

NUMÉRO SPÉCIAL

La Scène

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE

N°97 | JUIN | JUILLET | AOÛT 2020



Sauver le spectacle

- Comment ils ont vécu cette impensable crise
- Pourquoi un vrai plan de relance est nécessaire
- Lieux, festivals, productions... les clés pour l'après

N°97 / 11 €





Ensemble !

93%

des français se déclarent
en manque d'événements

Découvrez sur **weezevent.com** la grande étude IFOP x Weezevent sur les Français et la reprise des activités de divertissement événementiel post-confinement.



Retrouvez sur notre chaîne **YouTube** les témoignages exclusifs d'organiseurs qui font face, comme vous, à la crise actuelle.

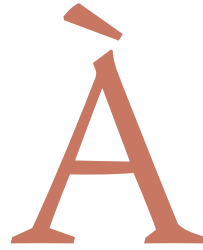


Reconstruction



PHILIPPE ASSENAUT

Nicolas Marc,
directeur de la
publication



crise historique, numéro historique. Notre rédaction s'est pleinement mobilisée pour vous informer au mieux et vous proposer cette édition si particulière. Nous voulons décrypter sous des facettes multiples les conséquences de la crise de Covid-19 dans le monde du spectacle et esquisser des pistes de réflexion. Nous donnons la parole à des professionnels de tous horizons. Nous racontons la manière dont ils ont traversé le confinement et géré cette situation dramatique et sans précédent pour la filière culturelle. Nous vous informons aussi de façon concrète sur les règles exceptionnelles qui sont applicables et les mesures mises en place pour accompagner et protéger les entreprises de spectacle. En résumé, nous voulons donner des clés pour se projeter dans l'avenir, sans avoir la prétention de savoir précisément de quoi demain sera fait.

Cette crise est terrible, inédite, inimaginée, impensable et, ne nous le cachons pas, cruellement angoissante pour beaucoup. Dans un secteur où nombre de professionnels œuvrent par passion et par conviction, elle nous touche au plus profond de nous-mêmes, de nos projets, nos modèles, nos visions, nos utopies, notre rapport à l'art, à la culture et aux autres. Du jamais vu, du jamais vécu. À l'heure où nous bouclons ce numéro, la France se déconfiner, nombreux sont les secteurs à repartir, mais le spectacle vivant est toujours à l'arrêt quasi complet, dans un brouillard des plus épais. Les rideaux sont baissés. Les festivals d'été ont été décimés par centaines. Les théâtres et les salles sont fermés, laissant leurs équipes face au casse-tête des programmations, jonglant avec les annulations et les reports en étant conduits à rembourser des spectateurs. Leur réouverture s'avère complexe, parfois impossible, et à échéance incertaine. Les productions sont figées. Du côté des équipes artistiques, certaines répétitions ont repris, mais on ne compte plus les créations fauchées en plein vol, des compagnies privées de tournées et de visibilité professionnelle, obérant leur avenir. Les intermittents du spectacle,

...

qu'ils soient artistes ou techniciens, sont encore plus précaires. D'une manière générale, c'est tout l'écosystème qui est en plein chaos.

Le monde du spectacle a toujours été sur un fil, capable, face aux vents contraires, de plier sans rompre, de faire preuve de résilience. Mais l'ampleur exceptionnelle et inattendue de la crise attise toutes les inquiétudes. Relance ? Reconstruction ? Le second terme semble le plus à propos. Un véritable plan de l'État est attendu à la hauteur des enjeux et des dommages économiques présents et à venir. Il est indispensable. Incontestablement. Certes, la filière du spectacle a bénéficié de toutes les mesures annoncées par le gouvernement – activité partielle, report de charges, fonds de solidarité, en plus de « l'année blanche » prévue pour les intermittents – mais aucun plan significatif n'a été décidé pour l'heure. La culture n'a plus à faire la démonstration de son poids économique et de son caractère « essentiel ». Pour le moment, le peu combatif ministre de la Culture – tout en reconnaissant que le coût de la crise va se chiffrer en milliards pour le secteur culturel – concentre légitimement les critiques quasi unanimes de la profession. Les chiches aides vont le plus souvent aux secteurs... déjà aidés avec, d'un côté, une culture "protégée" et, de l'autre, une culture "menacée". Le sempiternel clivage public-privé, qui fait la richesse et le dynamisme de la filière. L'État ne pourra pas faire l'économie d'un soutien massif au secteur, de surcroît dans un pays qui, faut-il le rappeler, est le plus engagé au monde en matière de financements culturels publics. Il ne pourra s'enorgueillir d'un plan fantôme et laisser les collectivités seules à la manœuvre, face à d'innombrables structures qui vont connaître des cessations d'activité et des destructions vertigineuses d'emplois. Personne n' imagine le modèle culturel français s'écrouler. Mais il est aujourd'hui sérieusement fissuré. Et le pire est – hélas ! – sans nul doute à venir... Les prochains mois seront cruciaux et la profession doit rester unie et mobilisée, tout en inventant des solidarités et en créant des liens invisibles. Il reste du chemin à parcourir pour que le spectacle reste bien... vivant. Drôle d'ambiance.

NICOLAS MARC

À NOS LECTEURS

Ce numéro spécial ne comporte pas nos suppléments habituellement destinés aux abonnés : *La Scène Artistes* et *La Scène Productions*. Nous avons opté pour une édition plus dense entièrement consacrée à la crise que traverse la filière. Nos suppléments reviendront avec notre numéro de septembre. Ces dernières semaines, nous avons aussi mis gratuitement en ligne toutes nos publications sur le site boncourage.lascene.com pour informer le mieux possible le réseau professionnel et institutionnel. Nous remercions nos lecteurs et nos annonceurs pour leur fidélité à nos magazines.



Le 18 mai 2020 à L'Européen, à Paris

SOMMAIRE



Page 18



Page 64

L'ÉPOQUE

- 8** Les 50 jours qui ont mis le spectacle à l'arrêt
- 10** Entretien avec Jean-Noël Tronc
- 18** Organisations professionnelles et syndicats : leurs priorités
- 26** Intermittents : encore beaucoup de questions
- 28** Entretien avec Jean Garcia
- 30** Le spectacle vivant face au chômage partiel
- 34** Le ministère a-t-il été à la hauteur ?
- 38** Pas de retour à la normale avant 2022 ?
- 40** Le billet d'humeur de Fabien Jannelle
- 42** Service des chiffres

PRODUCTION/ DIFFUSION

- 44** Entretien avec Jean-Philippe Thiellay
- 48** Les producteurs comptabilisent leurs pertes
- 50** Producteurs : pas de vraie reprise avant 2022

- 52** Contrats de cession : le rude combat
- 54** Off d'Avignon : des créations « sacrifiées »
- 56** Créations et Avignon : la double peine ?
- 58** Entretien avec Pierre Beffeyte
- 60** Les acteurs de la billetterie à rude épreuve
- 62** Les prestataires fragilisés ou menacés
- 64** Les productions en souffrance
- 66** Sociétés civiles : pourquoi le pire est attendu en 2021
- 68** Entretien avec Pierre-Michel Menger
- 72** Réinventer pour réinvestir l'espace public
- 74** Entretien avec Joël Brouch
- 76** Les auteurs ne veulent pas être oubliés et incompris
- 78** Jeune public : d'une fragilité à l'autre
- 80** Entretien avec Philippe Henry
- 82** Comment les banques aident les structures
- 84** Comment les artistes ont surmonté le confinement

LIEUX

- 88** Entretien avec Jean-Paul Angot
- 92** Comment réussir à relancer sa saison
- 96** Entretien avec Pascale Henrot
- 98** Les directeurs jouent la carte du collectif
- 100** La solidarité des spectateurs par le don
- 102** Entretien avec Jean-Michel Tobelem
- 104** Les scénarios pour l'automne
- 106** Programmation : entre équilibre et solidarités

FESTIVALS

- 108** Entretien avec Emmanuel Négrier
- 110** Comment Live Nation encaisse le choc
- 112** Les organisateurs en colère contre les assureurs
- 114** Entretien avec Paul Rondin
- 116** Rentrée : ces festivals qui annulent... ou se maintiennent
- 118** Des stratégies à géométrie variable

NUMÉRO SPÉCIAL CRISE COVID-19



Page 84



Page 116

120 Les festivals veulent sauver leur édition... 2021!

122 Mécénat : conserver des soutiens futurs

COLLECTIVITÉS

124 Entretien avec Sylvie Robert

126 Le « service fait » en question

128 Entretien avec Francis Gelin

130 Villes et Métropoles : se projeter dans l'après

PUBLICS

132 Entretien avec Emmanuel Wallon

134 Le défi de maintenir le lien

136 Salles : une équation sanitaire et financière complexe

138 Comment communiquer sur la saison à venir ?

CARRIÈRE

140 Transmettre durant le confinement

142 Le boom des formations distanciées

CAHIER PRATIQUE

144 Quizz pro

148 Cahier pratique spécial Covid-19

184 Et aussi ce trimestre

BULLETIN D'ABONNEMENT P.16

PROCHAIN NUMÉRO DE LA SCÈNE
LE 17 SEPTEMBRE 2020

Photographie de couverture :

Willy Wolf, création collective La Contrebande.
Conception et jeu : Jacob Auzanneau,
Florian Bessin, Simon Cheype, Antoine Cousty,
Hugo Moriceau, Lluna Pi
© Olivier Bonnet



La Scène

11, rue des Olivettes – CS 41805 – 44018 Nantes Cedex 1 – France – Relations abonnés : 02 44 84 46 00.

Tél : 02 40 20 60 20 – Fax : 02 40 20 60 30. redaction@lascene.com – La Scène sur Internet www.lascene.com

E-mails : composez le prénom puis le nom suivi de @lascene.com (ex : eric.deguin@lascene.com)

Directeur de la publication : Nicolas Marc **RÉDACTION Rédacteur en chef :** Cyrille Planson **Rédaction :** Julie Bordenave, Anaïs Coignac, Nicolas Dambre, Thomas Flagel, Agnès Garnier, Marie-Agnès Joubert, Tiphaine Le Roy, Rafaël Magrou, Yves Pérennou, Nadja Pobel, Anne Quentin. **Ont collaboré à ce numéro :** Jean-François Joffe, Agnès Tricoire, Éloïse Wagner

PUBLICITÉ-PROMOTION Publicité : Pascal Clergeau : 02 40 20 94 37 / 07 61 82 06 06

RÉALISATION Direction artistique : Éric Deguin **Mise en page :** Émilie Le Goueff **Secrétariat de rédaction :** Danielle Beaudry **Photographe :** Julien Pebrel

Révision : Alain Besse **ABONNEMENTS Service abonnements et ventes au numéro :** 02 85 52 45 10 E-mail : servlecteurs@lascene.com

ADMINISTRATION Responsable administration et abonnements : Véronique Chema, assistée de Maëva Neveux **Comptabilité :** Joëlle Burgot

DIFFUSION Théadiff/CDE – Tél : 01 56 93 36 74 (numéro réservé aux libraires)

DISTRIBUTION SODIS IMPRESSION Corlet (44110 Condé-sur-Noireau). **Routage :** GIS. Dépôt légal : juin 2020. ISSN : 1252-9788.

Commission paritaire : 0523K84080.

La Scène est une publication M Médias - SARL de presse au capital de 18 000 €. Siège social : 11, rue des Olivettes, 44000 Nantes. RCS Nantes B 404 398 067.

La rédaction n'est pas responsable de la perte ou de la détérioration des textes ou photos qui lui sont adressés pour appréciation.

La reproduction, même partielle, de tout matériel publié dans le magazine est interdite.

Ce numéro comporte un document 2 pages «L'œuvre face à ses censeurs-Le guide pratique de l'Observation de la liberté de création» sur exemplaires abonnés.

IMPRIMÉ EN FRANCE – PRINTED IN FRANCE. La Scène intègre dans sa fabrication une réflexion environnementale et fait appel à un imprimeur et des papiers certifiés. LA SCÈNE EST UN MAGAZINE ÉDITÉ SANS SUBVENTION PUBLIQUE



L'ÉPOQUE

Les 50 jours qui ont mis le

En quelques semaines, l'épidémie de Covid-19 a bouleversé comme jamais le monde culturel. Retour sur des mois de mars et avril hors-norme, sur des décisions radicales qui ont vu les activités du spectacle se retrouver dans un état de paralysie totale.

Une gravité inédite et un enchaînement de décisions. Jamais les professionnels du spectacle n'ont connu de bouleversement aussi impensable : annulations sans précédent de représentations et de festivals, fermetures brutales des équipements, arrêt des productions et des répétitions, trou d'air chez les prestataires... En quelques semaines, l'ensemble de la filière culturelle est impactée. Nul n'a anticipé, ni même imaginé l'ampleur de la crise. Rien ne semble enrayer la succession des événements. Touché comme jamais, le secteur culturel est le premier à fermer ses portes. Il sera sans doute l'un des derniers à les rouvrir.

➤ PREMIÈRES RESTRICTIONS 29 février

Alors que certains tentent de minimiser le danger, parlant d'une simple « grippette », la perspective d'une pandémie se fait de plus en plus pressante. À l'issue d'un conseil des ministres exceptionnel, le gouvernement annonce une série de mesures destinées à contenir l'épidémie due au coronavirus qui, à l'époque, a touché 100 personnes en France. « À ce stade, l'objectif est de limiter la diffusion du virus SARS-CoV-2 et de retarder le plus longtemps possible le passage au stade 3 » – le stade 2 ayant été annoncé la veille. Parmi les décisions, les rassemblements confinés de plus de 5 000 personnes sont annulés jusqu'à nouvel ordre. Selon ce critère, les spectacles et concerts dans les lieux de grandes capacités ne peuvent plus se tenir. Les premières annulations tombent, dans les Zénith et les plus grandes salles. L'ensemble des rassemblements publics est interdit dans l'Oise et en Haute-Savoie, principaux foyers épidémiques. Dans ces deux départements, tous les rideaux sont déjà baissés et le public est prié de rester chez lui.

8 mars

Une semaine plus tard, de nouvelles restrictions s'appliquent : les rassemblements de plus de 1 000 personnes sont interdits en France, entraînant une succession d'annulations de spectacles. Les ventes de billets dans le secteur privé ont chuté de 50 % par rapport à la même période l'an dernier en répercussion de l'épidé-



D.R.

mie de coronavirus. Une perte « supérieure à celle des attentats de 2015 », indique le ProdiSS. Un nouveau point doit être effectué à la mi-avril pour assouplir les limites de jauge. Ou les durcir. Les festivals sont déjà en ligne de mire, comme le Printemps de Bourges, prévu du 21 au 26 avril. Depuis quelques jours, l'exécutif se prépare au passage au stade 3 de l'état d'alerte, « inexorable » selon Emmanuel Macron.

12 mars

Près de 25 millions de Français sont devant leur poste. Le président de la République annonce différentes mesures, dont la fermeture des établissements scolaires. Il ne fait alors plus aucun doute que ce sera bientôt au tour des lieux de spectacles. Ce n'est plus qu'une question de jours.

13 mars

Pas plus tard que le lendemain, alors que la France en est toujours au stade 2 de l'épidémie, le gouvernement décide de serrer davantage la vis. Edouard Philippe institue l'interdiction des rassemblements de plus de 100 personnes. Il affirme que l'on « maintiendra [ces mesures] aussi longtemps que nécessaire ». Seuls les lieux affichant une jauge maximum de 100 places sont donc encore autorisés à ouvrir. Autant dire aucun. « 100 personnes, ça veut dire évidemment des conséquences importantes pour les théâtres, pour les cinémas », ne peut que reconnaître le chef du gouvernement.

spectacle à l'arrêt

➤ BASCULE AU SOMMET DE L'ÉTAT 14 mars

Le week-end donne une première occasion aux Français de humer l'air printanier. L'atmosphère est douce et festive. Mais, le samedi soir, le couperet tombe : la France passe au stade 3 de l'épidémie. Le Premier ministre annonce la fermeture dès minuit de tous les « lieux recevant du public non indispensables à la vie du pays ». Tous les lieux de spectacles sont priés de fermer leurs portes. « Jusqu'à nouvel ordre. »

16 mars

« Nous sommes en guerre. » À six reprises, Emmanuel Macron utilise la même expression. Un ton martial, visant à sonner la « mobilisation générale » contre un « ennemi [...] invisible, insaisissable ». Lors d'une allocution – la deuxième en cinq jours –, le chef de l'État annonce un arsenal de mesures d'une radicalité inédite afin de lutter contre ce qui est devenue une pandémie mondiale. L'exécutif décide de faire basculer la France dans un régime d'exception. Sans employer le terme de confinement, le président demande aux Français de rester chez eux. C'est le moment de bascule qui ne fait que renforcer, voire figer, les inquiétudes du monde du spectacle, douchant tout espoir de redémarrage à court terme des activités culturelles.

20 mars

Alors que le secteur public entre dans la crise, le spectacle vivant privé estime déjà à 590 millions d'euros les pertes de recettes et à 38 000 le nombre de professionnels qui seront concernés par un arrêt de leur activité d'ici fin mai.

➤ DANS L'EXPECTATIVE 1^{er} avril

Un jour après le festival de Bayreuth (Bavière), le Fringe festival d'Edimbourg, prévu en août, l'un des plus grands rendez-vous au monde, est annulé. Une première depuis sa création, en 1947. Au sein des festivals d'été français, on veut encore y croire. Mais, face à cette annonce qui fait l'effet d'une douche froide, de plus en plus commencent à douter, en particulier à Avignon.

8 avril

Le moment est inédit dans l'histoire du Festival d'Avignon : Olivier Py, son directeur, présente sa programmation « rêvée » de l'édition 2020, sous la forme d'une conférence de presse virtuelle, confinement oblige.

« J'espère que nous lèverons le rideau sur cette magnifique 74^e édition, s'enthousiasme-t-il, même si, bien sûr, nous respecterons les décisions des autorités sanitaires. »⁷. Il précise : « Nous avons encore la possibilité de faire le festival 2020 si la fin du confinement intervient début mai, si on est encore confiné mi-mai, le festival sera compromis. » Plus les jours passent, plus les inquiétudes se font jour – dans le In comme dans le Off – quant à la possibilité réelle de maintenir le rendez-vous. Dans l'hexagone, ce sont tous les festivals de l'été qui retiennent leur souffle.

➤ ANNULATIONS EN CASCADE 13 avril

Emmanuel Macron s'exprime à nouveau. Quatrième prise de parole officielle sur le coronavirus. C'est le coup de grâce : le chef de l'État annonce qu'il n'y aura pas de festival « avant mi-juillet ». Conséquence immédiate, le Festival d'Avignon est annulé deux heures après l'intervention télévisée. Peu après, Les Eurockéennes, Les Francfolies, Les Vieilles Charrues ou Rock en Seine annoncent à leur tour, non sans avoir cherché des alternatives, la suppression de leur édition 2020. Comme des centaines d'autres festivals...

Les premiers à prendre auparavant cette résolution inédite furent le Printemps de Bourges (dès le 13 mars), le Hellfest, le Lollapalooza ou encore Solidays. Comme pour adoucir ces décisions crève-cœur, la plupart préfèrent annoncer leur « report » plutôt que leur « annulation ».

17 avril

Après le In, le Festival Off d'Avignon est annulé à son tour. Plus de 1 500 spectacles étaient programmés. Au-delà des festivals, c'est tout l'écosystème du spectacle vivant qui tremble. Dans les théâtres, les salles, les compagnies, les structures de production, l'ambiance est lugubre : quelle sera l'ampleur des dégâts ? Combien de temps durera cette crise qui dépasse tout entendement ?

17 avril

Festivals, entreprises de spectacles, intermittents... Franck Riester détaille dans *Le Monde* les premières – et timides – mesures en faveur du secteur culturel. Le ministre de la Culture veut croire que « la culture aura un rôle majeur à jouer pour nous permettre de retrouver des jours meilleurs » après le confinement. Il reconnaît : « Le coût de cette crise pour le secteur culturel va se compter en milliards d'euros. » Nous n'en sommes alors qu'au début. **NICOLAS MARC**

Jean-Noël Tronc

Directeur général de la Sacem

« Pourquoi il faut un plan Marshall pour la culture »

Le patron de la société d'auteur dresse, pour *La Scène*, un premier bilan de la crise et plaide pour des financements massifs en faveur de la filière culturelle. Il appelle le secteur à l'unité et à la détermination.



JULIEN PEBREL

Comment les auteurs, compositeurs et éditeurs sont-ils impactés par la crise ?

Ils le sont à double titre car, pour eux, c'est la double peine. Beaucoup ont vu leurs revenus directs se tarir du jour au lendemain. La crise sanitaire va se traduire pour eux par une sorte de double lame puisque les revenus en droits d'auteur qui seront versés en 2021 vont être très durement impactés. On estime, au moment où je vous parle, à entre 20 et 25 % les pertes totales de collectes en droits d'auteur pour cette année. Pour le spectacle vivant, les estimations sont encore plus pessimistes : autour de 70 % de pertes. Compte tenu du décalage existant entre le moment où une œuvre est jouée, ou diffusée, et le moment où les droits d'auteur sont payés par l'utilisateur, c'est la répartition de janvier 2021, celle d'avril et aussi celle de juillet 2021 qui vont être très durement touchées.

Quand prévoyez-vous un retour à la normale dans la filière du spectacle vivant ?

J'envie ceux qui prétendent savoir répondre à cette question. Je pense qu'il y a trois conditions pour savoir ce qu'on peut vraiment appeler « retour à la normale ». La première, c'est que le déconfinement soit complètement terminé. Sur ce sujet, nos hypothèses sont celles de la filière. Les organisateurs de spectacle vivant font tous à peu près le même constat : on pourrait peut-être espérer un retour à la normale à l'été 2021, c'est-à-dire dans un an. La deuxième condition, pour répondre de manière confiante, c'est d'essayer d'estimer l'impact global de cette crise. Mon hypothèse, comme celle que nous formons avec le mouvement France Créative qui rassemble tous les secteurs culturels, acteurs publics comme acteurs

privés, c'est qu'il va y avoir un impact extrêmement durable. Cela signifie qu'une partie de la destruction économique va se traduire par une destruction culturelle probablement irréversible parce que beaucoup de projets qui n'auront pas vu le jour ne seront jamais concrétisés. Je pense à la toute jeune génération d'artistes, certains ou certaines qui étaient récompensés aux Victoires et dont le Printemps de Bourges devait être la plateforme d'envol pour un maximum de tournées cet été. S'il n'y a pas un accompagnement spécifique, leur carrière risque d'être fauchée en plein vol. Troisième raison pour laquelle il n'est pas vraiment possible de répondre au moment où l'on se parle, c'est celle de l'incertitude sur les politiques publiques. On a vu un certain nombre de mesures annoncées – et tant mieux, elles étaient attendues et bienvenues –, notamment les mesures d'urgence prises pour l'intermittence du spectacle et certaines autres annonces qui concernaient plus spécifiquement la musique.

auteur, il s'agit de son revenu, pour un musée de sa billetterie, pour un média de ses ressources publicitaires. Pour une compagnie de danse, il s'agit de ses cachets et de ses subventions. Les dépenses des collectivités locales, qui représentent les 2/3 de la dépense publique pour la culture, vont être inévitablement très fortement touchées dans les mois qui viennent – et à mon avis au moins autant l'an prochain que cette année. On sait bien que les difficultés que les collectivités locales vont rencontrer risquent de se traduire par encore plus de perte de soutien. Je pense aux secteurs du théâtre, de la danse, des arts du cirque, de la musique. Et en particulier à toutes les structures les plus fragiles dont le modèle économique est d'abord fondé sur les subventions publiques. Un autre effet me préoccupe beaucoup, il concerne le mécénat. Les grandes entreprises étant plus ou moins fortement impactées par la crise du Covid, à l'exception de quelques rares secteurs comme l'informatique et les télécoms, nous devons

« Sans mesures très fortes, il n'y aura jamais de vrai retour à la normale. »

Existe-t-il un chiffrage des dégâts économiques ?

C'est la troisième condition pour répondre à la question précédente. S'il n'y a pas un plan Marshall pour la culture, s'il n'y a pas – dans le cadre d'un plan de relance global de l'économie française dont on parle pour l'automne – de mesures spécifiques très fortes pour le secteur culturel, alors il n'y aura jamais de vrai retour à la normale. On repartira avec des pratiques culturelles qui auront redémarré, mais une partie de la casse sera irréversible. Si on raisonne à l'échelle de l'économie française de la culture, la taille du poids économique de la culture – spectacle, cinéma, livre... – aurait dû dépasser les 100 milliards d'euros en 2020, d'après une étude que EY a commencé à réaliser pour France Créative. Étant donné l'ampleur de la crise déjà constatée, et toutes les incertitudes qui pèsent sur la reprise, EY a estimé, rien que pour la période du confinement, une perte pour l'économie de la culture en France autour d'une dizaine de milliards d'euros.

Ce sont les pertes de revenus, pas les pertes de profits ?

Tout à fait, mais c'est quand même le moyen le plus objectif de mesurer la situation. Pour un

malheureusement nous attendre à une baisse de cette source de financement.

Aujourd'hui, quel serait le bon montant d'un « plan Marshall » en faveur de la culture ?

Ce serait un peu prématuré tant qu'on n'a pas un vrai chiffrage et surtout que les propositions pour la suite ne sont pas partagées. Le propos n'est pas le mien, il est collectif. Jean-Yves Le Drian avait organisé des conférences sur l'export. Lors de l'une d'entre elles, le ministre nous a demandé, chacun des fédérateurs dont je faisais partie, de donner une première estimation. J'ai communiqué un chiffre que les équipes d'EY avaient élaboré, tout cela dans l'hypothèse d'une reprise progressive de l'activité dès le mois de juin, avec des pertes différées très fortes : rien qu'en 2020, l'hypothèse portait sur 10 milliards d'euros de pertes sur la période du confinement, et probablement une vingtaine de milliards de plus d'ici la fin de l'année. Dans une estimation qu'a produit le ministère de l'Économie allemand il y a près de 2 mois, les chiffres étaient étrangement ressemblants aux nôtres, c'est-à-dire une trentaine de milliards d'euros. Nous sommes donc sur des échelles de dizaines de milliards d'euros de pertes.

Comment le gouvernement peut-il motiver une intervention d'une telle ampleur pour la culture ?

Pour l'instant, nous constatons que les plans qui ont été annoncés pour des secteurs comme l'aéronautique, l'automobile ou le tourisme sont beaucoup plus importants que les mesures annoncées pour la culture. C'est un fait, et ce n'est pas du tout un fait polémique. D'ailleurs, des mesures qui sont prises pour certains secteurs – je pense notamment au tourisme – sont très bienvenues aussi pour les secteurs culturels. Le gouvernement a affirmé sa motivation pour aider au redressement de l'économie française. Le Parlement l'y pousse, et les collectivités locales vont jouer leur rôle parce qu'elles sont un acteur économique clé de la culture.

Le secteur culturel de par sa diversité donne parfois l'impression d'avancer en ordre dispersé. Quelle est pour vous la stratégie que doit adopter le secteur public ou privé pour revendiquer l'aide de l'État ?

Indiscutablement rester unis. Le secteur culturel me paraît aujourd'hui avoir gagné en unité, comme en a par exemple témoigné la démarche France Créative. Quand la première étude de France Créative est parue en 2013, c'était la première fois que l'on faisait le compte de l'ensemble de la valeur que crée la culture en France, sans opérer de distinction par esthétique ou par secteur culturel. Et surtout sans faire la distinction entre acteurs publics et acteurs privés. On le voit bien dans le spectacle vivant, tout le monde est dévasté

par cette crise, que ce soit des gros acteurs privés ou que ce soit des petites structures essentiellement financées par les dépenses publiques.

Le redressement créatif, ce n'est pas seulement se pencher sur la question de « qu'est-ce que l'on peut faire pour limiter la casse face à l'impact de la crise du Covid », c'est penser aussi à tout un ensemble de fragilités structurelles qui se sont accumulées ces dernières années. C'est aussi garder en tête que la culture n'est pas simplement un des enjeux symboliques les plus élevés du pays, mais qu'en terme d'acteurs économiques elle n'est pas un coût, elle est d'abord un revenu. Mais la vraie question c'est qu'on parvienne à conserver l'état d'esprit relativement nouveau auquel nous avons pu contribuer, qui est de faire comprendre que la culture est d'abord un investissement rentable pour l'économie du pays et pas une dépense plus ou moins indispensable et dont on serait amenés à se passer en temps de crise.

Ces derniers mois, quelles mesures avez-vous déjà prises au niveau de la Sacem ?

La Sacem est elle-même très durement frappée par la crise. Nous avons lancé un plan d'économies massif : plus de la moitié des salariés ont été mis au chômage partiel, nous avons bloqué tous les recrutements, les renouvellements de CDD, un certain nombre d'investissements sont stoppés. Mais cela n'empêchera pas la Sacem de connaître un déficit de son compte d'exploitation sans précédent depuis la Seconde Guerre mondiale. Comme nous sommes une société à but non lucratif et que nous n'avons pas d'épargne ni de profits, aucun capital n'est mis de côté, toute la trésorerie de la Sacem sert à régler les droits.

Depuis le début de la crise et jusqu'à ce jour, quel est l'état des perceptions Sacem ?

Cela dépend des sources, on ne peut pas raisonner de manière globale. Mais depuis le début de la crise les collectes auprès des commerçants ont baissé de plus de 95 %. Il restait, notamment dans le cadre des grandes enseignes qui sont restées ouvertes, quelques paiements en droits d'auteur mais les collectes auprès des commerces ont pratiquement disparu. Même chose pour les concerts. L'arrêt total des concerts s'est traduit par un arrêt total des collectes. La Sacem a veillé à suspendre toute sa facturation pendant cette période. Nous accompagnons le déconfinement avec des mesures de solidarité qui font que, pour



JULIEN PEBREL

être clair, nous allons reprendre au fur et à mesure que les commerces rouvrent. Du côté des médias, nous anticipons une perte des droits d'auteur en 2021 liée aux pertes de recettes publicitaires des radios et des télévisions pendant la période du confinement. On verra comment le marché publicitaire se redresse, plus ou moins, dans la deuxième partie de l'année. Pour le streaming il y a eu un maintien de l'activité, mais le streaming ne vit pas aujourd'hui comme l'industrie phonographique. Et dernier commentaire, selon la manière de travailler d'un auteur, sa source de revenus peut être complètement différente. Un auteur ayant surtout travaillé pour des artistes presque exclusivement passés au streaming aura très peu de pertes. Mais pour des auteurs dont les revenus reposent sur le spectacle vivant ou sur la sonorisation dans les magasins, la perte va être colossale.

Concernant la copie privée, et donc les aides au titre de l'action culturelle, à quoi doit-on s'attendre ?

Copie France, qui réunit tous les ayants droits a tenu un conseil d'administration pendant le confinement. Les hypothèses actuelles sont une chute des recettes en copie privée des ayants droit français de l'ordre d'un quart, soit moins 25 %. Pour l'essentiel, ceci est dû à la crise du Covid, sachant que les smartphones sont aujourd'hui la première source de copie privée. Or les smartphones se vendent peu en ligne mais plutôt dans des réseaux de commerçants qui ont été totalement fermés pendant le confinement. Donc il y aura un impact extrêmement préoccupant en 2021 pour l'ensemble de l'action culturelle des sociétés de gestion collective.

Que dites-vous aujourd'hui aux porteurs de projets ? Concrètement, peuvent-ils encore déposer des dossiers ?

Je les rassure, on peut tout à fait déposer des dossiers. La Sacem est un des partenaires clés de la filière, notre conseil d'administration a évidemment voulu que notre action reste disponible. Nous avons d'abord, pendant la crise, versé une partie des subventions qui étaient prévues même quand il y a eu des annulations de concerts ou de festivals, justement pour ne pas rajouter de la crise à la crise. La vigilance doit surtout porter sur 2021 parce que c'est là que nos membres vont être le plus violemment touchés. Mais, pour l'instant, l'action culturelle de la Sacem continue à jouer son rôle, elle reçoit des dossiers et elle les traite.

Pour revenir au « plan Marshall », le gouvernement français pourra-t-il faire l'économie d'un plan de relance significatif ?

Cela dépend ce que l'on veut pour l'avenir de la culture dans ce pays. J'entends que certains considèrent le terme de plan Marshall comme exagéré voire galvaudé. En réalité, cette crise, dans certains domaines, va toucher gravement des secteurs économiques sans remettre leur existence en cause. Dans d'autres, et je pense que c'est le cas de la culture, c'est l'existence même d'une partie du projet culturel français qui est en danger. C'est pourquoi j'emploie le terme de plan Marshall, parce que je pense qu'on est moins dans une simple logique de relance que dans une logique de reconstruction. La casse économique sur la création française en 2021, avec l'effondrement des droits d'auteur liée à cette crise, sera moins visible que la faillite d'une grande entreprise ou

« Nous sommes sur des échelles de dizaines de milliards d'euros de pertes. »

la délocalisation d'une usine. Mais elle sera sans doute plus irréversible. Quand un auteur-compositeur va s'arrêter de travailler, il va essayer de gagner sa vie autrement. Simplement, il ne sera pas forcément remplacé par un talent de même nature. La fragilité du projet culturel français relève un peu de l'alchimie fine. Entre modèle de financement privé et modèle de financement public, entre grand acteur et petit acteur... Finalement, c'est plutôt à l'État et aux collectivités locales qu'il faudrait poser cette question. Nombreux sont ceux qui peuvent avoir le sentiment que beaucoup a déjà été fait pour la culture à travers les annonces rendues publiques. Je ne le pense pas. Je pense que ces annonces étaient indispensables et très bienvenues mais il s'agissait seulement de mesures d'urgence.

Le secteur de la culture est-il suffisamment crédible et écouté par le gouvernement ? Pensez-vous que le poids qu'il représente dans la vie économique est considéré à sa juste mesure ?

La vraie différence entre l'image de la culture en France il y a environ 7-8 ans et celle d'aujourd'hui, c'est que les secteurs culturels ont réussi malgré

l'extrême diversité de leurs modèles à parler d'une seule voix. C'est ce à quoi la création d'une filière au ministère de l'Économie pouvait servir. D'autres secteurs importants pour l'économie française, comme le tourisme, l'agroalimentaire ou l'industrie aéronautique ont l'habitude de parler unis depuis des décennies, et l'État, au même titre que les collectivités locales, les identifie parfaitement. En même temps, il y a, dans le poids symbolique que joue la culture en France, un rôle unique que le reste de l'économie française ne joue pas. Et c'est pour cela qu'on ne peut pas simplement s'arrêter à des raisonnements économiques. La crainte que l'on peut avoir, c'est qu'au fond, dans l'ampleur du désastre économique qui guette le pays avec des millions de chômeurs, on se dise que le maximum a été fait et que seuls les forts survivront. Cela peut peut-être marcher dans certaines parties de l'économie française, mais si on raisonnait en ces termes dans le secteur culturel, ce serait condamner définitivement le modèle culturel français et, en plus, vivre dans l'illusion que les forts peuvent se passer des faibles. Or, dans tous les secteurs culturels, les forts n'existent pas sans les faibles.

Les auteurs sont par exemple souvent moins « visibles » ?

Oui, le public comprend bien ce qu'est une salle de spectacle, un festival ou une maison de disques, mais voit mal où se situe l'auteur. L'auteur n'étant ni intermittent du spectacle ni salarié est passé entre les filets de la raquette des premières mesures de secours de l'État. C'est donc de lui dont il va falloir s'occuper en 2021. Je voudrais insister là-dessus et je ne jette la pierre à personne – l'État a réagi dans l'urgence et c'était bien –, mais la plupart des auteurs qui peuvent vivre de leur travail sont en dehors des mesures actuelles. En plus, certains des dispositifs qui leur ont été théoriquement étendus – comme par exemple le fonds de secours pour les indépendants et les TPE –, rencontrent encore aujourd'hui des problèmes de mise en œuvre considérables.

Avez-vous observé de fausses « bonnes idées » durant ces premiers mois de la crise ?

Oui, notamment celles qui voudraient que comme les gens confinés ont beaucoup écouté de musique chez eux, les auteurs allaient être mieux rémunérés. En réalité, comme la rémunération d'auteurs n'est qu'une proportion des revenus du média qui

diffuse son œuvre, l'effondrement des revenus publicitaires va se traduire par un effondrement des revenus des auteurs. D'ailleurs, comme je le disais, d'autres sources de revenus se sont totalement effondrées, que ce soit la diffusion de la musique par les commerces, le spectacle vivant, les ventes de disques ou les revenus à l'étranger puisque la crise est mondiale. Donc, voilà typiquement le genre de fausses bonnes idées : les gens se sont dit, « formidable, tout le monde écoute de la musique, les auteurs vont être mieux rémunérés. » Et non, c'est malheureusement le contraire. C'est aussi pour cela que nous avons pris l'initiative de cette campagne #ScèneFrançaise, pour sensibiliser les diffuseurs. Si eux payent en fonction de leur activité, nous en revanche, nous répartissons les droits d'auteur en fonction de ce qui a réellement été passé à l'antenne. Donc plus les médias français diffuseront de la production française, plus nous pourrions limiter au moins un peu l'impact de la crise du Covid sur les auteurs, sur les compositeurs et sur les éditeurs de musique.

« Restons unis, restons soudés et déterminés. »

Quel regard portez-vous sur le déconfinement dans le secteur culturel et qu'auriez-vous à dire aux opérateurs culturels pour les mois à venir ?

Je porte un regard inquiet. Nous sommes, comme les professionnels du spectacle vivant, particulièrement inquiets par la difficulté logistique, matérielle, tout simplement la difficulté d'y voir clair. On voit mal comment le modèle économique, notamment dans le spectacle vivant, pourrait être compatible avec des jauges très réduites. Restons unis, restons soudés et déterminés parce que nous nous sommes beaucoup battus ces dernières semaines pour répondre à l'urgence immédiate, avec un souci du collectif qui nous honore tous. Je pense que ça ne fait que commencer. La question du redressement de l'économie française va se poser non seulement dans les prochains mois, mais probablement dans une vision nécessaire sur les années à venir. Mais ce n'est que en se projetant à 3 à 5 ans que les acteurs de la culture pourront peser dans les logiques d'une reconstruction.

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MARC



OSCAR

L'ÉVÉNEMENT,
C'EST NOTRE QUOTIDIEN

BILLETTERIE EN LIGNE
BILLETTERIE PHYSIQUE

TICKETS

BADGES

BRACELETS

LACETS

JETONS

1



2



3

Pensez
à votre
événement

Contactez
OSCAR

Prenez
un café

9 RUE DES OLIVETTES 44000 NANTES
T. 02 40 89 12 00 - BAL@OSCAR.TM.FR - WWW.OSCAR.TM.FR

Sondage exclusif : Les programmeurs et le Off d'Avignon

44€

seulement
pour l'année !

La Scène

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE

N°96 | MARS | AVRIL | MAI 2020

COVID-19

Le spectacle
touché de plein fouet

PUBLICS

La gratuité à 100%,
une bonne idée ?

BILLETTERIE

Sibil : tous concernés !

LIEUX

Programmer
en espace naturel



N°96 / 11 €

DOSSIER

Liberté, égalité, diversité

- Production, programmation : à quand la parité ?
- Nominations : encore la loi du silence...
- Comment diversifier sans stigmatiser

Marine Bachelot-
Nguyen, autrice,
dramaturge
> page 76

ABONNEMENT

OUI, je m'abonne à La Scène

Je choisis ma durée : ☐ 2 ans (8 NUMÉROS) ☐ 1 an (4 NUMÉROS)

France métropolitaine
Dom-Tom, CEE, Suisse
Étranger

☐ 72 € ☐ 44 €
☐ 94 € ☐ 56 €
☐ 108 € ☐ 60 €

ADRESSE D'EXPÉDITION

Nom _____
Prénom _____
Structure ⁽¹⁾ _____
Adresse _____
Code postal | | | | | Ville _____
Pays _____
Téléphone _____
E-mail _____

Une facture justificative vous sera adressée.

(1) À remplir uniquement si la commande est souscrite au nom d'une structure.

MODE DE RÉGLEMENT

☐ Chèque bancaire à l'ordre de M Médias.

☐ Je joins un bon de commande
administratif et je réglerai à réception
de facture.

☐ Carte bancaire n°

| | | | | | | | | | | | | | | |

Expire : | | | | | Crypto : | | | |

Signature
obligatoire :

La Scène

À retourner à La Scène Abonnements
CS 41805 - 44018 Nantes Cedex 1

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez
d'un droit d'accès et de rectification pour toute information
vous concernant.

LS97

VOTRE MAGAZINE PROFESSIONNEL

Abonnez-vous !
Commandez les anciens numéros !



Sommaires détaillés et autres numéros sur www.lascene.com

ANCIENS NUMÉROS

OUI, je souhaite recevoir les numéros suivants de La Scène, au prix unitaire de 12 € TTC.

Les frais de ports sont inclus. Dom-Tom et étranger : 14 €.

N°	N°	N°	N°	N°	N°
N°	N°	N°	N°	N°	N°

ADRESSE D'EXPÉDITION

Nom _____

Prénom _____

Structure ⁽¹⁾ _____

Adresse _____

Code postal | | | | | Ville _____

Pays _____

Téléphone _____

E-mail _____

Une facture justificative vous sera adressée.

(1) À remplir uniquement si la commande est souscrite au nom d'une structure.

MODE DE RÉGLEMENT

- ☐ Chèque bancaire à l'ordre de M Médias.
- ☐ Je joins un bon de commande administratif et je réglerai à réception de facture.
- ☐ Carte bancaire n° _____
- Expire : | | | | | Crypto : | | | | |

Signature
obligatoire :

La Scène

À retourner à La Scène Commandes
CS 41805 – 44018 Nantes Cedex 1

Conformément à la loi "Informatique et Libertés", vous disposez d'un droit d'accès et de rectification pour toute information vous concernant.

Organisations professionnelles leurs priorités

Dans un contexte troublé, *La Scène* a proposé aux syndicats et aux organisations professionnelles d'exposer les demandes qu'ils entendent formuler aux pouvoirs publics et leurs priorités pour les mois à venir.

AJC

ASSOCIATION JAZZ CROISÉ

« La crise que nous venons de traverser et dont l'issue est aussi lointaine qu'incertaine, a fortement et largement impacté nos adhérents entre fermeture de salles et annulations de festivals. Mais elle a aussi révélé la force, la solidarité, la cohérence d'un réseau qui partage des convictions artistiques et politiques fortes.

Et alors que s'amorce la reprise, nous demandons un accompagnement pour les festivals et les lieux impactés par la crise ainsi qu'un soutien affirmé pour nos musiques qui portent en elles les chemins de l'expérimentation et de l'innovation que le secteur culturel devra emprunter lors de cette reprise.

Et parce que nous ne pouvons nous contenter d'une politique de survie, nous demandons une politique de l'Après soucieuse des artistes, des territoires, des écosystèmes, établie grâce à un plan de relance concerté – professionnels, État, collectivités et sociétés civiles – afin de définir ensemble les chantiers d'intérêts communs et s'assurer que l'avenir ne sera pas construit sur une vision simpliste et mercantile de la culture. »

CHORÉGRAPHES ASSOCIÉS

« Ce que l'on veut pour le jour d'après :

Démocratisation culturelle

- Changer l'organisation pyramidale de la culture
- Équipes mixtes incluant des artistes dans les directions collégiales des lieux et les commissions
- Dialogue entre ceux qui construisent les politiques et les artistes
- Imaginer et créer des résidences longues
- Faire jouer des circuits courts (cf. agriculture)

Axes de revendication

- Donner aux femmes la place qui leur est due (responsabilité, visibilité)
 - Reconnaissance de notre diversité
 - Un statut pour le métier de chorégraphe
 - Redéfinir les critères d'excellence d'attribution d'aides
 - Repenser l'Éducation artistique et culturelle (EAC)
 - Considérer le travail artistique de l'EAC comme un travail d'auteur.
 - Résidences longues pour donner le temps aux artistes.
- Parce que l'union fait la force, nous sommes en contact avec d'autres syndicats et organismes du secteur pour œuvrer ensemble et donner plus de poids à nos revendications. »

FÉDÉRATION CGT DU SPECTACLE

« Nos revendications sont les suivantes :

- L'ouverture d'une concertation au niveau professionnel sur l'adaptation des règles de l'assurance chômage qui prolonge les droits des intermittents du spectacle de 12 mois augmentés de la période durant laquelle il est impossible de travailler.

À cela devront s'ajouter des mesures pour les femmes en congés maternité, pour les artistes et techniciens qui étaient sur le point d'ouvrir des droits avant la crise, sur l'adaptation des franchises à la situation et sur l'accès à l'assurance maladie. Ces mesures sont aussi indispensables pour les intermittents du spectacle que l'annulation de la réforme de l'assurance chômage de 2019 pour l'ensemble des personnes privées d'emploi ;

- Une concertation d'urgence sur les conditions sanitaires de la reprise associant des autorités sanitaires et médicales alors qu'aujourd'hui les solutions bricolées au cas par cas peuvent mettre salariés et publics en insécurité ;

sionnels et syndicats



ÉRIC DEGUIN

- Un plan de reprise pour le secteur qui, notamment par le biais de d'Aide à l'emploi, fasse redémarrer l'activité alors qu'elle ne sera pas rentable du fait des règles d'accueil du public ;
- Un plan de refinancement des structures chargées par l'État et les collectivités territoriales de missions de service public et qui portent la culture et la diversité artistique auprès des populations partout en France ;
- Un plan de relance de l'activité, notamment pour le secteur marchand, qui soit doté de moyens comparables à ce qui a été accordé au secteur automobile ou au tourisme par exemple, et qui permette le retour très rapide au niveau d'activité qui existait avant la crise. Les milliards accordés à d'autres industries ne peuvent pas nous être refusés pour relancer l'activité ;
- La fin des privilèges exorbitants des entreprises de l'Internet qui accumulent des fortunes considérables sans partage de la valeur avec les artistes et auteurs dont ils exploitent le travail, sans participer au financement de la création... et même sans payer d'impôts en France. »

FEDELIMA

FÉDÉRATION DES LIEUX DE MUSIQUES ACTUELLES

« Les lieux de musiques actuelles ont traversé cette épreuve dans la solidarité et la coopération. Si la saison 2019/2020 a été fortement impactée, 2021 s'annonce encore plus incertain. Ces lieux doivent être soutenus à la mesure de ce qu'ils représentent : des projets d'intérêt général, des endroits de libertés, de partage, de rencontres. Associations professionnels, État et collectivités pour construire des politiques publiques répondant à ces enjeux. Nous demandons ;

- La prolongation des mesures économiques de droit commun pour les projets qui ne pourront reprendre dans les conditions imposées ;
- Le doublement du budget du ministère de la Culture ;
- Le maintien des subventions aux projets et au fonctionnement ;
- Une clarification de la responsabilité des dirigeants dans l'accueil des publics ;
- Une aide à la mise en place des mesures sanitaires dans les lieux.

Nous souhaitons un « après » solidaire, à la mesure des enseignements que nous tirons de cette crise : coopération, entraide et respect des droits humains fondamentaux. »

FÉDÉRATION DES ARTS DE LA RUE

« Réinventer, c'est inventer de nouveau. Comment faire Culture tou.te.s ensemble ? Comment devenir enfin les enfants du paradigme ?

La construction commune est possible pour peu que chacune et chacun écoute l'autre, ne fasse pas étalage de sa supérieure intelligence, ait une vision au-delà de son cas personnel, avance ses propos en toute humilité au service de l'intérêt général et dans le respect des droits humains.

États Généreux de la Culture à l'automne avec ceux et celles qui la font, et ceux et celles qui la sont, c'est-à-dire chacune et chacun d'entre nous, acteur.rice, citoyen.ne, du cireur de chaussures au président de la République, sans hiérarchie

L'ÉPOQUE

aucune, et selon le principe majeur inscrit dans les Droits Culturels: toute personne est un être de Culture.

Pour le présent et l'avenir proche nous demandons:

- La mise en œuvre concertée des protections relatives à l'intermittence, aux auteur.e.s et à tou-te-s les précaires et travailleur.se.s du secteur ;
- La prolongation et renforcement des mesures économiques jusqu'en septembre 2021 pour les saisonniers et fragiles.
- Au sein de l'espace public : rendre toutes ses libertés de circulation, d'expression et de capacité à faire société.

Pour fabriquer le monde d'Après, ne surtout pas se cramponner au monde d'Avant, et oser franchir le Rubicon.»

FEVIS

FÉDÉRATION DES ENSEMBLES VOCAUX ET INSTRUMENTAUX SPÉCIALISÉS

« Les ensembles indépendants ont subi un préjudice extrêmement fort. La crise les a ramenés à la grande précarité qui caractérise leur modèle économique constitué d'un faible taux de subvention et de productions aux formats très ambitieux. L'étude qui vient d'être publiée met en évidence de très importantes pertes sèches représentant 20% des chiffres d'affaires perdus.

Les demandes de la Fevis sont de trois ordres:

- Sauvegarde: les mesures de sauvegarde doivent être complétées;
- Maintien du recours à l'activité partielle et abandon de la date du 17 mars comme date butoir de signature des contrats;
- Année blanche des intermittents complétée de la période d'impossibilité de travailler ;
- Aide sur les restes à charge de l'allocation d'activité partielle.
- Reprise: Les artistes doivent pouvoir reprendre leurs activités au plus tôt.

Alors que se multiplient les secteurs de l'économie qui bénéficient de dérogations au protocole sanitaire général, la cohérence doit permettre au secteur culturel de déterminer dès à présent un protocole sanitaire assoupli pour que les artistes puissent eux aussi reprendre dans des conditions réalistes.

- Relance: le secteur qui a été totalement mis à l'arrêt doit bénéficier de mesures de relance;
- Année blanche (supplémentaire) des aides pluriannuelles
- Doublement du budget de la culture.»

FRANCE FESTIVALS

« La période que nous venons de traverser a mis en lumière la place incontournable des festivals dans le développement territorial et artistique du pays; elle a révélé

aussi la grande fragilité de leur économie et de leur fonctionnement. Comme d'autres secteurs qui reprendront leurs activités quasi normalement, par exemple les transports, les festivals doivent aussi se projeter, se reconstruire en passant du tout sécuritaire à un assouplissement rapide des règles sanitaires.

Nous demandons la réactivation immédiate de la mission Festivals au sein du ministère de la Culture et sa dotation des moyens nécessaires pour devenir un véritable outil: de réflexion pour la reconstruction d'une politique culturelle partagée avec les politiques territoriales, d'accompagnement pour une reprise immédiate, de production de connaissances pour notre secteur, de partage et de concertation avec les organisations professionnelles, l'État et les collectivités territoriale, de gestion du Fonds festivals annoncé par le Président qui devrait être pérennisé.»

SCÈNES D'ENFANCE – ASSITEJ FRANCE

« Le spectacle vivant pour l'enfance et la jeunesse s'est vu très fortement impacté par la crise: à la fermeture des théâtres, se sont ajoutées celle des établissements scolaires et des structures socio-éducatives, partenaires de très nombreux projets. À l'initiative de Scènes d'enfance – AssitejFrance, le secteur a, cependant, su faire jouer la solidarité, avec une attention particulière à la qualité du dialogue entre artistes et lieux de diffusion. Les conséquences sociales et culturelles de l'isolement sont encore à estimer. Pour l'heure, il nous paraît essentiel de démultiplier les efforts pour renforcer les liens entre enfants, familles, et une création artistique aujourd'hui fragilisée. L'action des pouvoirs public devrait plus que jamais garantir une équité territoriale et démocratique dans l'accès à l'art, et contribuer, ainsi, à proposer aux plus jeunes citoyens des perspectives au-delà de la crise.

Nous appelons à un renforcement de l'engagement de l'État, en particulier à travers une concertation interministérielle, associant l'ensemble des partenaires de la culture, et de l'Éducation artistique et culturelle.»

SNAPAC – CFTD

SYNDICAT NATIONAL DES ARTISTES ET DES PROFESSIONNELS DE L'ANIMATION, DU SPORT ET DE LA CULTURE

« Le Snapac a notamment revendiqué un allongement des droits au régime spécifique d'assurance chômage des intermittents avec:

- La prise en compte de chaque date anniversaire individuelle ;
- La prise en compte des heures de travail déjà effectuées;



ERIC DEGUIN

Karelle Prugnaud, Léonie et Noémie

- La prise en compte des intermittentes ;
- La suppression des jours de carences, trop perçus, et franchises, pendant toute la période de crise ;
- L'obligation du paiement par les employeurs des contrats annulés, ou du recours à l'activité partielle ;
- La prise en compte de 12 heures (et non pas 7) pour un cachet dans le cadre de l'activité partielle ;
- Le bénéfice d'un allongement de droits identique pour les allocataires de l'APS, l'AFD, l'ASS ;
- L'allègement des précautions sanitaires pour faciliter la reprise du travail.

Nous resterons extrêmement vigilants à l'application effective des promesses du président de la République et à la place qui sera réservée à la Culture dans le plan de Relance. Nous veillerons également à la manière dont se déroulera la reprise dans le secteur culturel, tous métiers confondus. Elle sera longue et difficile. Nous ferons notre possible pour faire comprendre aux pouvoirs publics que des mesures sanitaires trop drastiques empêchent la reprise du travail et enfoncez chaque jour un peu plus le monde de la culture dans une crise mortifère. »

SYNDICAT DES CIRQUES ET COMPAGNIES DE CRÉATION

« Il est temps d'oser sauter dans le vide. Nous pouvons vous l'affirmer, quand on est solidaires, on ne s'écrase pas. On va plus vite, plus haut, plus fort grâce à la dynamique qui nous porte vers un avenir partagé. Cette crise pointe cruellement les carences d'un système où les murs sont soutenus pendant que ce qui fait leur sens agonise.

Osons nous projeter pour un autre demain.

Changeons-nous, avec et pour le public.

Changeons la politique culturelle.

Changeons tout.

1 000 signes. Voici la consigne reçue. Alors c'est à vous que nous les faisons ces 1 000 signes : compagnies, bureaux de production, lieux intermédiaires, écoles, labels....

Construisons le spectacle vivant de demain.

Repensons-le dans toutes ses dimensions.

Notre seule volonté : l'artistique ne doit plus être la marge mais le cœur de tout.

Nous avons des propositions que nous partagerons.

Vous avez des idées dont nous débattons.

55 jours. Le temps du confinement.

55 jours. Le temps du débat que nous vous proposons.

Osons ! »

SYNDICAT DES MUSIQUES ACTUELLES

« Requêtes et propositions du SMA pour préparer une sortie de crise ;

- Maintien du recours au dispositif d'activité partielle pour l'ensemble des entreprises des musiques actuelles à taux plein tant que l'activité n'aura pas pleinement repris ;
- Levée de la clause de « service fait » afin que les collectivités soient contraintes d'honorer les contrats qu'elles ont passés avec des entreprises de spectacles ;
- Assouplissement et bonification des critères du Fonpeps ;
- Obstacles réglementaires à lever : décret son et circulaire Collomb ;
- Fiscalité : Défiscalisation des dons des mécènes et bonification des crédits d'impôt spectacle vivant et production phonographique ;
- Visibilité sur les dates et conditions de réouverture des lieux de musiques actuelles et des festivals ;
- Reprise des commissions du CNM et soutien massif aux entreprises dans le cadre du fonds de secours afin d'assurer leur pérennité ;
- Impact social et environnemental à placer au centre de ces réflexions. »

L'ÉPOQUE

SYNAVI

SYNDICAT NATIONAL DES ARTS VIVANTS

« Les structures indépendantes, compagnies et lieux intermédiaires, sont les premiers producteurs de spectacles et d'actions artistiques. Principaux employeurs du secteur, elles sont au centre de la relation artistes/public et d'un écosystème complexe.

La pandémie COVID-19 les touche de plein fouet, stoppant net leurs activités.

Les dispositifs de soutien étant mal adaptés, beaucoup d'entre elles disparaîtront à court et moyen termes, entraînant la perte de milliers d'emplois.

En réponse aux discours flous et aux dispositifs portant essentiellement sur les institutions, nous revendiquons une révision en profondeur des politiques publiques dans le cadre de COREPS.

Nous y défendons la nécessité d'un plan triennal, État/Collectivités de un milliard d'euros par an. Économique, social et solidaire, il préférera la logique de l'infusion territoriale et de la production soutenable, inscrite dans la durée, le bien social et environnemental, à la logique de projets jetables dans un marché toujours plus en tension. »

SYNPASE

SYNDICAT DES PRESTATAIRES DE SERVICES DE L'AUDIOVISUEL SCÉNIQUE ET ÉVÉNEMENTIEL

« Le Synpase (prestation technique pour le spectacle et l'événement) s'est tout de suite mis en ordre de marche, dès début mars, à la fois pour informer nos adhérents mais aussi pour prendre l'attache des cabinets ministériels pour faire état de la catastrophe économique (entre 60 à 80 % de perte de chiffre d'affaires dans les entreprises en 2020) et proposer des mesures de soutien à la hauteur des enjeux.

Ce travail a été mené à travers le regroupement des deux filières dans lequel nous intervenons : le spectacle vivant et l'événementiel. Ces messages ont été entendus puisque nos activités sont ciblées par le Plan Tourisme, bien que nous attendions toujours les textes officiels et l'assurance que l'ensemble des structures concernées (entreprises du spectacle et de l'événementiel) seront bien éligibles à l'ensemble des mesures. Il est par ailleurs urgent que l'État donne enfin des messages clairs concernant la tenue des événements à venir, comme cela a été fait en Allemagne par exemple. Ceci est indispensable pour arrêter l'hémorragie des annulations.

La première priorité sera bien sûr de s'assurer que l'ensemble des acteurs professionnels de nos filières bénéficie bien du soutien indispensable à leur survie.



ÉRIC DEGUIN

Helmut von Karglass, Défilé de Haute Culture

La seconde priorité sera de redémarrer au plus vite nos activités, tout en rassurant les autorités et les publics sur nos capacités à tenir compte du risque sanitaire qui tend à se réduire et c'est tant mieux. C'est le sens du protocole sanitaire que le Synpase vient tout juste de diffuser pour les métiers qu'il représente. Il s'agira enfin à concilier reprise économique et relations éthiques, pour que tous les acteurs puissent bénéficier des fruits de la relance, en bonne intelligence. »

UFISC

UNION FÉDÉRALE D'INTERVENTION DES STRUCTURES CULTURELLES

« Nos initiatives, garantes de la participation de tou.te.s à la vie artistique et culturelle pour faire vivre libertés, partages et imaginaires, sont en danger. Nous avons besoin d'un plan ambitieux, coconstruit dans le temps avec les territoires, les acteur.rice.s, les citoyen.ne.s, au service de l'intérêt général et dans le respect des droits culturels et humains.

Nous demandons :

- La mise en œuvre concertée des protections relatives à l'intermittence, aux auteur.e.s et à tou.te.s les travailleur.se.s du secteur ;
- La prolongation des mesures économiques : activité partielle, fonds de solidarité, appuis en trésorerie et fonds propres... ;
- Le doublement du budget du ministère de la Culture par des moyens nouveaux pour des fonds de soutien spécifiques priorisés vers les plus fragiles, pour l'emploi

culturel ou les processus collectifs ;

- Le maintien des subventions aux projets et aux expérimentations.

Nous sommes convaincu·es que l'Après se construit maintenant par la coopération et la solidarité.»

USEP – SV

UNION SYNDICALE DES EMPLOYEURS DU SECTEUR PUBLIC DU SPECTACLE VIVANT

«L'USEP-SV – Les Forces Musicales, Profedim, SNSP, Syndeac - n'a eu de cesse de rappeler que l'anticipation était fondamentale pour gérer l'activité du spectacle vivant et la mise en œuvre des missions de service public. Alors l'annonce de reprise des représentations devant le public est une très bonne nouvelle mais aussi une surprise.

Cette période de confinement strict a généré beaucoup de difficultés particulièrement renforcées par la vacance d'exécutifs locaux légitimes, la règle du « service fait » et l'accès à l'activité partielle problématique aux EPIC, EPCC et les SEM.

L'annonce de l'obtention d'une année blanche pour l'assurance chômage des salarié·e·s intermittent·e·s du spectacle est positive, mais une vigilance dans sa mise en œuvre s'impose.

Les réouvertures au public vont être possibles, mais les normes sanitaires strictes restent problématiques au regard de nos modèles économiques et des esthétiques. Il est essentiel que les dispositifs de soutien soient maintenus et qu'une concertation entre le ministère de la Culture et les collectivités territoriales ait lieu pour réaffirmer la place du service public de la culture.»

SYNDICATS DU SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

PRODISS

CAMULC

SNDTP

SNES

«Le spectacle vivant privé est frappé de plein fouet par les conséquences dévastatrices de la crise sanitaire, tant d'un point de vue économique, social que culturel. Avec plus de la moitié des entreprises (salles, théâtres, cabarets, festivals, producteurs et diffuseurs de spectacles en régions) et plus de 75 % des emplois intermittents menacés à court terme, une sortie de crise s'impose. Quelles mesures faut-il prendre ? Les syndicats du spectacle vivant privé unis face à l'enjeu, proposent 10 mesures de sauvetage et de relance.

1 – Renforcer et élargir le crédit d'impôt spectacle vivant (CISV)

La reprise passera par la capacité des entreprises à investir dans la création. Le CISV a fait ses preuves à ce titre, en tant qu'outil permettant aux entrepreneurs de prendre des risques. Les freins récemment imposés à ce dispositif fiscal doivent donc être levés. Il est impératif de réintégrer dans son périmètre les spectacles d'humour et les comédies musicales, de l'élargir aux spectacles de cabaret et de théâtre et de lever les contraintes qui lui ont été imposées.

2 – Accorder l'annulation des charges patronales pour toutes les entreprises impactées par l'interdiction de rassemblements

L'exonération de charges sociales patronales doit s'effectuer sans impacter les droits à prestations sociales différées des salariés permanents et intermittents du spectacle, et doit s'accompagner de l'exonération des charges sociales des dirigeants non-salariés, sur la période du 1er mars 2020 au 31 décembre 2021. L'ensemble des entreprises dont les activités ont été arrêtées en raison des dispositions interdisant les rassemblements de personnes doivent bénéficier d'une exonération totale des charges sociales patronales.

3 – Exonérer les entreprises du spectacle musical et de variété du versement de la CET (CVAE ET CFE) pour les années 2020 et 2021

La cotisation foncière des entreprises (CFE) et la cotisation sur la valeur ajoutée (CVAE) sont les deux composantes de la contribution économique territoriale (CET). Le spectacle musical et de variété peut, au même titre que les autres activités culturelles, bénéficier d'une exonération de CFE à condition qu'une délibération de la collectivité soit prise en ce sens. En délibérant en ce sens avant le 1^{er} octobre 2020, les collectivités enverraient un signe fort de soutien au secteur.

4 – Refinancer le Centre national de la musique et l'ASTP

Le produit de la taxe fiscale sur la billetterie sera inexistant ou très faible en 2020 et 2021. Le Centre National de la Musique, dont les revenus sont notamment fondés sur cette taxe, sera dans l'incapacité de soutenir durablement les filières dont il a la charge. Il est indispensable et urgent que le CNM puisse bénéficier de ressources fiscales additionnelles et substantielles (TOCE, GAFAN, YouTube, etc.).

Parallèlement, les mesures de soutien du Fonds d'Urgence du Spectacle Vivant (FUSV hors musical et de variétés), confié à ASTP, sont aujourd'hui prévues pour seulement 10 semaines d'inactivité. Il est dès à présent nécessaire de doter le FUSV de nouvelles ressources

permettant de couvrir une période d'inactivité bien plus longue.

5 – Relever le montant de l'avantage fiscal pour les entreprises mécènes

Avec l'annulation des festivals en 2020, les organisateurs, en majorité en mono-activité, jouent leur survie. Pour inciter les mécènes à maintenir, voire accroître leur soutien, qui permettra de contribuer à la survie d'entreprises, d'emplois, et qui irriguera les territoires, il faut relever le taux de défiscalisation (plafonné à 40 % depuis le PLF 2020).

6 – Maintenir et prolonger l'activité partielle jusqu'à la reprise normale d'activité

Le dispositif d'activité partielle, s'il ne peut être prolongé sans limite, doit être ajusté de manière très progressive, en tenant compte de la réalité économique des secteurs. Aussi, les conditions actuelles du dispositif d'activité partielle portant sur le nombre d'heures annuelles et le montant de l'allocation versée à l'employeur devraient être maintenues jusqu'à l'été 2021.

7 – Rallonger la durée de la franchise d'amortissement du PGE

Si le Prêt Garanti par l'Etat (PGE) est un outil bien adapté à des besoins de trésorerie à court terme, ses conditions de remboursement sont inadaptées à la situation financière des entreprises et à leur capacité à dégager un flux de liquidités suffisant. Fin 2020, une très grande majorité de nos entreprises auront une trésorerie négative. La reprise escomptée en 2021 ne permettra, au mieux, que d'éviter d'aggraver cette situation. Aussi, seul un petit nombre d'entre elles pourront rembourser en 6 ans leur PGE. Les conditions de ce prêt devraient être aménagées de la manière suivante : d'une part porter la durée de la franchise d'amortissement de 12 mois à 24 mois ; et d'autre part, après la période de franchise, porter de 5 à 8 ans la durée d'amortissement du prêt.

8 – Elargir les aides aux « petites salles » du Fonpeps pour un soutien de l'emploi des plateaux artistiques

Le budget alloué sur 2020 au Fonpeps ne sera que très partiellement consommé faute d'activité. Par ailleurs, la réduction de la jauge des salles, imposée par les mesures sanitaires, cumulée à une inévitable baisse de fréquentation, va multiplier au minimum par 2, voire plus, le rapport coût plateau/spectateurs. L'adaptation de la mesure « petites salles », qui est une aide adaptée au soutien à l'emploi peut permettre de répondre à cette nouvelle contrainte économique. Aussi, est-il proposé



ERIC DEGUIN

Compagnie Stylistic, Abdou N'goun

d'étendre ce dispositif aux salles jusqu'à 900 places (jauge après mise en place des obligations de distanciation sociale) et d'en adapter les modalités afin d'encourager au développement des plateaux artistiques en fonction de la jauge des salles.

9 – Répondre à la problématique urgente des loyers des salles

Une franchise des loyers des salles de spectacles doit être déclarée pendant la période d'interdiction d'ouverture des salles de spectacles pour les TPE et PME, pour une durée minimale de 3 mois. Dans la foulée, avec le concours des ministères de l'Economie et des Finances, et de la Culture, une médiation doit prendre place entre les représentants des bailleurs et ceux des salles de spectacles afin de négocier une révision à la baisse des loyers, pour au minima les 12 mois qui suivront la reprise de l'activité.

10 – Accompagner les surcoûts et mesures liées au nouveau cadre sanitaire

La reprise de l'activité de diffusion de spectacles dans un contexte « dégradé » lié aux possibles contraintes de nouvelles mesures sanitaires, ne peut se concevoir sans tenir compte des points d'équilibre entre risque économique et risque sanitaire. En outre, ces surcoûts générés par le cadre sanitaire vont se cumuler avec les coûts de sûreté suite aux attentats de 2015. Aussi, nous demandons la mise en place d'aides spécifiques dédiées à la couverture de ces nouvelles charges. »



(DÉ)CONFINEMENT

ACTIF & SOLIDAIRE

Afin d'atténuer l'impact économique de la crise sanitaire, dynamiser la reprise artistique et penser le monde d'après, l'OARA a multiplié les initiatives.



11 mesures exceptionnelles pour maintenir l'emploi et l'activité artistique. Maintien de tous les soutiens, constitution d'un fonds de solidarité pour les situations d'urgence, avance de paiement pour conforter les trésoreries...

Organisation d'un cycle d'information juridique et sociale avec les agences réunies au sein de La Collaborative en partenariat avec le CN D, La FÉVIS, ARTCENA, THEMAA, SNSP...

Programmation en ligne d'une saison de spectacles néo-aquitains Yannick Jaulin, Hors Série, La Coma, Magique Circonstancielle, L'Envers du décor...

Diffusion de paroles d'artistes et d'acteurs culturels sur le monde d'après Stéphane Jouan, Odile Grosset-Grange, Hassane Kassi Kouyaté, Agnès Pelletier...

Accompagnement de plus de 150 projets artistiques en 2020/2021 coproductions, bourses à l'écriture, résidences...

EN SAVOIR + oara.fr   



OFFICE
ARTISTIQUE
RÉGION
NOUVELLE-
AQUITAINE



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

MÉ
CA | OA
RA



Intermittents : encore beaucoup de questions

L'année blanche annoncée par Emmanuel Macron ne règle pas tout. Syndicats et organisations professionnelles pointent les incohérences et les pièges qui surgissent au fil des jours.

Les intermittents du spectacle arrivés en fin de droits à compter du 1^{er} mars ont vu leur indemnisation chômage prolongée jusqu'à la fin du confinement, qu'ils justifient ou non des 507 heures nécessaires pour renouveler leurs droits ou des 338 heures pour bénéficier de la «clause de rattrapage». Les dates anniversaires de réexamen des droits prévues entre le 1^{er} mars et la fin du confinement ont été reportées automatiquement par Pôle emploi au 30 juin 2020. Mais devant la crise qui s'annonce

longue pour tous les secteurs de la culture, du spectacle vivant au cinéma, les intermittents attendent des aides bien plus conséquentes. Le 6 mai, près de deux mois après la fermeture des salles de spectacles et la mise à l'arrêt total de l'économie de la culture, le président de la République fait enfin une annonce à plus long terme concernant le système d'indemnisation des intermittents du spectacle. Emmanuel Macron promet une année blanche, avec prolongement des droits des intermittents indemnisés par l'assurance chômage jusqu'en août 2021. La mesure qui se pensait rassurante au plus haut niveau de l'État laisse les premiers intéressés au minimum sceptiques, d'autant plus que, mi-juin, aucun texte précisant le cadre légal n'avait encore été publié. «*Pour le moment, nous avons des engagements strictement oraux et peu d'engagements concrets*», souligne Denis Gravouil, secrétaire général de la CGT spectacle. *Nous savons que des discussions sont en cours entre le ministère du Travail et le ministère de la Culture, mais nous n'avons été invités à aucune réunion, contrairement à ce qu'ont annoncé les deux ministres concernés.*»

Une date mal choisie

La date de fin de l'année blanche, fixée au 31 août 2021, est très critiquée. «*Nous nous faisons avoir avec cette idée d'année blanche. Le président donne l'impression au grand public qu'il nous a entendus, mais que met-il derrière cela ? La date de reprise de nos activités est encore très floue. Beaucoup de projets seront reportés ou annulés au cours de la saison à venir, l'annulation du Festival d'Avignon et du Off aura des répercussions sur un an à venir*», considère Samuel Churin. Le porte-parole de la Coordination des intermittents et précaires (CIP), plaide pour une année blanche, avec report de la date anniversaire d'un an à compter de la date de reprise de l'activité du secteur, et milite aussi pour une meilleure prise en compte de tous les précaires



JULIEN PEBREL

Samuel Churin, porte-parole de la Coordination des intermittents et précaires (CIP)
«**Nous nous faisons avoir avec cette idée d'année blanche.**»

entrant dans le régime général. Du côté des syndicats d'employeurs et organisations professionnelles aussi, l'annonce présidentielle paraît légère. *« La date d'août 2021 voudrait dire que tout aura repris en août 2020 ce qui semble peu probable, estime Bruno Lobé, membre du conseil national du Syndeac. Nous voulons savoir à partir de quand les droits seront calculés, quels seront les barèmes pratiqués pour le calcul des taux... Nous serons vigilants à la mise en œuvre de ces mesures. »* Idem à Profedim : *« Aujourd'hui, le gouvernement n'a de cesse d'appeler à la relance de l'économie, mais dans notre secteur, nous percevons une reprise longue et sur un mode dégradé. »*, note Aurélie Foucher, déléguée générale du syndicat des producteurs, festivals, ensembles, et diffuseurs indépendants. *« Cette mesure aura un effet protecteur à très court terme. Le fait que nos activités aient été arrêtées pendant plusieurs mois aura des répercussions sur plusieurs années »*, précise Elsa Maupéu, coprésidente du Synavi, syndicat également favorable à une année blanche calculée à partir de la reprise d'activité.

Et les «matermittentes» ?

Le nombre d'intermittents indemnisés selon les annexes 8 et 10 de l'assurance chômage avoisine les 110 000 personnes sur un total de 250 000 personnes travaillant de manière intermittente sans avoir les 507 d'heures nécessaires pour ouvrir ou renouveler leurs droits à date anniversaire. L'inquiétude de l'annonce d'Emmanuel Macron porte ainsi également sur la non-prise en compte de ceux qui auraient dû « faire leurs heures » sans la crise, les nouveaux entrants dans le régime d'indemnisation, comme ceux qui après une ou plusieurs années sans indemnités, espéraient rouvrir des droits. Autre question non résolue au moment de l'impression de *La Scène*, celle de la réouverture des droits à l'assurance chômage pour les femmes de retour de congés maternité, les « matermittentes ». Aujourd'hui, leurs droits sont réenclenchés à partir du premier cachet signé après leur congé. Sans reprise, leur situation économique devient très fragile et peut être aggravée lorsque des mesures de chômage partiel ont été adoptées par l'employeur. Début juin, après avoir participé à une réunion de présentation du décret « intermittents » du ministère de la Culture, la CGT demeurait inquiète, estimant les mesures toujours *« floues sur l'année blanche »* et ne résolvant pas certains points comme la question des nouveaux entrants et matermittentes. S'il est trop tôt pour

faire le constat de l'efficacité et des manques de ces mesures, une étude du cabinet d'audit EY publiée fin mai renforce l'inquiétude, estimant que 22 000 emplois intermittents d'artistes et de techniciens pourraient être détruits.

TIPHAINE LE ROY

Quid des heures d'enseignement et d'atelier ?

Actuellement, le nombre d'heures relevant d'enseignements ou d'ateliers permettant d'ouvrir des droits à l'assurance chômage des intermittents est plafonné à 70 heures. L'annonce d'un « été apprenant et culturel » d'Emmanuel Macron est une invitation faite aux artistes notamment à venir dans les écoles – ce qui, pour ces derniers, n'est pas à proprement parler une nouveauté. Si cet axe devait être renforcé, cela ne signifie pas un relèvement du plafond de ces heures, un sujet qui fait débat. *« Ce serait formidable que ces heures entrent dans les heures éligibles aux annexes 8 et 10 de l'assurance chômage. Nous le réclamons depuis leur retrait en 2003 »*, note Samuel Churin, de la CIP. Denis Gravouil, de la CGT-Spectacle considère que, même si un léger élargissement provisoire avait lieu, le sujet n'est que marginal : *« Tous les intermittents, notamment techniciens, ne feront pas leurs heures dans ce domaine, et tous les artistes ne sont pas des pédagogues. »* Un constat qui rejoint celui d'Auréli Foucher pour Profedim : *« Cela ne fait pas partie de nos demandes. L'animation culturelle, ce n'est pas le rôle de nos artistes. Ces projets n'ont de sens que s'ils sont liés à une activité artistique. »*

Musiques : le SNAM-CGT exige un plan de relance

« Les artistes de la musique veulent rejouer. Au plus vite, pour gagner leur vie et pour retrouver le contact avec le public, mais pas dans n'importe quelles conditions. Il faut donc que les consignes sanitaires soient claires et précises pour sécuriser les artistes, leurs employeurs et le public. C'est le préalable qui tarde à se réaliser. Il faut aussi compenser économiquement les pertes qu'entraînent ces mesures au niveau des jauges des spectacles qui pourront se tenir. L'aide à l'emploi est une des clefs de la reprise. Le Fonpeps doit être adapté d'urgence pour que les coûts salariaux des équipes artistiques ne soient pas un motif d'empêchement des spectacles. Par ailleurs, la crise frappe d'autant plus durement le secteur public du spectacle qu'il était sous-financé depuis des années. Le plan de relance que nous exigeons de l'État, mais qui ne sera rien sans l'engagement parallèle des collectivités territoriales, doit permettre aux ensembles musicaux, aux opéras, aux festivals et aux salles de retrouver un niveau de financement en rapport avec le rôle que le service public doit jouer pour la création, la diffusion et la diversité artistique dans notre pays. »

Jean Garcia

Comédien

« Nous voulons recommencer à travailler sans tarder »

Jean Garcia est secrétaire général du Snapac-CFDT, Syndicat national des artistes et des professionnels de l'animation, du sport et de la culture.



D.R.

Qu'en est-il de « l'année blanche » annoncée pour les intermittents du spectacle ?

Le principe est acté mais nous sommes encore dans l'incertitude la plus complète. Les décrets tardent à paraître. Le diable sera sans doute dans les détails. Les droits seront-ils revus à la baisse ? Qu'en sera-t-il de la prolongation des droits, de l'allongement de la période de recherche ? Et des dates anniversaires ? Des dossiers sont déjà en suspens. Beaucoup d'intermittents ne rentreront pas dans les cases et risquent de sortir du système.

Comment a été appliqué le « chômage partiel » pour les intermittents ?

De manière compliquée ! Beaucoup ont été « zapés » de l'activité partielle alors même qu'un contrat ou une promesse d'embauche existait. D'autres ont été placés en télétravail et leur employeur leur a signifié en fin de mois qu'ils étaient en fait en chômage partiel. Il y aura peut-être des contentieux mais les employeurs sont souvent plus informés que les salariés.

Qui sont les artistes et techniciens les plus fragilisés par la crise ?

Rien n'est prévu pour les nouveaux entrants qui rencontreront des difficultés pour cumuler suffisamment d'heures. Les cas des femmes revenant de congés de maternité, tout comme celui des personnes sortant de congés maladie longue durée (ADL) sont également préoccupants. Elles sont confrontées à une double peine : elles ne peuvent pas travailler pendant leur congé et, à leur retour, en l'absence de contrat, le secteur étant à l'arrêt, elles ne peuvent pas réintégrer l'ARE.

Quelles revendications portez-vous ?

Elles sont multiples. Tout d'abord, l'allongement des droits et la prise en compte de dates anniversaires individualisées, non d'une date globale. La comptabilisation de toutes les heures de travail déjà effectuées. La suppression des jours de carence et du système de franchises qui conduisent à des situations anormales : non seulement, l'intermittent n'a pas pu travailler, mais en plus on lui compte des jours en moins. Nous demandons aussi la prise en compte de 12 heures quotidiennes au lieu de 7 en cas d'activité partielle, l'instauration d'une période d'impossibilité de travail partielle ou totale sur l'ensemble du périmètre professionnel du spectacle et que les employeurs, privés et publics, soit payent les contrats annulés soit, pour ceux qui y ont accès, recourent à l'activité partielle.

Comment envisagez-vous les mois à venir ?

Il faut que nous puissions recommencer à travailler sans tarder, sans pour autant que ce soit à n'importe quelles conditions. Un allègement des précautions sanitaires s'impose. Il y a des différences de traitement : pourquoi, par exemple, peut-on rester assis plusieurs heures l'un à côté de l'autre dans un train et non dans une salle de spectacle ?

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MARC



RÉSEAU NORMAND
DES ARTS DE LA RUE

Le ReNAR est un réseau de festivals d'arts de la rue en Normandie.
Onze partenaires, reconnus pour leur expertise dans le domaine,
le composent aujourd'hui.

À travers notamment un partage des savoir-faire et une mutualisation
des découvertes artistiques, les événements du réseau sont chaque
année plébiscités par le public, les institutions et les professionnels.
Depuis 2018, le réseau travaille à son développement futur à travers la
création d'un second cercle de partenaires.

Soutenu par l'Etat et la Région, le réseau contribue à faire
de la Normandie une terre d'accueil des arts de la rue.



ACTUALITÉ

Face à la crise sanitaire, certains rendez-vous sont annulés, d'autres pourraient être maintenus et de nouvelles initiatives et projets sont en cours de construction alors...

Rendez-vous sur reseau-renar.fr

Et suivez nous facebook.com/reseauenar
pour connaître l'actualité du réseau.

Soutien aux artistes des arts de la rue

En cette période difficile de crise sanitaire, le réseau et ses partenaires tiennent à réaffirmer leur soutien plein et entier à l'ensemble de la profession du secteur culturel et plus particulièrement celui qui nous rassemble au sein du ReNAR : les arts de la rue.

Les annulations en cascade des représentations de rue, sur l'ensemble de notre territoire ainsi qu'en Europe, fragilisent inéluctablement ce secteur artistique dont l'activité de diffusion est principalement saisonnière. Depuis le mois de mars, le confinement a déjà contraint bon nombre de compagnies à reporter leurs résidences de création ou à rendre caduques les premiers contrats de printemps. Que dire, par ailleurs, des dates estivales ainsi que celles de la rentrée scolaire ? Tout cela semble bien compromis et annonce une fin d'année difficile pour les artistes des arts de la rue dont 80% de la rémunération sont générés entre le mois d'avril et le mois de septembre...

Aussi, face à l'adversité qui nous touche, nous n'oublions pas que cette profession participe activement à la démocratie de nos territoires, en permettant chaque année au plus grand nombre d'assister à des spectacles gratuits et de qualité. Par leur convivialité et leur capacité à créer ce lien entre les générations et entre les publics, les festivals et autres rendez-vous estivaux des arts de la rue participent pleinement au bien vivre ensemble et offrent une émotion partagée au cœur de nos espaces de vie urbains et ruraux !



ROUGE NORD
©Circusography



DEABRU BELTZAK



VOUS ÊTES ICI
©Delphine Camilli

Pour toutes ces raisons, il nous paraît impensable de ne pas être solidaire d'une profession en grande précarité. Nous ne souhaitons pas que 2021 soit annonciateur d'un cortège de mauvaises nouvelles où un grand nombre de compagnies ou d'artistes verraient leur activité cesser et où la diversité et la vitalité des festivals et manifestations se verraient fragilisées. D'ores et déjà, nous souhaitons inciter l'ensemble des élus, structures et institutions à faire des choix courageux en accompagnant financièrement les annulations des représentations qui se profilent. Cet engagement responsable et crucial nous permettra, à n'en pas douter, d'affronter plus sereinement la crise, de répondre à nos valeurs démocratiques et d'enclencher un cercle vertueux pour les mois à venir.

Nous souhaitons aussi adresser un grand merci au public qui, par ses mots quotidiens de soutien à nos structures et aux artistes, témoigne dans ce contexte de crise et d'annulations de tout son attachement à la culture et à cette mouvance artistique généreuse des arts de la rue.

Plus que jamais, le réseau ReNAR reste mobilisé au côté des artistes et des intermittents du spectacle et réitère son engagement pour la défense d'une profession aujourd'hui plus que fragilisée !

Pour le réseau ReNAR,
Les organisateurs partenaires de Normandie

SACD  la culture avec la copie privée

RÉGION
NORMANDIE



Le spectacle vivant face au chômage partiel

Lieux, compagnies, festivals et tourneurs ont recouru majoritairement, mais de manière différenciée, au chômage partiel.

LIEUX

Un dispositif largement utilisé

Ayant encouragé ses adhérents à se saisir du dispositif du chômage partiel, le Syndicat national des entreprises artistiques et culturelles (Syndec) a visiblement été entendu puisque 74 % des lieux l'ont sollicité pour une partie de leur personnel permanent. « *La proportion est plutôt inverse (40 %) s'agissant des CDDU, qui concernent les intermittents. Quant aux CDD de droit commun, le pourcentage atteint 58 %* », indique le président

du Syndec, Nicolas Dubourg. Toutefois, alors que la plupart des demandes avaient été validées en avril par les Direccte, une ordonnance du 22 avril a jeté le trouble en stipulant que les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC) et les établissements publics de coopération culturelle (EPCC) qui percevaient plus de 50 % de subventions publiques en seraient exclus. Une décision incompréhensible aux yeux du Syndec, qui a interpellé l'État ; lequel aurait alors récemment indiqué constituer un fonds destiné à compenser les pertes engendrées. Le débat n'en est malheureusement pas resté là, d'autres dispositions mentionnées dans une Foire aux questions (FAQ) du ministère du Travail ayant étendu la logique aux associations de loi 1901, sans limitation cependant du seuil de subventions. De quoi nourrir un peu plus les inquiétudes du Syndec sur la fragilité financière des salles des spectacles, mais aussi des compagnies avec lesquelles elles établissent des contrats. « *L'impossibilité de mettre en œuvre le chômage partiel aurait un impact puissant sur l'absorption des subventions de fonctionnement qui devaient être affectées pour une part aux marges artistiques et seraient immédiatement réaffectées aux salaires des permanents* », conclut Nicolas Dubourg. Bien que sous statut associatif et subventionnée à plus de 50 %, La Rose des vents, scène nationale de Villeneuve-d'Ascq (59) n'a pas enregistré de refus. « *Mais nous n'avons pas encore actionné la demande de remboursement par l'État* », précise sa directrice Marie Didier. Sur les 25 permanents de la structure, un tiers a été en télétravail, un tiers au chômage partiel et un dernier tiers sur un mélange des deux. Les techniciens intermittents, quant à eux, seront salariés jusqu'au 30 juin, comme s'ils avaient effectivement travaillé. Outre considérer de son devoir, en tant que directrice d'un lieu labellisé, de « *protéger les plus fragiles* », Marie Didier motive cette décision par un souci



JULIEN PEBREL

Nicolas Dubourg, président du Syndec
« Sans chômage partiel, des subventions de fonctionnement qui devaient être affectées aux marges artistiques le seraient aux salaires des permanents. »

de cohérence. « *Sachant qu'en réglant les contrats de cession aux compagnies nous leur permettions de payer les salaires, il était logique que nous fassions de même vis-à-vis des intermittents que nous engageons* », avance-t-elle.

COMPAGNIES

La solution «sauvetage»

Le recours au chômage partiel a été diversement adopté en fonction de la taille des compagnies et des lieux dans lesquels elles étaient diffusées. Le Syndicat français des artistes-interprètes (SFA) constate ainsi que celles tournant dans des scènes conventionnées ou nationales qui ont honoré les contrats de cession (ou indemnisé au coût plateau) n'ont pas connu de baisse de trésorerie et ont donc pu payer les salaires. Les équipes artistiques subventionnées au projet et qui se produisent dans des théâtres privés ou des structures de moindre envergure ont, elles, mobilisé le dispositif d'activité partielle. Enfin, les petites compagnies (très nombreuses) faiblement dotées n'ont, pour la plupart, pas effectué de demande. « *Il s'agit souvent de structures qui ne signent pas de contrats de travail en avance*, précise Lucie Sorin, membre de la délégation générale, déléguée au spectacle vivant du SFA. *Même si des promesses d'embauche existaient, elles se sont réfugiées derrière l'absence de contrats signés.* » Elles ont également plutôt proposé des reports aux artistes et techniciens. Or, la question du report a justement posé problème lorsqu'est apparue dans des FAQ du ministère du Travail une indication sur le fait que seule l'annulation d'un spectacle permettait de solliciter le chômage partiel (le même ministère reviendra peu après sur cette position). Des compagnies qui souhaitaient le mettre en place se seraient alors ravisées, en tablant sur la possibilité de jouer leur spectacle d'ici quelques mois. « *Faute de clarification, certaines ont craint de se voir refuser le chômage partiel pour l'ensemble de leurs personnels, également permanents, si elles en faisaient la demande pour les intermittents* », rapporte Lucie Sorin. Second élément venu perturber l'esprit des directeurs de compagnies, une note mise à jour le 22 avril, toujours par le ministère du Travail, sur les associations bénéficiant de subventions. Elle rappelait le principe selon lequel le recours à l'activité partielle ne saurait conduire à ce que leurs charges de personnel soient financées deux fois, une première fois par des subven-

tions et une seconde fois par l'activité partielle. Lucie Sorin affirme toutefois n'avoir pas eu connaissance de compagnies subventionnées s'étant vu opposer un refus à leur demande. En témoigne la compagnie Les Anges au plafond (Malakoff) dont le pourcentage de subventions publiques s'établit à 20 %. Si l'ensemble de son équipe permanente (intervenants extérieurs compris) a poursuivi son activité en télétravail (sans chômage partiel), la situation des artistes et techniciens, en revanche, a été étudiée en fonction de trois cas de figure : l'annulation d'une date payée, l'annulation non indemnisée et le report. Dans le premier cas, les cachets ont été versés normalement (la compagnie acceptant de perdre sa marge lorsque le lieu payait au coût plateau) ; dans le second, la compagnie a sollicité le chômage partiel (sans possibilité toutefois d'assurer un cachet à 100 %) ; et dans le troisième, tout a dépendu de la date des reports. « *Quand ceux-ci étaient hypothétiques, sans contrats signés, j'ai préféré recourir au chômage partiel* », justifie l'administrateur de la compagnie, Antoine Pinel, ajoutant l'avoir mis en place tardivement (fin avril) en raison



Antoine Pinel, administrateur de la compagnie Les Anges au plafond

« *Quand les dates étaient hypothétiques, sans contrats signés, j'ai préféré recourir au chômage partiel.* »

des négociations compliquées menées avec les théâtres, notamment ceux en régie directe, la levée de la clause du « service rendu » (qui permettait d'honorer des contrats même si ceux-ci n'avaient pu être effectués) n'étant pas intervenue tout de suite. La compagnie estime finalement avoir été « sauvée » par le chômage partiel, tout en reconnaissant avoir aussi pu tabler sur le versement de toutes ses subventions et de nombreuses parts de coproduction pour sa prochaine création afin d'avancer les salaires.

FESTIVALS

La vigilance reste d'actualité

Des enquêtes menées par France Festivals auprès de ses adhérents ont établi que 50 % d'entre eux avaient eu recours au chômage partiel. Derrière ce pourcentage se cachent des situations bien différentes. Si les festivals contraints à l'annulation ont mobilisé massivement ce dispositif pour leurs personnels permanents (à l'exception des membres de la direction qui ont opté pour le télétravail) et intermittents, ceux espérant un report à l'automne ont évalué la réduction d'activité selon les services. La direction continuait de travailler à 100 %, les équipes de production à 75 %, celles dédiées à la communication à 50 %. Les salariés en charge des relations publiques, des actions de sensibilisation et de médiation étaient placées en chômage partiel à 80 %, voire à 100 %. Enfin, les manifestations non annulées ont poursuivi leur tâche. Un mois après le confinement, les festivals ont toutefois été déstabilisés, à l'instar des lieux et des compagnies, par les annonces du ministère du Travail suggérant que les associations subventionnées ne pourraient bénéficier du chômage partiel. « *Aucun seuil de subventionnement n'étant fixé, nous avons conseillé à nos adhérents de le solliciter*, ponctue Alexandra Bobes, directrice de France Festivals, indiquant les avoir toutefois alertés sur un point de vigilance : que le maintien de leurs subventions et le versement des indemnités du chômage partiel par l'État n'engendrent pas de bénéfices à la fin de l'année. Le taux de financement public des festivals se situant, en moyenne à 35 %, Alexandra Bobes dit rester « optimiste » sur la validité des démarches engagées par les festivals. Deux autres dispositions demandent encore, selon elle, à être clarifiées : le fait que le report d'une manifestation ne soit pas compatible avec le chômage partiel, et la



Alexandra Bobes, directrice de France Festivals
« Aucun seuil de subventionnement n'étant fixé, nous avons conseillé à nos adhérents de solliciter le chômage partiel. »

réduction progressive de ce dispositif à partir du 1^{er} juin et non du 31 août. Confronté à l'annulation de son édition 2020, le festival Beauregard, à Hérouville-Saint-Clair (14), a placé ses permanents en télétravail, assorti du chômage partiel selon un pourcentage variable en fonction de leur charge d'activité. Concernant les 180 intermittents employés au montage du festival, aucun contrat n'étant signé au 15 mars, la question ne s'est pas posée. Ni celle d'un dédommagement. Conscient néanmoins du manque à gagner important pour les intermittents, le directeur du festival, Paul Langeois, souhaite se montrer solidaire. « *Si nous percevons une aide du Centre national de la musique, du ministère de la Culture et de la Région et réussissons, malgré le déficit [le festival est autofinancé à 97 %], à dégager un budget, j'entends déclarer deux, trois ou quatre cachets pour les intermittents* », affirme-t-il, redoutant surtout pour le moment une suppression du chômage partiel en juin. « *À cette date, mes salariés n'auront plus de travail. Il faut donc que le chômage partiel continue d'être en vigueur au moins jusqu'à la fin août pour les festivals qui devaient se tenir en juillet*, plaide Paul Langeois. Dans le cas contraire, les pertes seront très lourdes. »

TOURNEURS

Des inquiétudes sur l'avenir

Malgré des trésoreries exsangues, les entrepreneurs de spectacles ont décidé, dans la mesure de leurs possibilités, de mettre en place une activité partielle pour les artistes et techniciens. Plusieurs obstacles se sont cependant dressés sur leur chemin. Sur un plan financier tout d'abord, le délégué général du Syndicat national des entrepreneurs de spectacles (SNES), Philippe Chapelon, souligne qu'en l'absence de tout plafonnement, « *s'est posé le problème de la rémunération pour les cachets les plus importants* ». Est venue s'y greffer l'obligation d'honorer les Congés Spectacles (15,40% de plus à payer), le SNES et la Fesac ayant alors demandé à l'État (dont il attendait toujours la réponse mi-mai) de créer et alimenter un fonds spécial géré par Audiens et la caisse des Congés Spectacles. Sur un plan juridique ensuite, l'exclusion possible du chômage partiel pour les dates faisant l'objet de reports, annoncée fin avril, a ajouté à la confusion. « *Lorsqu'une date est reportée à la saison prochaine, l'engagement du salarié ne l'est pas. Il est annulé* », objecte Philippe Chapelon, jugeant nécessaire une précision des pouvoirs publics sur ce point crucial afin que « *tous puissent jouer le jeu de la solidarité* ». Si ce manque de sécurité juridique a rendu l'activation du chômage partiel (dont on ignore si elle a été peu ou très suivie) « *laborieuse* », selon le SNES, celui-ci souhaite surtout aujourd'hui être assuré que les entreprises qui y ont eu recours ne connaîtront pas de difficultés. « *Si vous lancez une procédure de chômage partiel, qu'en contrepartie vous ne percevez pas d'allocations et que, lors d'un contrôle, on vous indique que vous n'aviez pas le droit de le faire, c'est catastrophique pour l'entreprise* », confie Philippe Chapelon. Après avoir rémunéré ses artistes et techniciens sur l'ensemble du mois de mars, Vocal 26 (Valence) a déclenché la procédure de chômage partiel en avril pour toutes les dates annulées – 90 au total (en chanson et jeune public), de surcroît très rarement indemnisées par les lieux, soit une quarantaines d'artistes concernés. Sur les quatre membres de l'équipe permanente, un seul, en télétravail, n'en a pas bénéficié. « *Notre trésorerie était suffisamment solide pour effectuer l'avance des salaires. Le chômage partiel nous a véritablement aidés et permis de*

CDN de Normandie-Rouen : un cas à part

Le Centre dramatique national de Normandie-Rouen (76) est l'un des rares établissements labellisés, avec L'Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône (71), à n'avoir pas mis en place le chômage partiel. Une décision que son directeur, David Bobée, justifie principalement par des raisons éthiques. « *Les subventions qui assurent le fonctionnement m'ayant été versées, recourir doublement à de l'argent public ne me semblait absolument pas responsable ni solidaire* », témoigne-t-il, ajoutant que la réalité financière de sa structure (jauges peu importantes, prix moyen du billet très bas, donc pertes moindres) le lui permettait également. Cette position – dont il tient à souligner qu'elle ne constitue pas un jugement envers ses collègues qui ont agi différemment – ne l'empêche pas d'être critique à l'égard des dispositions imposées par le ministère du Travail aux EPIC et EPCC. « *Le fait que des établissements au label identique ne puissent bénéficier du même traitement en raison d'un statut juridique différent est très problématique* », juge David Bobée.

tenir», témoigne Julie Berthon, régisseuse lumière. Aussi s'inquiète-t-elle de sa possible suspension d'ici quelques semaines. « *Cette disparition, ajoutée à une non-reprise de l'activité des salles de spectacles, mettrait clairement notre structure en danger* », conclut-elle. **MARIE-AGNÈS JOUBERT**



Philippe Chapelon, délégué général du SNES
« **En l'absence de tout plafonnement s'est posé le problème de la rémunération pour les cachets les plus importants.** »



D.R.

Le 6 mai, Emmanuel Macron s'exprime devant la presse et annonce une «année blanche» pour les intermittents.

Le ministère a-t-il été à la hauteur ?

En trois mois de crise, le ministère est demeuré très discret. Bien trop, de l'avis d'une profession qui s'est sentie pour partie abandonnée.

Trois mois après le début de la crise sanitaire et l'annonce du confinement par Emmanuel Macron le 16 mars, comment peut-on évaluer l'action du ministère de la Culture ? Pas simple. Surtout lorsque l'on prend pour point de départ le 9 mars, date à laquelle Franck Riester est diagnostiqué positif au coronavirus, au sein du cluster que constituera la commission des affaires culturelles de l'Assemblée nationale. Il se met en retrait du ministère. Bien secoué par la maladie, il se confine à son domicile parisien. Dans le même temps, la moitié de son cabinet est touchée. Mi-mars, au début du confinement, ils ne sont plus que deux membres à se rendre Rue de Valois. Comme un retard à l'allumage de circonstance qui, peut-être, en dit beaucoup sur ce qui adviendra pas la suite. Même si le ministre reste impliqué sur ses dossiers, selon les

dières de ses collaborateurs, nous sommes déjà en avril lorsque l'entité « politique » du ministère de la Culture – le ministre et son cabinet – reprend pleinement ses fonctions. L'administration centrale n'a pas cessé de fonctionner mais nombre de ses cadres se sont aussi retrouvés souvent confinés, sans possibilité d'accès à leur « bureau » numérique à distance. Un reste de l'ancien monde qu'il conviendra de corriger... Si les premières semaines sont marquées par l'urgence des annulations et négociations afférentes, mi-avril, une colère sourde gronde déjà, notamment sur les réseaux sociaux. Les milieux culturels s'étonnent de l'atonie d'un ministre qui, au cours de ces derniers mois, les a déjà fortement frustrés par ses rares prises de parole. Des paroles encore plus rares sur le spectacle vivant. À sa décharge, pendant un mois et demi, seuls les ministres de premier plan dans la crise (Santé, Intérieur, Économie, Travail...) semblent avoir eu le droit

Ce que l'État a mis en place

En dehors des mesures de droit commun (activité partielle, report des charges...), plusieurs mesures d'accompagnement ont été annoncées au cours des derniers mois.

UNE « ANNÉE BLANCHE » POUR LES INTERMITTENTS

Les droits des artistes et techniciens intermittents du spectacle ont été « sanctuarisés » – selon l'expression utilisée par Franck Riester – pendant trois mois. Ils seront prolongés d'une année, jusqu'à fin août 2021. À ce jour, cette mesure dont il entend qu'elle « restaure le pacte de confiance » avec les artistes et techniciens du spectacle, n'a pas été précisément détaillée. De nombreuses zones d'ombre demeurent.

UNE DOTATION POUR LE CNM

Une dotation supplémentaire de 50 M€ a été attribuée au Centre national de la musique pour soutenir l'ensemble de la filière musicale.

UN FONDS D'URGENCE POUR LE SPECTACLE VIVANT PRIVÉ

Franck Riester et Anne Hidalgo initié un fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé (hors musique), à titre exceptionnel et temporaire, pour soutenir les entreprises de spectacles fortement fragilisées par la pandémie. La mise en œuvre en a été confiée à l'Association de soutien pour le théâtre privé (ASTP). Ce fonds s'adresse aux théâtres, aux tourneurs privés et aux compagnies non

ou l'opportunité de porter une parole publique. Le vrai paradoxe, c'est de constater que, dans le même temps, l'inusable Jack Lang est offensif et réclame déjà « *un New deal de la culture* ». Le gouvernement n'a pas encore annoncé ses principales mesures d'urgence – et notamment l'année blanche des intermittents – que déjà le ministre « à vie » de la Culture entend montrer qu'il a un coup d'avance. Localement, aussi, les collectivités ont marqué des points, multipliant les fonds d'urgence, réunions Zoom et autres mesures très concrètes au bénéfice des équipes artistiques. La comparaison ne sert pas le ministère. Et le 28 avril, à l'Assemblée nationale, Édouard Philippe ne cite que de manière allusive les activités culturelles.

Les mots du prince

Si un sentiment d'abandon prédomine, sentiment partagé par bien d'autres secteurs de la vie éco-

subventionnées. Il a vocation à couvrir une partie des charges fixes hors masse salariale, en complément des aides publiques allouées aux entreprises par l'État (chômage partiel ou du fonds de solidarité pour les entreprises). Son financement est assuré par l'État, la Ville de Paris, l'ASTP et l'Adami.

UN PLAN DE COMMANDES PUBLIQUES

Annoncé par Emmanuel Macron dans sa « conférence de presse », il demeure à ce jour non chiffré et très flou concernant la sphère du spectacle vivant.

UN « ÉTÉ APPRENANT ».

L'objectif annoncé est de renforcer l'éducation culturelle au cours de l'été 2020. « *Il s'agit concrètement de renforcer les rencontres entre les jeunes et les artistes et d'inscrire cette relation dans le temps long de l'accompagnement des jeunes, a déclaré Franck Riester à La Lettre du spectacle. L'art et la culture sont sources d'une forte créativité et à l'origine de projets innovants, que je sais pouvoir être portés par la vitalité et l'ingéniosité des artistes et des jeunes.* »

UN FONDS DÉDIÉ AUX FESTIVALS (EN PROJET)

Ce fonds spécifiquement dédié aux festivals, auquel les collectivités seront amenées à contribuer, est en projet. « *Il viendra en complément de ce qu'apporte le Centre national de la musique dans le champ musical* », a annoncé Franck Riester.

nomique, rappelons-le, la conférence de presse d'Emmanuel Macron sur la culture aurait pu marquer un tournant. Si le fond a, sur le papier, de quoi satisfaire – une « année blanche » que beaucoup n'osaient imaginer quelques semaines auparavant –, la forme desservira grandement. Entre un président survolté et un ministre plutôt absent, les acteurs culturels sont, de fait, débous-solés. « *Depuis le début, Franck Riester est à la remorque du président de la République, constate Fabien Jannelle, l'ancien directeur de l'ONDA. Avec cette image terrible de la prise de notes pendant la conférence de presse. Il a eu beau s'en défendre, elle est restée gravée. Dans La Lettre du Spectacle, il nous dit qu'il convient "de réfléchir ensemble à l'avenir du modèle construit depuis Malraux". Mais ce n'est pas le sujet ! Ou plutôt, ce n'est pas le moment pour cela.* » Entre l'être et le paraître, peut-être faut-il démêler ce qui devra subsister à l'heure du bilan. Un représentant de

la CGT le reconnaît, dans *Le Monde*, c'est Franck Riester qui a obtenu d'Emmanuel Macron la prolongation des droits des intermittents de 14 mois, dans un arbitrage tendu avec Muriel Pénicaud, la ministre du Travail. « *Je me suis assuré que les entreprises de la culture puissent bénéficier des mesures de portée générale, c'est-à-dire des prêts garantis par l'État, du chômage partiel, des reports de charges sociales et fiscales et du fonds de solidarité, qui est passé de 1 à 7 milliards d'euros* », explique alors le ministre, comme s'il devait déjà se justifier. Peut-on parler de désamour ? Non, car jamais il n'y eut d'amour entre ce ministre et le monde de la culture. Dans ce contexte, sa parole a, sans doute, autant manqué à la profession que ses actes. En bonne tradition monarcho-républicaine, les mots du prince ont fait défaut. L'ombre du remaniement pèse plus que jamais sur lui. Il incarne sans doute la déliquescence d'un ministère qui s'est vidé au cours des décennies de sa dimension politique. Quel est le dernier ministre à avoir incarné, au moins par son discours, une pensée, à défaut d'un projet politique ? Probablement Aurélie Filippetti. C'était il y a 8 ans. « *Il n'y a rien depuis deux ans, sinon une "administrativisation" croissante de la politique culturelle du pays, s'empporte Fabien Jannelle. Rien, pas de discours, pas de pensée. Donc ne nous étonnons pas de découvrir que le roi est nu lorsque la crise arrive* ».

New deal ou pas ?

Le bilan devra être tiré à l'issue de cette crise qui n'est pas prête de s'achever, au moins dans ses conséquences économiques. « *À la sortie des crises, il y a un besoin de réinvestir la culture, notait fin avril Franck Riester. Elle a un effet levier sur l'économie.* » Dès lors, c'est bien sur le « New Deal » que réclame Jack Lang, un vrai plan de relance, qu'il conviendra de juger l'action d'un ministère dont il n'est pas certain que Franck Riester tienne encore les commandes en septembre. « *Les ambitions qui sont aujourd'hui affichées dépassent largement le plan de sauvetage des premières semaines*, assurait le ministre, fin mai, dans La Lettre du spectacle. *Vous parlez d'un "new deal" et c'est en ce sens d'un réinvestissement dans la culture par les pouvoirs publics, à l'instar du programme de commande publique annoncé par le président de la République.* » Dont acte. Mais, pour l'heure, le monde de la culture doit se contenter de la publication régulière de guides de bonnes pratiques



Le 4 juin, Franck Riester était accueilli à la MC93 par Hortense Archambault, la directrice, à la faveur de la reprise des répétitions.

permettant la distanciation physique et le respect des gestes barrières. « *Ce sont des modes d'emploi, tout ce qu'il y a de plus administratif. Sans aucune compassion*, note Fabien Jannelle. *Et l'on voit bien que ceux qui l'ont écrit ne connaissent ni les salles ni les publics. Il aurait fallu un ministre de la Culture qui sache monter au créneau, un Jack Lang, pour affronter une situation terrible. Franck Riester est demeuré d'une prudence incroyable, là où il aurait fallu un esprit de combat.* » Le secteur du tourisme a eu son plan Marshall avec à la clé 18 milliards d'euros pour éviter son effondrement (le 14 mai), l'aéronautique, le sien, pour 15 milliards (le 9 juin). En Allemagne, la chancelière Angela Merkel a débloqué 1 milliard d'euros pour financer la mise en place de mesures sanitaires et le retour au travail des salariés des acteurs culturels en chômage partiel. Ces fonds pour les arts et la culture représentent la moitié du budget fédéral annuel. Mais Franck Riester sera-t-il encore Rue de Valois lorsqu'il s'agira d'annoncer un plan dont l'absence se fait de plus en plus criante à chaque jour qui passe ? **CYRILLE PLANSON**

L'Assurance Médicale des Artistes en tournée de toutes provenances et toutes destinations

Tourneurs, Managers, Producteurs,
ne prenez pas le risque de laisser vos artistes
sans garanties médicales lors des tournées en
dehors de leur pays.

Le contrat «d'Assistance Médicale des Artistes»
prend en charge :

- 1 Les frais médicaux
- 1 Les frais en cas d'hospitalisation
- 1 l'assistance et le rapatriement
vers le pays d'origine



ASSURANCES LEGRAND

4 rue de l'Héronnière
44000 NANTES - FRANCE

Tél. : +33 (0)2 40 69 51 10

Fax : +33 (0)2 40 69 81 14

www.assuranceslegrand.com

E-mail : assurances.legrand@orange.fr

ACP 61 rue Talibout 75436 PARIS Cedex 09

NOUVEAU

Défendons la liberté de création !

LE GUIDE PRATIQUE
DE L'OBSERVATOIRE
DE LA LIBERTÉ DE CRÉATION

L'ŒUVRE FACE À SES CENSEURS

ART CONTEMPORAIN, THÉÂTRE, LITTÉRATURE, MUSIQUE, CINÉMA

OBSERVATOIRE DE LA LIBERTÉ
DE CRÉATION **La Scène**

Disponible en librairie et sur lascene.com

scène nationale

Châteauvallon Le Liberté

Toulon Provence
Méditerranée



Nouveaux horizons !

chateauvallon-liberte.fr

Rejoignez-nous !



Pas de retour à la normale avant 2022 ?

Confrontés à une hypothétique seconde vague, les structures de création et de diffusion peinent à trouver un modèle pleinement adapté à la situation.

La réouverture des théâtres, depuis le 2 juin en zone verte et le 22 juin prochain en zone orange, bien que contrainte par des mesures sanitaires drastiques, permet à nouveau aux directions de se projeter. Mais si « *l'épidémie est contenue* », des mots du président du conseil scientifique, le professeur Jean-François Delfraissy, elle n'est pas pour autant terminée. C'est donc avec beaucoup de prudence que les uns et les autres abordent la saison prochaine. Elle sera

nécessairement contrainte par les protocoles sanitaires et mesures de distanciation sociales dont le Conseil demande à ce qu'elles soient prolongées sur plusieurs mois. Nul n'est en effet en mesure de dire si l'épidémie ne connaîtra pas un rebond, une « seconde vague », à l'automne ou à l'hiver prochain. Le virus circule toujours, « à bas bruit » et le conseil scientifique s'attend de manière probable, « *non pas à une explosion de l'épidémie de Covid-19 à l'automne, mais à une lente dégradation des indicateurs* », selon Franck Chauvin, par ailleurs président du Haut Conseil de Santé publique. L'objectif sera alors d'éviter un nouveau confinement général – mais peut-être pas des confinements locaux – pour que la « vague » annoncée se transforme en une série de « vagues-lettes ». De manière générale, en l'absence de vaccin, tout comme d'une vraie immunité collective, même si une fin temporaire de l'épidémie se confirmait au fil des semaines, le Sars-Cov 2 deviendrait probablement endémique. Dans le meilleur des cas, un vaccin ne serait pas disponible avant le second semestre 2021. Et les saisons reprendraient leur cours habituel ensuite.

Oser et s'adapter

Ainsi, la « situation normale », c'est-à-dire celle qui présidait à la saison 2019/2020 d'avant le confinement ne doit pas être attendue avant 2022. Une situation complexe qui n'exclut pas la programmation respectant les mesures de distanciation physiques et les protocoles sanitaires. Il n'est pas non plus irréaliste d'imaginer que ceux-ci seraient assouplis courant 2021 si l'épidémie ne reprend pas ou si elle se limite à des apparitions par clusters vite maîtrisés. Faut-il attendre pour réagir ? Ou bien faut-il composer avec la « *normalité du moment pour en inventer une autre ?* » Nicolas Royer, le directeur de l'Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône (71), fait partie de ceux qui militent pour la plus grande souplesse dans les théâtres et se sont attachés à les rouvrir aux



BENJAMIN CHELLY

Nicolas Royer, directeur de l'Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône
« On avance et, à la rentrée, on s'adaptera à la situation. »



Chloé Dabert, directrice de la Comédie de Reims, CDN

« Je ne suis pas certaine que tout le monde ait envie de se retrouver, très vite, dans la grande salle. »

activités de création dès que possible. *« J'ai été très étonné de voir tous ces théâtres fermés sans que cela ne questionne pas plus que cela certaines directions lors des réunions Zoom. On doit quand même se demander ce qu'est pour nous un théâtre citoyen, ouvert, dans son rapport à la ville et à ses habitants. Il poursuit : Dès le début, nous avons mobilisé les costumiers pour faire des masques, nous avons refusé de recourir au chômage partiel, nous avons ouvert le théâtre pour des distributions à la population. Nous avons aussi lancé un appel à résidence pour les artistes que nous suivons déjà habituellement, ouvert le théâtre à un danseur étoile confiné près de chez nous... »* En quelque sorte, pour lui, cette nouvelle normalité, de transition, c'est ici et maintenant. Il a insisté pour accompagner Léna Bréban dans son projet de cabaret monté pendant le confinement et joué dans les cours des Ehpad. *« C'est un choix, une responsabilité, assure-t-il. Si nous pouvons jouer là, nous le pourrons partout. »* Pour la suite, il ne s'interdit rien et érige la souplesse en dogme. *« On avance et, à la rentrée, on s'adaptera à la situation, explique-t-il. On annulera s'il le faut, on trouvera des adaptations avec les compagnies lorsque celles-ci*

le pourront et le souhaiteront, on inventera d'autres relations aux publics s'il le faut. » Il poursuit : *« On a toujours voulu être considérés, nous directeurs, comme des chefs d'entreprise, alors jouons le jeu à fond dans la situation actuelle en transformant nos théâtres en un service public hyper-souple et réactif. Reconnaissons-le, pour des structures labellisées comme la nôtre, pour les spectacles dont la jauge était inférieure à 250 places, la distanciation physique n'aurait pas un gros impact dans nos budgets. Ce serait différent pour les grandes salles, si l'on doit passer de 900 à 300 places. »*

Une reprise progressive

Il reste que la situation est complexe. Les dernières recherches montrent que l'épidémie de Covid-19 ne se diffuse pas de manière uniforme, mais à la faveur *« d'événements super-propagateurs »*. Ceux-ci sont possibles en combinant plusieurs paramètres, dont une forte densité de personnes et des activités contaminantes (parmi lesquels le chant, l'utilisation d'instruments à vent, les cris pendant un spectacle....). Par essence, les salles de spectacle peuvent devenir des *« clusters »* à l'origine de flambées épidémiques locales. À la Comédie de Reims, centre dramatique national, Chloé Dabert compte sur l'été pour renouer avec les publics. *« Je n'ai pas l'impression que le lien a été coupé, mais je ne veux pas non plus forcer la rencontre. Je ne suis pas certaine que tout le monde ait envie de se retrouver très vite dans la grande salle. »* Elle va privilégier une reprise progressive, dès cet été avec la pièce *Girls and boys*, sa dernière création, stoppée par le confinement et dont le décor n'a jamais été démonté. La saison reprendra de manière assez *« light »* en octobre, avec une résidence de trois semaines suivie de la création. *« Je ne veux pas sacrifier de projets, les mettre en péril en leur demandant de s'adapter à la situation, assure-t-elle. Les créations s'engagent comme cela était prévu, jusqu'à la générale. Ensuite, si nous ne pouvons les jouer dans de bonnes conditions, nous envisagerons avec les artistes d'autres manières de rencontrer les publics. L'objectif, c'est de ne surtout pas annuler. »* Une saison en apparence normale. Et un abonnement qui se transforme *« en une sorte d'adhésion, un peu plus souple »*. Toutefois, comme l'indique une autre directrice de théâtre, *« après avoir annulé, reporté et dit que tout ne se jouerait peut être pas, nous sommes passés à la situation inverse. Nous annonçons des saisons complètes, mais nous avons tous des plans B et C pour affronter une situation bien plus délicate »*. **CYRILLE PLANSON**

La guerre des mondes (bric-à-brac)

par Fabien Jannelle

Il était une fois le monde du présent, celui où nous vivions. Il y aura désormais le monde d'avant et le monde d'après. Le glaive du virus a scindé le temps en deux mois ! Et tous de se projeter dans ce monde d'après avec angoisse et appétit à coups de déclarations martiales, de propositions ingénues, de révélations pentecôtistes... Je me sens un peu à contre-courant : je rêve du monde d'avant et tout ce tintamarre me laisse dubitatif.

Je rêve de me retrouver épaule contre épaule dans une salle de spectacle, de faire la queue pour prendre un verre de vin (souvent assez médiocre) au bar à l'entracte. Je pense aux luttes qui ont été menées, aux réformes qui ont été conduites, aux expériences tentées ici et là. Le monde d'hier était un monde vivant. Passons sur les spectacles corona-compatibles et autres festivals des arts confinés.

Le ridicule ne tue pas, ce qui fut apprécié en cette période. Passons aussi sur les angoisses boutiquières du secteur subventionné. La vénérable éthique, que l'on ne sortait auparavant que pour les grandes occasions, est désormais brandie à tour de bras. L'arrivée du Covid-19 a eu un effet de souffle comparable à la chute d'une météorite. Les cerveaux furent ébranlés et les yeux décillés : on s'engage solennellement à servir sans faillir l'action artistique, on s'inquiète de l'existence d'un non-public qui fut en « première ligne », on s'interroge sur le rythme de la production, on propose même des systèmes coopératifs d'emploi artistique, on découvre l'importance du numérique... Bref, on s'imaginerait avoir rendez-vous avec l'Histoire. Nous repasserons dans un an.

Pendant ce temps, devant un hôpital militaire de campagne, le général-président s'adresse au pays. C'est la guerre ! Unité nationale et serrez les rangs. Le ton est donné. Une tribune signée par de très nombreux et célèbres artistes interpelle le général-président. La coordination des intermittents reprend du service. Le ministre de la Culture est mal en point, ça bricole précautionneusement Rue de Valois. Changement de décor : le général-président a troqué ses épaulettes pour un « bras de chemise-fine cravate sombre ». On est entre nous, on peut se parler cool, façon start-up. L'année blanche des intermittents, OK, ça roule. Nono dit la Tune et Mumu dit la Démon-teuse opinent du chef, Frankie dit le Transparent prend des notes. Le président-sympa inscrit tout le monde en colo pour juillet-août et nous exhorte à « *enfourcher le tigre* ». Là, on s'est tous regardés... Voilà les grandes lignes, pour les détails vous verrez avec Frankie.



« Les professionnels de la culture ne sont évidemment pas dispensés de se réinventer mais l'urgence est ailleurs ! »

Jack Lang, ministre perpétuel de la Culture, évoque alors le New Deal, d'autres se risquent même à souhaiter un plan Marshall pour la culture... On a les références qu'on peut mais ça vaut tout de même mieux que le discours aseptisé d'un ministre qui nous propose de « *réfléchir ensemble à l'avenir du modèle construit depuis Malraux* », sachant « *qu'on ne sortira pas de cette crise comme on y est entrés* ». Avec ça, on est bien avancé ! Visiblement Nono et Gégé de Bercy ne sont pas très cool avec Frankie qui semble se satisfaire des « *quelques centaines de millions d'euros* » qu'il a réussi à grignoter. Ça représente quoi au juste quelques centaines de millions ? Selon le Centre national de la musique, la perte pour le seul secteur de la musique serait d'environ 2 milliards d'euros...

Le plan pour le tourisme, c'est 18 milliards d'euros pour un secteur qui pèse 7,3 % du PIB et 2 millions d'emplois. La culture pèse 2,2 % et 620 000 emplois. Quelques centaines de millions d'un côté et 18 milliards de l'autre, il y a apparemment deux poids deux mesures. Tiago Rodrigues, dans un excellent

article publié en mai, écrit : « *Les travailleurs de la culture... sont constamment confrontés au vieux phénix escroc : cette crise n'est-elle pas une occasion de se réinventer ?* » Le vieux phénix escroc a fait des ravages dans les rangs de la culture. Les professionnels de la culture ne sont évidemment pas dispensés de se réinventer mais l'urgence est ailleurs ! Elle est dans un ambitieux plan de relance, un plan qui ne soit pas aveugle, qui intervienne selon une expertise transparente, qui définisse des priorités, qui demande des garanties et fixe des obligations à ses bénéficiaires publics ou privés. Imaginons maintenant un phénix honnête qui demanderait au ministère de la Culture de profiter de cette crise pour se réinventer en proposant une véritable et puissante politique culturelle qui tournerait résolument le dos à la dérive administrative que le monde des arts et de la culture subit depuis de trop longues années.

Trop souvent la culture a plaidé son importance en arguant de son poids économique ou de sa participation au développement local. La catastrophe sanitaire et sociale a permis de faire une expérience, celle de « l'impossibilité d'être ensemble » pour partager une émotion artistique quelle qu'elle soit. De ce manque est né un formidable désir, désir de communauté, d'art, de culture, de vie. Soyons tous au rendez-vous.

Fabien Jannelle a fondé la Ferme du Buisson à Marne-la-Vallée et dirigé pendant vingt ans l'Office national de diffusion artistique (ONDA).

La SPEDIDAM met tout en œuvre pour garantir aux artistes-interprètes de toutes catégories la part des droits à rémunération qu'ils doivent percevoir dans le domaine sonore comme dans le domaine audiovisuel.

La SPEDIDAM répartit des droits à 110 000 artistes dont plus de 38 000 sont ses associés.

En conformité avec la loi de 1985, la SPEDIDAM affecte une part des sommes qu'elle perçoit à des aides à la création, à la diffusion du spectacle vivant et à la formation d'artistes.

**En 2019, la SPEDIDAM a participé
au financement de 40 000 manifestations
(festivals, concerts, théâtre, danse),
contribuant activement
à l'emploi de milliers d'artistes
qui font la richesse et la diversité
culturelle en France.**

WWW.SPEDIDAM.FR

16 rue Amélie - 75007 PARIS
+33 (0)1 44 18 58 58
communication@spedidam.fr



Emploi

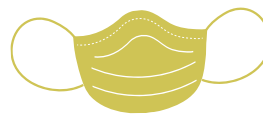
50 %

Sans soutien financier, 50 % des entreprises du secteur du spectacle vivant seraient directement menacées de faillite en 2020 ou 2021. Parmi ses membres, le Prodiss estime que la situation actuelle met en péril 21 635 artistes et techniciens en régime d'intermittence, soit 76 % des emplois. À cela s'ajoute 46 % des emplois permanents.

[Source : Prodiss]

Solidarité

25 000



C'est le nombre de masques qu'entend réaliser l'équipe de l'atelier de confection de costumes de l'Opéra de Marseille, créant près de 150 masques par jour. À Chalon-sur-Saône, dans les premiers jours de la crise, l'atelier couture de l'Espace des arts, scène nationale, a fabriqué 1 400 masques de protection pour les personnels de la communauté d'agglomération.

[Source : France 3]

Numérique



C'est le pourcentage des internautes français sondés qui ont déclaré consommer des biens culturels dématérialisés, selon une enquête menée pendant le confinement.

[Source : Hadopi]

Musiques

De -15 %
à -20 %

IL S'AGIT DE LA BAISSÉ DES ÉCOUTES SUR LES PLATEFORMES DE STREAMING PENDANT LE CONFINEMENT.

[Source : IRMA]

Musiques

15 000

C'EST LE NOMBRE DE CONCERTS QUI ONT ÉTÉ ANNULÉS (DONT 4300 CONCERTS DE MUSIQUE CLASSIQUE).

[Source : Etude EY pour Tous pour la musique (TPLM)]



Associations

40 000

C'est le nombre d'associations culturelles employeuses en France qui génèrent 3,1 milliards d'euros de recettes d'activité annuelles. Selon les conclusions d'une enquête « flash », une baisse de 50 % de leur activité en 2020 équivaldrait pour elles à une perte d'1,5 milliard d'euros.

[Source : Opale]

Ensembles musicaux

- 43 %



C'EST L'ESTIMATION DE LA BAISSÉ DE L'ACTIVITÉ ANNUELLE POUR LES ENSEMBLES MUSICAUX INDÉPENDANTS ADHÉRENTS DE LA FEVIS. CEUX-CI ONT CONSTATÉ 1822 ANNULATIONS. LES FONDS D'URGENCE ET LE RECOURS À L'ACTIVITÉ PARTIELLE NE PEUVENT COMBLER TOUTES LES PERTES. LA PERTE SÈCHE DE CHIFFRE D'AFFAIRES S'ÉLÈVE À 2 M€, SOIT 20 %.

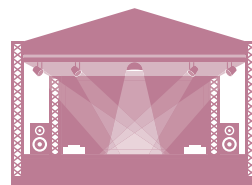
[Source : Fevis]

Festivals

2,6 milliards
d'euros

Il s'agit là de la perte économique totale que révèle l'étude SoFest sur les retombées économiques négatives des annulations des festivals pour environ 4 000 festivals annulés entre avril et août.

[Source : France Festivals]



Emploi

1,3 million

Il s'agit là d'une estimation du nombre de « travailleurs invisibles », également affectés par la crise dans le secteur culturel. Producteurs, attachés de presse, régisseurs, travailleurs indépendants..., ils ont lancé un appel à l'aide au président du Centre national de la musique (CNM).

[Source : Le Figaro]

Dépenses culturelles

Allemagne	-7%
France	-6%
Italie	-5%

Il s'agit de la diminution globale des dépenses culturelles des ménages en Europe, depuis la mise en place des mesures de confinement.

[Source : OCDE]

Collectivités

11,5 M€

C'EST LE FONDS D'AIDE OUVERT PAR LA VILLE DE PARIS À L'INTENTION DES STRUCTURES CULTURELLES AFFECTÉES PAR LA CRISE SANITAIRE.

[Source : Ville de Paris]

International

1 %



L'ASSOCIATION CULTURE ACTION EUROPE APPELLE À CONSACRER AU MINIMUM 1% DU BUDGET EUROPÉEN À LA CULTURE ET À DOUBLER L'ALLOCATION FINANCIÈRE POUR LA CULTURE DANS LE PROGRAMME EUROPE CRÉATIVE POUR CONTRER LES EFFETS DÉLÉTÈRES DE LA CRISE SANITAIRE ET ÉCONOMIQUE.

[Source : Culture Action Europe]

Musiques

600

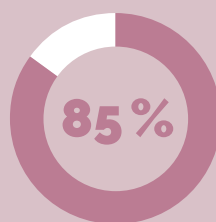
Il s'agit du nombre d'orchestres, groupes ou ensembles musicaux qui ont sollicité l'aide du Centre national de la musique (CNM), selon son président Jean-Philippe Thiellay. « 397 entreprises et associations ont reçu de l'aide », précisait-il fin mai. Le montant de ces premiers soutiens s'élevait alors à 3,4 M€ versés. Le CNM a évalué les pertes pour le secteur musical à 2 milliards d'euros.

[Source : CNM]



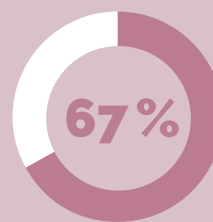
Les Français et la reprise des activités de divertissement et événementiel

Budget



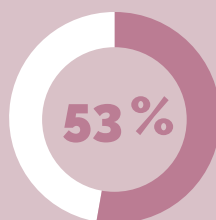
veulent maintenir ou augmenter leur budget alloué au divertissement.

Annulation



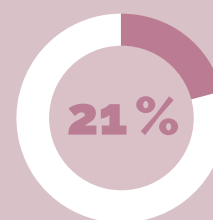
préfèrent un remboursement ou un avoir en cas d'annulation ou de report.

Sécurité



placent les mesures sanitaires prises par les organisateurs dans les critères les plus importants pour participer à nouveau.

Digital



seraient prêts à payer pour assister à une version digitale d'un événement.

[Source : enquête IFOP / Weezevent]

Jean-Philippe Thiellay

Président du Centre national de la musique

« Produire avec 30 ou 50 % de jauge, c'est créer un problème économique »

Face aux pertes de la filière, estimées à 2 milliards d'euros, le CNM est confronté à l'épreuve du feu.

Qui a recours au fonds de secours, dans quelle situation sont les différentes catégories d'opérateurs ?

Nous avons eu, à date (le 3 juin), 685 demandes d'aides qui émanent de différents types de structures. On en a aidé 437 à hauteur de 3,7 M€. Dans 66 % des dossiers, il y a une indemnisation des artistes ou intermittents dont les contrats ont été annulés. 3 000 artistes environ ont été indemnisés, à hauteur de 1,8 M€ (dont 690 000 € en provenance du fonds de secours). Les structures aidées sont à 49 % des associations et 50 % des structures commerciales, les autres ayant des statuts divers. 16 % des demandes émanent de structures qui sont actives dans le domaine de la musique classique, lyrique et contemporaine. Au 3 juin, il n'y a eu aucune défaillance d'entreprise. Nous avons aidé des structures qui avaient des problèmes de trésorerie jusqu'au 30 juin et nous avons étendu cela dans le temps jusqu'à la fin août. Notre objectif était d'éviter des cessations de paiement. Mais les conséquences de cette situation risquent de se faire sentir longtemps. La crise est gravissime. La fin de l'été et l'automne vont être très difficiles. C'est pourquoi nous cherchons à adapter notre action pour accompagner les professionnels. Le début de déconfinement laisse énormément de questions ouvertes.

Peut-on mesurer l'importance de l'annulation des festivals d'été pour l'économie de la filière ?

C'est très difficile dans la mesure où il y a des reports. Mais on pense, au CNM, que sur l'ensemble des pertes de la filière qui s'élèvent à près de 2 milliards d'euros en billetterie et recettes annexes, toutes esthétiques confondues, les festivals représentent une large part. Je ne peux guère être plus précis, mais, de juin à septembre, les festivals réalisent l'essentiel des entrées de spectacles musicaux.

Certains festivals vont tout de même se tenir ?

Oui. Ce matin, nous avons appris que le festival de La Roque-d'Anthéron va pouvoir se tenir par exemple. Les prochaines semaines vont être rythmées par des annonces de festivals ou de concerts qui sont programmés dans des formats nouveaux ou en plein air. C'est une bonne nouvelle de reprendre le chemin de la scène. La vraie grande question, c'est que la réouverture n'est pas la reprise. Conduire des organisateurs, des producteurs de spectacles à produire avec 30 ou 50 % de jauge, c'est créer un problème économique. Il faut que le CNM soit aux côtés des pouvoirs publics, auprès des opérateurs pour les accompagner face

à cette difficulté. Je comprends les interrogations des uns et des autres sur le décalage avec les trains [Le 2 juin, la SNCF venait d'annoncer le retour à la vente de 100 % des places dans les trains, NDLR].

La reprise dans les conditions sanitaires imposées pose aussi des problèmes artistiques.

Oui, c'est vrai pour les musiques actuelles. Là où il faut être debout, je ne vois pas comment c'est compatible avec la distanciation. Mais pour l'humour ou pour toutes les formules où le public est assis, c'est possible. J'espère que les prochaines semaines vont faire évoluer la situation très vite, que les contraintes vont être levées.

Si le virus disparaît, n'y a-t-il pas des délais pour relancer des concerts ?

C'est vrai pour les spectacles avec des logistiques importantes. La machine de production de spectacles musicaux nécessite plusieurs semaines pour démarrer. Et c'est pourquoi il faut accompagner les professionnels dans le contexte d'une évolution positive de l'épidémie. Mais des petits formats peuvent s'organiser assez vite.

En quoi consiste cet accompagnement ?

Le choix de l'action que nous avons fait était de disposer d'une trousse de secours pour éviter les faillites. Maintenant, les annonces du président de la République [dotation de 50 M€ au CNM, NDLR] permettent de réarmer budgétairement le CNM et d'envisager la suite. Le mot le plus important, c'est la concertation. Nous avons lancé, cette semaine, une consultation avec les professionnels dans le domaine du spectacle et de la musique enregistrée. Marc Thonon coordonne le volet dédié aux auteurs, compositeurs, éditeurs et labels producteurs phonographiques. L'idée est de définir ensemble à quoi vont servir ces 50 M€. Je présenterai un budget avant la pause de l'été. Il faut continuer à accompagner l'urgence et aussi relancer : remettre en place les commissions, les programmes d'aides du Bureau export, du FCM. Les 50 M€, c'est davantage que la perte de recette de la taxe sur la billetterie qui représente à peu

près 28 M€. C'est aussi plus que les 10 M€ du fonds de secours.

Craignez-vous que la crise conduise à une réduction de la diversité musicale et à plus de concentration chez les opérateurs ?

C'est un risque, c'est vrai. Il n'est pas aujourd'hui concrétisé. L'action du CNM doit permettre de maintenir cette diversité éditoriale, esthétique et de modèles économiques. La diversité concerne aussi les majors qui sont une composante du paysage. Nous sommes vigilants vis-à-vis de ce risque.



ELENA BAUER

Comment la construction du CNM en tant qu'établissement est-elle affectée par la crise ?

On devait fusionner avec le Bureau export, l'IRMA, le FCM et le Calif avant la fin du premier semestre. Nous sommes tous tombés d'accord pour repousser cette échéance à l'automne. Des travaux sont en cours sur le système informatique, la convention collective et la recherche de locaux. On continue d'y travailler de manière étroite avec les partenaires des trois associations.

« Notre objectif était d'éviter des cessations de paiements »

Le budget du CNM est donc consolidé ?

La crise, malgré le réarmement budgétaire, laisse des questions ouvertes sur ce que sera le modèle de financement du CNM en vitesse de croisière, avec ce lien entre la taxe, les ressources budgétaires et les contributions des organismes de gestion collectives (OGC). Que sera ce modèle en 2021 et au-delà ? C'est une question, mais j'ai entendu, à plusieurs reprises, le ministre de la Culture confirmer l'ambition du CNM. L'État a tenu ses engagements. C'est important de le dire. Il y a peut-être des sujets que nous allons faire évoluer : le crédit d'impôt sur le spectacle vivant (rétablir l'humour, par exemple) et d'autres chantiers que nous allons ouvrir, comme adapter les crédits d'impôt en contexte de crise en revoyant certaines règles, les adapter aux éditeurs de musique ou pour l'export. Peut-être que la crise va nous permettre d'accélérer pour trouver des moyens pérennes.

Êtes-vous optimiste sur une participation financière des plateformes Internet dont on parle depuis plus de dix ans ?

C'est ce qu'on appelle la taxe Youtube, pour simplifier. Optimiste, je n'en sais rien. Mais nous allons poser la question avec une force de conviction plus grande. La taxe sur la billetterie du spectacle vivant, je ne sais pas ce qu'elle sera l'an prochain, alors que la musique continue d'être un des facteurs d'utilisation d'Internet en pleine croissance avec le développement des concerts. On a vu l'augmentation de l'utilisation d'internet

pendant le confinement. C'est un des facteurs pour repenser la question.

D'où vient le blocage sur ce dossier et sur combien comptez-vous ?

Je ne vois pas de blocage. Je ne dis pas pour autant que ça va se faire. C'est sur la table. Mais c'est prématuré de dire combien on peut espérer.

Les parties prenantes du CNM (pouvoirs publics, organisations professionnelles...) se sont-elles montrées solidaires dans cette crise ?

J'ai trouvé les parties prenantes très tournées vers le CNM. On a vu que l'établissement a pris toute sa place. Il y avait une grande disponibilité pour le CNM notamment de la part de l'État. Je retiens aussi qu'on ne se parle jamais assez et qu'on ne passe jamais assez de temps en concertation. J'en ai tiré des leçons personnelles. Il y a eu une conscience partagée de la gravité de la crise. Sur la solidarité, je dirai que c'est un facteur-clé de la réussite. C'est parfois pas facile d'être solidaire, mais j'ai confiance dans cette intelligence collective. Vous trouverez ma réponse mesurée mais tout le monde a conscience qu'il y a besoin d'un CNM. Si certains sont en défaut de solidarité, je le dirai haut et fort. Ce n'est pas encore le moment de le dire. Mais il y a eu une bonne qualité d'échange, une grande clarté. Ce qui permettait d'ajuster les choses.

Où en est l'installation du conseil professionnel ?

Nous attendons l'arrêté du ministre de la Culture dans les prochaines semaines. C'est important car nous avons besoin de cette instance de concertation pour éclairer le conseil d'administration. En attendant, nous avons inventé des mécanismes. Sur le choix des personnes, c'est important de s'appuyer sur non seulement sur des professionnels, mais aussi sur des structures fortes. C'est une alchimie.

Un dernier enseignement de cette crise ?

Je suis fier de l'équipe du CNM. Le mois de mars a été une épreuve du feu. Toute l'équipe s'est mise en télétravail, a su inventer des mécanismes nouveaux. Cela me donne confiance dans l'avenir. Nous recevons des dizaines et des dizaines de messages de remerciements, grâce à leur travail. Coup de chapeau !

PROPOS RECUEILLIS PAR YVES PERENNOU

LES CARNETS SPECTACLES DE LA VILLE DE STRASBOURG ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉS PAR LE COLLECTIF STRA-C AFIN DE VOUS FAIRE DÉCOUVRIR LA RICHESSE ET LA DIVERSITÉ DE LA CRÉATION STRASBOURGEOISE.

DÉCOUVREZ-LES EN VERSION NUMÉRIQUE SUR :

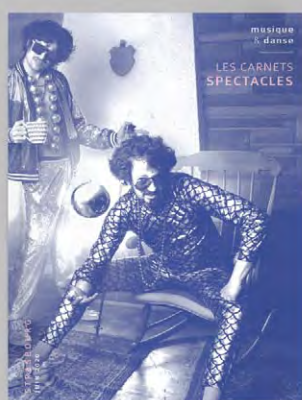
bit.ly/CarnetsSpectacles



THÉÂTRE



CIRQUE, ARTS DE RUE, OBJETS & MARIONNETTES



MUSIQUE & DANSE



Les producteurs comptabilisent les pertes

Les producteurs de concerts ont dû décaler – souvent plusieurs fois – les tournées de leurs artistes. Quitte à ne rien envisager avant 2021.

Premier report, second report... Caramba Spectacles a décalé les tournées de Claudio Capéo et de Hoshi de mars à juin, puis de juin à septembre ou fin 2020, et envisage de nouveaux reports au printemps 2021. « *Nous sommes extrêmement prudents, nous faisons comme si nous n'avions pas*

d'activités avant 2021 », livre Charlotte Gaurichon, directrice générale de Caramba Spectacles. Côté artistes internationaux, certains ont déplacé leurs concerts d'une année, comme les Britanniques de The Kooks qui ne feront pas l'Olympia en novembre 2020 mais en novembre 2021. Leur tourneur, Alias, souligne par la voix de Dominique Revert, cogérant, que « *la majorité des artistes étrangers décale à 2021 pour ne prendre aucun risque. Nous avons d'ores et déjà posé des options dans les salles parisiennes ou les Zénith. 2021 va être chargé.* » Comme si deux années se comprimait en une seule.

Maintenir l'emploi

La situation reste incertaine pour les artistes étrangers, soumis aux conditions sanitaires de leur patrie et du pays qui les accueille. Yorrick Benoist, gérant de Run Productions, en atteste : « *Rouvrir les salles est déjà problématique, faire venir des artistes de l'étranger le sera davantage. Notre catalogue compte 35 artistes, dont seulement quatre sont français. Devrons-nous choisir de faire tourner des musiciens en fonction de leur territoire ? Ce serait malheureux.* » La formation maliennne Bamba Wassoulou Groove a d'ores et déjà repoussé son album et ses 17 concerts à 2021. Créée en 1986, Run Productions emploie trois permanents. En attendant les jours meilleurs, elle fait comme d'autres le dos rond pour éviter de s'endetter. Même stratégie pour Caramba Spectacles, dont le gérant, Luc Gaurichon, explique que « *le chômage partiel est un formidable soutien à l'emploi, qui nous a permis de maintenir nos 37 permanents. Entre les remboursements de spectateurs et les ventes de billets qui sont à l'arrêt, la situation est compliquée car nous n'avons pas d'autre activité qui compenserait celle du spectacle.* » Sa société a fait appel au prêt garanti par l'État.



D. R.

Sophie Valensi, présidente et directrice de production chez Bleu Citron
« *Le pire pour des producteurs privés cet automne serait de ne programmer des concerts qu'avec des jauges réduites.* »

« Le risque d'une certaine concentration »

Éric Bellamy, le directeur général de Yuma Productions fait le pari que les concerts reprendront le 1^{er} septembre. Il a posé des options dans des Zénith sur le premier trimestre 2021 pour des artistes comme Eva Queen ou Maes. L'impact de la crise est néanmoins sévère. *« Cette année, nous avions prévu notre plus gros été de tournées depuis la création de Yuma, regrette-t-il. Les festivals nous auraient permis d'amortir nos tournées en salles, souvent déficitaires. »* L'appartenance de Yuma au groupe Vivendi lui aura au moins permis d'amortir le choc. *« La situation risque d'accélérer une certaine concentration des producteurs, surtout si le business ne reprend pas vite et fort, assure-t-il. D'autres problèmes se posent : les artistes qui arrivent en fin de contrat avec leur tourneur en 2020, la place pour de nouveaux artistes en 2021 dans des salles et des festivals bien remplis, ou encore le manque de créneaux dans les festivals pour des artistes à plus de 100 000 €.* » Pour le producteur, la réduction des jauges *« n'est pas viable dans des Zénith car on y assume tous les risques. À moins d'une compensation directe de l'État, comme dans d'autres secteurs »*. Il constate que la situation pourrait être différente dans les SMAC. *« Il pourrait y avoir maintien des concerts et du montant des cachets malgré des jauges réduites grâce à leurs subventions publiques, espère-t-il. Il y aura sans doute un avant et un après-Covid, comme il y a eu un avant et un après-Bataclan. Si c'est ça ou rien, nous devons faire avec. »*



Éric Bellamy

Vers un autre cycle

Sophie Valensi, associée de Bleu Citron (27 salariés), ajoute : *« Le pire pour des producteurs privés cet automne serait de ne programmer des concerts qu'avec des jauges réduites, sans chômage partiel et avec un public qui ne serait pas au rendez-vous. Il nous faut du temps pour vendre des billets, assurer un niveau de sécurité sanitaire suffisant et gagner la confiance des spectateurs. »* La grande inconnue, c'est bien le public. Reviendra-t-il rapidement et nombreux ? Charlotte Gaurichon en doute un peu. *« Entre deux places de concert et un caddie bien rempli, le choix sera vite fait, reconnaît-elle. D'autant qu'il faut souvent une année de commercialisation pour remplir le concert d'un artiste français dans un Zénith, grâce à la sortie d'un album, de la promo dans les médias, du marketing... »* Thierry Langlois, président d'Uni-T, est plus pessimiste. Il n'est pas certain de *« reporter une énième fois certaines tournées. Une dynamique sera perdue, il faudra peut-être passer à un autre cycle, comme un nouvel album et une nouvelle tournée. »* De 700 concerts prévus en 2020, sa société n'en aura organisé qu'une centaine si ceux de l'automne n'ont pas lieu, avec quasi aucune entrée financière depuis mi-mars. Beaucoup de producteurs de spectacles espèrent un accompagnement financier de la part de l'État avant la réouverture des salles. Sans festivals ni concerts depuis mi-mars, certains producteurs de spectacles financièrement fragiles pourraient connaître un été meurtrier. **NICOLAS DAMBRE**



Charlotte Gaurichon, directrice générale de Caramba spectacles (ici avec Luc Gaurichon) *« Nous sommes extrêmement prudents, nous faisons comme si nous n'avions pas d'activité avant 2021. »*

Producteurs : pas de vraie reprise avant 2022

L'avenir est trop incertain pour qu'ils l'imaginent. Aussi, les tourneurs prônent-ils à la fois la prudence et l'adaptabilité.

Début juin, il n'était pas possible de leur demander de dessiner un scénario de sortie de crise. Même si le système hospitalier se trouvait moins sous tension, que l'épidémie semblait se résorber et que le ministre de la Culture annonçait une réouverture progressive des salles de spectacle, l'incertitude est trop grande. « J'ai quand même bien l'impression que les scénarii à venir, c'est bien le virus qui va les écrire », commentait Geneviève Girard, gérante d'Azimuth Productions. *Un reconfinement ? De nouvelles fermetures à la rentrée ? Je n'y pense même pas, je ne veux pas y penser.* » Pour elle, l'année 2020 ne sera pas la seule à être impactée. Et c'est cette vision à moyen et long termes qui la conduit à la plus grande prudence. « Je pense que cette crise va durer. Il faudra au moins trois ans pour que nous retrouvions l'équilibre fragile qui était celui de notre secteur avant la crise. Peut-être en 2023. Si nous le retrouvons. » Olivier Gluzman, le directeur des Visiteurs du soir ne veut pas s'avancer plus. Il cherche à garder la tête froide et ne cherche pas à s'encombrer de scénarii qui seraient probablement déjoués par le temps. Pour essayer d'avoir des repères, il se fie aussi à ce qu'il entend à l'étranger, là où il exerce une partie de son activité. « En Allemagne, on ne prévoit pas de retour à la normale avant la mi-2021, assure-t-il. Au Japon, les spectacles destinés aux publics un peu âgés ne seront pas reprogrammés avant fin 2021. J'écoute les politiques et les épidémiologistes, je ne tire pas de plans sur la comète. » L'automne est encore loin et aucun ne se projette tout à fait sur une rentrée qui, même si les théâtres sont ouverts, sera nécessairement hypothéquée par les protocoles sanitaires au

plateau et en salle, ainsi que par la résurgence – que l'on ne peut écarter – d'une épidémie contenue pendant l'été. Lionel Bidabé (Le Mur du son) prône une forme de sagesse et défend une capacité d'adaptation à une situation très évolutive. Il n'a pas fait partie « *ni de ceux qui ont tout annulé ni de ceux qui veulent maintenir à tout prix* ». Pour anticiper la reprise, il privilégie le dialogue avec les artistes qu'il accompagne. « *Ils n'ont qu'une envie : jouer. Certains sont prêts à faire des concessions,* poursuit-il. *L'équipe de Jamait m'a proposé de jouer deux fois dans la même journée, sans doubler son cachet, de manière à accueillir tous les publics en respectant les règles de distanciation physique. Mais tous ne seront pas partants pour cela.* »



D. R.

Geneviève Girard, gérante d'Azimuth Productions
« Il faudra au moins trois ans pour que nous retrouvions l'équilibre fragile qui était le nôtre. »



FREDÉRIC PETIT

Sébastien Zamora, gérant de Zamora Productions
« Avec les reports, la saison 2020-2021 est pliée. »

Moins de risques

Geneviève Girard se félicite de constater que « *le CNM a pris la mesure de la crise* ». Elle espère que celui-ci s'attachera bien à prendre « *des mesures nécessaires pour sauvegarder nos entreprises avant même de penser les relancer* ». Mais l'avenir lui paraît incertain. « *La situation est difficile pour tous, reconnaît-elle, mais elle est catastrophique pour les artistes en développement. C'est vraiment dommage, aussi, pour les artistes qui se relançaient, qui avaient rempli un Olympia et qui étaient à un tournant dans leur carrière. À la reprise, les lieux vont vouloir s'assurer une billetterie de bon niveau, ils iront donc vers des affiches qui les rassureront sur ce point.* » Olivier Gluzman espère à terme davantage de mixité dans les programmations, qui ne pourront être constituées d'une majorité de reports. « *Il y a beaucoup de reports de programmation, sur les lieux comme sur les festivals. Donc, cela devient très difficile pour les nouveaux projets de 2021. Certes, les festivals ont beaucoup reporté, mais ils vont devoir rester en prise avec l'actualité, les sorties d'album, les succès, remarque-t-il. L'autre paramètre, pour moi, ce sont les revenus. On ne vend plus de billets, là où cela partait très vite auparavant.* » Voyant

cela, il a préféré reporter un concert de Rufus Wainwright à Paris. Lionel Bidabé comprend ce choix, estimant que, pour 2021, voire 2022, « *ce sera hyper-compiqué de se lancer à partir de zéro, sur un artiste moins en vue ou avec un public de niche, dans une salle parisienne* ».

Une reprise à l'été ?

À moyen terme, tous espèrent une reprise de l'activité de programmation. « *On commence à y voir un tout petit peu plus clair*, estime Geneviève Girard. *Je pense qu'il y aura une forme de rattrapage en juillet et août car les saisons, même incertaines, devront bien être programmées.* » Olivier Gluzman est relativement optimiste sur la rentrée : « *La plupart des lieux subventionnés confirment leurs options pour une reprise s'étalant sur la période septembre/novembre. Quelques-uns ne reprendront qu'en janvier, mais ils sont rares.* » L'annonce de la phase du déconfinement et de la réouverture progressive des salles de spectacles a mis un peu de baume au cœur de Sébastien Zamora, le patron de Zamora Productions. Sur une année habituelle, il réalise 400 concerts, 500 les bonnes années. Il a perdu 200 dates et « *150 sont en pointillé, entre septembre et décembre* ». Ces 200 dates sont perdues et la réouverture des salles n'aura que peu d'impact, même s'il espère saisir quelques opportunités. Pour lui, il faut aborder cette période « *avec du recul et autant de sérénité que possible* ». Pour certains de ses artistes, il propose aussi les services de son label. « *Le live, c'est le moteur de nos projets. Les albums qui devaient être lancés en lien avec une tournée sont décalés avec celle-ci. C'est autant de recettes en moins. Avec les reports, la saison 2020-2021 est pliée. Pour moi, on ne retrouvera pas de rythme normal avant 2022.* » L'entrée en vigueur de la phase 2 du déconfinement est néanmoins « *un signal* » pour lui. Elle peut ouvrir sur un retour de confiance, même si sa plus grande inquiétude tient à la volonté des publics de revenir, ou non, dans les salles. « *Je reste très prudent sur cela, sur l'acceptation des mesures barrières, sur l'organisation des concerts debout. Nous n'avons pas vendu un seul billet depuis mars.* » Et, comme tout le monde du spectacle, il avance prudemment dans cette phase de reprise, une épée de Damoclès au-dessus de la tête. La crainte d'une résurgence de l'épidémie de Covid-19 à l'automne n'est pas écartée.

CYRILLE PLANSON

Contrats de cession : le rude combat

L'enjeu du paiement des cessions ou des indemnisations a souvent été le révélateur des tensions inavouées entre équipes artistiques et diffuseurs.

Le nombre de représentations à reporter ou à annuler par de nombreuses compagnies donne le tournis. Nicolas Bonneau, auteur et metteur en scène de la compagnie La Volige parle d'une quarantaine de dates annulées, alors qu'il attend encore le retour de certains diffuseurs. Marie Levavasseur, metteuse en scène de la compagnie Tourneboulé, compagnie jeune public qui évolue tant dans les festivals dédiés que dans des scènes nationales ou théâtres de ville cite 25 séries, soit 116 dates, annulées ou reportées. Le chorégraphe David Rolland chiffre 88 annulations jusqu'à la fin août dont 73 dates achetées ; les 15 autres étant des dates prévues en autoproduction dans le cadre du Fringe d'Édimbourg (Écosse). Marie Levavasseur estime à 200 000 € la perte de chiffre d'affaires de la compagnie. Pour la compagnie Opéra Pagaï, qui travaille sur le lien entre l'espace public et ses habitants, le manque à gagner est équivalent. L'équipe avait deux créations in situ prévues au printemps. Vingt représentations de *Cinéma* sont aussi annulées jusqu'à la rentrée.

Urgence administrative

Ingrid Monnier, conseil en production et tournées chez Picnic Production, note pour sa part : « À ce jour, pour les dix compagnies qui travaillent avec Picnic Production, nous avoisinons les 140 annulations. Notre bureau accompagne autour de 60 artistes et techniciens (90 % d'artistes), et environ 10 emplois permanents sont touchés. Nous avons déjà perdu 80 % de nos chiffres d'affaires car dans les arts de la rue, la majorité de notre activité se fait entre mai et septembre. » Ces derniers mois, les compagnies ont dû faire passer l'artistique au second plan pour gérer l'urgence administrative : le paiement des dates prévues et derrière, une

question tant pragmatique qu'humaine, le paiement des salaires des permanents et des cachets des intermittents. « Nous négocions en direct avec chaque structure de diffusion, il faut expliquer et réexpliquer, cela prend beaucoup d'énergie », remarque Marie Levavasseur. « Au début de la crise, nous pensions que les structures viendraient à nous pour que nous trouvions des solutions ensemble. Mais dans les deux tiers des cas, c'est à moi de prendre l'initiative de l'échange et nous devons faire un important travail de pédagogie pour sensibiliser



REBIS ROUTIER

David Rolland, chorégraphe, compagnie DRC
« La fameuse solidarité appelée par le ministère n'est pas toujours là, et s'en rendre compte peut être très violent. »



VINCENT VANHECKE

Ingrid Monnier, conseil en production et tournées chez Picnic Production
« Beaucoup d'organismes veulent nous aider, mais sont bloqués par l'entre-deux tours des municipales. »

à la fragilité des compagnies », indique Sandra Ribeill, responsable de la production et de la diffusion de la compagnie David Rolland.

Une « vraie » solidarité ?

Deux points sont sensibles : le paiement de l'intégralité du contrat de cession, permettant de rémunérer les emplois artistiques et techniques nécessaires à la représentation, mais aussi les équipes administratives et le paiement au plus tôt afin de garantir une entrée d'argent aux équipes. Une grande partie des diffuseurs jouent le jeu, mais une autre part, pour des raisons diverses, ne dédommage que le coût plateau, voire, dans certaines structures en régie directe d'une ville, font valoir la clause de service faite pour ne pas verser les sommes dues. « Les DRAC ont incité les lieux à payer les cessions et, dans l'ensemble, ça se passe bien », juge Nicolas Bonneau. La plupart nous paient la cession, voire le coût plateau. Deux lieux se sont emballés avec le cas de force majeure. » David Rolland ajoute : « La fameuse solidarité appelée par le ministère de la Culture au début de la crise

n'est pas toujours là, et s'en rendre compte peut être très violent. Il y a de belles surprises, néanmoins, et certains partenaires sont très à l'écoute. » La multiplicité et la diversité des interlocuteurs peut être un casse-tête très chronophage pour les compagnies. Pour Opéra Pagai, le report de *Safari Campus* est envisagé en novembre, mais le dialogue est complexifié par le statut de l'opérateur, une université, au fonctionnement de nature très différente à celui d'une structure du spectacle vivant. Ce n'est pas forcément par mauvaise volonté que les structures ne paient pas, constate Ingrid Monnier : « Nous travaillons avec de petites associations qui organisent un festival et fonctionnent sur les recettes billetterie, bar et restauration. Très souvent, leurs subventions sont minimales, et certaines se les font retirer. Nous avons aussi face à nous une grande majorité d'organismes qui veulent aider, mais qui sont bloqués car nous sommes entre les deux tours des municipales. »

Jouer ou mourir

La solution des reports est souvent proposée aux compagnies. Si elle est satisfaisante en ce qu'elle garantit une visibilité aux spectacles et des cachets aux artistes et techniciens, elle n'est pas sans poser certaines questions : « Il nous est difficile de dire à nos collaborateurs qu'ils seront payés dans six mois ou un an », souligne Marie Levavasseur. » Autre inquiétude, des saisons 2020-2021 étouffées jusqu'à l'étouffement. Beaucoup de compagnies ont dû se résoudre à placer leurs équipes en chômage partiel, comme Opéra Pagai, pour les résidences initialement prévues. Une compagnie remarque que ce sont des lieux qui l'y ont incitée, tout en précisant que la mesure n'est pas sans engendrer des coûts alors que de nombreuses compagnies ont un très faible fonds de roulement. « Nous évaluons à 10 000 euros la prise en charge de ces mesures par la compagnie. Nous avons la chance d'être conventionnés avec la DRAC Nouvelle-Aquitaine, la Région et le Département de la Gironde », estime Philippe Ruffini, codirecteur d'Opéra Pagai avec Cyril Jaubert, bien conscient que la situation du printemps est toujours évolutive. « Nous devons mettre certains salariés intermittents en activité partielle, si la date avait été confirmée avant le 17 mars. Cela prend un temps fou de tout vérifier », confie Ingrid Monnier. Heureusement, des organismes comme la Fédération nationale des arts de la rue (ainsi que le Synavi et le SNCC) nous donnent des outils, des informations. » **TIPHAINE LE ROY**

Off d'Avignon : des créations « sacrifiées » ?

Pour les compagnies qui devaient présenter une création, l'annulation bouleverse une stratégie de diffusion, mais aussi de production.

Proposer une nouvelle création dans le Off d'Avignon présente toujours une importante part de risque. L'annulation de l'édition de cet été est un coup rude porté à ces spectacles, pour certains fraîchement dévoilés au public, et pour d'autres encore inédits, les répétitions ayant été interrompues en cours ou n'ayant pu commencer. La conséquence immédiate est l'annulation d'une

série de dates avignonnaises sur laquelle comptaient artistes et techniciens intermittents, et des personnels administratifs. L'effet rebond est l'incertitude sur une tournée, qu'aurait favorisé la présence dans le Off. La perspective la plus optimiste pour les compagnies est un report du calendrier de diffusion d'un an, avec, pour les équipes les plus fragiles, l'inquiétude de voir la vie de leur spectacle remise en question. Et pour ceux qui créeront la saison prochaine, la crainte de voir les créneaux avignonnais déjà bien occupés par les reports négociés au printemps 2020. Pascal Reverte, metteur en scène de la compagnie Le Tour du cadran et directeur du théâtre La Manekine, à Pont-Sainte-Maxence (60), devait créer *Peut-être Nadia*, sur la gymnaste roumaine Nadia Comaneci, début mars au Théâtre du Beauvaisis, scène nationale de Beauvais (60). Plusieurs dates étaient prévues au printemps qui devaient enclencher la visibilité publique et professionnelle du spectacle avant de jouer au Train bleu, à Avignon (84). L'Oise ayant été l'un des premiers clusters français de la Covid-19, le spectacle n'a pour l'heure pas vu le jour. « *Le spectacle devait être créé le 3 mars* », considère Pascal Reverte.

Amortir les coûts engagés

Directrice de la Comédie de Béthune (62), scène nationale, Cécile Backès devait créer *La Loi de la gravité* au 11 Gilgamesh-Belleville quelques jours après des présentations publiques à Béthune. « *C'est un spectacle pour trois interprètes au plateau, un musicien et deux comédiens, il est assez léger, adapté à une présentation dans le Off* », juge la metteuse en scène. À l'inverse, pour Pascal Reverte, l'idée de jouer dans le « Off » était de montrer une forme avec une distribution conséquente pour la compagnie, avec cinq interprètes au plateau. « *Dans l'histoire de la compagnie, c'est un spectacle "seuil", en vue de passer une autre marche* », signale le metteur en scène. Pour les compagnies, il s'agit aussi, très concrètement, de trouver des solutions concernant les frais déjà engagés, en administration et en communication notamment, même si certains lieux, les plus



SOPHIE PALMIER

Pascal Reverte, metteur en scène de la compagnie Le Tour du cadran et directeur du théâtre La Manekine

« Nous devons présenter dans le Off un spectacle "seuil", en vue de passer une autre marche. »

repérés du « Off », se sont engagés à rembourser les arrhes pour la location des créneaux et à reprogrammer les spectacles l'an prochain comme *Le Train bleu* ou le 11 *Gilgamesh* Belleville. Mais combien ne seront plus en capacité d'assumer la prise de risque financière ? Léo Cohen-Paperman devait présenter, au Train bleu également, *La Vie et la mort de J. Chirac, roi des Français*. Premier volet créé cet hiver d'une série de spectacles qui seront chacun consacrés à un président de la V^e République. Sept personnes devaient venir à Avignon (artistes, techniciens et administratifs). « *Avignon représentait un investissement de 60 000 €, dont 1 400 € déjà engagés en communication et 3 000 € en temps de préparation administrative et de diffusion*, note Léo Cohen-Paperman. *La Région Grand-Est devait verser 32 500 €. Nous leur demandons qu'elle nous verse une aide pour les dépenses engagées et qu'elle nous soutienne sur la mise en place du chômage partiel.* » Une manière de limiter les pertes, mais l'essentiel, l'objectif d'une visibilité à Avignon s'est évanoui. Au risque, peut-être, de sacrifier la diffusion de ce projet. Directrice de production et de l'exploitation de La Manufacture, Émilie Audren assure : « *Nous proposons aux compagnies de reporter leur programmation à l'été prochain. Les compagnies versent un acompte en début d'année pour réserver la salle et la location est échelonnée en trois paiements. Tout leur sera remboursé.* » La solidarité avec les compagnies ne sera pas sans conséquence pour le théâtre, géré sous forme associative, non subventionné. « *Mais, pour les compagnies, la situation risque d'être plus difficile que pour le théâtre.* »

Menaces sur la production

À plus long terme, l'annulation du « Off » provoque, pour toutes les équipes qui devaient s'y produire, des incertitudes sur la signature de dates de tournée. « *Nous avons joué nos deux précédents spectacles au Théâtre des Halles, et l'an dernier, au Train bleu déjà*, se souvient Pascal Reverte. *C'est à partir d'Avignon que nous avons pu monter des coproductions. Là, nous revenions au Train bleu, un lieu repéré, et nous n'avions jamais eu autant de coproducteurs. Certes, jouer dans le « Off » met toujours une compagnie en tension mais tous les indicateurs étaient au vert.* » Léo Cohen-Paperman est soulagé de savoir qu'il pourra jouer son spectacle l'an prochain au Train bleu. *La Vie et la mort de Jacques Chirac, roi des Français* a pu conserver quelques dates cet hiver et a bénéficié d'un très bon accueil des professionnels. « *Sur la base de ces retours, j'estimais*



D. R.

Émilie Audren, directrice de production et de l'exploitation de La Manufacture
« La solidarité avec les compagnies ne sera pas sans conséquence pour La Manufacture, non subventionnée. »

que nous pouvions vendre 20 à 25 dates grâce à Avignon, indique le metteur en scène. *Plusieurs théâtres ont décidé de nous suivre sur le prochain volet, consacré à François Mitterrand, après avoir vu celui sur Jacques Chirac. À Avignon, l'objectif était aussi de rencontrer d'éventuels coproducteurs.* » La projection vers la création suivante était aussi l'un des enjeux de la présentation par Benjamin Abitan de deux spectacles, *Tragédie*, une forme légère devait être créée dans le « Off », et *Les Animaux sont partout*, créé l'hiver dernier aux Plateaux sauvages et encore peu vu. « *Nous missions sur le « Off » pour les diffuser, mais aussi pour rencontrer des partenaires susceptibles de nous accompagner sur une prochaine création, à laquelle nous commençons à réfléchir.* » Pour lui, les pertes sont incalculables. Pour Cécile Backès, directrice d'un CDN, le « Off » est aussi un espace d'exposition de première importance. « *Avignon offre une visibilité incroyable, peut-être même plus que Paris car le festival réunit comme nul autre des programmeurs de toute la France, des institutions qui peuvent aussi imaginer d'autres vies pour ce spectacle à l'international.* » **TIPHAINE LE ROY**

Créations et Avignon : la double peine ?

Elles devaient créer ce printemps ou se produire en Avignon, mais tout a été annulé. Ces projets survivront-ils à ce coup d'arrêt brutal ?

Quand la séance scolaire prévue le 6 mars à Marseille (13) est annulée par un collège qui applique déjà des mesures sanitaires fortes, Émilie Flacher, perçoit, onze jours avant le confinement, que le printemps sera chamboulé. Une quarantaine de dates s'envoleront ensuite entre mars et juin, plusieurs aussi pour Catherine Hargreaves ainsi qu'une résidence prévue en Angleterre via l'Institut français ; Emmanuel Daumas n'ira pas à Angers (49), ni à Blagnac (31) ou Béziers (34) pour poursuivre la série de *Bug*, fauché au deuxième soir de sa création à Lyon (69). Avignon est également rayé de leur programme.

Les deux metteuses en scène devaient y aller pour la première fois avec leurs pièces respectives : les remarquables *Buffles* (pièce de marionnettes... masquées !) et le solo *Moi, Malvolio*. Que ce soit le 11 Gilgamesh pour la première ou le Train bleu pour la seconde, elles louent le professionnalisme et la loyauté de ces théâtres qui ont immédiatement proposé le remboursement des frais avancés ou le report. Émilie Flacher y reviendra en 2021 « car *Buffles* est en tournée toute la saison prochaine et sera toujours d'actualité à ce moment-là pour la compagnie ». Pour Catherine Hargreaves, ce n'est pas tranché car même si « toute l'activité de la compagnie des 7 sœurs était axée sur ce déplacement-là », il n'est pas aisé pour elle de se projeter dans plus d'un an. Les reports, même s'ils sont souvent suggérés par les théâtres, ne sont pas toujours réalisables. La metteuse en scène s'est vue proposer in extremis, après le début de la crise, une programmation au Festival Ado du CDN de Vire (14) avec qui elle était en discussion depuis déjà longtemps mais « le comédien François Herpeux est déjà engagé sur une autre résidence de création », dit-elle. Possible pour la compagnie, la diffusion ne l'est plus au sein de sa distribution. Même carambolage de dates pour Emmanuel Daumas et *Bug*, son nouveau-né, accouché dans la douleur. Paradoxalement, l'incertitude régnant aussi du côté de la reprise des tournages de cinéma pourra peut-être aider sa comédienne principale Audrey Fleurot, à avoir un agenda moins contraint et à se libérer pour reprendre cette pièce dont le metteur en scène craint qu'elle ne paraisse désormais opportuniste alors qu'il la porte depuis des années. Avec la crainte latente, néanmoins, que la création ne puisse finalement jamais revoir les planches si les planètes n'étaient pas correctement alignées. Des dizaines de productions sont dans cette situation.



CLAUDILIS PAN

**Catherine Hargreaves, metteuse en scène
(Compagnie des 7 sœurs)**

**« On ne va perdre nos capacités de création
mais il ne faut pas paniquer. »**

Reprendre, mais quand ?

Le report jusqu'où ? Catherine Hargreaves prévoyait sa prochaine création en 2021-2022 mais craint qu'avec le bouchon, ce ne soit qu'en 2022-2023 et *« quel sera alors mon désir ? »* se questionne-t-elle. La peur de venir invisible est là mêlée à l'envie de retrouver les plateaux. L'année blanche annoncée pour les intermittents par Emmanuel Macron, répond à leur demande, mais n'empêche pas leur angoisse de voir leur secteur encore à l'arrêt à l'automne, sans pouvoir le croire : *« Je dois jouer au Mouffetard à Paris (75) en novembre et, pour l'instant, je considère que le travail reprend en septembre »*, dit Émilie Flacher la metteuse en scène de la compagnie Arnica implantée dans l'Ain. Sa collègue du Rhône nuance sans être moins inquiète : *« Il faut accepter de manquer au spectateur durant un temps, on ne va pas perdre nos capacités de création. Il ne faut pas paniquer. Réfléchir à la façon dont on va retrouver le public, c'est aussi le respecter. »* C'est ainsi qu'elle a lancé, dès le début du confinement, avec sa complice, metteuse en scène et comédienne Adèle Gascuel, un recueil d'états généraux pour *« faire théâtre et continuer à faire sens. »* Quarante compagnies pour l'instant ont répondu. Elles sont de toutes tailles sur tout le territoire français mais l'on compte aussi des compagnies franco-belges, qui tournent en France ou à l'international ; une cinquantaine de personnes (artistes, directeurs, institutions) ont demandé le dossier et l'ont diffusé à leur tour. Parmi les constats que reprend Catherine Hargreaves, celui que les artistes *« sont aujourd'hui en bout de chaîne du secteur culturel. Il y a quelque chose qui cloche pour que l'on ne soit pas plus dans les maisons de théâtre »*. Sur la question de « relocalisation » des spectacles émerge l'idée *« de ne pas se fermer au monde »* ou que ces tournées ne soient pas seulement l'apanage des plus grosses compagnies. Émilie Flacher se penche sur les États Généraux du Off d'Avignon. Pour son cas précis, elle s'est endettée pour deux ans pour participer au festival. *« On a perdu les arrhes d'une maison qu'on préloque en octobre avant qu'on ne sache, en janvier, si on était pris au Gilgamesh. Il faut réguler à tout prix l'immobilier durant ce festival car nous avons besoin d'un lieu où se retrouve toute la profession, mais ce n'est pas normal que ça se fasse dans ces conditions »*, dit-elle.

Inquiétude sur les soutiens

« Je n'ai fait que travailler depuis le début de cette crise sur des reports en mai-juin, puis à la

rentrée », dit l'une. L'autre explique passer une cinquantaine d'heures par semaine à gérer l'administratif et imaginer la suite. Mais, de part et d'autre, dans ce temps chargés, le soutien des tutelles est là malgré les élections municipales gelées et les conventions triennales arrivant à leur terme pour Émilie Flacher. Au-delà de leur propre création et de leur nécessaire diffusion, cette crise leur permet d'affirmer des envies : *« Je veux me remettre à faire du théâtre le plus vite possible car il faut partager des objets symboliques. Cela va probablement orienter les histoires que l'on racontera demain »* dit Émilie Flacher. Le champ des questions est vaste et ne doit pas être circonscrit au seul secteur de la culture. Si, in fine, ces états généraux qu'elle a co-initiés, existent, ils devront, selon Catherine Hargreaves inviter à réfléchir avec *« d'autres services publics que le nôtre »*. **NADJA POBEL**



LAURENCE POLIGNONE

Émilie Flacher, metteuse en scène (Compagnie Arnica)

« Nous reviendrons à Avignon en 2021 car le spectacle sera toujours d'actualité pour la compagnie. »

Pierre Beffeyte

Président d'AF&C

« C'est le moment de transformer le Off ! »

La crise qu'il traverse pourrait lui offrir l'opportunité d'une transformation. le patron du rendez-vous d'Avignon entend bien s'en saisir.

Quelles sont les principales difficultés rencontrées que les compagnies qui devaient jouer dans le Off cet été font remonter auprès d'AF&C ?

Oui, nous sommes surtout en lien avec elles dans les discussions qu'elles ont avec les théâtres, les loueurs d'hébergement. Pour un certain nombre de compagnies, rien n'était encore signé avec un lieu. Pour elles, c'est plus simple. Certains théâtres ont accepté de rembourser les compagnies des acomptes déjà versés, ou de la totalité, proposant des reports ou de simples annulations. D'autres n'ont pas été en mesure de le faire. D'autres ne le veulent pas et certains ne sont simplement pas en mesure de le faire. C'est notamment le cas de ceux qui ont déjà de lourds emprunts à rembourser.

De quelle manière les accompagnez-vous ?

La veille juridique d'AF&C a été très sollicitée. Un fonds d'urgence a été mis en place avec le ministère de la culture, de manière à aider les théâtres qui faisaient le choix de rembourser les compagnies. Pour les lieux qui n'ont pas d'activité annuelle et qui ne vivent que du festival, c'est terrible. Pour d'autres, plus anciens, avec des bénéfices accumulés pendant des années, la trésorerie est parfois suffisante pour passer le cap. Certains sont éligibles aux aides de l'État aux entreprises, aux prêts garantis par l'État. Les structures associatives sont les plus à plaindre.

Le Festival d'Avignon a annoncé l'organisation d'une « semaine d'art »

en novembre prochain. AF&C va-t-elle s'y investir à son endroit ?

AF&C ne participe pas à cette opération, même si certains théâtres du Off ont souhaité s'y joindre. Cela nous paraît très périlleux pour une visibilité limitée. Le public de novembre ne sera jamais celui de juillet.

Avez-vous une idée des pertes que l'annulation engendre sur le territoire avignonnais ?

C'est une vraie catastrophe pour une ville déjà très pauvre. Je ne connais pas avec exactitude l'étendue des pertes mais, généralement, on parle de 90 M€ dépensés de manière directe et indirecte sur le territoire grâce au In et au Off.

L'association AF&C est-elle elle-même en péril ?

Oui, clairement. Nos recettes, ce sont les cartes du Off que nous vendons. Notre modèle est à but non lucratif, ce qui veut dire que nous n'avons pas de réserves de trésorerie. Ou juste pour tenir le début de l'année jusqu'au festival. Nous avons demandé un soutien exceptionnel au ministère de la Culture et aux collectivités partenaires.

Est-ce le bon moment pour imaginer un autre modèle pour le Off, tel que vous l'avez déjà évoqué à plusieurs reprises ?

Cela fait très longtemps que je l'appelle de mes vœux et c'est sur cela que j'ai été élu à la présidence d'AF&C. C'est plus que jamais le moment de transformer le Off ! Le modèle économique du

Off est invraisemblable, inacceptable. Je crois que pour ceux qui n'en étaient pas là, c'est le moment d'en prendre pleinement conscience. Nous lançons une vaste enquête, parce que c'est justement le moment. Nous interrogeons tous les festivaliers, pros ou particuliers, les lieux, les artistes... Nous posons deux questions simples : Quel est votre festival Off idéal ? Quels moyens doit-on se donner pour y parvenir ? De là, nous ferons émerger 10 ou 15 thématiques à mettre en débat dans les théâtres, si nous le pouvons, à la mi-juillet. Ensuite, les membres du conseil d'administration d'AF&C travailleront pour que soit présenté à l'assemblée générale de novembre un projet de changement pour le festival.

**Êtes-vous prêt à aller jusqu'au bout ?
À vous poser la question de la sélection
des spectacles par exemple ?**

Sans aucun tabou. L'objectif, c'est aussi de permettre à chacun de comprendre que derrière tout « festival idéal », il y a forcément un modèle économique à inventer. On doit donc en définir le mode opérationnel en répondant à la seconde question que nous posons.

**Vous pensez vraiment être en mesure
de faire bouger un écosystème aussi bien
ancré, malgré tous ses travers ?**

Il faut comprendre que le Off bougera uniquement si l'on parvient à faire se croiser une volonté collective de le faire bouger et une volonté politique résolue de le faire évoluer également. Le Off symbolise aujourd'hui la pire dérégulation du marché, c'est incroyable. On y trouve des artistes qui ne sont pas payés, une inflation multipliée par cinq ou par six en peu de temps – et tout le monde trouve cela normal –, des lieux qui empiètent dix spectacles dans la journée, une version théâtrale du travail à la chaîne... C'est quand même incroyable que cette expression ultime, la plus aboutie et la plus vile d'un libéralisme exacerbé, se déroule sous nos yeux, sans que nous réagissions, dans un milieu artistique qui est supposé porter de toutes autres valeurs. Et sur cela, soyons clairs, rien ne sera vraiment possible s'il n'y a pas une parole forte de l'État sur le sujet. Ici comme ailleurs, nous avons le choix entre une société globalisée, celle du mercantilisme, de l'offre et de la demande débridées, et une société qui placerait le sens au premier plan.



ÉRIC DEGUIN

« Le Off symbolise la pire dérégulation du marché, c'est incroyable »

**N'est-il pas vain d'imaginer une évolution
de ce type tant que fonctionnera,
pour quelques compagnies chaque
année, le miracle d'Avignon ?**

C'est vrai. Mais qui a porté récemment les principaux succès surprises du Off ? Ce sont des lieux comme l'Atelier Théâtre actuel, si je dois en retenir un. Pourquoi ? Par ce que ce sont de très bons producteurs, parce qu'ils sont implantés à Paris, parce qu'ils ont des réseaux et un mode de gestion solide. C'est aussi de cette professionnalisation dont nous avons besoin.

**Plus généralement, que vous inspirent
la crise actuelle et son impact
sur le monde du théâtre ?**

Le théâtre se remettra de cela comme du reste. Cela fait 2000 ans qu'il existe et 2000 ans que l'on annonce sa mort. Dans l'histoire récente, il a survécu à la diffusion du cinéma, à l'avènement des séries. C'est un art tellement singulier, irremplaçable. Même si c'est très dur pour les artistes, on les retrouvera.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Les acteurs de la billetterie à rude épreuve

Réseaux, logiciels de billetterie et équipementiers ont dû s'adapter à une situation inédite, qui pourrait faire disparaître certains acteurs, mais aussi plusieurs organisateurs.

En première ligne face au public, les acteurs de la billetterie ont affronté un déferlement sans précédent d'annulations et de reports de spectacles. *« En une nuit, nous sommes passés d'une entreprise qui vend des billets à une entreprise qui doit rembourser des billets, se souvient Arnaud Averseng, président de France Billet. Nous avons dû faire face à un nombre colossal de demandes et à de nombreuses questions des organisateurs. »* Le 10 mai, France Billet avait mis en place une page Internet dédiée aux annulations et reports, et chiffrait à environ 20 000 le nombre d'événements concernés dans le spectacle vivant. Festivals mis à part, ce sont les distributeurs qui ont communiqué auprès des acheteurs. *« De moins*

en moins d'événements sont reportés sans date précise, rapportait Karim Ayari, directeur général de See Tickets Europe Continentale, fin mai. Nous enregistrons environ 60 % de reports et 40 % d'annulations, cela concerne un million de billets distribués par See Tickets, sur les 3,5 millions que commercialise la société en une année. Notre rôle est évident : nous avons une fonction support et de facilitateur. »

Des contrats opaques

Pour les organisateurs et les distributeurs de billets, l'objectif a été de contenir au maximum les demandes de remboursement de la part des acheteurs, afin de préserver leur trésorerie. D'autant que, explique Pierre-Henri Deballon, président de Weezevent, *« les gros acteurs de la distribution de billets ont pour modèle des avances régulières et importantes de trésorerie aux producteurs »*. Des producteurs parfois tentés de jouer la cavalerie financière, en utilisant ces sommes pour produire d'autres spectacles, voire régler leurs charges fixes. Au risque de ne plus pouvoir rembourser le public. *« Nous travaillons énormément sans plus rien facturer, souligne Arnaud Averseng. Certains organisateurs sont dans des difficultés financières importantes. Quelques-uns seraient-ils dans l'impossibilité de rembourser les spectateurs ? Il est un peu tôt pour le dire. »* Les leaders du marché, TicketMaster, See Tickets ou France Billet, remboursent des billets souvent achetés en 2019 pour des spectacles prévus au premier semestre 2020. Leurs ventes sont quasi nulles pour le second semestre et ils doivent effectuer les reports, annulations et remboursements. Double peine pour des distributeurs uniquement rémunérés à la commission, à travers des contrats dits opaques avec les producteurs.



JULIEN LUTT

Arnaud Averseng, président de France Billet
« Nous travaillons énormément sans plus rien facturer. »

Cette commission doit être reversée avec le montant du billet à l'acheteur, mais les distributeurs facturent souvent des frais de remboursement aux organisateurs. Weezevent a, par exemple, choisi de ne pas imputer le coût de 2 euros par commande.

Un système bientôt revu ?

Les éditeurs de logiciels ou équipementiers sont parfois un peu moins à la peine. « Notre modèle économique ne repose pas seulement sur la vente de billets, mais aussi sur la vente de licences, des contrats de maintenance et d'assistance, rappelle Bruno Wucher, PDG de Ressources SI. Mais l'annulation du Festival d'Avignon, par exemple, signifie pour nous une perte sèche, car nous n'aurons aucune prestation en 2020. » DOT Technologie, qui détient 80 % du marché de l'édition de billets thermiques, a vu son activité stoppée par la crise. Mais son directeur, Philippe Xavier, se félicite lui aussi de ne pas avoir basé ses revenus sur la seule vente de billets, « un système qui risque d'être totalement revu. Les pure players du Net vont souffrir. » Alain Vergnon, président de Rodrigue, analyse une situation complexe qui n'affecte pas tous les acteurs de la même manière. « Les distributeurs rémunérés à la commission étaient déjà sur la pente descendante, ce phénomène va s'accroître avec cette crise. Mais TicketMaster, See Tickets ou France Billet appartiennent à de grands groupes, ils peuvent donc se permettre de perdre de l'argent après avoir engrangé des bénéfices que peu de producteurs affichent, analyse-t-il. Ce sont ces derniers qui sont les moins solides de la filière. » Pierre-Henri Deballon, président de Weezevent, pense « qu'il pourrait y avoir un choc de l'offre avec la disparition de certains organisateurs. Côté Internet, il y a une vingtaine d'acteurs de la billetterie, c'est trop, tous ne survivront pas. » Sa société, adossée au groupe Veepee, estime avoir des finances saines pour tenir. « Le système de commission au billet, de contrat opaque, me semble toujours adapté, note néanmoins Karim Ayari (SeeTickets). Nous sommes partie prenante de l'acte de vente et partageons la responsabilité avec l'organisateur, contrairement à celui équipé d'un système de billetterie, qui assume seul tous les risques. » Après ces vagues d'annulations et de reports, les acteurs de la billetterie en espèrent une autre, celle d'achats massifs par le public. **NICOLAS DAMBRE**

La billetterie d'après

Les pratiques pourraient évoluer dans la billetterie.

« Les ventes dématérialisées peuvent répondre à la problématique de la distanciation sociale. Certains musées ne vendent déjà plus de billets à leurs guichets, cela permet aussi de gérer le nombre de personnes présentes dans un même lieu », expose Bruno Wucher, PDG de Ressources. Certains prestataires de billetterie parient sur les technologies NFC (communication en champ proche) ou RFID (radio-étiquettes) quand d'autres les jugent encore trop coûteuses.

Alain Vergnon, président de Rodrigue, confie travailler « sur du contrôle d'accès sans contact grâce à une borne et sur un algorithme de distanciation physique. »

Ce dernier éviterait de neutraliser manuellement un à un des sièges sur un plan de salle. Je pense que les contraintes sanitaires s'installeront dans la durée car la crainte perdurera ou des épidémies reviendront. »

Les acteurs de la billetterie pourraient aussi être sollicités pour identifier des « cas contacts » parmi des spectateurs, à condition de mieux connaître encore leurs acheteurs.



FLAVIEN PRIOREAU

Pierre-Henri Deballon, président de Weezevent
« Les gros acteurs de la billetterie font des avances de trésorerie importantes aux producteurs. »

Les prestataires du monde du spectacle sont indirectement touchés par la crise de Covid-19, mais souvent lourdement du fait de leurs investissements.

Les prestataires fragilisés ou menacés



CANELA CARAVAN

Samuel Brouillet, gérant de Zébulon Régie
« Les reports en 2021 signifient que nous divisons sur deux ans nos factures par 2. »

Au milieu des festivals et des lieux, entre artistes et techniciens intermittents, les prestataires du spectacle ont peut-être été des victimes collatérales oubliées. « Mars s'annonçait comme une période intense pour le transport d'artistes en tourbus, avec 9 de nos véhicules sur les routes. Chaque bus représente un crédit de 500 000 € et nous employons une vingtaine de salariés », expose Alexia Beyaert, gérante de Carriage RV.

Car les prestataires du spectacle investissent de 15 à 20 % de leur chiffre d'affaires dans l'achat de matériel, selon le Synpase (Syndicat des Prestataires de services de l'audiovisuel scénique et événementiel). Un renouvellement par exemple

nécessaire dans le son et la lumière pour lesquels artistes et productions souhaitent souvent le matériel dernier cri.

La pérennité en question

Depuis le confinement, les entreprises tentent d'alléger leurs charges. Parmi les dix chauffeurs de Carriage RV, certains vont d'ores et déjà se réorienter. La dizaine de CDD prévus cet été ne sera pas embauchée. Quant aux acomptes versés par des producteurs, ils ont été remboursés pour préserver de bonnes relations commerciales.

Le Groupe B Live estime que son chiffre d'affaires (75 à 80 M€) sera « au moins divisé par trois. L'économie et l'organisation du spectacle vont changer. J'espère que les producteurs ne voudront pas le même rendu pour un coût moindre », indique Mikaël Maurin, directeur général adjoint de ce groupe spécialisé dans la sonorisation et l'éclairage. Selon les scénarios, le Synpase table sur une perte de 600 à 900 M€ sur un chiffre d'affaires annuel de 1 milliard d'euros.

Le Pôle de coopération pour les musiques actuelles en Pays de la Loire, qui évoque des « oubliés de la culture », dresse un constat encore plus alarmant, suite à un questionnaire auquel ont répondu 55 entreprises. Pour plus de 90 %, la pérennité des structures est en danger, près de 40 % envisagent déjà le licenciement, dont 10 % de la totalité de l'effectif permanent (hors gérant).

Conserver des marges

Quant au Prêt garanti par l'État, selon Philippe Abergel, le délégué général du Synpase, « il risque de créer de la dette sur la dette, pour des entreprises qui investissent beaucoup dans du matériel. Les charges fixes incompressibles et les crédits reprendront alors que nos entreprises n'auront pas

encore relancé leurs activités. Nous demandons un soutien plus fort de l'État, par exemple via des exonérations sociales.»

Pour les fabricants de matériel, leurs clients feront-ils des économies sur leurs commandes ? Les prestataires tenteront sans doute de convaincre les organisateurs de faire avec leur parc existant. Le constructeur de scènes Europodium SAS avait mis 9 de ses 17 salariés au chômage partiel, ses ateliers sont restés en activité durant le confinement, malgré des chantiers à l'arrêt et quelques marchés publics reportés, soit 1,5 M€ de commandes annulées début mai, sur un chiffre d'affaires annuel de 4 M€. Son président, Koffi Atitso, s'exaspère : « *Le Prêt garanti par l'État est accordé selon la cotation de chaque entreprise par la Banque de France. Emmanuel Macron déclare que nous sommes en guerre, mais on laisse les blessés de côté.* »

Zébulon Régie, qui réalise 80 % de son chiffre d'affaires entre avril et septembre grâce à la direction technique de festivals, avait signé la plupart de ses contrats. Il a facturé au prorata des tâches effectuées. En revanche, chaque annulation nécessite ensuite tout un travail administratif. « *Les reports en 2021 signifient que nous divisons sur deux ans nos factures par deux, s'inquiète Samuel Brouillet, gérant de Zébulon Régie. Nous sommes spécialistes de la direction technique responsable, avec la crise et s'il est nécessaire d'investir dans les conditions sanitaires, le développement durable sera-t-il mis de côté ?* »

Si, par exemple, les temps de montage s'allongent à cause des conditions sanitaires ou si la concurrence s'accroît sur les tarifs, les prestataires resteront-ils solidaires et à l'écoute des difficultés de leurs confrères ? Les entreprises pourraient également freiner leurs investissements et se recentrer sur leur parc de matériel existant. « *À court terme, nos entreprises ne doivent pas baisser leur prix pour faire de la trésorerie, elles ne pourraient pas les remonter,* conclut Frédérica Legeard-Lemée, gérante de la société Contact (20 salariés) et présidente du Synpase. *Elles pourront ainsi à plus long terme conserver leurs marges pour rembourser les avances, les charges reportées et pour investir.* » Il en ira de la responsabilité des prestataires, comme de leurs clients. **NICOLAS DAMBRE**



EDYTA TOLWINSKA

Alexia Beyaert, gérante de Carriage RV
« Mars s'annonçait comme une période intense pour le transport d'artistes en tourbus, avec 9 de nos véhicules sur les routes. »

Le Synpase attend un plan de sauvetage

Le Syndicat des prestataires de services de l'audiovisuel scénique et événementiel (Synpase) a rapidement mis en place des outils lors du début du confinement. Il a mis à jour régulièrement des ressources en ligne sur son site Internet, avec des conseils pratiques, des points réglementaires, des bibliographies... et répondu aux appels de nombreux chefs d'entreprise. Avec six autres organisations professionnelles, le syndicat a proposé un plan de sauvetage au gouvernement. Le Synpase a également mis au point un protocole sanitaire de reprise des activités, afin de rassurer les publics et d'aider les entreprises du secteur. Dès le début du confinement, le site Internet Prestataires solidaires a été créé afin de mettre du matériel à la disposition de professions de santé. Enfin, la plateforme d'achat groupé Synpase Achat a identifié des fournisseurs de masques, gants, gel hydroalcoolique ou thermomètres.

Les productions en souffrance

Au-delà de la seule diffusion, c'est aussi le temps de la création des œuvres qui a été bouleversé. Au plateau, c'est l'autre enjeu de la saison à venir.

Nous avions juste répété quatre semaines. La création était prévue pour mai et nous avons dû tout stopper», raconte Antonin Vulin, le codirecteur du Théâtre du Rivage, une compagnie implantée à Saint-Jean-de-Luz (64). On note dans sa voix des accents de regret au moment d'abandonner, au moins pour un temps, la création de *Comme un vent de noces*, spectacle tout public dont il a passé commande, pour l'écriture, à Sylvain Levey. La compagnie, qui a dû stopper les répétitions à l'annonce du confinement, a d'abord imaginé décaler la création en juin. Mais, très vite, elle s'est rendu compte que la création de ce projet dont

la dimension participative des spectateurs était fortement improbable en ces temps de distanciation physique. «Je me suis vraiment demandé ce que nous devions faire, se rappelle-t-il. Nous pouvions peut-être jouer en juin, mais la jauge aurait été réduite, cela n'aurait pas été ce que nous recherchions avec ce projet.» Dès lors, il décide de le reporter d'une année. Cela ne manque pas de fragiliser la compagnie. «Nous avons besoin de jouer pour dégager des marges utiles à notre fonds de roulement, et là c'est impossible, reconnaît-il. Pour tous, c'est compliqué. Nous avons quitté les comédiens à la hâte et nous ne nous retrouverons sur un plateau qu'en octobre...» À cette incertitude sur la production s'ajoute l'abandon d'un autre projet, *Dan da dan dog*, «sacrifié» pour permettre



D. R.

Joséphine Chaffin (ici avec Clément Carabédian), autrice et metteuse en scène
«Nous avons perdu des dates décisives, avec une belle visibilité dans les milieux professionnels.»

à cette création de voir le jour. *« Nous avions de bons retours sur le projet, mais il avait été peu vu. En situation normale, nous aurions envisagé une reprise, mais là, c'est trop risqué. Nous préférons, à regret, le retirer du répertoire de la compagnie. »* L'équipe reprendra grâce à de nouveaux temps de résidences dégagés par certains théâtres partenaires dont La Garance, scène nationale de Cavaillon (84). *« Nous avons préféré ne pas hâter la reprise et prendre toutes les précautions sanitaires. Nous avons deux personnes à risque dans l'équipe. »* Le Théâtre du Rivage est une compagnie conventionnée, mais elle souffre. Aussi, les jeunes compagnies éprouvent les plus grandes difficultés.

La quête des résidences

La compagnie Superlune tournait cette saison *Midi nous le dira*. Joséphine Chaffin est à l'écriture et elle partage la mise en scène avec Clément Carabédian. *« Nous avons encore six dates pour ce spectacle, la seconde création de la compagnie, regrette Joséphine Chaffin. Elles étaient importantes, voire décisives pour la compagnie car Méli'môme (Reims) et le Théâtre de la Tête noire (Saran) nous offraient une belle visibilité dans les milieux professionnels. Et puis nous étions programmés au Train bleu. »* C'était « la » saison qui pouvait propulser la compagnie bourguignonne, fondée à Mâcon (71) en 2018, vers de nouveaux réseaux de diffusion. L'annulation du Off d'Avignon est intervenue au moment où la compagnie peinait à boucler son budget avignonnais, incluant la préparation, les répétitions... *« C'est peut-être un mal pour un bien, nous serons reprogrammés la saison prochaine, avec un peu plus de sérénité dans le montage. »* En outre, la compagnie misera sur une « belle date », à l'automne, au Théâtre de la Reine Blanche à Paris, pour sa reprise. Côté musiques actuelles, les tournées de printemps / été débutaient à peine. Certains sets étaient encore en répétition et création dans le réseau SMAC. L'annulation des festivals a pesé lourd et les producteurs sont confrontés à un vrai casse-tête, à la fois pour positionner de nouvelles dates et pour trouver, dans le réseau SMAC, les quelques journées nécessaires à la reprise ou à la création d'un nouveau set pour la saison à venir.

La solidarité des lieux

Sur le terrain, certaines actions solidaires visent à répondre à ce besoin de reprendre très vite la production de projets stoppés en plein vol. Anne

Un cabaret créé durant le confinement

Prenant le contrepied d'une situation rendant la production presque impossible, Léna Bréban s'est lancée dans une nouvelle création durant le temps de confinement. Artiste associée de L'Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône (71), elle y a été accueillie fin mai pour ce qui restera sans doute la première création post-Covid en France. La metteuse en scène a eu l'idée de constituer une équipe au tout début du confinement. Les répétitions ont été réalisées à distance, via l'application Zoom, avant une finalisation en résidence à Chalon. Sous les fenêtres et balcons des Ehpad, les chants ont fait vibrer les cœurs confinés et meurtris.



D.R.

Decourt, la directrice du Sablier, pôle des arts de la marionnette en Normandie. *« Via le réseau du SNSP [Syndicat national des scènes publiques, NDLR] en région, nous avons mis en place un dispositif simple qui fait appel à l'échange de bons procédés, explique-t-elle. L'idée a été de partager les besoins des équipes que nous accompagnons, chacun chez soi. Ensuite, nous pouvons leur proposer des temps de travail aussi adaptés que possible dans leur planning. La seule différence, ce n'est peut-être pas le lieu qui l'accueille initialement qui l'accueillera finalement pour le temps de la résidence. »* Sa volonté première a été de maintenir et de reprogrammer ces temps de résidence, quitte à revoir les temps de restitution avec les publics. La reprise a été hâtée, précédée de longs échanges sur les protocoles sanitaires avec les compagnies. La première accueillie, Toutito Teatro impliquait neuf personnes au quotidien, dont trois au plateau. **CYRILLE PLANSON**

Sociétés civiles : pourquoi le pire est attendu en 2021

Directement impactées dans leurs perceptions, les sociétés civiles annoncent des pertes considérables pour les mois à venir.



Pascal Rogard, directeur général de la SACD, Bruno Boutleux, directeur général de l'Adami et Guillaume Damerval, gérant de la Spedidam

Tous sont à la barre et tentent de maintenir à flot un navire qui tangue sérieusement. La crise de Covid-19 a très largement réduit les sommes perçues par les sociétés civiles au cours du printemps 2020. En conséquence, les rémunérations versées aux ayants droit sont annoncées en nette baisse sur les mois à venir et l'action culturelle ne retrouvera pas avant longtemps ses niveaux d'intervention d'avant la crise. La SACD a élaboré un nouveau budget

prévisionnel pour 2020. Pour Pascal Rogard, son directeur général, celui-ci passerait « de 220 M€ à 170 M€. Les pertes sont plus conséquentes pour le spectacle vivant (-40 M€), que pour l'audiovisuel (-10 M€) bien sûr. En tout cas, il y aura 50 M€ de moins collectés pour les auteurs. Pour la copie privée, nous estimons les pertes à -20, -25 % ». L'annulation de très nombreuses représentations depuis mars, et celle catastrophique d'Avignon In et Off, sont la cause de ces pertes historiques pour la société fondée par Beaumarchais. Bruno Boutleux, directeur général gérant de l'Adami,

affirme que, pour la société civile des artistes-interprètes, « *la plus forte baisse touche la rémunération équitable, qui nous parvient des lieux sonorisés. Nous ne pouvons les facturer puisque, fermés, ils n'ont pas diffusé. Pour les médias, l'effondrement publicitaire des chaînes privées affecte aussi cette rémunération* ». Il poursuit : « *À cette date, et à condition que nous ne soyons pas à nouveau confinés, nous tablons sur -30 %. Pour la copie privée, nous estimons les pertes à -25 %. Ces deux rémunérations viennent abonder l'action culturelle, donc les pertes seront considérables. Les droits exclusifs seront affectés dans une moindre mesure (-20 %) et ce sera à peu près la même chose pour les droits en provenance de l'étranger. Globalement, nous comptons sur un recul de 25 % des perceptions sur 2020.* » À la Spedidam, les répartitions aux ayants droit interviennent deux fois. En juin, il s'agit des licences légales collectées entre septembre 2019 et février 2020. « *Elles sont à leur niveau habituel, constate Guillaume Damerval, mais celles de novembre seront très affectées par la crise actuelle. Même chose pour les perceptions dans le cadre de l'exercice des droits exclusifs. Nous sommes proches de zéro et sur la période, il faudra escompter sur une baisse de 70 à 75 % sur les répartitions à venir. Sur la copie privée, nous tablons sur -30 %, passant de 24,7 M€ à 16,9 M€. Pour la rémunération équitable, d'après nos estimations, nous serons à -24 % (de 30,8 M€ à 23 M€)* ».

L'action culturelle désarmée

Au printemps 2020, l'impact sur l'action culturelle aura été nul ou modéré, selon les sociétés interrogées. À la Spedidam, « *nous avons gelé les aides de mars à mai, sur une période où tout a été annulé*, relate Guillaume Damerval. *Pour celles versées auparavant et concernant des actions pour certaines annulées, nous n'avons pas demandé le remboursement des 50 % déjà versés. Début mars, 3 M€ ont été versés par la Spedidam* ». Le gel a aussi prévalu à la SACD. L'Adami a maintenu 100 % des aides octroyées, que l'action ait été annulée ou reportée. « *Cette solidarité avec les labels, les compagnies, les festivals, nous semblait prioritaire* », assure Bruno Boutleux.

On le voit, les conséquences sont à moyen et long termes. Elles affecteront les rémunérations des auteurs sur la durée. « *Pour les artistes, l'impact sera assez faible en 2020, du fait du décalage*

Et demain ?

Pour l'avenir, Pascal Rogard s'inquiète de la situation des lieux et la confiance des publics qui pourraient faire défaut dans les salles. « *On ne sait pas du tout quelle sera leur réaction. Reviendront-ils en masse dans les salles ? Auront-ils envie même de sortir ? C'est la grande inconnue.* » Pour lui, « *un grand plan de relance et de promotion de la culture* » est absolument nécessaire pour sortir de cette crise. Guillaume Damerval s'emporte, estimant que l'impact de la crise aurait pu être minoré si la France s'en était donné les moyens : « *Le vrai scandale, c'est que, dans le même temps, les Français n'ont jamais autant téléchargé de contenus ou utilisé le streaming. C'est hallucinant. Il y a une vraie urgence à ce qu'enfin la loi sur l'audiovisuel inscrive ce principe de perception. Cela aurait permis aux artistes de se sortir de cette crise. L'Espagne l'a fait, la Hongrie aussi, pourquoi pas nous ?* » Bruno Boutleux attend avec impatience la prochaine Commission de la copie privée. À l'ordre du jour, l'assujettissement des disques durs d'ordinateur.

entre la perception et la rémunération », annonce Bruno Boutleux pour l'Adami, qui prévient aussi qu'il sera « *très fort en 2021. Nous étions déjà dans un contexte de baisse de la copie privée audiovisuelle que la crise de Covid-19 vient accentuer. Notre conseil d'administration a dégagé 8,8 M€ à répartir en plus, très vite. En mai, nous l'avons fait pour 4 M€. Il s'agissait de sommes que l'Adami devait utiliser pour investir dans son organisation technique. Elles ont été libérées. Et en juin, nous aurons un complément de rémunération exceptionnel (4,8 M€) pour 25 000 artistes* ». La crise peut être relativement courte, ce qui n'est pas assuré, mais la reprise sera longue. Prenant l'exemple des lieux sonorisés, Guillaume Damerval montre bien comment ses effets se feront sentir pendant de longs mois pour les sociétés civiles : « *Les lieux sonorisés sont prélevés sur la base de leur chiffre d'affaires. Or, avec le confinement, leur fermeture pendant plusieurs mois, et une reprise lente, le chiffre sera en nette baisse et nos perceptions le seront également.* » Pascal Rogard rappelle que la SACD a mis en place « *un fonds d'urgence pour toutes les catégories d'auteurs de 600 €, avec un délai réduit à 24 heures pour débloquer l'aide. Nous l'avons fait sur nos ressources propres, avant que l'ordonnance gouvernementale ne nous autorise à puiser dans les recettes de la copie privée pour renforcer l'aide sociale* ». **CYRILLE PLANSON**

Le sociologue, spécialiste de l'emploi artistique et culturel, analyse les ressorts d'une crise qui, selon lui, doit réinterroger les synergies entre l'État et les collectivités.

Pierre-Michel Menger

Professeur au Collège de France

« Les artistes du spectacle vivant sont les plus touchés »



Selon vous, que nous révèle la crise, sanitaire et économique, que nous traversons depuis mars ?

D'un côté, la leçon de la pandémie et de son reflux est que chacun de nous, quand il protège les autres de son pouvoir possible de contagion, et qu'il se tient à distance raisonnable, redevient un vecteur de confiance, ce qui est l'exemple visible d'une action collective par agrégation de comportements prudents et confiants. De l'autre côté, toutes les activités de partage collectif, au premier rang desquelles figurent les spectacles culturels et sportifs vivants, doivent, pandémie oblige, adopter toutes sortes de précautions qui en viennent à suspendre le pouvoir d'émotion lié à l'interaction sociale et au partage collectif. On comprend aussi que le recours par les artistes aux médias, avec des contenus postés sur les réseaux sociaux, et des productions diffusées sur Youtube et autres plateformes, ne sont plus que d'assez pâles substituts, même s'ils peuvent apparaître comme de possibles et salutaires compléments. Mais ils ne sont pas plus. Souvenons-nous des « temps normaux » : la fréquentation des concerts, des théâtres, des festivals n'a pas diminué. Au contraire, ce qui démontre qu'il n'y a pas de substitut électronique à l'expérience vivante et collective de l'art, à l'émotion physique autant qu'esthétique du partage des œuvres et des spectacles. On peut élargir l'argument à la vie des villes, à laquelle les spectacles contribuent si directement. Une ville sans énergie collective visible, sans foule bruyante, sans interac-

tions affinitaires ou aléatoires, n'est plus rien. Bien sûr, on peut et on sait imaginer des hybrides, transitoirement ou durablement, mais anéantir l'expérience collective vivante, c'est anéantir l'être ensemble constitutif de la transfiguration des arts en autre chose qu'un service ou un produit pour un consommateur pris isolément.

Les droits des intermittents sont protégés jusqu'en août 2021, mais le risque n'est-il pas que l'activité forcément réduite ne leur permette pas de les renouveler à cette échéance ?

Après l'anesthésie collective du confinement, salubre sur un plan sanitaire, vient le compte des dégâts sociaux, économiques et culturels. Dans tous les autres pays qui nous alimentent avec des informations et reportages sur les solutions que recherchent les artistes pour retravailler, l'équivalent de l'indemnisation française du chômage des intermittents est à peu près introuvable. Il faut donc saluer la décision de prolongement

Quelles autres mesures l'État devrait-il prendre pour limiter l'impact de la crise sur l'emploi du spectacle vivant ?

L'emploi et l'activité dans le spectacle vivant ont bondi dans les années 1980, pour trois raisons : une forte impulsion budgétaire du ministère de la Culture, la multiplication des structures de production (compagnies, festivals, ensembles musicaux, ...) dans des cadres organisationnels plus souples, adossés notamment à l'intermittence, et l'investissement croissant des collectivités locales dans la culture, d'abord par une convergence d'efforts avec l'État, puis par une dynamique propre d'expansion locale. L'économie de la culture a convergé avec des considérations touristiques, au-delà des bénéfices artistiques et éducatifs pour les populations locales. Or l'une des leçons du déroulement de la pandémie actuelle et de sa gestion a été l'implication des acteurs locaux, et l'appel à repenser les relations entre l'État central et les décideurs locaux. Je crois que l'argument s'applique aussi au spectacle vivant.

« Le risque pèse sur les niveaux des retraites, une des bombes sociales invisibles de l'intermittence »

des droits. Le risque se reporte maintenant sur le niveau possible d'activité une fois les règles de déconfinement pleinement mises en œuvre, et sur le niveau de la demande, si sur scène, la contrainte de distanciation entre les artistes dénature profondément les projets et si les mesures de réduction des jauges de capacité des salles et lieux de spectacles rendent l'activité économiquement insoutenable, comme les producteurs de spectacle du secteur marchand l'affirment. Le risque que vous évoquez de non-reconstitution du capital de travail générateur d'indemnisation future pèse aussi sur le plus long terme, celui des niveaux des retraites, une des bombes sociales invisibles de tout le système de l'intermittence. Pour l'heure, je crois qu'il faut raisonner de manière séquentielle : l'incertitude sur les scénarios d'extinction ou de rebond de la pandémie est telle qu'elle nous contraint à un apprentissage et à une révision très régulière des scénarios, dans le temps qui s'ouvre jusqu'à l'été 2021.

De fait, les collectivités locales agissent comme des employeurs, soit directs, soit indirects, et la viabilité du spectacle vivant dépend beaucoup d'elles, dans tous les rouages de cette économie à la fois subventionnée et articulée sur l'emploi-chômage intermittent. L'État aurait ici une bonne occasion de renouveler – pas simplement de reconduire – le pacte de la synergie des efforts avec les collectivités. On se demande régulièrement si l'État ne doit pas prendre à sa charge les déficits de l'assurance chômage des intermittents. Erreur de diagnostic complète, la production de spectacles vivants implique massivement les acteurs de tout le territoire. Et je ne parle pas de l'audiovisuel, du cinéma et des jeux vidéo, qui relèvent de la sphère marchande. Il est temps de mettre en évidence un vrai partage des responsabilités.

Cette crise doit s'imaginer sur un moyen terme. Comment qualifier le déséquilibre qui va se prolonger ?

Il serait plus simple de se dire qu'il suffit d'absorber ce choc temporaire et que tout reviendra à la normale, moyennant des garanties de traversée de la période la plus critique, avec, par exemple, le prolongement de l'indemnisation. Mais l'effervescence de la production de spectacles se nourrit de multiples composantes qui sont durablement bousculées. Ainsi, la forme festival est liée à la mobilité des gens, au tourisme, elle en est même un vecteur. En revanche, ce qui est à analyser à la loupe est la relation entre le spectacle et les plateformes, dans la musique et le cinéma. Nous savons que les industries culturelles – ou créatives – savent tirer parti du spectacle vivant : celui-ci est un laboratoire d'idées, de projets et de carrières. Les carrières dans les musiques actuelles se font sur scène, les disques et le streaming concentrent l'attention et la consommation sur un petit nombre, et c'est l'éco-

à des structures de grande taille, les fragilise à moyen terme.

À quand un retour à la normale, sur le plan de l'organisation du marché et de l'emploi dans le monde du spectacle ?

Il y a trois scénarios actuellement observables. Dans le premier, les expériences de spectacle à format réduit ou à contenu directement mis en ligne foisonnent, c'est l'adaptation à la contrainte, avec des coefficients d'imagination et d'inventivité variables, mais si on veut les juger à l'aune des « vrais spectacles vivants », l'inventivité est brutalement « déflatée ». Second scénario, la réouverture assez rapide avec de multiples solutions qui rapprochent progressivement la tenue des spectacles d'une situation normale, mais pas avec des concentrations massives de publics comme

« La production de spectacles se nourrit de multiples composantes qui sont durablement bousculées »

nomie d'emploi-chômage qui assure la viabilité des carrières. Sans elle, les industries créatives françaises tombent à plat. Elles doivent assurer le rôle de parties prenantes beaucoup plus nettement.

Parmi la population des intermittents, lesquels sont susceptibles d'être les plus affectés par la crise actuelle ?

Le spectacle vivant est beaucoup plus fragilisé que l'audiovisuel et le cinéma, surtout si les cinémas peuvent gérer leur réouverture efficacement. Le spectacle vivant emploie plus d'artistes que de techniciens. C'est l'inverse dans l'audiovisuel. Ce sont les artistes qui sont donc les plus touchés. Et encore, s'ils sont intermittents, donc salariés, ils sont indemnisables de leur chômage forcé. Les auteurs et tous les créateurs non salariés, s'ils ne travaillent pas aussi comme intermittents, sont, eux, encore beaucoup plus exposés à tous les risques. À l'inverse, les salariés permanents des orchestres et théâtres lyriques sont, sauf exception, pour l'heure bien protégés. Mais le modèle économique de ces organisations, à savoir leur situation de déficit structurel, appliquée

on les voit souvent dans les festivals de musique populaire, ou, à une moindre échelle, lyrique et théâtrale. Les retours d'expérience doivent être incessants et l'évaluation des solutions, partagée avec tous, fait partie de cet apprentissage collectif indispensable et de la confiance à redonner aux publics. Ce qui est sacrifié ici, ce sont les festivals d'été, mais l'offre de spectacles peut prendre une forme différente de celle des festivals, cet été. Enfin, le troisième scénario. La volonté affichée par certains producteurs ou organisations de producteurs de récuser les mesures de distanciation qui placent les spectacles sous le seuil de rentabilité. Il suffirait que des foyers de contagion se déclenchent pour que cette « audace » se retourne en défiance des publics. En réalité, la situation durera tant qu'un vaccin n'aura pas été mis au point, mais la perception du risque connaîtra des échelles d'intensité décroissantes si la contagion ne repart pas. L'incertitude sur l'immunité collective et la saisonnalité est encore si forte que le principe de précaution s'applique, même si, comme je le disais, il nous faut réviser régulièrement les scénarios.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

GROENLAND MANHATTAN

Bd-concert

HERVÉ PEYRARD

Chanson

CRÉATION !

EN DUO AVEC
TEDDY GAULIAT-PITOIS

ZÈBRE À TROIS

Concert jeune public

DUR COMME FAIRE

Concert Dessiné jeune Public

CRÉATION !

NOIR SUR BLANC

VOCAL 26

PRODUCTIONS

04 75 42 78 33
vocal26.com

MICHÈLE BERNARD

Chanson

TOUT'MANIÈRES

UN P'TIT RÊVE TRÈS COURT
AVEC MONIQUE BRUN

BALADES CROISÉES
AVEC FRÉDÉRIC BOBIN

LUC CHAREYRON

Théâtre

LES DIEUX ET LE PÈRE-NOËL

ÇA RÉSISTE !

ÉLOGE DE LA PIFOMÉTRIE

CARTON CIE

Conte musical jeune public
ZÉBRICHON

ÉVASION

Chanson à cappella

MESDAMES RÊVENT

CRÉATION !

LES HORMONES SIMONE

FRENTÉ !

EMMA LA CLOWN & GÉRARD MOREL QUI L'ACCOMPAGNE

Concert-spectacle Chanson-clown

GÉRARD MOREL

Chanson

& LES QUATRE MAINS
QUI L'ACCOMPAGNENT

& LA GUITARE QUI L'ACCOMPAGNE

& L'HOMME-ORCHESTRE
QUI L'ACCOMPAGNE

LA GUINGUETTE
DES FINES GUEULES

Réinventer pour réinvestir l'espace public

La crise sanitaire a été un uppercut pour les arts de la rue. Rebondissant aux annulations de festivals, le secteur fait valoir son expertise qui préside depuis plus de 4 décennies au maniement de l'espace public.

Il est de coutume pour la rue d'aller à la rencontre de son public et des programmateurs durant les nombreux festivals estivaux qui maillent le territoire. Premier de la saison, celui des Turbulentes n'a pas eu lieu cette année au Vieux-Condé (59). « La 22^e édition annulée, ce sont 35 000 à 40 000 spectateurs et plus de 200 artistes privés d'un rendez-vous patiemment attendu. Une année de travail et d'efforts que l'on ne voit pas aboutir », détaille Virginie Foucault, directrice du Boulon. Paradoxalement, les Cnarep

jugulent la crise mieux que d'autres structures : « *Complicé en temps normal, notre modèle économique, qui implique très peu de billetterie et de sponsors privés, a ici montré sa force. L'impact est réel pour nous, mais pas aussi désastreux que pour les théâtres. Cela rappelle aussi les missions de service public qui doivent nous animer* », souligne Mathieu Maisonneuve, directeur de l'Usine et président de l'association des Cnarep. Mais à seulement 14 sur le territoire national, et dotés de moyens limités, eux seuls ne peuvent limiter la casse qui s'annonce pour les compagnies – incertitudes autour de l'année blanche de l'intermittence, calendriers de création chahutés, difficultés d'obtenir paiement... « *Entre les 3 équipes dont je gère les tournées, j'ai environ 180 contrats en gestion cette année (un volume d'à peu près 240 représentations) et seulement 10 indemnités de type spontané* », détaille ainsi Marie-France Pernin, chargée de diffusion pour les compagnies Carnage, Théâtre Group' et Amaranta.

Gérer l'urgence

Le mot d'ordre reste clair chez de nombreux acteurs du réseau : réinventer les événements plutôt que les annuler, comme l'affirme Jean-Luc Prévost, président de la Fédération nationale des arts de la rue : « *annuler un festival, c'est risquer de le voir disparaître la saison prochaine, en tant que variable d'ajustement. Dans nos métiers, de nombreux spectacles sont déjà adaptés à la situation actuelle, beaucoup peuvent le faire, et de nouveaux peuvent se créer, même si nous ne souhaitons pas encourager une telle pérennisation.* » Durant le confinement, la Fédération a initié une veille active pour épauler les compagnies. Permanence hebdomadaire, renfort législatif, fiches pratiques élaborées avec un groupe de travail incluant juristes, comptables, artistes, administrateurs... « *Nous parlons aussi avec la DGCA et les instances sanitaires. Nos directeurs techniques tels que*



Mathieu Maisonneuve, directeur de l'Usine et président de l'association des Cnarep
« L'impact est réel pour nous, mais pas aussi désastreux que pour les théâtres. »

Philippe Cuvelette ou José Rubio font autorité, ils avaient âprement négocié avec les préfets au moment des attentats, pour veiller à ne pas confondre sûreté et sécurité. » Un Document unique et des Préconisations techniques concrètes sont d'ores et déjà disponibles sur le site de la Fédération.

Occuper l'espace

Si les Cnarep remodelent leurs saisons – lieux de résidence ouverts durant l'été, reports de dates à l'automne, invention de nouveaux temps forts... – il s'agit, dès à présent, d'occuper l'espace pour les artistes. *« Il faut écrire aux collectivités pour leur expliquer qui on est. La rue dispose d'une puissance de réaction, d'un incroyable panel de propositions. On sait jouer sur les façades, pour un balcon, sous un porche, dans un parc ou dans une nacelle... Et nos régisseurs sont rompus à ces pratiques ! Il peut paraître paradoxal que les compagnies deviennent organisatrices, mais c'est aussi une spécificité des arts de la rue : beaucoup sont expérimentées en accueil public, par l'organisation de mini-festivals ou de cours à Aurillac (15) »,* soutient Chtou, de Qualité Street. Fortes de cette agilité, les équipes se doivent maintenant de faire valoir leur savoir-faire artistique, mais aussi technique et éthique. Tout en repensant nécessairement les pratiques, comme l'indique Éric Aubry, directeur de la Papeterie à Angers (49) : *« ce secteur est trop polymorphe pour qu'une seule parole soit édictée. La perversion des grands festivals, où l'on va de spectacle en spectacle dans une quête frénétique de jouissance jamais assouvie, est révolue. En tout cas pour une partie de la population, des artistes et des élus. Aujourd'hui, un grand nombre d'artistes ne souhaitent pas créer comme "avant". En tant que centre national, nous devons les accompagner dans cette quête. »* L'association des Cnarep œuvre à un plan de restructuration, prenant en compte les deux marqueurs qui ont redimensionné notre rapport à l'espace public : les attentats de 2015 et le Covid. *« C'est le moment où jamais de revoir fondamentalement nos pratiques, les liens avec les compagnies, les enjeux de diffusion... Nous avons la chance au sein des Cnarep d'avoir des directeurs qui sont aussi artistes, ça nous aiguille sur des dynamiques »,* écrivait Mathieu Maisonneuve.

Initiatives pour l'été

Des percées artistiques spontanées ont eu lieu pendant et après le confinement. Le 26 mai, la Conjuración des jardins prenait un relief particulier à Besançon, autour d'un cercueil et de quelques poignées de farine. La suggestion d'une

cagnotte commune, pour payer les amendes dont ont d'ores et déjà écopé certains artistes se risquant en solo dans les rues, a émergé. Se profilent d'autres initiatives pour l'été : un mini-Avignon (84) sur l'île de la Barthelasse, une tournée à pieds dans la Drôme, le Joyeux Bol d'R à échelle nationale (*lire l'encadré*)... Du côté de la Catalogne, le collectif Money for free a initié le 12 juin un appel à signer le Manifeste pour la transformation sociale, misant sur le *« pouvoir transformateur des arts de la rue »* pour se réapproprier l'espace public. *« Il y a une attente, un besoin de revivre nos espaces publics comme autrement que fonctionnels et de première nécessité. Ce n'est pas un nouveau défi post-Covid pour les arts de la rue, c'est intrinsèque aux valeurs portées par les artistes du secteur. Beaucoup ont réfléchi à des formats adaptés au contexte. Mais le temps de travail nécessaire à ces créations existera-t-il ? »,* questionne Benjamin Lengagne, directeur de la communication de Lieux Publics. *« À nous, au vu des enjeux de l'espace public que beaucoup d'acteurs culturels généralistes pressentent comme une alternative à la situation actuelle, d'incuber nos savoir-faire et de jouer un rôle pour créer de nouvelles situations collaboratives de création et de diffusion »,* ajoute Virginie Foucault. En écho à Jacques Livchine, du Théâtre de l'Unité, qui prophétisait dès le début du mois de mai : *« Nous sommes au bon endroit, mais il ne faut pas attendre que l'on vienne nous chercher. On a deux mois pour remplacer les festivals d'été. »* JULIE BORDENAVE

Tournée éthique

Le Joyeux Bol d'R prend du coffre.

Le principe de cette tournée à échelle humaine ? Faire jouer une compagnie durant une semaine, dans un village différent chaque soir. « L'équipe qui accueille doit trouver un endroit en partenariat avec une mairie ou un terrain privé, pour une jauge de 100 à 150 personnes.

Avec une entrée libre ou fixe, une partie des recettes du bar, on peut récolter de 600

à 1 000 euros pour salarier une petite forme de 2 à 3 personnes. Même si la compagnie vient de loin, elle restera 7 jours et limitera ses déplacements quotidiens. On tourne beaucoup dans Carnage : 40 000 kilomètres l'été dernier, une fortune pour Vinci et Total ! De ça, on ne veut plus », évoque Filloque. Début juin, 60 départements étaient déjà dans la course, avec des appuis en Belgique et en Allemagne. Joyeux Bol d'R recherche désormais une structure relais par département, pour coordonner les programmations locales.



Stéphane Filloque

Joël Brouch

Directeur de l'OARA

« Il ne s'agit pas seulement de relancer le système »

Très active dans ses soutiens aux équipes artistiques, l'agence culturelle de Nouvelle-Aquitaine se projette aussi sur une transformation des pratiques professionnelles.



SÉBASTIEN BLANQUET RIVIERE

Comment l'OARA a-t-il abordé l'énorme chantier qui s'offrait à lui au moment du confinement ?

Dès le début du confinement, un post sur Facebook indiquait qui nous serions présents et disponibles auprès de tous. Nous nous sommes vite engagés à apporter une réponse sous 48 heures à toute demande qui nous serait faite. Nous avons aussi joint beaucoup de nos partenaires au téléphone et c'est après cela, avec leurs retours, que nous avons décidé des mesures à mettre en œuvre.

Vous avez alors énoncé un plan en dix mesures pour un « confinement actif et solidaire ». Quelles en sont les grandes lignes ?

Il y en a une onzième depuis quelques jours. Nous allons organiser à la Méca des résidences courtes qui permettront aux équipes de réaliser des captations de leurs spectacles lorsque ceux-ci auraient été peu vus. Ils pourront en garder une trace et la partager dans les réseaux professionnels. Dans notre plan Covid-19, nous avons aussi décidé de coréaliser automatiquement tous les spectacles reportés en 2020 et 2021 sur lesquels nous étions engagés voire majorer ces coréalisations si les reports génèrent des coûts plus importants.

Parmi ces mesures, vous proposez de faciliter le doublement des représentations. De quelle manière ?

Il peut être mis en œuvre en dernier recours, si la distanciation l'impose. Le dispositif a déjà été activé par certains diffuseurs qui entendent sécuriser le début de saison, sur septembre/octobre. Nous avons aussi voulu conforter la trésorerie de tous les projets. Sur 2020, tout ce sur quoi nous nous étions engagés a été versé, plus de 130 projets artistiques accompagnés. C'est le cas de toutes les résidences, celles de la Méca et celles qui

étaient hors les murs, les budgets ont été convertis en coproduction. Aujourd'hui, les résidences reprennent, nous y avons contribué. Pour ces accueils, nous avons mis en place un budget complémentaire de manière à prendre en charge les frais d'hébergement, de restauration et éventuellement les coûts techniques engendrés pour le lieu. Plus de 40 ou 45 équipes ont déjà retrouvé ainsi le chemin de la scène.

Vous intervenez aussi sur les reprises. Pourquoi, à ce moment précis ?

Les compagnies ont été très fragilisées. Il nous est paru opportun de leur verser, le cas échéant, des aides à la reprise. Elle pourront reprendre un spectacle de leur répertoire, le tourner et revenir un peu plus tard sur la création qui a été rendue impossible par la crise du Covid-19.

Comment imaginez-vous donner de la visibilité à des projets dont les chances d'être vues ont été réduites à néant par l'arrêt de l'activité de spectacle ?

Dans toutes les journées professionnelles programmées sur le dernier trimestre 2020, nous allons prendre en charge l'ajout d'un ou deux spectacles dans la programmation de ces temps forts, de manière à leur donner de la visibilité dans les réseaux.

Vous avez mis en place des dispositifs pour traverser cette crise. Mais, avez-vous élaboré des scénarii pour aborder les mois à venir ?

Nous avons travaillé sur trois temps. Le premier était celui de la gestion de l'urgence artistique, le second c'est ce que je viens de décrire, la préparation de la relance. Le troisième temps nous projette à plus long terme. Il s'agit de transformer nos pratiques, pas seulement de relancer le système. Nous le savons bien, il s'épuise et nous épuise. Au sein de la Collaborative, nos collaborateurs ont été réunis de manière virtuelle pour des temps d'échanges avec Yves Citton, Bruno Latour, Emmanuel Négrier ou encore Bernard Latarjet. En Aquitaine aussi, cette réflexion avance, partagée avec quelques opérateurs.

Comment avez-vous trouvé le budget nécessaire à la mise en œuvre de toutes ces actions ? S'agit-il d'un soutien supplémentaire de la Région Nouvelle-Aquitaine à l'OARA ?

Tous nos engagements ont été tenus, les soutiens

versés suite à la réunion de notre Groupe d'intérêt artistique pendant le confinement. Nous avons dédié un fonds de roulement qui était le nôtre à ces aides supplémentaires. De plus, nous avons fait quelques économies sur les déplacements, par exemple. Nous avons trouvé 300 000 à 400 000 € à réinjecter sur ces mesures. Toutes nos mesures sont complémentaires du fonds de soutien mis en place par la Région Nouvelle-Aquitaine et ont été financées sur les fonds de l'OARA grâce au solide budget que lui octroie la Région. Elle a augmenté son soutien de 840 000 € en 2020. Tout cela nous a aussi permis d'ouvrir un fonds de solidarité au bénéfice d'équipes artistiques que nous ne suivions pas, parfois que nous ne connaissions même pas, et qui traversent une période de grande fragilité. Les lieux ont leurs réseaux, leurs filières. Les artistes sont bien plus isolés.

« Les lieux ont leurs réseaux, leurs filières. Les artistes sont bien plus isolés. »

Et pour l'activité de l'OARA la saison prochaine ?

Tout le programme de résidence 2020/2021 est bouclé. Nous avons une quarantaine de coproductions, environ 90 résidences hors les murs, une trentaine d'aides à l'écriture.

Suivez-vous certains secteurs avec une attention particulière ?

Oui, le champ des arts de la rue est très fragile. Avec lui, il faut se projeter sur les saisons à venir et nous travaillons avec Grand'Rue, la fédération des arts de la rue en Aquitaine. Le but est d'être prêts pour l'été 2021 avec les productions qui auraient dû être créées en 2020 mais sans renoncer aux projets 2021. Tout cela se prépare car il faut conforter les capacités financières et humaines des opérateurs pour accompagner ce mouvement. La presse culturelle est aussi, pour nous, au centre de nos préoccupations. Nous avons dégagé un budget pour prendre des insertions, de manière assez systématique. C'est un maillon essentiel dans l'écosystème du spectacle dans lequel nous évoluons et il ne faut pas qu'il soit oublié dans nos mécanismes de solidarité que nous mettons en œuvre, les uns et les autres.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Les auteurs ne veulent pas être les oubliés et incompris

Frappés de plein fouet dans leurs revenus, ils escomptent sur une plus grande solidarité professionnelle dans les mois à venir.

Le modèle économique du spectacle vivant était depuis longtemps un château branlant. La pandémie a simplement renversé la table», analyse sans détour l'auteur Philippe Touzet. Il ne mâche pas ses mots et parle d'une catastrophe pour tous les auteurs avec lesquels il

échange quasi quotidiennement. Dans un triste inventaire, il énumère les projets qui se sont envolés depuis le déclenchement de l'épidémie en France. « Une partie de mon activité est celle de scénariste radio, précise-t-il. Les enregistrements ont cessé mi-mars. Tout est décalé de plusieurs mois. Certes, les commandes ont été payées, mais les droits de diffusion sont décalés dans le temps. » Comme d'autres, il a perdu du fait du confinement le bénéfice des droits accessoires, qui composent un tiers de ses revenus. Ce sont les conférences, les salons du livre, les rencontres avec les publics scolaires, les ateliers d'écriture, son activité d'enseignement à Sciences-Po Paris... « Nous n'aurons aucun droit émanant des pièces qui auraient dû jouer de mars à septembre, incluant Avignon, ajoute l'ancien président des EAT (Écrivains associés du théâtre). Les créations sont reportées quand elles ne sont pas annulées et nos droits suivent le mouvement. Il s'est formé comme un mur de briques autour de nous et nous n'entrevoyons pas de porte de sortie. »

Projets abandonnés

Romancier et auteur de théâtre, Éric Pessan vit pour moitié de ses droits d'auteurs et pour moitié des ateliers et rencontres qu'il anime. Il témoigne des premières semaines de son confinement : « J'ai passé beaucoup de temps à déplacer des projets qui, finalement, ont été annulés. J'ai livré un texte à une compagnie. Le projet prévu pour septembre, est repoussé d'un an. Une compagnie devait remonter l'un de mes textes début 2021. Le projet est incertain. » Au-delà de l'impact économique, il reconnaît que le plus difficile pour lui aura sans doute été d'abandonner des projets dans lesquels il avait mis toute son énergie pendant des mois. « Comme ces rencontres avec des élèves, à Puteaux (92)... Je les ai rencontrés, j'ai réussi à les convaincre



JULIEN FÉBREL

Philippe Touzet, auteur
« Il s'est formé comme un mur de briques autour de nous et nous n'entrevoyons pas de porte de sortie. »

d'écrire une pièce. elle ne sera pas terminée, elle ne sera pas jouée. C'est un crève-cœur.»

Des dispositifs inadaptés

Première vice-présidente et déléguée générale des EAT, l'autrice Dominique Paquet souligne l'isolement des auteurs qui, dans cette crise, ont autant l'impression d'être oubliés qu'incompris : « Logiquement, les aides mises en place par la Sofia (Société française des intérêts des auteurs de l'écrit) et le Centre national du livre auraient dû permettre de payer les ateliers non effectués, mais en réalité peu ont pu y prétendre. Les auteurs n'ont pas droit au chômage partiel, ils ne sont pas intermittents. C'est une tragédie. Très clairement, des auteurs se retrouvent sans aucun revenu de mars à décembre. » Le constat est le même pour Éric Pessan qui remarque que les dispositifs d'aide aux auteurs et, notamment, le fonds d'urgence annoncé par Emmanuel Macron et doté d'1 M€ sont « globalement mal foutus. Pour un plasticien, une commande annulée ouvre droit à une aide. Pour un écrivain, il faut comparer ses revenus par rapport à l'année dernière, ce qui est absurde car nos revenus sont très irréguliers. En avril, j'ai été réglé pour une résidence de dix mois. Résultat, je ne peux pas prétendre à un soutien. Comme certains éditeurs versent les droits en avril, une fois dans l'année. J'en connais qui ne pourront pas non plus être aidés. Et encore, j'ai un numéro de Siret parce que je suis aussi romancier. La plupart des auteurs de théâtre n'en ont pas et ne peuvent donc prétendre au fonds d'urgence. » L'édition théâtrale est à l'arrêt et, bien que les droits issus de la vente de textes soient minimes, les auteurs profitent souvent de leur exposition sur les grands festival d'été et de la vente de leurs pièces après les représentations. Cette année, il n'en sera rien. Pour Philippe Touzet, « tout cela traduit bien la méconnaissance du métier d'artiste auteur. Ceux qui sont auteurs à 100 % perdent presque tout et personne ne s'en inquiète ». Ce à quoi Éric Pessan ajoute : « C'est bien simple, tout le monde pense que nous sommes intermittents. »

Un appel aux théâtres

Comme pour s'extraire du marasme, ils tentent tous d'imaginer de quoi demain sera fait. Amer, Philippe Touzet constate : « Nous n'en serions pas là si les auteurs travaillaient dans les théâtres, s'ils y étaient plus souvent associés. Il faut partir de cette situation catastrophique pour créer une offre



ÉRIC DEGUIN

Dominique Paquet, autrice
« Les auteurs n'ont pas droit au chômage partiel, ils ne sont pas intermittents. C'est une tragédie. »

de travail pour les auteurs. Imaginer des résidences dans les CDN, passer des commandes, les accueillir pour des rencontres dans les scènes nationales. » L'idée fait son chemin. Et si certains directeurs sont réceptifs, d'autres sont « comme tétanisés », regrette Dominique Paquet. Nous sommes tous un peu comme cela, à la fois inhibés et volontaires. Illimités dans notre désir d'action et de création, limités dans nos préoccupations de confort et de santé ». Les auteurs aimeraient que les structures de diffusion soient aussi solidaires avec eux qu'elles ont pu l'être avec les équipes artistiques. « Les CDN et scènes nationales jouent le jeu des commandes, du report des créations, et c'est très bien, souligne Éric Pessan. Ils devaient aussi penser à inclure les auteurs dans leur projets. Cette situation peut aussi nous amener à trouver de nouvelles formes de rencontre avec les publics. J'ai reçu commande d'une série de podcasts. On peut se réinventer, bien sûr, mais dans quel modèle économique ? » **CYRILLE PLANSON**

Jeune public : d'une fragilité à l'autre

La menace d'une impossibilité de jouer pour les publics scolaires cet automne est une inquiétude majeure pour les équipes artistiques et les diffuseurs.

En mars 2019, Scènes d'enfance - Assitej France présentait une étude sur l'économie du secteur jeune public. Sans surprise, confirmant une précédente enquête menée dix ans plus tôt, celle-ci témoignait d'une forte vitalité de la diffusion, d'une production trop peu soutenue et, par conséquent, de la fragilité intrinsèque d'équipes artistiques. Celles-ci doivent en effet tourner beaucoup, dégager une très faible marge qui, au nombre des représentations, constitue une somme réinjectée dans la production suivante. Il s'agit là d'un schéma très répandu dans ce secteur, moins dépendant de la subvention que d'autres, en ce sens plus « vertueux » diraient certains, mais plus fragile également. Parmi ces fragilités, consubstantielles de la crise sanitaire, on notera aussi une

diffusion de réseaux très diversifiés au sein desquels les communes, les intercommunalités et le secteur associatif comptent pour une bonne part. Avec l'arrêt des saisons mi-mars, le secteur a été fortement ébranlé. Certaines compagnies ont laissé là une quarantaine de dates, parfois un peu plus. La solidarité des diffuseurs et l'absence de « service fait » ont – majoritairement – permis aux « équipes de sauver économiquement le printemps 2020. Il reste des exceptions : des communes qui refusent de payer, des scènes nationales qui font pression pour que les équipes fassent appel à l'activité partielle, quelques annulations indemnisées à hauteur de 20%. Certaines équipes, qui ne diffusaient que dans ces réseaux communaux ou associatifs ont vu leurs dates reportées sans compensation, ce qui induit une absence totale de ressources entre mars et septembre. Les



Serge Boulrier, metteur en scène (compagnie Bouffou Théâtre)
« Les plateaux risquent d'être disponibles pendant plusieurs mois.
Offrons-les aux artistes qui en ont le plus besoin. »

faibles marges liées à la diffusion ont disparu et, avec elles, c'est souvent la production de la saison suivante qui se retrouve en péril. Solide dans sa diffusion en France et à l'étranger, la compagnie nantaise Kokeshi a vu cette année les subventions de plusieurs collectivités décroître, parfois au motif « *que nous n'avions pas besoin de cela*, précise la chorégraphe Capucine Lucas, *parce que nous tournions beaucoup. Sauf qu'aujourd'hui, lorsque les tournées s'arrêtent, nous sommes parmi les compagnies les plus affectées* ».

Scolaires : une inquiétude majeure

La vraie – grande – incertitude tient à la saison prochaine. « *Le poids des séances scolaires dans notre économie laisse aussi une place importante à l'incertitude* », explique Émilie Robert, directrice du Théâtre Massalia, à Marseille (13) et coprésidente de Scènes d'enfance-Assitej France. Tous s'accordent à dire qu'en l'absence de séances scolaires à la rentrée, les compagnies se retrouveraient dans une situation catastrophique. Fin mai, les équipes artistiques s'inquiétaient. Certains lieux, la plupart en régie directe, ne confirmaient pas les options posées début 2020. Puis, certains se désengageaient totalement de la programmation et, au-delà des séances scolaires « *préventivement* » annulées, supprimaient purement et simplement l'accueil de la compagnie de la plaquette de saison en construction. Ces attitudes radicales sont minoritaires, mais dans un paysage à l'équilibre très fragile, leurs conséquences sont toutes autres. Dès lors, tous s'interrogent sur les nouveaux rapports au public qui pourraient s'inventer. Des artistes plaident pour le décalage des représentations scolaires, si elles deviennent impossibles, juste après l'école. Elles deviendraient des séances accueillant les enfants des écoles inscrites et leur parents. La réouverture avec des mesures de distanciation physique impliquant une réduction des jauges poserait des difficultés d'un autre ordre. Des aménagements seront possibles pour certains projets. Ils seront plus complexes dans d'autres, et notamment en ce qui concerne les projets à l'adresse de la petite enfance. Certaines formes pourraient être adaptées, lorsqu'elles s'y prêtent et si cela rejoint le projet artistique de la compagnie, pour être jouées dans les établissements scolaires (en cas d'interdiction de déplacement

des élèves). Même si ces déplacements étaient autorisés, ils seraient sans doute difficiles (milieu rural, location de bus pour un nombre réduit d'élèves...). Artistes et diffuseurs militants plaident pour le maintien des séances prévues, en tout public et scolaire, car l'impact financier lié à une billetterie très réduite (jauges divisées par trois) est moindre dans le budget des structures. Les premiers retours de lieux ayant ouvert les réservations laissent entrevoir un maintien, voire une progression, pour les séances familiales. Cette possible adaptation nécessitera quelques garde-fous.

Quelle adaptation ?

Les injonctions présidentielles à la réinvention et à la rencontre estivale des jeunes publics a réveillé des fantômes tenaces dans ce secteur : la crainte d'une « *pédagogisation* » de l'art, la perpétuelle référence à l'animation gommant l'acte de création... Chaque compagnie doit être libre ou non de proposer ces formes adaptées, qui doivent être liées au projet initial ou au projet artistique de la compagnie. Il ne s'agit pas là de créations à proprement parler, mais d'adaptations, exigeantes mais forcément limitées (pour des raisons techniques notamment). L'intérêt d'une forme comme celle-ci est de « *maintenir le lien* » avec les publics en attendant des jours meilleurs. Il faut lutter contre l'instrumentalisation des artistes que pourrait générer une demande de ces petites formes satellites. Une autre piste évoquée en cas d'impossibilité de jouer, reposerait sur l'affectation des moyens prévus sur un temps de recherche pour la compagnie. Cela permet de maintenir l'emploi, d'être en mouvement sur la création et de rencontrer les publics (dans le cadre sanitaire adéquat). « *Ce serait bien que les diffuseurs jouent pleinement la solidarité en sortant du « j'aime / j'aime pas » au moment de choisir des artistes à qui offrir une résidence*, fait-il valoir. *Dans cette crise, les plateaux risquent d'être disponibles pendant plusieurs mois. Offrons-les aux artistes qui en ont le plus besoin. Parfois, ils sont juste à proximité* ». Laurent Dupont, lui, entend entretenir la flamme d'un dialogue, entre diffuseurs et compagnies, entre compagnies et collectivités, qui a caractérisé la période du confinement. « *Cette collégialité de la réflexion fait notre force, à nous, acteurs du jeune public*, remarque-t-il. *Il faut en prendre soin.* » **CYRILLE PLANSON**

Philippe Henry

Chercheur en socio économie de la culture
Maître de conférences HDR

« Il faut sortir des schémas classiques de production/diffusion »

Sans reconnaissance professionnelle ni réseaux, les équipes artistiques doivent trouver de nouvelles modalités de rencontre avec les publics. Au risque de disparaître.

De quelle manière la crise liée à l'émergence de ce nouveau coronavirus remet-elle en cause l'économie du spectacle vivant telle que nous la connaissons ?

La double distanciation, physique et sociale, sont deux injonctions sur lesquelles le système de production / diffusion va devoir s'aligner. Les grands rassemblements sont interdits, la proximité et l'expérience physique, au plateau par exemple, le sont tout autant. Hors, ce sont les piliers de la diffusion, mais aussi des actions culturelles et de formation. Autant dire que tout, absolument tout, a été remis en cause. On a vu émerger quelques aides des collectivités, des propositions alternatives transformant les spectacles en actions culturelles distancées, mais on voit bien que l'impact est énorme et que tout ce qui a été transformé en peu de temps le sera encore pour longtemps. Pour les professionnels comme pour les publics. Tout ce qui pouvait être reporté l'a été mais l'on voit bien que la situation est catastrophique pour les structures, grandes ou petites, qui fonctionnent sur des recettes propres.

Quelles sont les implications plus ou moins immédiates pour les entreprises du spectacle ?

Les grandes institutions publiques, subventionnées, ne vont pas se retrouver en rupture de trésorerie. Mais, pour la multitude de petites entreprises de spectacles, qui ne disposaient que d'une trésorerie pour un mois ou deux, voire moins, pour celles dont les projets venaient d'être créés, qui devaient être présentés à Avignon ou étaient en phase de préproduction, la situation est tout autre. La crise impliquera aussi de la part des collectivités publiques de revoir le schéma classique, souvent décrié, des aides au projet. On voit bien qu'il n'est plus ni viable ni applicable, aujourd'hui. C'était une folle course en avant.

Quelles sont les incidences de cette crise à court terme, pour les semaines et les mois à venir ?

Dans les territoires, on voit la suite de la crise socio-économique qui affectait déjà nombre d'acteurs du spectacle vivant. Les organisations professionnelles se sont mobilisées et ont œuvré collectivement. Les collectivités publiques, dans leur ensemble, ont annoncé le maintien, pour cette année, des subventions qui devaient être octroyées. On ne part pas de rien. On a vu aussi s'organiser une forme de coopération entre les lieux sur les territoires, elle a souvent été amplifiée là où elle était déjà à l'œuvre. Un autre point, aussi. Il est évident que, dans les mois à venir, il va falloir

nous occuper de l'état de nos concitoyens en temps de crise. Cela va nous amener, sans doute, à être plus inventifs et coopératifs, et sortir donc des schémas production/diffusion qui sont ceux du spectacle vivant. Plus un système économique se rabat sur une logique de marché, plus il va avoir du mal à se repenser.

Pour s'extraire de cette logique de marché que vous décrivez, sur quelles alternatives les entreprises du secteur du spectacle vivant doivent-elles se positionner à l'avenir ?

« Les équipes doivent se tourner vers de nouvelles dynamiques de relation »



On a vu des compagnies s'extraire depuis quelques années de ces dynamiques effrénées pour inventer d'autres modalités pour l'action artistique. Elles se sont déplacées d'une dynamique de production/diffusion à une dynamique de relation. C'est tout un pan d'activité qui a été beaucoup développé par un nombre conséquent de compagnies qui se sont autoformées sur le sujet, qui ont inventé. Elle se sont exonérées de cette mécanique immuable de la production et diffusion. De ces compagnies, je dirais qu'elles ont un temps d'avance.

Comment analysez-vous les perspectives économiques de la prochaine saison ?

Indéniablement, la saison 2020/21 va être redoutable. Toutes les différenciations à l'œuvre entre acteurs des arts de la scène vont s'exacerber. Ceux qui ne se sont pas constitué de réseaux nationaux et ne bénéficient pas d'une reconnaissance suffisante seront très affectés. Les premières subventions publiques exceptionnelles vont aller aux grandes institutions, mais aussi à ceux qui auront su se constituer cette base indispensable à la poursuite de leur activité dans des conditions difficiles. Pour autant, comme je le disais, les équipes déjà engagées dans des dynamiques de coopération et de solidarité, en clusters ou dans des collectifs informels, seront plus solides pour affronter collectivement la crise à l'échelle locale. Leur avenir sera collaboratif.

C'est-à-dire ?

Il passera aussi par l'invention de ce que j'appelle ces dynamiques nouvelles de relation aux habitants. Je pense que les arts de la rue sauront se montrer créatifs, comme toujours, pour faire de la distanciation physique une contrainte de création intéressante. Il faudra faire preuve de cette inventivité alternative dans les lieux clos, dans la représentation à destination des publics scolaires. Les nouvelles technologies l'ont montré au cours de cette crise. Elles contribuent à maintenir le lien avec les publics et les artistes s'en sont emparés depuis quelques décennies déjà. Peut-être faudra-t-il imaginer des formes nouvelles de mise en relation, aussi, pour 10, 20 personnes ? Cela rejoint des dynamiques plus larges que certaines équipes explorant des voies alternatives d'implantation territoriale, de participation des publics, se sont emparées depuis quelque temps déjà.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Comment les banques aident les structures

Le coup d'arrêt des activités culturelles a conduit les structures à la trésorerie fragilisée à solliciter un prêt garanti par l'État. De quoi faire face à la crise. Mais attention aux lendemains difficiles.



ALEXANDRA DELAMINNE

La Manufacture, dans le Off d'Avignon, a bouclé son PGE pour faire face à une trésorerie devenue critique.

F ace à l'accélération de l'épidémie de coronavirus et à la paralysie du secteur, la trésorerie des entreprises culturelles s'est vite retrouvée sous haute tension. L'avenir de nombre d'entre elles a été suspendu à l'obtention d'un prêt garanti par l'État (PGE), principal outil utilisé par les banques en cette période. L'apport financier peut représenter jusqu'à 25 % du chiffre d'affaires 2019 de la structure qui le sollicite. D'une durée d'un an, pouvant être allongée de cinq ans, il est garanti à hauteur de 90 % par l'État. Son coût est très modeste car le crédit bénéficie de taux d'intérêt particulièrement bas, sans obligation d'assurance. La demande est instruite par les banques traditionnelles, selon des procédures assouplies, puis validée par Bpifrance (Banque publique d'investissement) pour permettre le déblocage des fonds. L'annonce du dispositif a remporté un succès immédiat. Les banques ont vu affluer les dossiers. « Nous avons reçu des demandes de structures culturelles de toutes tailles, confie-t-on dans une agence régionale du Crédit coopératif, banque très présente dans la filière culturelle. Nous nous sommes organisés au niveau des agences et les délégations d'autorisation ont été élargies pour faire face aux demandes. » Autrement dit, l'obtention d'un prêt a été plus aisée que d'ordinaire en raison de la garantie de l'État, la banque n'assumant que 10 % du risque.

Vrai soulagement

La Manufacture, lieu du Off d'Avignon très prisé des professionnels, a été très vite confrontée à de graves incertitudes financières, suite à l'annulation du festival. Économiquement saine, l'association qui gère le lieu a pu rapidement boucler un PGE

à hauteur de 120 000 euros, amortissable sur 5 ans. Un vrai soulagement pour Pascal Keiser, son président. « *C'était indispensable. Sans apport, nous aurions été contraints de liquider la structure* », indique-t-il à *La Scène*. Le prêt permettra de « *répondre aux besoins immédiats de trésorerie* ». Et, plus précisément, de « *rembourser les acomptes des compagnies qui devaient se produire à la Manufacture et de couvrir les frais de fonctionnement de l'association engagés depuis l'automne et ceux à venir*. »

De leur côté, les éditions Théâtrales ont bénéficié d'un prêt de 75 000 euros. « *Sans difficultés, même si les allers-retours avec la banque ont duré un mois* », témoigne Pierre Banos, son directeur. « *Le prêt nous a permis de faire face aux échéances immédiates et notamment de régler leurs droits aux auteurs*. » L'éditeur spécialisé, affecté par la fermeture des librairies et par l'arrêt de son distributeur, pourra sécuriser sa trésorerie pour les mois à venir.

Dans le même temps, de nombreuses structures ont essuyé des refus. Telle cette compagnie chorégraphique, pourtant bien implantée dans le réseau culturel depuis des années et bénéficiant d'un conventionnement avec le ministère de la Culture. « *La banque nous a répondu que nous n'avions pas assez de fonds propres et que l'avenir était trop incertain pour notre activité. Nous ne rentrions pas dans les cases* », regrette son administratrice. Elle compte consulter l'Institut pour le financement du cinéma et des industries culturelles (IFCIC), qui a adapté ses outils de prêts pour financer les entreprises culturelles en cette période, et pourrait aussi se tourner vers un financement participatif pour assurer les prochains mois.

Bombe à retardement

Les prêts garantis par l'État permettent aux entreprises culturelles de surmonter la crise. Mais ils apparaissent aussi comme une bombe à retardement, risquant de créer des situations d'endettements trop lourds. S'il se réjouit d'accompagner ses clients face à la crise, le banquier du Crédit coopératif anticipe des lendemains difficiles. « *C'était la bonne réponse dans l'urgence, dit-il. Il fallait limiter le choc et permettre aux structures en difficulté mais viables de poursuivre leurs activités. Mais après avoir traversé cette*

phase aiguë, on aura des entreprises et des associations qui seront très endettées, parfois trop. » C'est toute la limite des aides déployées pour enjamber l'impact économique de la crise : tôt ou tard, il faudra rembourser. Le PGE permet tout de même d'éviter les scénarios catastrophes, d'étaler les dépenses et de faire face à une trésorerie asséchée. Les entreprises ont jusqu'au 31 décembre 2020 pour le solliciter, mais il est conseillé de déposer une demande bien avant en raison des délais d'instruction. **NICOLAS MARC**

« PGE : argumenter et présenter les perspectives d'avenir »

Éric Hainault, expert-comptable, Com'Com

Les demandes de PGE sont-elles plus complexes pour les entreprises de spectacles ?

Oui, car les banques ne sont pas habituées à étudier des bilans d'entreprises de spectacles qui ont généralement des structures bilantielles peu orthodoxes. Les comptes prévisionnels peuvent être complexes à établir, surtout dans le contexte actuel avec les incertitudes qui planent pour l'avenir. Pour certains dossiers, il a fallu argumenter plus que par les chiffres. Nous avons accompagné aussi bien des tourneurs que des salles. Nous avons bouclé certains prêts en 3 jours.



CASTANO

Comment maximiser ses chances ?

Il faut bien présenter les perspectives d'avenir. C'est plus simple pour les structures qui ont 20 ans d'ancienneté que pour les plus récentes. Lorsque les capitaux propres sont négatifs, le dossier est refusé. En cas de rejet, il ne faut pas hésiter à recourir au nouveau « Prêt full rebond digital », qui fonctionne comme le PGE, avec des taux similaires, mais qui est plus simple à obtenir. À l'heure où je vous parle, il n'est malheureusement accessible que dans trois régions : Île-de-France, Bourgogne-Franche-Comté et Occitanie. Mais il devrait se généraliser aux autres régions.

Quels conseils donnez-vous aux porteurs d'un dossier ?

Ne pas hésiter à solliciter un PGE, quitte à le rembourser sans frais avant le 31 décembre. Ne pas confondre besoins de trésorerie et besoins liés aux charges d'exploitation. L'aide est faite pour soulager la trésorerie, pas pour combler un manque à gagner. Ne pas hésiter à argumenter, par écrit ou par oral et à produire des justificatifs. Et ne pas déposer de demande trop tardivement, les délais d'instruction par la banque peuvent parfois être longs.

Comment les artistes ont surmonté le confinement

Les artistes ont vécu très différemment le confinement, certains ayant la possibilité de maintenir le lien avec la création. Pour d'autres, l'urgence économique a été un frein.

Passé le choc de l'annonce de la fermeture des établissements culturels, les artistes n'ont pas eu le temps de se laisser aller dans une posture d'abattement. Malgré l'incertitude des mois à venir, ceux qui ont une création ont dû déployer toute leur énergie pour continuer à imaginer leur projet à distance avec leurs équipes. La charge administrative et l'impossibilité d'accéder à des lieux de création ont aussi, pour beaucoup d'entre eux, limité leur capacité à s'investir artistiquement. Metteuse en scène de la compagnie jeune public La Boîte à Sel, Céline Garnavault avoue n'avoir eu ni le temps, ni les espaces possibles pour créer. *« Je n'ai pas pu pas faire mon travail artistique car nous, artistes, nous n'avons pas eu accès à nos maisons, les théâtres, à nos outils, nos matériaux de travail, a-t-elle regretté. Je n'avais qu'une envie: reprendre cela mais pour le moment, quand on a la double casquette d'être artiste et de porter le projet d'une compagnie, nous sommes dans le très concret de l'activité de la structure. »*

« Brusquement isolés »

En fonction de la nature et de l'avancée de leur projets, certains arrivent à avancer, à un rythme plus ou moins soutenu. *Partisans*, prochaine création de la compagnie Les Maladroits, est prévue dans plus d'un an. Le collectif d'artistes, Arno Wöberbauer, Benjamin Ducasse, Valentin Pasgrimaud et Hugo Vercelletto peut ainsi se consacrer à un travail de recherche et de documentation. *« Mais nous n'en avons pas fait une obligation, cela devait rester quelque chose qui fait du bien dans ce confinement »*, affirme Arno Wöberbauer. L'autrice-compositrice Keren Ann a ouvert, un peu par hasard, un rendez-vous musical, chaque soir à 22 heures. *« Je venais d'emménager six jours avant. Le 17 mars, j'ai couché ma fille, j'ai pris ma guitare et je me suis installée et j'ai*



ANN AMIT SARELI

Keren Ann, autrice-compositrice

« Se retrouver, c'était pour eux comme pour moi, très réconfortant. »

essayé, raconte-t-elle. Dès le lendemain, je recevais des messages me demandant quand je recommencerais. Nous avons tous été brusquement isolés, dans une situation inédite, imprégnés de ce chagrin anticipé. Se retrouver, c'était pour eux comme pour moi, très réconfortant. » Elle ouvrait alors une adresse e-mail, recueillant des messages à lire pour d'autres, parfois à l'autre bout du monde. Pour faire cela, *« il faut se départir de toute forme d'égo, assure-t-elle. J'étais là avec mes émotions du moment, parfois après une sale journée, une journée confuse... Je venais avec ma musique, ma poésie, mais avec ce partage des mots des autres. Je me suis fait quelquefois violence pour être là au rendez-vous. »*

Artiste sous contrainte

Les artistes ont dû jongler – comme chacun – entre projets professionnels et vie familiale. « *J'ai trois enfants, c'est sport pour travailler en même temps*, plaisante la metteuse en scène Émilie Anna Maillet. *Ma "chance" dans cette période est de travailler sur les questions du transmedia. Mes réflexions artistiques prennent corps sur le plateau mais aussi sur d'autres supports. J'ai inclus la contrainte liée à la distanciation pour l'inclure à mes questionnements sur la réinvention des formes au théâtre.* »

En pleine lancée pour la création de *Bagarre*, en novembre, la metteuse en scène et conteuse Annabelle Sergent a maintenu un rythme de travail soutenu pendant le confinement. L'autrice Karin Serres était en écriture de la pièce lorsque le confinement a été mis en place. Le calendrier a été maintenu au sein de l'équipe qui s'est répartie le travail selon différents pôles afin d'avancer tant sur la création scénique que sur l'interprétation. « *Nous avons conservé les échéances que nous nous étions données autour du texte et nous faisons de nombreux rendez-vous en visioconférence pour garder le flux de la création.* » Dans le même temps, Annabelle Sergent gère avec l'équipe administrative de sa compagnie les questions relatives au tournées et aux salaires des équipes.

Penser l'après

Gérer des créations à distance tout en étant dans une grande incertitude quant à la possibilité de maintenir ou non le calendrier, n'est pas de tout repos pour les artistes, comme le remarque le metteur en scène Laurent Brethome. Sa compagnie, le Menteur Volontaire, a une tournée prévue en novembre en Vendée, en décentralisation dans des lieux non équipés, en lien avec le départ de la course nautique du Vendée Globe. L'autrice Fabienne Swalty a écrit deux pièces qui ont été achetées pour 54 dates. Laurent Brethome est aussi en pleine réflexion sur la manière de proposer le festival Les Esquisses, organisé tous les étés à La Roche-sur-Yon. Il s'inquiète des conséquences de la crise pour les travailleurs les plus précaires du secteur, tout en adaptant le planning de la compagnie en restant concentré sur l'objectif du Vendée Globe. Il devait aller à Lorient (56) avec Fabienne Swalty, puis aux Sables-d'Olonne (85) avec les interprètes. « *Nous avons commencé ces étapes de travail en confinement en faisant comme si tout était normal mais sans nous déplacer.* » Enfin, pour d'autres, comme le metteur en

scène Serge Boulter (Bouffou théâtre), le confinement a été une occasion de prendre le temps de la réflexion, dans une période en suspension : « *Je me suis interrogé sur le sens de nos métiers et le sens que nous leur donnons*, assure-t-il. *Comment est-il possible que les relations entre diffuseurs et artistes soient passées en quelques années d'échanges sur les projets à des discussions uniquement économiques ? Quand pourrons-nous reparler des publics autrement qu'en calculant les jauges les plus rentables ?* ». Keren Ann également, a été traversée par le sens d'une « *grande responsabilité*. *En tant qu'artiste, on est là, on a seul notre nom sur l'affiche*, explique-t-elle. *Avec la crise, on se rend compte du nombre de personnes qui sont liées à notre créativité et qui travaillent à son expression. Je me sens une grande responsabilité à l'endroit des producteurs, promoteurs, techniciens...* » En attendant un « monde d'après » du spectacle vivant, la ligne directrice, en confinement et en déconfinement, reste cependant la même pour de nombreux artistes : maintenir le cap vers leur création en dépit des incertitudes créatrices d'anxiété dans des métiers où les calendriers sont souvent définis deux ans à l'avance.

TIPHAINE LE ROY (AVEC CYRILLE PLANSON)



Céline Garnavault, metteuse en scène - compagnie La Boîte à sel

« **Nous, artistes, nous n'avons pas eu accès à nos maisons, les théâtres, à nos outils...** »

(R)ASSURER

Plus combatives et collectives que jamais, les agences réunies au sein de La Collaborative ont immédiatement pris la mesure de la crise sanitaire et de ses conséquences catastrophiques pour l'écosystème culturel en général et du spectacle vivant en particulier.

Elles ont promptement (ré)agi pour prendre les décisions susceptibles d'atténuer le choc destructeur provoqué par l'arrêt brutal et total de toute activité artistique. Si leurs principes sont communs, chacune s'est adaptée à son contexte et a harmonisé son action en cohérence avec celles mises en œuvre dans sa Région afin qu'au-delà de la nécessaire solidarité agissent des mécanismes qui pansent durablement les plaies ouvertes. Et elles sont nombreuses tant les fondations sur lesquelles reposent les politiques culturelles révèlent depuis longtemps d'alarmantes failles.

Ensemble elles ont proposé un cycle d'information juridique aux artistes de leurs régions en partenariat avec le

CN D, ARTCENA, La FEVIS, l'UFISC et THEMMA, et acté avec l'Onda le prolongement d'une année des aides financières accordées dans le cadre de la Charte d'aide à la diffusion. Séparément elles ont pris soin, en multipliant les initiatives opportunes, de celles et ceux avec lesquels elles interagissent au quotidien.

Mais elles ont aussi éprouvé la nécessité de penser plus loin pour prendre leur part dans la nécessaire réflexion qui doit guider le monde d'après. Car elles ont la conviction que cette séquence inédite accélérera la prise de conscience des dérives. L'abondante profusion d'articles pertinents et de points de vue éclairants largement partagés et commentés témoigne d'une envie collective de ne plus subir. Pour être actrice de ces souhaitables changements, autant commencer par changer soi-même. Et pour cela, les équipes des agences de La Collaborative et de l'Onda se réunissent désormais régulièrement pour confronter leurs pratiques avec des intellectuel.le.s. Puissent-elles ainsi, comme les y invite le philosophe Yves Citton, « ne pas rater la catastrophe »!

Agence culturelle Grand Est SOLIDAIRES

Le 17 mars dernier fut un moment de grande violence dans nos vies professionnelles. Toute activité culturelle s'interrompt, sans préavis et sans la moindre visibilité quant à sa reprise. Un silence absolu gagnait nos salles de spectacles quand dans un même temps les annulations de festivals se succédaient laissant sans voix artistes, techniciens, organisateurs, élus et administrations. Le territoire du Grand Est particulièrement à l'épreuve de la gravité de la situation s'est mobilisé dans ce sens en faisant preuve de méthode, d'accom-

panement et de soutien. Ainsi l'État territorial (DRAC) et la Région Grand Est ont immédiatement engagé, avec l'appui de l'Agence culturelle Grand Est,

une démarche commune de concertation avec les têtes de réseaux des forces vives de la culture afin de diagnostiquer au plus près des situations et travailler ensemble aux priorités d'interventions. Une démarche au long cours de coopération publique précieuse, voire singulière, car synonyme de cohérence pour agir sur l'ensemble de la chaîne d'intervention, de l'état des lieux à la prise de décisions.

L'engagement fut celui de traiter les problématiques dans leurs spécificités sectorielles afin de dépasser rapidement les points communs. L'Agence culturelle Grand Est s'est employée à y répondre par la création d'une plateforme de ressources et l'organisation de multiples « Carnets de nouvelles ». Par sa réactivité, sa souplesse d'intervention et son ingénierie, l'Agence culturelle Grand Est témoigne de son rôle fédérateur dans cette période de fragmentation.

www.culturegrandest.fr

OARA FINEMENT

8 semaines de confinement mais pas une journée perdue! L'OARA a multiplié les initiatives concrètes pour trouver des solutions aux problèmes générés par le COVID-19. S'engageant

à répondre à toutes sollicitations dans un délai de 48h maximum, l'OARA a géré plus de 300 situations d'annulations et/ou de reports de spectacles et de résidences tout en mobilisant ses instances de gouvernance pour valider l'accompagnement de près de 150 projets artistiques pendant la saison 2020/2021. Mais aussi:

- 10 mesures exceptionnelles pour réduire les conséquences économiques de la crise sanitaire dont des avances de paiement pour conforter la trésorerie des équipes artistiques, le maintien systématique de la part de coréalisation de l'OARA pour tous les spectacles annulés ou reportés, l'aide au doublement voire au triplement des représentations pour conserver le potentiel public tout en respectant les jauges de précaution...
- une Saison à Domicile pour garder le lien avec les artistes néo-aquitains. 12 spectacles ont ainsi été diffusés sur Facebook OARA et restent en ligne.
- un cycle de temps de parole donnés aux artistes et opérateurs culturels néo-aquitains et diffusé sur Facebook Oara pour (re)penser les pratiques professionnelles d'après confinement.
- un programme de captation vidéo des spectacles rendus invisibles par la période de confinement réalisé à la MÉCA en 2020/2021.

www.oara.fr



CIÉMAQUE CIRCONSTANCIELLE. NOS
SOLUTIONS © SIMON GOSSELIN

Occitanie en scène

DIALOGUER POUR NE PAS PERDRE LE FIL

Pour Occitanie en scène, le premier réflexe face à une situation aussi brutale est de s'appuyer sur le dialogue social. Finement et patiemment construit depuis plusieurs années au sein du Coreps, c'est sur le champ d'un dialogue paritaire que l'agence s'est investie dès les premiers jours pour faire émerger toutes les situations problématiques, faire remonter les nécessités de réponses techniques, politiques ou financières. État et Région se sont évidemment appuyés fortement sur cet espace de dialogue social.

Pour éclairer au maximum la situation, Occitanie en scène a également pris le pilotage d'un chantier de veille dynamique, via un questionnaire ouvert jusqu'à la reprise des activités. Cette démarche transversale à l'ensemble de la filière culturelle, portée en association avec Occitanie Films et Occitanie Livre et Lecture a permis d'obtenir des éléments assez précis concernant plus de 2000 structures implantées en région, les premiers constats faisant apparaître plus de 20 millions d'euros de pertes pour les acteurs du spectacle vivant en région et des problématiques de trésorerie de plus en plus criantes avec plus 35 millions d'euros de besoins à court terme. Et évidemment, encore plus qu'à l'habitude, la maxime « *créer toujours et encore les conditions de la rencontre* » a été traduite en actes avec plus d'une quinzaine de temps d'échanges plus ou moins formels, techniques, et organisés en visioconférence.

www.occitanie-en-scene.fr



DROITS RÉSERVÉS

ODIA Normandie

ENSEMBLE ET SINGULIERS

Réactivité et adaptation ont guidé l'action de l'ODIA Normandie dans l'accompagnement du secteur face à cette déflagration.

Ainsi, les premières actions ont d'abord été économiques avec des mesures spécifiques, afin de limiter les effets des annulations et de garantir les rémunérations des artistes, administratifs et techniciens. C'est ensuite par le biais d'un recensement des impacts au niveau régional que l'Office a pu apporter sa contribution à la construction des fonds de soutien de ses partenaires publiques.

Outre l'accompagnement collectif de « 1ère nécessité » telle que la ressource

juridique, l'ODIA Normandie a été à l'écoute des demandes de chacun.e afin de prendre en compte toutes les situations face à ce dédale de questionnements. Passé ce premier temps d'urgence, l'équipe de l'Office accompagne « l'après » pour et avec le secteur culturel. À cet effet, les rencontres intuitives

« Échanger, s'informer, se projeter » ont pour objectif de permettre aux lieux et équipes artistiques de s'affranchir des réseaux de solidarité habituels (territoriaux, syndicaux...) afin d'avancer ensemble. Et grâce à ses missions de conseil en aménagement de salles et de coordination du réseau des responsables techniques l'Office est en première ligne pour accompagner les réouvertures de salles. Persuadé.e.s que la suite ne sera pas faite de modèles, mais bien de singularités, nous œuvrons afin que chacun.e soit outillé.e pour inventer ses possibles.

www.odianormandie.fr

Spectacle vivant en Bretagne

LES CHEMINS DE LA REPRISE

Alors que nous entrapercevons la sortie d'une crise sans précédent qui conduit à suspendre les projets artistiques et culturels pour une période de 4 à 6 mois et met en grand péril équipes, artistes, structures d'accompagnement et de programmation, Spectacle vivant en Bretagne a, dans un premier temps, maintenu dans leur quasi intégralité, les aides, soutiens et avances décidées dans le cadre de ses différentes commissions. Très vite nous avons interrogé ces partenaires pour mesurer les premiers impacts, liés aux effets de la pandémie de COVID-19, et pouvoir accompagner aujourd'hui mais surtout demain, les équipes et artistes de la région Bretagne. Les constats posés par les réponses à ce questionnaire sont évidemment alarmants. Alors que nous estimons à 1/10ème le nombre de répondants par rapport au nombre d'acteurs et actrices du spectacle vivant sur le territoire régional, pour la période du 31 mars au 30 juin 2020, 1092 annulations sont annoncées, 2428 salarié.e.s



COMMISSION D'ATTRIBUTION DES
AIDES DE SPECTACLE VIVANT EN
BRETAGNE DU 28/04/2020

touché.e.s, 1788 contrats d'intermittents annulés sans être payés (71 % concerne des contrats d'artistes), 7 900 000 € de pertes cumulées dont 75 % constituées par la perte de ressources propres (billetterie, ventes...) pour un impact budgétaire global de 9 500 000 €...

Les équipes artistiques, artistes et personnels des structures souhaitent reprendre les chemins de la création et de la fabrique de l'imaginaire inhérentes à notre humanité. L'équipe de Spectacle vivant en Bretagne œuvre à adapter voire inventer, en concertation, les outils et dispositifs d'aides « au retour à l'activité » et « à la reprise ».

www.spectacle-vivant-bretagne.fr

Jean-Paul Angot

Directeur de la MC2, scène nationale de Grenoble

« Humainement et artistiquement, nous traversons une période inédite »

Également président de l'Association des scènes nationales, le patron de la MC2, plus importante scène nationale par le budget, revient sur sa gestion de la crise. Et se projette dans la saison prochaine.

Comment et à partir de quand avez-vous géré la crise ?

Peu avant le confinement, nous avons anticipé et commencé à appliquer des restrictions de jauge si bien que lorsque le confinement définitif est intervenu, nous avons déjà imaginé les mesures à prendre dans l'immédiat. Lorsque les jauges maximum sont passées de 1000 à 100, nous avions déjà des spectacles annulables. On sentait bien qu'inexorablement les lieux deviendraient fermés. Nous n'avons pas été surpris.

Quelles ont été les premières décisions ?

La première décision a été d'informer le public. Puis se mettre en contact avec les compagnies pour entériner les choix qui devaient être opérés. Très vite, la question de la solidarité vis-à-vis des équipes artistiques s'est posée puisque, comme partout, se profilaient des remboursements de places. Ensuite, j'ai géré les problématiques d'activité et d'emploi au sein de la MC2.

Comment avez-vous décidé le sort des contrats de cession ?

Un par un, pour chaque spectacle. Il y a eu deux états d'urgence : d'abord tous ceux qui étaient programmés en mars et avril et avec qui nous avons tout de suite pris contact. Pour nous, il était hors de question d'arguer la force majeure ou une autre cause qui nous exonérerait de nos responsabilités. Nous avons honoré les contrats, et ce, jusqu'à la fin de la saison. Nous avons anticipé la règle avant même que le ministère donne des consignes. Il n'a jamais été question, en tout cas pour ce qui

est de la MC2, et je dirais pour l'ensemble du réseau des scènes nationales, de ne pas appliquer ce principe élémentaire de solidarité entre les équipes artistiques et les lieux.

Selon quelles modalités les contrats de cession ont-ils été pris en charge ? Avez-vous pris en considération le fait que des équipes se soient mises ou pas en activité partielle ?

Cette question de chômage partiel des équipes artistiques est intervenue plus tard. Mais, dans un premier temps, je suis resté sur cette règle de regarder chaque cession, d'essayer de les honorer dans leur totalité. Sauf pour certains projets, pour des équipes plus puissantes ou des institutions où il a pu exister des négociations au coût de plateau puisqu'en réalité on tient compte des amortissements de fonctionnement d'institutions. Pour les équipes les plus faibles, nous n'avons pas négocié les coûts de plateau. En fait, nous avons gardé à l'esprit que l'emploi artistique et technique était préservé dans la discussion des cessions. Concernant l'activité partielle, chaque négociation a fait l'objet d'une justification du producteur pour qu'il n'y ait pas d'effet d'aubaine ou d'opportunisme pour les uns comme pour les autres. Chaque cession a été transformée en une autre cession assortie d'un avenant à la première. À titre personnel, en tant que président de l'Association des scènes nationales et ancien vice-président du Syndecac, très impliqué politiquement, et très proche des milieux artistiques en général, je faisais partie de ceux qui voulaient absolument qu'il n'y



D.R.

«Ceux qui n'ont pas respecté la solidarité avec les équipes artistiques se sont mis à côté de la plaque»

ait pas d'impact pour l'emploi artistique. Ceux qui n'ont pas respecté ces consignes se sont mis à côté de la plaque.

Quelle activité partielle avez-vous mise en place au niveau des permanents ?

J'ai déclenché l'activité partielle pour 58 personnes, sur 63. Il n'y avait plus de lever de rideau, plus rien. Nous avons juste gardé les fonctions incontournables d'une maison comme celle-là : la direction technique, la direction de production, le service paie, le contrôle de gestion et moi-même. Concernant les intermittents, tous les contrats qui étaient signés au 17 mars jusqu'à fin avril ont été honorés. Il manque une partie, et c'est justement là-dessus qu'on travaille, sur le potentiel d'intermittence des mois suivants. Comment soutenir l'intermittence locale ? Nous sommes en train de discuter de cela.

L'EPCC que vous êtes a pu activer sans problème l'activité partielle ?

Nous avons effectué la demande très rapidement et avons reçu une réponse positive de la Direccte dans les jours qui ont suivi. Concernant les EPCC,

il y a eu un moment de doute, quand le ministère du Travail et le ministère de la Culture ont laissé sous-entendre que les établissements publics nationaux ne pourraient pas y recourir et que, par effet secondaire, les EPPC n'en auraient pas la possibilité non plus. Sauf à se déjuger, il n'y aura pas de remise en cause concernant les EPCC.

Quelle a été l'incidence de la crise pour les productions et les tournées MC2 ?

En ce qui nous concerne, nous avions deux tournées en cours mais elles arrivaient sur leur fin donc il y a eu peu de conséquences, en tout cas moindre que d'autres qui étaient en train de démarrer, d'être tournées ou, encore pire, qui étaient en cours de création. Là est le vrai gros problème. Parce qu'avec les amortissements de production sur les tournées, il y a une conséquence sur l'emploi instantanée. C'est vraiment très préoccupant.

Des solutions sont-elles envisagées ?

Il y a ceux qui ont pu reporter leurs dates de création, ceux qui en ce moment même attendent de connaître les conditions sanitaires pour que s'organisent les répétitions. On observe une incidence

« Il ne faut pas anticiper plus que de raison. Il faut prendre le temps de l'analyse. »

sur l'emploi et une incidence sur la matérialisation de la création, son échéance. Je pense même qu'on ne mesure pas encore le "bug".

Comment s'annonce la saison prochaine ?

J'ai conçu une saison quasiment prête. Je quitte la direction le 31 décembre et le conseil d'administration avait validé le fait que j'élaborais la saison 2020/2021. J'avais, avant le confinement, établi 90 % de la saison. Et comme nous avons déploré une trentaine de spectacles annulés et 6 reports – essentiellement des concerts –, il n'y a pas eu énormément de conséquences de reports sur la saison prévue. Des répétitions commencent déjà, en ce moment même, dans le respect des consignes sanitaires.

Quand va sortir le programme de saison ?

Nous avons décidé de ne pas rouvrir la billetterie au public avant septembre. Tout va se faire en ligne, le programme de la saison y compris, dès fin juin. Nous fabriquons une sorte d'objet vidéo, une présentation de saison, qui sera diffusé sur Internet. L'impression de la brochure ne sera lancée qu'à l'automne. Nous en avons décalé la sortie, de toute façon, toutes les imprimeries étaient à l'arrêt.

Avez-vous établi un chiffrage des pertes économiques ?



D. R.

Le plateau de la salle Georges Luvaudant (1 000 places)

Pour le moment, nous disposons d'une estimation, mais pas de chiffrage très précis. Justement, parce qu'on constate des effets cumulés : le chômage partiel, les remboursements, les économies éventuelles sur les frais d'approche et les pertes de billetterie. Je suis relativement tranquille, c'est-à-dire que si perte il y a, elle sera mesurée. Par contre, comme je ne sais pas si le budget du ministère de la Culture va être dégelé. Je ne connais donc pas mes recettes totales. Je préférerais ne pas alerter plus que de raison tant que mon budget 2020 n'est pas exécuté. Et je pense aux camarades qui dirigent des festivals : là, c'est très compliqué.

Quel est le pourcentage des billets remboursés ?

Pour les spectateurs qui demandent une compensation, 62 % sollicitent le remboursement, 34 % un avoir et 4 % un don fléché vers l'emploi intermittent. Ceux qui veulent donner nous disent qu'il faut que cela serve à ceux qui subissent le plus d'effets négatifs de la crise.

Après la crise, qu'est-ce qui ne sera plus comme avant ?

Rien ne sera plus jamais comme avant. Humainement et artistiquement, nous traversons une période inédite. Après je ne suis ni un passéiste ni un futurologue. J'aime beaucoup l'instant présent, donc j'ai du mal à répondre à cette question. Ces visioconférences ont demandé énormément de sens relationnel et j'y ai trouvé une vertu de dialogue très importante. C'est peut-être ce qui va rester : comment on peut maintenir le lien et le dialogue entre nous. Et il y a un rapport au public qui doit se refonder. S'il y a quelque chose à creuser, c'est à cet endroit-là. La question de la fréquentation des lieux n'est pas vraiment importante, mais plutôt quel est son rapport à son territoire, à sa proximité. Les citoyens vont subir une situation socialement très compliquée. Et une prise de parole artistique et politique est nécessaire. Les responsables de CDN ou de scène nationale ont presque ce devoir.

Il ne faut pas anticiper plus que de raison. Il faut prendre le temps de l'analyse. J'ai un peu de mal avec les déclarations du type : « profitons-en pour nous réinventer »... Je ne sais pas très bien ce que cela veut dire. Les lieux vivants comme les nôtres ont besoin d'une visibilité que pour le moment nous n'avons pas. Mais je ne veux pas sombrer dans une forme de désespoir, je suis absolument joyeux et particulièrement enthousiaste.

PROPOS RECUEILLIS PAR NICOLAS MARC



HEEDS®

Music event efficiency

Simplifier le management de vos événements

L'APPLICATION DE RÉFÉRENCE DU MANAGEMENT DE VOS ÉVÉNEMENTS.

Pionnière du secteur musical, HEEDS est un condensé de 10 ans d'expérience et de partenariat avec les organisations du spectacle. Salle, événement et festival, chaque projet, chaque équipe trouve avec HEEDS une structuration efficace de son organisation et un réel gain de temps.



www.heeds.eu

Les lieux de théâtres seront-ils ouverts en septembre et dans quelles conditions sanitaires ? À défaut de le savoir, les directeurs et directrices échafaudent des scénarii différents optant ou renonçant à la sacro-sainte plaquette, bousculant leur programmation, multipliant parfois les rendez-vous face à un public restreint.

Comment réussir à relancer sa saison

On ne peut pas se contenter d'attendre» dit Benoît Lavigne. Faute de savoir quand ils pourront rouvrir leur lieu, les directions de salles petites ou grandes, labellisées ou non, publiques ou privées font ce même constat que le directeur des théâtres parisiens du Lucernaire et de l'Œuvre et inventent de nouveaux horizons tout en bousculant leurs pratiques. Plus de deux mois déjà que les théâtres sont vides, que leurs salariés sont en visioconférence, bénéficiant parfois du chômage partiel, notamment dans le secteur privé comme au Lucernaire quand, sans rentrée d'argent, il n'était plus possible de faire face aux dépenses. Malgré le marasme actuel et l'effet de sidération ressenti en mars avec son cortège d'affolantes questions économiques, désormais « nous sommes dans la deuxième phase », analyse le directeur de la Scène nationale d'Annecy, Salvador Garcia, « on se recentre sur l'artistique et le sensible » et il prend rendez-vous avec le public de la façon la plus vivante possible. Dans la préfecture haut-savoyarde, cela se fera même – si les normes sanitaires le permettent – dès le mois de juillet puisque Bonlieu pilote le festival d'interventions artistiques dans l'espace public, Annecy paysage. Ce ne sont pas trente œuvres qui seront proposées, comme initialement prévu, mais une vingtaine avec un coup d'envoi fixé les 18 et 19 juillet lors de balades artistiques en forêt par groupes de dix. Durant six kilomètres, François Chaignaud, Rachid Ouramdane ou Jean-Claude Gallotta

seront de la partie avec des musiciens, acteurs... Fin août, le festival Variations classiques, qui ouvre traditionnellement la saison de Bonlieu, ne se déroulera pas en intérieur mais à l'extérieur avec cinq scènes en plein air afin de ne pas couper le



YANNICK PERRIN

Salvador Garcia, directeur de Bonlieu, scène nationale d'Annecy
« On se recentre sur l'artistique et le sensible. »

lien entre le public et les artistes. La saison a été lancée le 9 juin en vidéo sur la chaîne locale TV8 Mont-Blanc et sur les réseaux sociaux du théâtre.

Nouvelles pratiques

Certains lieux renouent avec leur public de façon virtuelle dans un premier temps. C'est le cas des Célestins qui, en juin, mettent en ligne leur brochure sous un format interactif avec teasers, interviews des artistes programmés... Dans le même temps, la plaquette sera distribuée dans les boîtes aux lettres. Si beaucoup de lieux décalent, voire renoncent, à l'impression de cet outil, le théâtre de la Ville de Lyon aura la sienne très tôt au risque que tout ne soit pas exact (à commencer par le spectacle de la Biennale de la danse qui ne pourra finalement pas être présenté). Pour le codirecteur du théâtre, Pierre-Yves Lenoir, « *on se doit de présenter la saison telle qu'on l'a imaginée et ainsi témoigner aussi de ce que l'on a – aura dû – annulé(er)* ». La billetterie ouvrira dans la foulée, mais avec un système de contre-marques à transformer en places de spectacle (et choix de fauteuil) à la rentrée afin de s'adapter aux jauges peut-être restreintes de l'automne. Annecy a fait le choix de n'ouvrir sa billetterie qu'en septembre. Pour d'autres théâtres, cette crise sanitaire est l'occasion de remodeler leur offre de billets. Ainsi le TNG, CDN de Lyon, s'apprête à abandonner la formule d'abonnement au profit de « l'adhésion ». « *On veut s'adapter au rythme de vie de chacun, ça n'a pas de sens de choisir un spectacle qui se joue six mois plus tard. De plus, l'adhésion a une valeur symbolique à un projet, un lieu, ce n'est pas qu'une question d'argent* », explique son directeur Joris Mathieu. Par ailleurs, il s'appuie sur ce moment de ralentissement pour acter sa réflexion en genèse : il n'y aura pas de plaquette de saison 2020-2021 mais des documents de communication trimestriels encore en construction. « *Nous avons toujours considéré les bouclages de saison comme mortifères* » car ils se font trop tôt selon lui. « *Si un spectacle n'a pas été créé avant janvier, il n'a aucune chance d'être programmé la saison d'après.* » En ces temps perturbés, il est même « *inquiétant de vouloir à tout prix présenter une saison en juin pour se rassurer et tout reprendre comme avant* », justifie Joris Mathieu. Son public jeune se prête plus que d'autres à ces nouvelles pratiques de fidélisation. Se nourrissant de nombreuses discussions au sein de l'ACDN,



ANDRÉ MULLER

Émilie Capliez et Mathieu Cruciani, codirecteurs du CDN de l'Est, à Colmar

« Il y a eu une vraie entraide et une vraie solidarité pour penser ensemble la manière dont on allait réinventer cette saison. »

du Syndeac et autre réseaux, il se demande « *face à quels dysfonctionnements cette crise nous [le] met-elle ? Il ne faudrait pas que des tempi trop rapides de production et de diffusion reprennent, mais il faut revenir au temps présent* » poursuit-il, conscient de la chance d'avoir un soutien fort de ses tutelles.

Augmenter les tarifs ?

Du côté des théâtres privés, il y a urgence à une réouverture. Benoît Lavigne l'envisage même « *dans une version très optimiste et miraculeuse* » le 15 juillet et sinon le 23 août, voire tout début septembre, mais « *au-delà, ça mettrait tout en péril* ». Et dans ses salles de 114, 112 et 46 places, impossible d'instaurer les rapports de distanciation préconisés. Quant à augmenter le prix du ticket, il n'en est pas question : « *si ce ne sont que des demi-salles, on ne peut de toute façon pas doubler le tarif et augmenter d'un euro, c'est du sparadrap* ». La façon de communiquer n'a pas encore été définie : « *Quand on en sera là, on sera*

content ! » dit-il. Cela se fera par campagne d'affichage, newsletters et, bien sûr, réseaux sociaux. La programmation devrait être un mix de ce qui était en cours ce printemps comme *Le Square* avec Dominique Pinon, fauché en plein vol et des nouveaux spectacles. En revanche, au théâtre de l'Œuvre, *« c'est plus compliqué, dit-il car nous sommes en discussion avec des producteurs qui hésitent à présenter leurs pièces à l'automne et préfèrent attendre janvier, mais il y aura alors un embouteillage »*.

Jauges adaptées

S'il est, bien sûr, souhaitable que les théâtres soient remplis au maximum, certains comme la scène de 40 places, dédiée à l'émergence, les Clochards célestes relèvera son rideau *« coûte que coûte »*, quitte à ce que ce ne soit que pour 20 personnes. Mais sa directrice, Louise Vignaud, avec d'autres structures du dispositif lyonnais de « Scènes découverte », a adressé un courrier à la Ville afin de demander le prêt d'une salle municipale plus grande que les leurs pour ne pas se priver d'une partie du public s'il fallait rester à distance les uns des autres. Pas de réponse encore. Il est aussi envisagé que, lors des travaux de la salle prévus cet été, soit installé un gradinage avec housses lavables qui soient régulièrement changées. N'est pas exclue non plus une représentation sur Zoom, parmi d'autres en face-à-face, pour que le travail des troupes puisse être vu par les professionnels comme le public. *« Nous essayerons que les artistes jouent même avec des contraintes, car entre septembre et décembre, quatorze spectacles sont programmés et ce serait une hécatombe de les annuler »*, note Martha Spinoux, en charge de la communication et des relations publiques du théâtre. Axé aussi sur le jeune public, ce lieu n'a pas eu encore le temps de savoir comme il opérerait la saison prochaine même si les témoignages de soutien de profs leur parviennent. Au Théâtre Nouvelle Génération, ce volet est primordial. Joris Matthieu a à cœur de permettre aux artistes d'être hors les murs : *« On imagine bien que les jeunes vont avoir du mal à faire des sorties scolaires culturelles, donc on essaye d'imaginer des formats immersifs possiblement présentés dans les écoles pour que les jeunes n'aient pas que des ateliers d'éducation artistique, mais vivent aussi la confrontation à des œuvres. L'un ne va pas sans l'autre. »*

Résidences et micro-créations

Bien que les CDN soient avant toute chose des maisons de création et que leurs directeurs et



CÉRIC ROULLAT

Pierre-Yves Lenoir, directeur du Théâtre des Célestins, à Lyon

« On se doit de présenter la saison telle qu'on l'a imaginée et ainsi témoigner aussi de ce que l'on a – aura dû – annulé(er). »

directrices réaffirment haut et fort leur mission de création et de présence d'artistes en leur sein, aller rencontrer les spectateurs chez eux s'avère de plus en plus pertinent aux yeux notamment d'Émilie Capliez et Matthieu Cruciani qui achèvent, dans ces conditions si particulières, leur première saison à la tête du CDN de l'Est, à Colmar, une ville qui a vécu *« au son des ambulances et des hélicoptères »* comme le dit l'un d'eux. Les spectacles, dans cette zone dite « rouge » ont été annulés dès le 6 mars et la rentrée a déjà été légèrement différée : *« On a décalé l'ouverture de la grande salle de début octobre à début novembre »*, détaille Matthieu Cruciani qui, pour renouer avec le public dès septembre, *« a lancé un travail de micro-créations avec quatre projets de quatre solos pour le jeune public, le tout public... Gratuits, d'une durée de 25 minutes, ces spectacles pourront être joués devant un tout petit nombre de spectateurs dès deux personnes partout (des Ehpad, centres*

médico-sociaux, lieux publics, école, caves à vin...).» Ce sera proposé, par exemple, à des gens qui ont été confinés ensemble «pour se réhabituer à retourner joyeusement vers du théâtre». Dans la même idée d'être au plus près de leur public, exit la grand-messe de présentation de saison de juin. Elle sera peut-être en septembre et «*si on ne peut pas la faire, on en fera quinze devant vingt personnes!*» lance-t-il. La plaquette sera imprimée à la fin de l'été. D'ici là, il y aura un outil de communication recensant les projets de 2020-2021 sans les grands détails et le début des réservations par abonnement et via aussi un carnet de tickets plus souple.

Les réseaux en appui

Tous s'accordent à dire que cette période leur a demandé une quantité de travail considérable – souvent galvanisant – pour s'adapter et imaginer de nouvelles modalités de rencontre avec les spectateurs et les créateurs. La saturation des réunions par informatique est grande tout comme l'envie de voir les lieux rouvrir dès ce mois-ci aux répétitions des artistes confinés. Tous signalent aussi que le dialogue a été permanent avec leurs tutelles, leurs homologues. Benoît Lavigne souligne que le travail de l'association de soutien pour le théâtre privé et du Syndicat National du théâtre privé a constitué «une vraie force» pour faire front à cet arrêt brutal. Le duo Capliez-Cruciani ainsi que Joris Mathieu insistent chacun sur ces liens très fructueux notamment au sein de l'ACDN: «*il y a eu une vraie entraide et une vraie solidarité pour penser ensemble la manière dont on allait réinventer cette saison*», selon Émilie Capliez. «*Toute une profession est au travail*», complète Joris Mathieu, qui souligne aussi que la crise permet de «*sortir des logiques individuelles et qu'un dialogue avec les lieux et les compagnies s'est beaucoup développé*». Comme d'autres, il va s'ingénier «à réinvestir le qualitatif, en étant moins nomade». Cette nécessité de repenser les choses n'est pas nouvelle, mais «*la crise l'a permis car ça nous a mis dans un rapport au temps un peu différent: sortir de l'urgence permanente et de l'hyperactivité qui paralyse la pensée et l'empêche*».

Et tout cela est à co-construire avec un ministère de la Culture qui aura déçu tout le monde bien que Benoît Lavigne met en avant avoir été chanceux de bénéficier du chômage partiel. «*Que le président de la République nous exhorte à aller faire de l'éducation artistique cet été... c'est ce qu'on fait en permanence. Il y a de quoi être assez blessé qu'il méconnaisse à ce point les structures qu'il*

subventionne avec des missions de service public. Comment les pouvoirs publics peuvent aujourd'hui être si éloignés de nous que cela ?» questionne Pierre-Yves Lenoir. **NADJA POBEL**

Jouer avec des quarts de salle ?

Jouer avec deux sièges d'écart entre les personnes qui n'appartiennent pas à un même foyer serait impossible pour Benoît Lavigne. «*On veut bien respecter au mieux les consignes données mais dans les théâtres cette distanciation très stricte sera extrêmement difficile à tenir. Pourquoi devrions-nous avoir des conditions aussi draconiennes en septembre si les écoles rouvrent à effectif plein ?*» Si il est contraint à cela, «*il est évident qu'on ne rouvrira pas car ce ne sera pas applicable. Et si on doit jouer avec des quarts de salle, un lieu comme le Lucernaire n'y survivra pas*». Quant aux masques, les directeurs en réclameront le port aux spectateurs si les autorités sanitaires le recommandent. Mais impensable de l'imposer aux acteurs «*sauf à refaire toute la mise en scène*», comme le souligne Pierre-Yves Lenoir.



JULIEN PEBREL

Benoît Lavigne, directeur du Lucernaire et du Théâtre de l'Œuvre, à Paris
«On ne peut pas doubler le tarif et, augmenter le billet d'un euro, c'est du sparadrap.»

Pascale Henrot

Directrice de l'ONDA

Production sur des temps trop courts, tournées incohérentes, diffusion réduite... La crise souligne les déséquilibres préexistants.

« Profitons de la crise pour réinterroger nos pratiques »

L'ONDA a été réactif, assurant dès le début de cette crise que toutes les garanties seraient maintenues, le soutien aux tournées préservé. Il vous semblait important d'indiquer une voie à suivre, notamment dans la relation entre artistes et diffuseurs ?

Nous avons pris très vite, en effet, certaines mesures. Nous avons assuré les diffuseurs que nous maintiendrons notre soutien, sous forme de

garantie, pour les spectacles qui avaient été annulés dans la mesure où ceux-ci payaient les contrats passés avec les compagnies. Il était essentiel pour nous que les contrats de cession soient honorés. Le coût plateau ne suffit pas, il faut tenir compte des frais de fonctionnement propres aux équipes, des salaires des personnels administratifs qui les accompagnent. Nous avons beaucoup insisté, et nos aides en témoignent, sur cette question du contrat de cession. Les artistes sont au bout de la chaîne, et nous sommes très attentifs à la manière dont ils ont été accompagnés.

Pensez-vous que, d'une manière générale, les structures de diffusion se sont montrées bienveillantes à l'égard des artistes ?

Au-delà de cette question financière, nous avons travaillé à évaluer la réalité de cette crise, de cette déflagration qui nous a tous atteints. J'ai demandé à chaque conseiller de l'ONDA de prendre contact chacun avec une quinzaine de nos partenaires pour identifier avec eux leurs endroits de fragilité, la manière dont les contrats annulés étaient honorés, la façon dont se construisait la prochaine saison. Je peux dire qu'il y a une grande attention à reporter ce qui pouvait l'être, à indemniser les compagnies qui ne pouvaient pas jouer. J'ai aussi remarqué avec beaucoup de plaisir que certaines structures de diffusion annulaient les représentations, assuraient le paiement du contrat et re-programmaient le spectacle la saison suivante.

Comment avez-vous réorganisé l'ONDA, notamment dans ses missions de conseils ?

Des RIDA [Rencontres interregionnelles de diffusion artistique, NDLR] étaient prévues. Nous avons expérimenté l'échange à distance sur la plateforme Zoom autour du projet Resshape,



JULIEN FEBREL

qui réunit des partenaires de 18 pays différents dans toute l'Europe. La première RIDA numérique était celle de Reims, celle que nous aurions dû tenir dans le cadre du festival Méli'môme. Elle a réuni 100 personnes et l'on voyait bien que nous avions tous besoin de nous voir, de nous revoir et d'échanger. C'est une pratique qui a suscité beaucoup d'intérêt. Nous allons sans doute la pérenniser, notamment pour les échanges avec l'outre-mer et l'international.

Comment appréhendez-vous la saison prochaine ?

La vraie angoisse, celle qui nous étreint tous, c'est l'incertitude. Notamment celle qui concerne la saison prochaine. Pour autant, il faut être attentifs à la manière dont les autres pays expérimentent parfois un retour dans les salles de spectacle. C'est le cas de Taïwan, avec un contrôle de la température à l'entrée du théâtre, le port du masque obligatoire, une distanciation en salle et une traçabilité possible des spectateurs. Le vrai problème concernera les grandes jauges qui pourraient ne plus être souhaitables pendant quelques mois. Mais est-ce vraiment un problème ?

Que nous révèle cette crise sur l'écosystème du spectacle vivant ?

Elle souligne la tension qui existe en permanence entre artistes et diffuseurs, même dans le secteur public. Ici comme ailleurs, la libéralisation, les mécanismes de l'offre et de la demande, ont pour conséquence que nombre d'artistes sont en souffrance. Il nous faudra être attentifs sur différents points. Les tournées internationales vont être freinées mais, pour les publics, il est important qu'ils aient accès à ces propositions artistiques venues d'ailleurs. De la même manière, ce sera aussi l'occasion de réfléchir sur la cohérence de nos tournées. Pourquoi continuer à accueillir une compagnie étrangère sur une date isolée alors qu'il serait possible de mutualiser une tournée avec d'autres ? Il nous faut profiter de cette crise pour nous interroger sur tout cela et remettre vraiment en cause certaines de nos pratiques qui n'ont pas réellement de sens.

Si les saisons ne reprenaient pas en septembre, l'ONDA sera-t-il toujours en mesure de maintenir son soutien financier aux lieux et, par conséquent aux artistes qui ne pourraient y jouer ?

Les soutiens financiers de l'ONDA seront acquis aux diffuseurs, même si les représentations sont annulées au fur et à mesure en début de saison prochaine. Nous maintiendrons nos RIDA, elles sont importantes pour les échanges et le partage du repérage artistique. Nous les avons ouvertes à des présentations d'artistes et cela fonctionne très bien. Depuis le début de la crise, nous avons aussi ouvert de petits groupes de réflexion, de 5 à 6 personnes à chaque fois. Artistes, diffuseurs, chargés de diffusion y échantonnent sur ce que nos pratiques sont aujourd'hui et sur la manière dont nous allons devoir les transformer demain.

« Les grandes jauges pourraient ne plus être souhaitables. Mais est-ce vraiment un problème ? »

La crise va-t-elle entraîner une transformation plus profonde des conditions de production et diffusion des œuvres ?

De nombreux artistes étaient en difficulté dans notre modèle de production et diffusion. Ils le seront encore plus dans les mois à venir. Peut-être pouvons-nous aussi repenser cette tension permanente, ce rythme fou de création et diffusion qui fragilise tellement notre écosystème. Avec plus de temps pour la recherche, pour aller vraiment au bout de son idée dans ce que l'on souhaite porter au plateau. Avec moins de nécessité – économique – à créer. Nous serons alors moins en face d'une pléthore de créations, plus dans la rencontre avec des artistes.

Et pour les lieux de diffusion ? Le moment n'est-il pas propice à leur mutation ?

Bien sûr qu'il faut transformer les théâtres dont les modèles entièrement fondés sur la diffusion ne sont pas adaptés. Il ne s'agit pas seulement de les transformer en lieux de convivialité, mais plutôt d'imaginer comment on intègre en leur sein d'autres activités. À caractère social, par exemple, ce qui est encore assez peu exploré.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Quand des directeurs jouent la carte du collectif

Dans la métropole nantaise, un groupe de responsables d'établissements culturels s'est rapidement mis en place pour échanger conseils et bonnes pratiques.



D. R.

Il est 11 heures à peine passées. En ce troisième jour de quotidien déconfiné, la réunion Zoom commence pour les cinq membres du comité de pilotage d'un tout nouveau collectif constitué de directeurs et directrices d'établissements culturels de la métropole nantaise. Pendant environ deux heures, Catherine Blondeau, directrice du Grand T (Nantes), Erika Hess, directrice déléguée du Centre chorégraphique national de Nantes auprès d'Ambra Senatore, Éric Boistard, directeur de Stereolux (Nantes), Maël Hougron, directeur du Nouveau Pavillon (Bouguenais) et Cyril Jollard, directeur de la Soufflerie (Rezé), vont aborder diverses problématiques identifiées par le collectif constitué avec dix autres directions de structures, et opérationnel en quelques semaines seulement. Après l'urgence à gérer au sein de chaque structure, le collectif s'est organisé début avril. L'idée de créer

un espace de réflexion commun à des acteurs culturels de tailles et de disciplines différentes a germé juste après l'annonce de la fermeture des établissements culturels réunissant plus de cent spectateurs par le Premier ministre, Édouard Philippe.

L'ordre du jour du comité de pilotage en visio-conférence est dense. Il s'agit autant – entre autres sujets – de valider le communiqué de presse destiné à informer de la mise en place de cette instance informelle que de réfléchir à la manière de permettre aux directeurs techniques de partager des ressources réglementaires. Le collectif souhaite mettre en commun les réflexions de chacun afin de répondre de manière organisée, cohérente et solidaire à la crise que traverse le secteur du spectacle vivant depuis la fin de l'hiver. La plateforme Slack est utilisée selon des entrées « métiers » afin que les personnels puissent trouver textes de référence et initiatives, des personnels

en billetterie, communication, en passant par les relations avec les publics, les équipes techniques... « Nous avons une habitude de travail en dialogue avec les autres établissements culturels de la métropole de Nantes. Le collectif s'est ainsi créé assez naturellement, observe Cyril Jollard. Nous ne voulions pas nous retrouver dans une situation de mise en concurrence, nous demander qui serait le premier à sortir sa programmation, ou guetter de quels soutiens bénéficierait chacun, mais au contraire, être unis face aux difficultés qui se présentent. » Catherine Blondeau ajoute : « Nous avons tous ressenti un sentiment de sidération au moment de la fermeture de nos établissements. Nos structures n'évoluent pas toutes au sein des mêmes esthétiques et des mêmes réseaux ; nous nous écoutons pour nous inspirer de ce que chacun met en place. »

Anticiper la réouverture

Après le sujet du communiqué de presse et du pilotage d'un pôle « direction technique » validés à l'unanimité, le comité de pilotage aborde l'un des points cruciaux des semaines et mois à venir, celui de la réintégration des personnels sur site et des conditions d'accueil des publics. Le télétravail reste privilégié, mais les questions concernant les conditions de travail dans les bureaux et dans les salles de spectacle en respectant les consignes sanitaires se posent dès maintenant. Les membres du comité de pilotage commencent par aborder la situation de leurs salariés. « Comment répondez-vous aux inquiétudes de certains d'entre eux ? », interroge Cyril Jollard. « La principale crainte est généralement liée aux transports en commun », ajoute Éric Boistard.

Après cet échange sur l'écoute des inquiétudes des salariés, le comité de pilotage aborde les applications concrètes des mesures : rôle du comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail du comité social et économique, de la médecine du travail dans les instances professionnelles, la pertinence, dans certaines situations, de faire intervenir un ou une psychologue alors que le confinement a pu augmenter le sentiment d'anxiété de certains, ou la charge mentale liée à l'imbrication des temps de travail et de vie familiale. « Depuis mars, nous nous étions habitués à la gestion en urgence. Lorsque l'on parle de prévention des risques psychosociaux il faut replacer une réflexion sur un temps long. L'écoute et la bienveillance seront nécessaires », souligne Maël Hougron. Les sujets sont nombreux, et les échanges permettent déjà de préciser des pistes concrètes d'action.

« Nous mettons en place très progressivement le retour dans nos locaux en privilégiant l'utilisation des plus grandes salles. Nous nous organisons pour que les personnels occupent des bureaux séparés. Nous nous préparons à faire des "micro-réunions" qui nous permettront de renforcer notre habitude des gestes barrières », note la directrice du Grand T.

Artistes de territoire

L'un des points d'attention majeurs du collectif est également celui porté aux artistes du territoire avec lesquels les échanges concernent les enjeux présents et à venir, autant que des points positifs et négatifs de la relation entre producteurs, diffuseurs et équipes artistiques. Certains points d'organisation sont validés en direct en visioconférence, mais le collectif n'a pas été créé dans le but de définir des axes que chacun devrait ensuite appliquer. « L'objectif n'est pas que nous fassions tous la même chose, nos réalités et nos contraintes sont différentes, mais bien que nous échangions de l'information et des "bonnes pratiques" afin que tout le monde puisse s'en inspirer, bénéficier des idées et éviter les erreurs identifiées, adapter ses décisions à ses réalités à partir de ce qui se fait ailleurs », précise Catherine Blondeau. C'est toujours dans cette optique de faire bénéficier au plus grand nombre de l'expertise des uns et des autres que le collectif s'est ouvert fin mai à des directions d'établissements culturels à l'échelle de la région Pays de la Loire, tout en restant soucieux de la cohérence territoriale. **TIPHAINE LE ROY**

Les membres du collectif

Alain Surrans (Angers-Nantes opéra), André Hisse (La Bouche d'air, Nantes), Caroline Thibault-Druelle (Musique et Danse en Loire-Atlantique), Denis Caille et Marie Masson (La Cité des congrès de Nantes), Gaëlle Lecareux (Théâtre Onyx de Saint-Herblain), Jérôme Ménard et Michel Nadal (Théâtre de la Fleuriaye à Carquefou), Joëlle Kerivin (La Folle Journée), Nolwenn Bihan (TU Nantes), Patrick Gyger (Le Lieu unique, Nantes), et Yvann Alexandre (Salle Francine Vasse, Nantes), Loïc Breteau et Armand Meignan (les RDV de l'Erdre), Pascal Frasin-Echevin, service culturel de Saint-Sébastien-sur-Loire, Emmanuel Gibouleau (le Cinématographe), Olivier Tura (Tremolino), (Le Carré, Château-Gontier), Baptiste Turpaud (Le Quatrain, Haute-Goulaine), Vianney Marzin (Pôle des musiques actuelles), Virginie Boccard (Les Quinconces-L'Espal, Le Mans), Alexandre Dain et Thomas Jolly (Le Quai, Angers), Axel Mandagot (Saison culturelle de l'Ernée), Béatrice Hanin (Le Théâtre, Saint-Nazaire), Claire Madiot (Service culturel de Machecoul), Caroline Dume (Cap-Nort, Nort-Sur-Erdre), Claire Rousier (CNDG Angers), Florence Faivre (Le Grand R, La Roche-sur-Yon).

La solidarité des spectateurs par le don

De nombreux établissements culturels ont vu une partie de leur public renoncer au remboursement de leurs places pour des spectacles annulés, en solidarité avec les lieux et les artistes.

En mars, dès les premiers reports et annulations de spectacles, les établissements culturels ont averti leurs spectateurs sur la possibilité de se faire rembourser les places achetées. Certains ont aussi communiqué sur la possibilité d'en faire don à la structure dans un geste de solidarité. Le plus souvent, les sommes conservées contribuent à l'indemnisation des équipes artistiques et techniques qui devaient être accueillies, comme le remarque Olivier Leclair, directeur adjoint de Scènes du golfe, théâtres de Vannes et Arradon (56) : « Dans le cadre des spectacles que nous avons dû annuler car un report était impossible, nous avons décidé de payer les coûts de cession, ce qui représente une dépense importante pour le théâtre, même si nous faisons des économies sur les frais annexes liés à la venue et à l'accueil des équipes. Nous le voyons comme un acte de solidarité avec les artistes et techniciens et nous avons eu envie d'associer le public à cette démarche. » Les spectateurs ayant manifesté clairement leur volonté de ne pas être remboursés constituent une minorité de ceux qui se sont manifestés. Pour Scènes du Golfe, fin mai, les dons représentaient 15 % de la valeur de la billetterie sur l'ensemble des cinq spectacles annulés en fin de saison. « C'est une démarche symbolique. Pour nos théâtres, c'est aussi une manière de communiquer auprès de nos publics sur le fait que la période que nous traversons est difficile pour les artistes qu'ils aiment », poursuit le directeur adjoint de Scènes du golfe. À la Faïencerie, à Creil (60), les annulations et



SYLVIA DHERSONIERE

Joséphine Checco, directrice de la Faïencerie, à Creil

« 61 % des spectateurs qui nous ont répondu ont opté pour le don. »

reports de spectacles ont commencé avant le reste de la France, le théâtre se trouvant dans l'Oise, l'un des premiers clusters de Covid-19. « Nous avons laissé le choix aux spectateurs d'un report de leur place quand le spectacle a pu être déplacé à la saison prochaine, d'un don au théâtre ou d'un remboursement. 61 % des spectateurs qui nous ont répondu ont opté pour le don, en y ajoutant souvent des messages d'encouragement. Cela nous a agréablement surpris et nous nous sommes sentis très soutenus », indique Joséphine Checco, directrice de la Faïencerie.

Financer des projets précis

Sans en faire une démarche volontaire, beaucoup de théâtres et festivals ont aussi vu leur public manifester spontanément leur solidarité en proposant d'eux-mêmes de faire don de leur place. Pour les spectateurs, ces dons qui s'apparentent à du micro-mécénat des particuliers pourront être défiscalisés. Nouveau directeur du Quai, centre dramatique national d'Angers, Thomas Jolly remarque: « *Quand nous avons commencé à annuler au compte-gouttes les spectacles et proposé des remboursements, certains spectateurs ont demandé à ne pas se faire rembourser. Nous sommes une structure subventionnée et je n'étais pas très à l'aise avec cette idée. Mais, le geste étant spontané, nous avons décidé de conserver ces dons et de les flécher vers une action artistique qui reste à définir, menée en lien avec une association pour toucher des personnes éloignées de la culture.* » À La Faïencerie, ces dons permettront de financer un projet spécifique. Si la somme récoltée est très faible en comparaison de la marge artistique d'un théâtre, elle permet d'inscrire un geste de soutien aux artistes dans les mois à venir. Plusieurs idées sont en germe: une contribution au budget des quinze résidences de créations prévues de fin juin à mi-septembre, ou un apport à une plateforme que La Faïencerie et le théâtre La Manekine (Pont-Sainte-Maxence) initient avec Le Train bleu (Avignon) pour faciliter la rencontre entre compagnies, producteurs et diffuseurs. Ces dons pourraient contribuer au financement d'un premier temps fort début novembre.

Des dons de fait

Au Grand T, à Nantes (44), 10 spectacles ont dû être annulés, soit près de 17 % de la saison. « *Nous avons été transparents avec nos spectateurs dès le début de la crise en leur proposant de se manifester avant le 30 juin pour se faire rembourser, ou pour nous signaler leur volonté de faire don de leur place pour marquer leur soutien à l'économie de la filière* », note Juliette Kaplan, directrice des publics et de la communication du Grand T. À la mi-mai, 20 % des spectateurs concernés par les annulations avaient demandé un remboursement et 5 % ont répondu ne pas vouloir par solidarité. Au Grand T comme à La Faïencerie, on souligne que la majorité de spectateurs n'ont pas répondu à la proposition de remboursement et que leur place se transformera, de fait en don. « *La proportion de dons n'a pas grand sens car 80 % des spectateurs qui avaient des billets pour des spectacles annulés*

ne nous ont pas répondu et renoncent ainsi à un remboursement. Je prends cela comme un soutien », affirme Juliette Kaplan. Et si les sommes récoltées sont minimales dans le budget d'un théâtre, elles sont une signification forte du soutien de spectateurs pour qui acheter une place de théâtre est parfois un investissement important dans leurs dépenses. « *Un spectateur nous a dit qu'il lui restait des places pour trois spectacles, qu'il ne roule pas sur l'or et qu'il est en chômage partiel mais que, par solidarité, il ne va pas demander de remboursement*, ajoute la directrice des publics et de la communication du Grand T. *D'autres s'excusent de devoir demander à être remboursés car ils ont des revenus modestes et nous assurent être de tout cœur avec nous. Le don n'est pas qu'une question financière, il est aussi la traduction d'une relation forte que nous entretenons avec nos publics. Nous ne sommes pas étonnés de leur solidarité et nous en sommes plutôt fiers.* »

TIPHAINE LE ROY



Olivier Leclair, directeur adjoint de Scènes du golfe, théâtres de Vannes et Arradon
« **C'est une démarche symbolique.**
Pour nos théâtres, c'est aussi une manière de communiquer auprès de nos publics. »

Jean-Michel Tobelem

Consultant, Option Culture

« Du principe de solidarité à celui de frugalité »

Les changements de comportements des publics pendant le confinement et les tensions budgétaires devraient conduire les lieux à questionner leur modèle.

Quelle analyse faites-vous de la situation économique du spectacle vivant après trois mois de crise sanitaire ?

Je constate d'abord que nombre de structures culturelles vont être fragilisées durablement, en raison de la diminution simultanée des budgets publics, des ressources propres et du mécénat. Les structures associatives et les compagnies indépendantes sont celles qui sont le plus directement menacées alors même qu'elles réalisent souvent, en dehors des institutions, un travail en profondeur au contact de tous les publics. En outre, cette crise intervient alors que leur situation s'était déjà dégradée sous l'effet de plusieurs facteurs cumulés : baisse des budgets publics, restriction à l'égard des emplois aidés, limites au développement des ressources propres et du mécénat. Au-delà de la crise, le spectacle vivant pourrait être amené à remettre en question ses modèles et ses paradigmes sur plusieurs plans, du fait des changements de comportement qui se sont produits du côté des publics : de nouvelles interrogations existentielles et sociétales, la redécouverte des ressources et des liens de proximité, une familiarité accrue avec les outils numériques, et surtout une plus grande exigence en termes d'ouverture à tous et d'accès aux offres culturelles en ligne.

Avec quelles conséquences ?

Il faudra probablement sortir d'une logique à la fois malthusienne et de sous-utilisation des ressources disponibles, qui ne semble pas permettre d'atteindre l'optimum de l'intérêt public. Et cela afin d'obtenir le maximum d'effets éducatifs, sociaux et civiques à partir des ressources publiques disponibles, quel que soit leur niveau.

À l'inverse, il conviendra de faire preuve de la plus grande prudence à l'égard de la formule des délégations de service public, qui sont parfois imprudemment confiées à des opérateurs commerciaux à but lucratif pour la gestion de certains théâtres ou salles de spectacle. L'expérience prouve qu'ils ne sont guère en mesure de répondre aux



JULIEN FEBREL

exigences du service public de la culture, notamment en termes de diversité des langages artistiques, d'action culturelle et de cohésion sociale.

Dans ces conditions, quels grands principes pourront guider l'action publique ?

Il convient d'aborder la question des moyens budgétaires pour l'avenir en partant, d'une part, du principe de solidarité – entre équipements publics de spectacle vivant et artistes et compagnies indépendantes, entre grandes structures et structures plus modestes ; entre structures parisiennes et structures en région – et, d'autre part, du principe de sobriété, voire de frugalité. D'une manière générale, le souci d'optimisation de ressources budgétaires raréfiées devrait logiquement conduire à une meilleure utilisation des équipements culturels, qui devront maintenir – voire amplifier – leurs capacités de production. Il y a plusieurs manières de le faire : en accroissant la part de la permanence artistique, en accueillant davantage de productions extérieures et en ouvrant largement les portes aux troupes, ensembles et compagnies semi-professionnels et amateurs, dans le cadre du projet artistique de l'établissement.

Quelles peuvent être les conséquences, selon la dimension économique des acteurs culturels considérés ?

Confrontés à des situations de survie, les petits opérateurs devront probablement explorer encore plus avant les voies de la coopération, du partenariat, de la mutualisation et des regroupements, voire des fusions. S'agissant des grands établissements, les productions coûteuses, les scénographies fastueuses et les mises en scènes à gros budget – qui représentent certes une minorité de spectacles – devront selon toute vraisemblance être limitées. Dans le même temps, la création d'œuvres nouvelles devra donner lieu à une plus large circulation et à davantage de reprises.

S'agit-il là d'une idée nouvelle ?

Comme toujours, la crise aura donné une consistance nouvelle et inédite à des phénomènes déjà à l'œuvre de façon plus ou moins apparente. Ainsi, pour permettre à la politique culturelle publique de toucher davantage de nos concitoyens, ne convient-il pas de s'écarter du triptyque « création / excellence artistique / primauté des artistes »

pour aller davantage vers un triptyque « inclusion / diffusion / participation » ? En effet, la notion d'excellence artistique peut parfois masquer des politiques allant dans le sens de l'entre-soi ou de la connivence ; et elle ne devrait pas, en tout état de cause, servir de paravent aux quelques tenants d'une vision élitiste ou aristocratique de la culture. Par ailleurs, nombre de professionnels ne souhaitent plus voir leur structure comme un « garage à spectacles » et désirent agir encore davantage dans le sens d'une action en profondeur au service des habitants de leur territoire.

« Accorder une place aux représentants de la population dans la gouvernance des lieux. »

Cette situation nouvelle nous conduira-t-elle à réinterroger la question des publics ?

La politique publique devrait viser avant tout la participation la plus large de la population. Cela suppose de remettre en question plusieurs postulats. En premier lieu, il est nécessaire de libérer les ressources artistiques produites par les institutions culturelles sur fonds publics. C'est à cet objectif que ne répondent ni le programme des « Micro-Folies » ni celui du « Pass culture », coûteux et inadaptés, qui devraient donc être stoppés ou entièrement revus. En deuxième lieu, il sera nécessaire de tirer les conséquences de la notion de « droits culturels », dans un sens d'écoute et de participation de l'ensemble des habitants des territoires. Enfin, du point de vue de la gouvernance, il faudra accorder une place dans les organes de direction et d'orientation des institutions culturelles publiques aux représentants de la population (associations, comités d'entreprise, fédérations d'éducation populaire...). Sans que leurs compétences soient remises en cause, les professionnels y trouveront au contraire un nouvel encouragement à répondre toujours mieux aux besoins des citoyens.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

La rentrée 2020 s'annonce des plus incertaines, suspendue aux restrictions sanitaires. Petit tour des pistes imaginées par les lieux face à un automne de tous les dangers.

Lieux de diffusion : les scénarios pour l'automne

Il y a ceux dont les temps forts ont été coupés net par la crise. À Strasbourg (67), le festival des Giboulées a été annulé le jour où il devait débiter, le 13 mars, suite à l'interdiction des rassemblements de plus de 50 personnes.

« Un coup dur pour toute l'équipe, des mois de travail et d'énergie tombant à l'eau », se souvient Laurence Méner, directrice adjointe du TJP. Cinq spectacles ont pu être casés en 2020-2021 qui n'étaient pas encore finalisés. Mais pour ne pas « revivre la déconstruction de la fin de saison, nous avons demandé aux artistes de prévoir un plan B au cas où ils ne seraient pas autorisés à jouer. Les artistes seraient présents en nos murs mais proposeraient un autre rapport au public : un temps de pratique à distance, une radio pratique à suivre avec un scientifique invité à dialoguer avec eux... »

La plaquette de saison n'annoncera pas de représentations, mais des « sessions d'artistes » sur l'amplitude des spectacles. Le pari est de faire « adhérer à des démarches, des enjeux de recherche artistiques, tout en proposant du contenu, même si le premier trimestre de la saison doit se faire sans présentiel ». Trois semaines avant chacune d'elles, le public sera informé sur la tenue d'un spectacle ou de toute autre forme, à flux tendu en digital et en version papier, à raison d'un document par artiste. Face à l'inconnue des jauges, notamment liées à l'accueil du jeune public et des scolaires, la billetterie ouvrira de concert, trois semaines avant les événements.

Optimisme et engagement

Au Manège de Reims (51), la moitié des 25 propositions annulées ont trouvé une place dans une saison à venir pourtant déjà ficelée. « Il faut trouver un juste milieu entre envie de reporter et danger

de surcharge à vouloir faire deux saisons en une », assure, pragmatique, Bruno Lobé. Côté billetterie et plaquette, pas de modification en vue, porté par « l'envie d'être solidaire et le besoin d'optimisme. Ma posture est d'être réaliste mais pas alarmiste car nous n'avons nul besoin de nous faire des fictions catastrophistes. » Du côté de Montbéliard (25), Yannick Marzin, le directeur de la scène nationale, fait tout pour ne pas fragiliser la chaîne



THIERRY GACHON

Benoît André, directeur de La Filature, scène nationale de Mulhouse

« Nous faisons des hypothèses hautes et basses : prolonger les séries en demi ou tiers de jauges, et réaliser des captations. »

des tournées à venir. « *Si nous repoussons les dates d'octobre, nous mettrons à mal de nombreuses tournées de compagnies. L'interdépendance des saisons et des équilibres budgétaires des tournées sont de notre responsabilité.* » Pas question pour lui de déplacer des spectacles, même s'il sait déjà que certains artistes internationaux auront du mal à être prêts. « *Notre rôle de solidarité visant à tenir et maintenir nos engagements est primordial* », plaide-t-il. Ce qui n'entraîne pas moins une certaine prudence dans la communication, le BAT de la brochure étant repoussé le plus tard possible. Avec ses cinq lieux et autant de jauges différentes, MA scène nationale atténuera l'impact des restrictions en déplaçant les lieux de représentation des petits vers les grands. Les 350 places du Théâtre tiendront aisément dans les 1 000 de la Mals à Sochaux (25). « *Pas l'idéal dans les rapports scène / salle, mais c'est un moindre mal.* » La grande inconnue reste « *l'envie du public. Il faut éviter le vide avant la reprise de contact, d'autant que nous vendons, comme beaucoup de scènes nationales de petites villes, 80 % de nos places entre notre présentation de saison et la mi-octobre.* »

Une nécessaire agilité

À Mulhouse (68), Benoît André, nommé à la tête de La Filature début janvier, était encore en pleine programmation au moment de la fermeture, le 6 mars, à cause du cluster haut-rhinois. « *Cela m'a permis de reporter 13 des 20 spectacles annulés sur les deux saisons à venir* », les petites séries de la scène nationale mulhousienne étant plus faciles à recaser. La programmation évolue par « *projections à échéance* », les annulations dans un premier temps reportées à septembre. Puis dans l'optique de jauges réduites à la rentrée, « *nous l'avons retravaillée pour réduire les risques à l'automne, en essayant de décaler au printemps les spectacles "compliqués" avec les gestes barrières, notamment ceux ayant de nombreuses représentations scolaires.* » Quant aux trois créations dans le festival Scènes d'automne en Alsace, des dates de secours ont été prévues aux vacances de février. « *Nous avons si peu d'informations, qu'il nous faut avancer en pariant sur l'inconnu* », avoue le directeur. « *Nous faisons des hypothèses hautes et basses avec deux idées : prolonger les séries pour des représentations en demi ou tiers de jauges, et réaliser des captations en direct des pièces que l'on retransmettrait en live dans un cinéma en ville.* » Le TNS, lui, fait feu de tout bois, multipliant les mises jour de plannings qui se comptent déjà par dizaines.

Il faut dire que le Théâtre national de Strasbourg entend sauver les créations maison du printemps en répétant cet été, et les casant, pour deux d'entre elles, en septembre : *Berlin mon garçon* de Stanislas Nordey, *Dékalog* par Julien Gosselin (spectacle d'entrée dans le métier pour le groupe 45 de l'École) et *Condor*, pièce de Frédéric Vossier qui devait être créée par Anne Théron à Avignon. « *Nous sommes lancés dans une saison hors normes* », admet Chantal Regairaz, secrétaire générale. L'équipe travaille à différents scénarios en parallèle : une reprise en septembre « *à laquelle personne ne croit* », expliquait-elle courant mai, un démarrage en novembre en imaginant une adaptation de l'activité jusque-là par différentes propositions artistiques et un dernier où la saison débiterait en janvier. « *Dans les deux cas les plus pessimistes, nous nous organisons tout de même pour jouer l'intégralité de la saison, quitte à déborder sur juin, voire juillet 2021, en pensant un basculement possible sur la saison 2021-2022 sur laquelle nous travaillons d'ores et déjà.* » Le risque de surchauffe des équipes est réel. « *Des embouteillages de productions à l'échelle nationale verront le jour, la visibilité des pièces sera difficile mais au moins elles existeront.* » La communication, elle, se fera en version numérique en juin, peut-être sans les dates de spectacles. **THOMAS FLAGEL**



Laurence Méner, directrice adjointe du TJP, à Strasbourg
« Nous avons demandé aux artistes de prévoir un plan B au cas où ils ne seraient pas autorisés à jouer. »

Programmation : entre équilibre et solidarités

À défaut des repérages estivaux, l'activité de programmation se trouve transformée par la crise. Ici aussi, des mécanismes de solidarité se mettent en place.

Les reports possibles ont été réalisés, les annulations négociées. Quelques semaines plus tard, des incertitudes fortes demeurent sur la situation sanitaire du pays en septembre. Les saisons seront exceptionnelles, avec un nombre record de projets « recasés » dans des plannings déjà bien chargés. La plupart des lieux ont décalé la sortie de leur plaquette de saison, souvent transformée en support trimestriel. Cette urgence-ci – le rattrapage d'une saison tronquée – sera encore d'actualité mais, tous en conviennent, l'impact de l'annulation des fins de saison et des festivals se fera ressentir sur plusieurs années. En réorganisant son planning, Céline Bréant, la directrice du Gymnase, CDCN de Roubaix (59), a souhaité « *reporter le plus de projets possibles en créant justement un nouveau temps fort. En octobre, les Hauts de bains réuniront cinq projets qui devaient être présentés dans Le Grand Bain et deux autres que nous avons ajoutés. Tous sont des propositions de compagnies régionales auxquelles ce nouvel événement offrira, je l'espère, un surcroît de visibilité* ».

Repérages pour 2022

Tout ceci ne remplacera pas Avignon ni pour les compagnies ni pour la programmatrice, qui juge néanmoins que les conséquences sur son travail ne seront pas si importantes que cela. « À Avignon, je voyais tous les projets qui m'échappaient dans la saison, et puis je rencontrais une trentaine de compagnies, explique-t-elle. Mon carnet de rendez-vous commence à se remplir. Ils auront lieu, mais ailleurs qu'à Avignon. » Pour le repérage, les

projets pour 2022 étaient déjà en discussion. « *Mais on voit l'anxiété monter*, constate Céline Bréant. *Les compagnies nous adressent déjà, avec de l'avance, les projets pour la saison 2022-2023.* » Pour certains lieux, dont les repérages de l'été comptent parfois pour un tiers de la programmation de l'année suivante, le rattrapage sera autrement plus périlleux. Frédéric Maurin, directeur de L'Hectare, scène conventionnée de Vendôme (41), en est bien conscient. « *Je pense notamment aux collègues qui sont un peu plus isolés, qui ont un budget de déplacement moindre et qui le font parfois sur leur temps de congés*, indique-t-il.



JULIEN PEBREL

Céline Bréant, directrice du Gymnase, CDCN de Roubaix
 « On voit l'anxiété monter. Les compagnies nous adressent déjà les projets pour la saison 2022-2023. »

En théâtre de ville ou en responsabilité d'une programmation intercommunale. Ce sera à nous, lieux labellisés de les accompagner, de partager nos informations et nos repérages, peut-être d'organiser des tournées un peu plus cohérentes que par le passé. Pour eux, Avignon, Chalon ou Charleville-Mezières sont des points de passage obligés dans la construction de leur programmation. » En conséquence, les réseaux territoriaux existants auront encore « *plus de sens* ». Attention toutefois à éviter l'effet pervers du réseau et donc à veiller à la diversité. Un « *effet collatéral positif* » sera donc la coopération entre structures.

Continuité des soutiens

Ces réseaux, justement, commencent à se mobiliser, à l'image du Groupe des 20 Rhône-Alpes que préside Frédéric Tovany, le directeur de Château rouge, la scène conventionnée d'Annemasse (74). Collectivement, les programmeurs essaient d'inventer de nouvelles solidarités d'accompagnement et de diffusion pour les saisons à venir. « *Nous avons décidé que chacun allait faire un état de situation avec les compagnies de son environnement proche et celles avec lesquelles il a des fidélités* », précise-t-il. Ensemble, ils réfléchissent à la manière dont ils feront évoluer la Route des 20 de janvier 2021. « *Il y a notamment en question l'accompagnement des projets dont nous avions présenté, les maquettes ou étapes de production en janvier dernier, assure-t-il. Certains projets ont été créés et peu vus, d'autres décalés dans le temps. Et puis il y a la question des créations prévues sur 2021-2022 qui ne doivent pas être sacrifiées au nom du décalage.* » Le directeur de Château rouge n'est que peu impacté par l'annulation du Off, qui compte assez peu dans sa programmation, mais il espère reprendre bien vite la route, notamment vers la Mousson d'été, qu'il affectionne.

Une attention au « local »

La relation aux équipes locales sera transformée, elle aussi, et au moins pour un temps. L'attention sera soutenue, comme un mécanisme supplémentaire de protection des maillons d'une chaîne de production/diffusion, tous interdépendants. Le partage de l'outil de travail arrive en première intention et, dès cet été. Frédéric Tovany reconnaît qu'il sera attentif aux projets locaux, « *comme toujours. Mais je n'ai pas envie de me restreindre dans les mobilités nationales* », remarque-t-il. Pour autant, il explique devoir changer ses modalités de repérage, au moins pour un temps. « *L'intérêt*



Frédéric Tovany, directeur de Château rouge, scène conventionnée d'Annemasse
« Nous devons renforcer nos aides à la production, quitte à inscrire un peu moins de spectacles dans la saison. »

du projet artistique prime bien sûr, rappelle-t-il, mais il nous faudra aussi tenir compte du besoin de solidarité à exprimer auprès de structures en péril. Nous devons nous autoriser un pas de côté de temps en temps. » Par ailleurs, Le Groupe des 20 débute un travail avec l'ONDA et la DRAC pour travailler à la diffusion hors région des compagnies rhônalpines.

Une production « plus engagée »

Interpellés dans la « *fabrique de la programmation* », les lieux de diffusion le sont aussi très directement sur la production. « *Il va nous falloir changer de regard sur les artistes et qu'eux, de leur côté, portent aussi un autre regard sur ceux qui les accompagnent*, insiste Frédéric Maurin. Dans la gestion de l'argent public que l'on nous confie et qui finance la production, il nous faudra être plus proches, notamment des autres coproducteurs. Et peut-être imaginer des sociétés en participation pour mieux accompagner collectivement les projets et partager les risques. » Frédéric Tovany témoigne d'une même nécessité de se mobiliser « *pour renforcer nos aides à la production, quitte à inscrire un peu moins de spectacles dans la saison 2021-2022* ». Un effort de longue haleine, donc.

CYRILLE PLANSON

Emmanuel Négrier

Directeur de recherche - CNRS/Cepel

« La crise est en mesure de produire des chocs d'inventivité »

Une étude menée par le chercheur et son équipe évalue les pertes liées à l'annulation des festivals. Emmanuel Négrier pose ainsi plusieurs pistes pour réinventer le modèle économique festivalier.

Dans le cadre de SoFest, une étude coordonnée par France Festivals, vous avez réalisé une estimation du coût que représente l'annulation des festivals sur les plans économiques et sociaux⁽¹⁾. Quelles en sont les principaux enseignements ?

Sur la période avril-août, nous partons sur une base de 2 640 festivals de musique annulés. Pour la perte économique totale, liée à l'absence de dépenses par les festivals comme par les festivaliers, nous obtenons une estimation comprise entre 1,5 milliard d'euros (fourchette basse) et 1,8 milliard d'euros, une extrapolation depuis les festivals de musique vers l'ensemble des festivals du domaine culturel annulés – environ 4 000 – évalue ces pertes entre 2,3 et 2,6 milliards d'euros.

L'autre partie de votre étude porte sur l'impact social de ces annulations...

L'impact social sur l'emploi concerne les personnes dont l'emploi est susceptible d'être menacé par l'annulation des festivals. On évalue leur nombre entre 52 286 et 111 065. Si on prend d'ailleurs la fourchette la plus basse (52 286), les emplois fragilisés par l'annulation des festivals touchent 8 % des 623 570 actifs du secteur culturel. L'impact social sur l'activité intègre les personnes rémunérées, mais aussi les bénévoles et les stagiaires, pour lesquels le festival joue un rôle majeur dans leur intégration professionnelle. Pour l'ensemble

des 4 000 festivals, on obtient donc une fourchette entre 231 222 et 359 650 personnes impactées. Enfin, pour l'impact social sur le travail artistique, nous avons essayé de déterminer le nombre d'engagements annulés. Ici aussi, les chiffres sont vertigineux : entre 101 100 et 157 229 pour les 2 600 festivals de musique, entre 152 816 et 237 939 pour l'extrapolation que nous proposons sur 4 000 festivals de toutes disciplines annulés durant cette période de cinq mois. Cette étude a montré que l'écosystème des festivals constituait un secteur économique à part entière. Pour toutes celles et tous ceux qui n'y voient que divertissement et frivolité, elle témoigne au contraire d'une pratique et d'une nécessité sociales assez convaincantes.

Comment voyez-vous l'évolution à moyen terme du paysage des festivals de musique, terriblement secoué par cette crise ?

On distingue plusieurs types de manifestations. Il y a d'abord les festivals de musiques actuelles, assez peu subventionnés. Ils tirent une bonne partie de leurs ressources de la billetterie, inexistante cette année, mais aussi de l'apport de mécènes et sponsors. Or, les résultats de ces derniers seront affectés, tout comme leur fiscalité. Du coup, leur intérêt à défiscaliser, par le mécénat, sera limité et cela pèsera sur les budgets festivaliers. Dans l'autre catégorie, qui va regrouper les festivals de chanson, de jazz et de musiques savantes,

la place de la subvention est plus importante et l'incertitude sera de ce côté. Son amplitude variera en fonction de l'ancienneté et de l'ancrage de la manifestation sur son territoire.

Pourrait-on assister à des rachats ? Des disparitions ?

Je n'exclus pas la disparition de certains. Des rachats sont possibles par les grands groupes multinationaux, qui seront tentés de faire leur marché en se positionnant sur un nombre limité d'événements qu'ils ont déjà repérés. Mais cela ne concernera qu'une infime minorité d'entre eux. Du côté des politiques publiques, leur capacité à initier un nouveau modèle économique qui vaille pour les festivals est en question. Elle pourrait passer par une alliance public/privé qui s'appuie, par exemple, sur la coopération, la valeur artistique et culturelle du projet, son ancrage territorial. À bien y regarder, on peut considérer que la crise est en mesure de produire des chocs d'inventivité qui interrogent la place des opérateurs mais aussi le sens d'une politique culturelle.

Autour de quels axes devraient-ils travailler pour se relancer, pour trouver un nouvel équilibre ?

Pour moi, quatre pistes se dégagent. Ce n'est pas forcément nouveau puisqu'elles existaient déjà, mais en filigrane. La crise actuelle les remet en lumière. La première, c'est la question écologique. La conscience de l'empreinte carbone ou de la responsabilité environnementale était déjà là. La crise va interroger la présence de têtes d'affiche, notamment étrangères. La mobilité internationale ne se fera plus à n'importe quel prix. Cette conscience environnementale est vertueuse sur le plan économique, en ligne avec l'époque et la réduction des dépenses. L'autre piste, c'est celle de la mutualisation. Si je prends un regroupement comme DeConcert !, il y a 15 ans, ce n'était absolument pas un sujet. Aujourd'hui, on a vu s'organiser en son sein des plateformes de collaboration. Elles vont se développer entre les festivals.

La crise sanitaire du printemps 2020 a-t-elle révélé d'autres nécessités ?

La question intersectorielle est bien mise en évidence par cette crise également. Elle renvoie à la capacité d'un festival à créer des partenariats avec des acteurs autres que culturels mais avec lesquels

ils partagent une proximité d'objectifs. Enfin, la quatrième piste est celle de la participation. On voit bien combien les publics s'identifient aux festivals qu'ils aiment et sur lesquels ils reviennent. Le don de billets en soutien aux manifestations et aux artistes en témoigne. Nous verrons dans un an si, autour de ces quatre pistes, les festivals sont en mesure de redéfinir un modèle économique plus durable.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

(1) *Festivals annulés, Estimer la perte économique et sociale*, Emmanuel Négrier et Aurélien Djakouane, avec Damien Potier et Marion Vidal, France Festivals, mai 2020.

« Les emplois fragilisés par l'annulation des festivals touchent 8 % des actifs du secteur culturel »



JULIEN PEBREL

Comment Live Nation encaisse le choc

De manière attendue, la crise de Covid-19 a un impact particulièrement dévastateur sur l'activité de la multinationale. Le géant californien, qui enregistre des pertes XXL, a dû se résoudre à faire entrer les fonds souverains d'Arabie saoudite dans son capital.



Le festival Lollapalooza, à Paris en 2019

L'année avait pourtant débuté sous d'heureux auspices. Publiant ses résultats début mars, la multinationale américaine affichait une insolente santé financière. Son chiffre d'affaires en 2019 avait augmenté de 7 % à quelque 11,5 milliards de dollars et son résultat net avait bondi de 14 % à 942 millions. Live Nation visait même une année record en 2020, projetant d'organiser encore plus de concerts. Présent sur les cinq continents, la firme de Beverly Hills ne se disait pas menacée par l'épidémie. Elle considérait que la diversité géographique de ses activités la protégeait des

dommages potentiels du virus et se voulait rassurante, annonçant que la crise sanitaire n'impactait que très marginalement ses affaires. L'Asie ne représente que 0,01 % de ses activités, 17 concerts avaient été annulés en Chine, berceau de la Covid-19. En Italie, premier pays européen particulièrement touché, Live Nation n'avait programmé que 30 concerts.

Colosse aux pieds d'argile

Sur son site Internet, le géant international continuait d'afficher fièrement ce constat : « *Toutes les quinze minutes, il y a un concert Live Nation quelque part dans le monde.* » Et puis, quelques semaines plus tard, patatras, le colosse s'est révélé avoir des pieds d'argile. Les reports, réorganisations, annulations de tournées ou de festivals (en France, Main Square à Arras, Lollapalooza et Afropunk à Paris) se sont multipliés. Lorsque la pandémie a explosé aux États-Unis, les dirigeants ont revu leurs prévisions. Et leur discours.

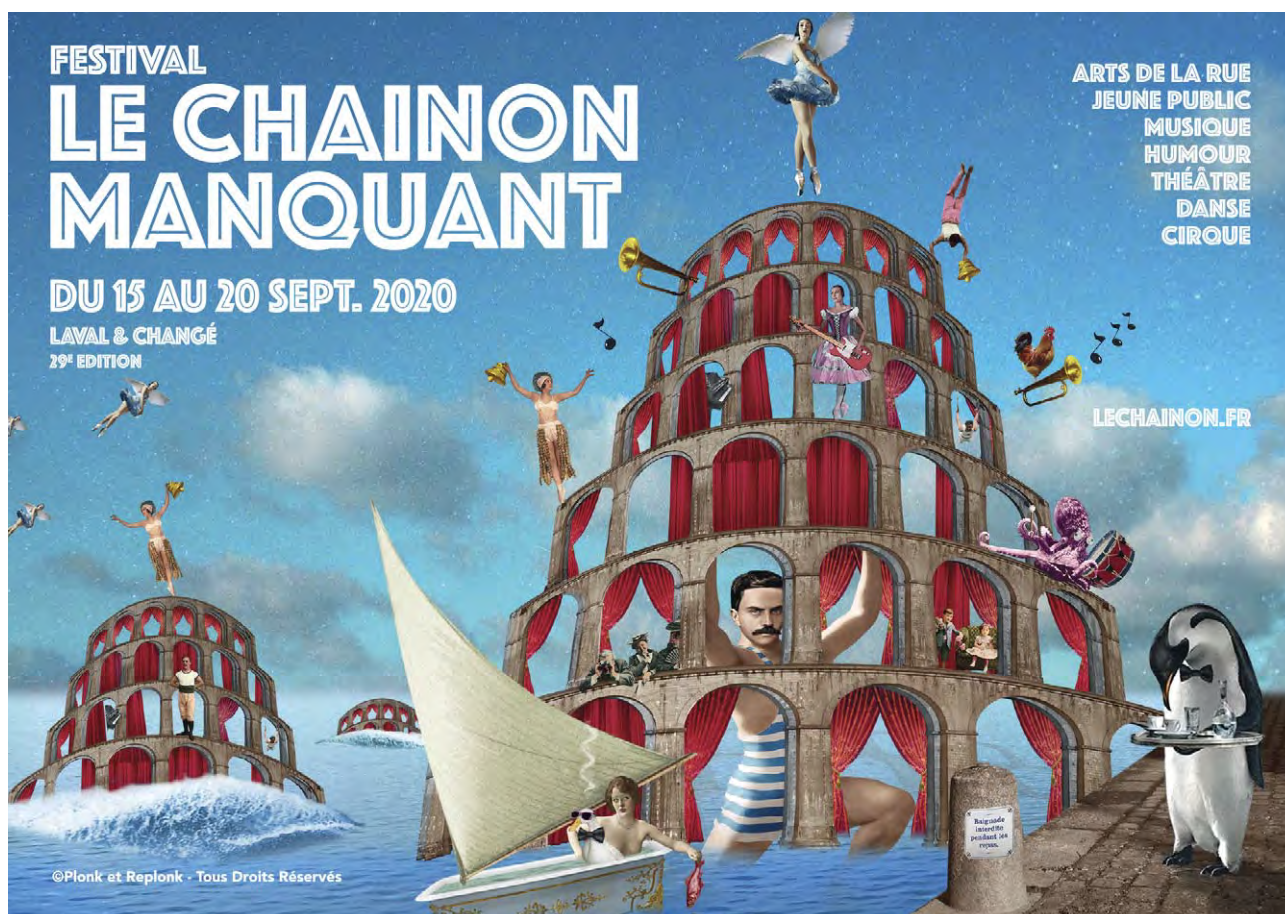
Le modèle économique de Live Nation repose sur les tournées, les festivals et l'exploitation de stades, et se complète avec les recettes annexes : billetterie, parrainages, publicité, merchandising... Toutes ses activités – sa filiale de billetterie Ticketmaster en tête – connaissent une croissance à deux chiffres ces dernières années. Et la mégastucture continue d'acheter des entreprises de billetterie et de spectacles dans le monde entier. Mais depuis que, dans le monde, la musique live est à l'arrêt, que ses artistes ne tournent plus, que les festivals sont annulés et la salles fermées, l'entreprise accumule les pertes. Elles sont à la mesure de la taille « industrielle » de l'entreprise : XXL. À la fin 2020, celles-ci pourraient se monter à... 90 % de ses revenus. Avec des millions de billets à traiter et à rembourser à travers le monde.

L'Arabie saoudite à la rescousse

La situation de Live Nation est particulièrement délicate du fait de sa cotation en Bourse. Sans surprise, ses cours plongent. La firme tente de sauver les meubles et compte sur la mise en œuvre progressive des mesures de déconfinement. Les observateurs les plus optimistes parient sur un retour aux affaires à l'automne, les plus réalistes n'attendent pas un redémarrage avant 2021, surtout pour les tournées des grandes stars. Dans l'immédiat, les besoins de refinancement sont énormes. Fin avril, le fonds souverain d'Arabie saoudite (Public Investment Fund) a fait son entrée dans le tour de table : il a pris 5,7 % du capital de Live Nation, une part évaluée à 500 millions de dollars, devenant son troisième actionnaire. Le patron, Michael Rapino, qui a renoncé à son salaire annuel de 3 millions de dollars, a engagé un vaste plan d'économies de 500 millions et contracté une ligne de crédit de 120 millions. Depuis mars, pour Live Nation, 8 000 concerts et festivals ont été impac-

tés, dont 6 500 reportés et 1 500 annulés, induisant 80 millions de dollars remboursés aux spectateurs. Ticketmaster a dû annuler ou reporter 55 000 événements et a déjà remboursé la bagatelle de 400 millions de dollars de billetterie.

Live Nation a commencé à organiser une poignée de concerts socialement distancés. Bonne nouvelle pour la firme : au niveau mondial, 90 % des détenteurs de billets qui auraient pu solliciter des remboursements ont plutôt choisi de conserver leurs places. En France, les activités ne paraissent pas menacées : comme AEG, Fimalac ou Vivendi, autres géants du secteur implantés dans notre pays, Live Nation, malgré ses fragilités, semble avoir les reins suffisamment solides pour garantir la poursuite de ses activités et les éditions 2021 de ses festivals. Une résistance qui ne rime pas avec transparence. Contacté par *La Scène*, Angelo Gopee, le directeur général de Live Nation France, a refusé de commenter la situation actuelle. **NICOLAS MARC**



Les organisateurs en colère contre les assureurs

Quelques compagnies assuraient l'annulation de festivals pour cause de pandémie. Un fonds de garantie pourrait ouvrir une autre voie.

L'affaire était devenue très médiatique: l'assureur du Hellfest refusait de l'indemniser suite à son annulation, malgré une décision préfectorale interdisant ce rassemblement. Ben Barbaud, directeur du festival de musique metal, s'emportait dans *La Lettre du Spectacle* du 10 avril: « C'est une honte! Nous avons contracté une assurance

le 17 décembre auprès de la société Albingia qui couvrait la pandémie à condition de l'avoir signée avant sa reconnaissance par l'OMS et les autorités françaises. » Après avoir souscrit pour 175 000 € d'assurance annulation couvrant notamment le risque de pandémie, le Hellfest s'était vu notifier par son assureur que les conséquences d'une épidémie de pneumonie atypique étaient exclues du contrat, comme stipulé. Bataille d'interprétation autour de Covid-19, est-elle une pneumonie atypique ou pas? Et Ben Barbaud de dénoncer « des méthodes de gens malhonnêtes et inacceptables ». Un mois plus tard, le ton est différent. Contacté par *La Scène*, le directeur de la manifestation ne souhaite plus s'exprimer sur ce sujet, des discussions ayant été entamées avec Albingia.

Négociations en cours

L'assureur semble avoir adouci sa position. Un autre festival, Pause Guitare à Albi, avait lui aussi souscrit une assurance annulation auprès d'Albingia au même moment que le Hellfest. Alain Navarro, directeur artistique de la manifestation, confie: « Ce contrat d'assurance nous coûte 70 000 € par an. Albingia est à notre écoute et nous sommes en négociation pour alléger notre peine. Nous espérons qu'il pourra assumer la moitié des 250 000 € de notre déficit. » Le Hellfest avait lui avancé deux millions d'euros, perdus, pour un budget dix fois supérieur. Ces deux cas sont rares. Car seuls de grands festivals d'été souscrivent une assurance annulation et ils la signent en général au printemps, époque à laquelle la pandémie de coronavirus avait été déjà déclarée, donc n'était plus assurable. Le coût d'une assurance sur les frais fixes engagés et les pertes d'exploitation est de 1 à 3 % du budget du festival. La clause de pandémie se monnaie un peu plus cher pour être couverte par un assureur. Ces contrats d'assurance sont de type « tout sauf », en opposition aux



LILIAN GINET

Alain Navarro, directeur artistique du festival Pause Guitare

« Nous espérons que notre assureur pourra assumer la moitié de nos 250 000 € de déficit. »

contrats « en garantie péril dénommé » : ils assurent tous les risques, y compris des risques inconnus ou nouveaux, hormis ceux figurant dans les exclusions. L'interdiction administrative est une garantie de base des assurances annulation. Comme d'autres, le Hellfest réclamait une décision gouvernementale pour justifier son annulation auprès de son assureur. Mais la cause de cette décision légale en est la pandémie, déclarée le 23 janvier, bien après la souscription du contrat par le festival de métal.

Fonds de garantie

« Les assurances n'ont pas joué le jeu, estime Eddy Pierres, coprésident de la fédération De Concert, qui regroupe 28 festivals. Nous ne les avons pas sentis à nos côtés lors de cette crise. Nous pouvons encore attendre un signe de leur part, du côté des garanties futures ou par rapport aux prochaines cotisations. » Le festival Rock in Évreux avait souscrit pour 25 000 € une assurance annulation auprès de Tokio Marine début janvier. Le directeur de l'événement, Vincent Ficot, signe son contrat dès les premières dépenses engagées par le festival. Il analyse : « Le souci en 2021 sera d'être assurés face au Covid, si par exemple le gouvernement décidait d'un confinement 15 jours avant le début de Rock in Évreux. Le spectacle vivant devrait entamer les mêmes démarches que l'audiovisuel et le cinéma, qui ont obtenu de l'État un fonds de garantie de 50 M€. » Mis en œuvre depuis le 1^{er} juin, ce fonds permet d'indemniser les sociétés de production en cas de nouvelle suspension d'un tournage à cause d'une contamination au sein des équipes.

Car les assureurs ne garantiront plus le Covid-19. « Dans le monde d'avant, explique Yves-Alain Legrand, courtier en assurances (Allianz), quelques contrats d'assurance annulation possédaient des garanties épidémie ou pandémie. Alors qu'elles font partie des grandes exclusions de base de la majorité des contrats d'assurance, avec la guerre, les dommages d'origine nucléaire, chimique ou bactériologique ». Il poursuit : « Dans le monde d'après, je pense qu'il n'y en aura plus un seul, cela clarifiera les choses. Car les assureurs doivent se réassurer pour mutualiser le risque. Celui lié au Covid-19 n'est économiquement plus supportable par des assureurs – qui n'en ont pas les moyens – mais plutôt par des États avec les assureurs. »

Contrats annulés

D'où les discussions autour de la création d'un fonds catastrophe sanitaire, qui indemniserait les victimes sur le modèle du fonds de prévention des risques naturels. L'ensemble des assurés devra s'acquitter de primes supplémentaires, le coût des assurances devrait donc augmenter. Quant aux contrats de cession signés par les festivals avec les producteurs de concerts pour la prestation de leurs artistes, le cas de force majeure est le seul qui puisse rompre ces contrats. Pour invoquer le cas de force majeure, l'organisateur doit prouver qu'un événement imprévisible, qui lui est extérieur et dont les effets ne peuvent être évités, empêche le concert de l'artiste. Cette pandémie est-elle un cas de force majeure ? Selon Yves-Alain Legrand, « il y aura sans doute beaucoup de litiges en matière juridique. Nous devons attendre des jugements qui disent si la pandémie est un cas de force majeure ou pas. » **NICOLAS DAMBRE**



ERIC DÉGUIN

Yves-Alain Legrand, assureur spécialisé
« Nous devons attendre des jugements qui disent si la pandémie est un cas de force majeure ou pas. »

Paul Rondin

Directeur délégué du Festival d'Avignon

« Le Festival d'Avignon est fragilisé, mais pas en danger » »

Une Semaine d'art en octobre, des reports mais aussi une projection sur l'édition 2021... Le Festival n'est pas en reste pour compenser la seconde annulation de son histoire.



JULIEN PEBREL

Le 20 avril, le conseil d'administration du Festival d'Avignon adoptait son annulation. Comment avez-vous abordé cette période ?

Nous avons écrit plusieurs scénarii avant l'annonce de l'annulation. Il y avait celui du festival organisé sans modifications substantielles, le scénario dégradé avec les mesures de distanciation physique et l'annulation pure et simple. Tout de suite, au moment même où nous présentions à notre conseil d'administration un plan d'annulation, nous sortions un plan de relance. Il était nécessaire car, sans le Festival, sans le Off, sans Villeneuve en scène, nous sommes face à un accident quasi industriel pour le marché du spectacle et pour le territoire avignonnais.

Quelles ont donc été vos premières décisions ?

Nous avons indemnisé systématiquement toutes les compagnies qui devaient jouer. Au coût plateau et en maintenant toutes les coproductions qui étaient engagées. Certains spectacles seront reprogrammés en 2021. Une dizaine, pas plus. Nous avons levé l'obligation d'exclusivité et nous accueillerons des spectacles qui auront déjà joué une dizaine de fois. C'est raisonnable, car Avignon doit demeurer un festival de créations. 2021 sera la 75^e édition du Festival d'Avignon, pas la 74^e reportée. Celle-ci a été pensée, publiée, elle a failli être organisée, mais il nous faut en faire le deuil. Avec la dizaine de reports en 2021 et les sept spectacles programmés sur la semaine d'art, 15 à 17 spectacles sur les 45 de la 74^e édition auront été

programmés. Nous avons aussi indemnisé à 100% les 450 salariés, permanents, saisonniers et intermittents, pour lesquels le Festival avait fait une promesse d'embauche. À l'exclusion de celles et ceux pour qui était envisagé un petit job d'été, ce sont tous les métiers du spectacle concourant à l'organisation du Festival qui ont été concernés.

Comment ont réagi vos partenaires financiers à l'annonce de l'annulation ?

Toutes les collectivités publiques ont été présentes et réactives. Elles nous ont assuré du maintien de la totalité de leurs engagements, ce qui a été décisif sur la projection pour les mois à venir. Le festival perdait 36% de son budget, faute de recettes de billetterie, mais il pouvait compter sur les collectivités, notamment les collectivités locales qui ont fait preuve d'une grande maturité politique en pleine tempête. Le Festival d'Avignon est fragilisé, mais pas en danger.

Aura-t-on accès à un « petit morceau de Festival d'Avignon » cet été ?

En juillet, on pourra découvrir des captations du Festival diffusées dans la cour d'honneur. Nous nous appuierons aussi sur l'audiovisuel public (France Culture, France Télévisions, Arte...) pour donner à voir aux fans déçus de cette annulation.

Quelle forme prendra la Semaine d'art annoncée pour le mois d'octobre ?

Nous reprenons l'appellation que Jean Vilar a donné à ce qui allait devenir le Festival d'Avignon en 1947. Cette semaine d'art était déjà organisée à l'automne, en septembre. Nous proposerons 7 spectacles, 35 représentations. Du 23 au 31 octobre, nous éditerons 10 000 billets. Les spectacles se dérouleront à la Fabrika, au Théâtre Benoît-XII, à la Chapelle des Pénitents blancs, à la collection Lambert et dans le Tinel de la Chartreuse de Villeneuve-lès-Avignon. On verra dans cette programmation les productions d'Israel Galván, Kaori Ito, Yngvild Aspeli, Jean Bellorini, la création de Gwenaél Morin en itinérance... On découvrira aussi des performances à la collection Lambert, quelques temps de débat... Par ailleurs, en novembre, à la Fabrika, nous présenterons *Le Joueur de flûte*, le spectacle de Joachim Latarjet, pour les enfants du territoire. Nous avons réussi à préserver sur notre budget environ 500 000 € que nous affectons en coproduction pour l'édition 2021.

« Certains sont comme frères et sœurs »

Philippe Varoutsikos, directeur technique du Festival d'Avignon

Il a commencé au Festival d'Avignon, « *comme machiniste dans la cour d'honneur en 1985* ». Aujourd'hui, avec encore beaucoup de tristesse dans la voix, Philippe Varoutsikos explique avoir travaillé sur bien des scénarii avant que l'annulation ne devienne évidente. « *Nous équipons intégralement entre 15 et 17 lieux sur les 22 du festival. Le rétroplanning qui conduit à la première est difficilement compressible.* » Avec la direction du festival, il a élaboré plusieurs budgets et œuvré à l'indemnisation de toutes ses équipes. « *Ne pas se retrouver au festival, ça reste difficile pour eux. La plupart sont là depuis 10, 20 ans. Entre eux, certains sont comme frères et sœurs.* » Il se projette sur la Semaine d'art, avec des problématiques inhabituelles. Des équipes forcément réduites, une ambiance automnale « *des bâches de pluie à trouver à la place des brise-soleil, des chauffages plutôt que des climatisations.* » Une trentaine de représentations seront proposées, pour 280 levers de rideau sur le festival en juillet.

Le Festival d'Avignon 2021 disposera-t-il de l'intégralité de ses moyens ?

Je ne suis pas en mesure de vous répondre pour le moment. Sur le mécénat, la plupart se sont mobilisés pour maintenir leurs engagements. Certains ne l'ont pas pu, et ne le pourront toujours pas en 2021. Par contre, le Crédit coopératif est toujours là, nous a confirmé son soutien pour 2021 et nous a assuré de sa présence à nos côtés en 2022. C'est une bonne nouvelle mais ce poste de recettes reste fragile. La grande question sera aussi celle du soutien des collectivités. Le Vaucluse, qui est déjà l'un des territoires les plus pauvres de France, va devoir affronter une crise économique et sociale sans précédent. Le Vaucluse n'a pas son été culturel, aura-t-il son été touristique ? Pour le moment, la reprise est très lente. Le palais des Papes enregistre une fréquentation à date inférieure de 90% de ce qu'elle était il y a un an. L'incertitude est donc forte sur la capacité des collectivités à nous accompagner. Pour autant, les collectivités publiques sont aussi très conscientes de tout ce que rapporte le Festival d'Avignon, à la fois pour le territoire et pour la diffusion de la création française dans le monde. Elles connaissent notre force de frappe économique et le retour sur investissement qui est généré.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

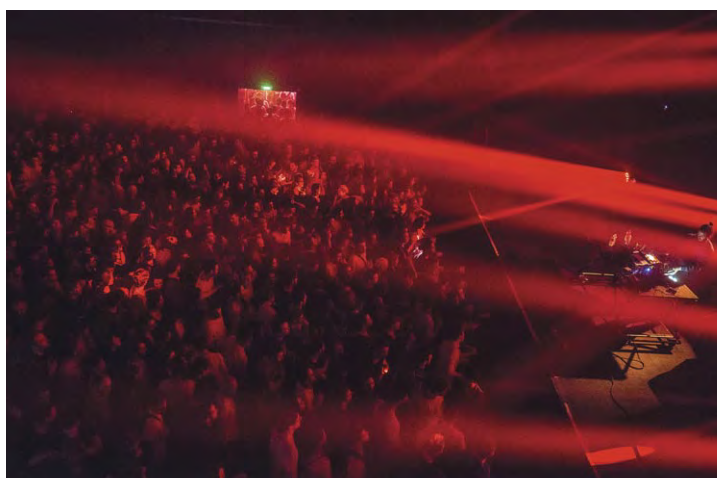
Rentrée : ces festivals qui ou se maintiennent

Engagements contractuels, mesures sanitaires, interdiction des rassemblements, venue des artistes étrangers, incertitudes quant à la venue du public ... Trop de menaces ont conduit des événements d'après-été à renoncer à leur édition 2020. D'autres ont décidé qu'elle se tiendrait coûte que coûte.

Pendant de longues semaines, ils ont attendu d'être fixés sur leur sort. Jusqu'au bout ils ont voulu y croire, espérant que les nuages se dissiperaient. Mais l'évolution de la crise Covid-19 a laissé peu d'espoir et ils n'ont pas attendu longtemps pour emboîter le pas de leurs camarades de l'été : la majorité des festivals qui devaient se tenir en septembre ont annulé leur édition les uns après les autres. Plus ou moins tôt, face à l'arrêt des activités culturelles et aux incertitudes de la crise sanitaire. L'intervention télévisée d'Emmanuel Macron le 14 juin, où le chef de l'État a été muet sur les grands rassemblements et les activités culturelles, n'a pas été de nature à les faire reconsidérer leur position. Dès le 21 avril, Scopitone, festival transdisciplinaire programmé du 17 au 27 septembre à Nantes (44), s'est résigné à jeter l'éponge. « C'est à très grand regret qu'il nous a fallu décider de son annulation, a indiqué l'association organisatrice qui exploite aussi la SMAC Stereolux. Les conditions de réalisation de cette 19^e édition ne sont pas réunies, notamment sur le plan financier. Nous sommes également dans l'incapacité d'établir une programmation considérant les incertitudes qui planent sur la circulation des artistes internationaux et n'avons aujourd'hui en matière de prévention sanitaire aucune garantie que le festival puisse avoir lieu sous la forme imaginée. »

Incertitudes à tous les niveaux

Sans surprise, à Angers (49), la décision d'annuler le festival de théâtre de rue Les Accroche-Cœurs, prévu du 11 au 13 septembre, a été prise par le maire Christophe Béchu (ex-LR, proche LREM) et annoncée le 4 mai en marge de la présentation du plan de déconfinement. « C'est un événement



ERIC DEGUIN

Au festival Scopitone, à Nantes en 2017

qui repose sur une déambulation et un croisement des festivaliers. On ne peut pas aménager l'espace public pour mettre 1 mètre de distance. Il est plus prudent d'annuler cette édition », a-t-il expliqué. « Un festival comme les Accroche-Cœurs ne s'improvise pas, notamment en ce qui concerne son déploiement technique sur l'espace public, complète Nicolas Dufetel, nouvel adjoint à la culture. C'était la décision la plus sage et nous avons honoré les contrats des personnels dédiés. »

Pour tous les festivals, l'équation était simple : soit renoncer même cinq ou six mois à l'avance en limitant la casse soit maintenir en s'engageant contractuellement sur des frais (budget artistique, technique, prestataires...) et en étant à la merci d'une annulation forcée. Le tout avec des incertitudes à tous les niveaux : sur les mesures sanitaires à mettre en place. Sur le retour du public et la billetterie s'agissant de rendez-vous dont l'équilibre économique impose des forts taux de remplissage.

annulent...

Sur les restrictions de jauge voire sur l'interdiction persistante des grands rassemblements. Sur la capacité des artistes étrangers à circuler et à venir se produire en France. Certaines annulations peuvent partiellement s'expliquer par la prudence, voire la frilosité des maires sortants, en campagne pour leur réélection, à autoriser la tenue des festivals.

Jauges plus modestes

Tous les événements d'après-été n'ont pas baissé pavillon. Il s'agit de festivals aux jauges plus « modestes », loin des rassemblements XXL. Comme au Colmar Jazz Festival dont la 25^e édition est maintenue du 10 au 28 septembre. « *Nous espérons que tout ira mieux en septembre. Nous allons prendre un maximum de précautions et respecter naturellement toutes les mesures sanitaires*, explique Sylvie Maurutto, sa responsable. *Pour calculer le budget, nous sommes partis de jauges réduites. Nous les augmenterons si la situation le permet. Nous sommes un festival municipal: en cas d'annulation, les pertes financières seront plus soutenables. Je reconnais que c'est plus facile pour nous que pour une association.* » Au Nancy Jazz Pulsations, organisé un peu plus tard (3 au 17 octobre), Thibaud Rolland, le directeur, s'est interrogé pendant plusieurs semaines sur le maintien de l'édition 2020. Décision devait être prise fin juin avec son conseil d'administration de préserver le festival, « *uniquement en cas de levée des mesures sanitaires en vigueur. S'il n'y a pas d'évolution des contraintes, nous abdiquerons* ». Une stratégie du « tout ou rien » même si les projets relevant de l'action artistique seront conservés quoi qu'il arrive. La programmation sera dévoilée en juillet mais la billetterie ne sera pas mise en vente avant le 27 août (au lieu de la deuxième quinzaine de juin habituellement...). L'association organisatrice inclura dans ses contrats avec les tourneurs et avec les prestataires une clause lui permettant, en cas d'annulation ultérieure, de se dédire sans pénalité financière. Thibault Rolland se dit inquiet quant à l'implication des partenaires privés. « *Les réductions des apports commencent à se sentir dès cette année mais le phénomène va sans doute s'attiser en 2021.* » Il est en revanche confiant sur la venue des artistes étrangers bien qu'il accueille un big band des États-Unis et des musiciens brésiliens... **NICOLAS MARC**

« Nous avons pris le risque de conserver notre édition »

Philippe Toussaint, Le président fondateur du Septembre de l'Orne (4 au 27 septembre) a pu garantir la tenue de 14 concerts sur 20.

Pourquoi avoir maintenu cette édition 2020 ?

Le confinement est intervenu au moment où nous allions donner le « bon à tirer » du festival. Nous avons alors suspendu toutes les opérations. Nous sommes restés prostrés pendant un mois. Puis nous nous sommes dits que si nous ne pouvions organiser cette édition, c'en était sans doute fini pour le festival. Nous avons misé sur un déconfinement qui aurait lieu au plus tard en juillet. Nous avons sondé les 6000 personnes figurant dans notre fichier de spectateurs : les 2/3 voulaient revenir, seules 8 % y étaient fermement opposées. Nous avons travaillé d'arrache-pied pour reconstruire une programmation. Et j'ai tout de suite appelé nos partenaires financiers – collectivités et mécènes – pour m'assurer de leur soutien.



D. R.

Quelles ont été les principales décisions ?

Nous avons pris plusieurs mesures : la suppression de tous les théâtres et les salles pour ne conserver que des églises, qui avaient déjà rouvert, et le report des orchestres et des grands chœurs. Nous n'avons pas gardé aussi les lieux trop petits, comme un salon dans un château, car les jauges auraient été trop réduites. Nous avons effectué un repérage minutieux de tous les lieux, pour évaluer les capacités de bon accueil des publics et des musiciens, la mise en œuvre des contraintes sanitaires, les sens de circulation... Nous avons supprimé les entractes, les ventes de disques et toutes les visites patrimoniales prévues en marge des concerts. Les conférences ne seront proposées qu'à distance, en visioconférence.

Quelle a été votre motivation ?

Nous avons pris le risque de maintenir notre édition car j'estime qu'il y a un devoir d'action, de surcroît lorsqu'on bénéficie de soutiens publics. La période a été rude, il a fallu trouver des solutions. Comme d'habitude, nous ne serons tranquilles que le soir du dernier concert. Mais j'appelle tous ceux qui le peuvent à maintenir leur festival. Lors du concert de présentation de cette édition, donné par l'Orchestre régional de Normandie dans les jardins du conseil départemental à Alençon, le 11 juin, l'émotion était vive,

Des stratégies à géométrie variable

Du report anticipé à l'annulation face aux décrets sanitaires, en passant par le maintien coûte que coûte, retour sur un printemps pas comme les autres pour les festivals.

De mars à la fin de l'été, la saison festivalière a été balayée par le Covid-19. Si les poids lourds du secteur de la musique et du spectacle vivant ont vite compris qu'il leur serait impossible d'organiser leurs événements, leurs options pour répondre à la crise divergent. Ainsi Les Eurockéennes de Belfort (initialement prévues, du 2 au 4 juillet)

annonçaient le 14 avril l'annulation pure et simple de leur édition 2020, au lendemain de l'annonce par le président de la République de l'interdiction des festivals jusqu'à la mi-juillet. Jean-Paul Roland, directeur de l'association Territoire de musiques porteuse du rendez-vous international réunissant près de 100 000 personnes chaque été, signait un communiqué des plus offensifs évoquant la mise en péril de l'avenir du festival comme de sa structure. « Avec les dépenses engagées, les frais de fonctionnement et salaires, ce sont dans l'immédiat 1,2 million d'euros qui manquent. Région, Département et Ville maintiennent leurs subventions ainsi que notre mécène principal, le Crédit agricole, mais il reste 400 000 euros à trouver », assure-t-il. De quoi remettre en cause les autres activités de l'association, comme son investissement dans le festival Génériq ou dans de multiples actions solidaires. Le redémarrage ne se fera pas avant janvier. Loin de ne communiquer que sur son propre sort, Les Eurocks livrent une « carto-crise » chiffrant le manque à gagner pour tous les prestataires travaillant avec eux : « Les 7 118 000 € obtenus donnent le tournis et sont à mettre en parallèle avec les retombées économiques qui s'élevaient selon le Département à 13 M€ en 2017 ! Dans le plan de relance, il faudra nous voir autrement que comme un simple objet de distraction », assène Jean-Paul Roland. « Cette crise est comme une mer qui se retire, laissant une multitude d'échoués sur la plage. »



BLANDINE SOULAGE-ROCCA

Dominique Hervieu, directrice de la Biennale de la danse de Lyon
« Le rapport Bricaire a rendu impossible les arts de la relation du corps que sont le cirque et la danse. »

Les inventifs

Du côté des Nuits de Fourvière (du 2 juin au 31 juillet), avec sa soixantaine de spectacles, de nombreuses créations internationales et quelque 130 000 spectateurs, Dominique Delorme « a travaillé comme un fou, jusqu'au bout, à faire en sorte que ça existe », envisageant même de resserrer le festival sur un mois. « Nos mécènes, qui représentent 25 % de notre budget étaient d'ailleurs tous

prêts à nous suivre... jusqu'à l'injonction présidentielle qui nous a contraints à tout stopper. » À la tête d'un établissement public soutenu par la métropole du Grand Lyon, il a plutôt confiance en l'avenir, rappelant *« la fondation en juillet 1946 par Édouard Herriot, tout juste rentré de déportation, d'une Semaine artistique dans les théâtres gallo-romains de la cité, alors même que l'on subsistait encore avec des tickets de rationnement ! Nous survivrons aussi, l'important est de ne laisser personne sur le carreau : nos 16 permanents, mais aussi les 500 embauches dont 300 intermittents habituels »*. Les circonstances ont créé une opportunité saisie au vol avec Dominique Hervieu, à la tête de la Biennale de la danse de Lyon (du 11 septembre au 2 octobre) qui, après avoir publiquement envisagé le 16 avril de ne décaler à mai 2021 que le Défilé aux couleurs de la saison Africa 2020, a dû se résoudre le 6 mai à un report de toute la Biennale. *« Il était impossible de tenir les créations dans les conditions actuelles, avec des distributions réunissant des danseurs des quatre coins du monde. Comment faire un festival de créations devant l'impossibilité de répéter ? Le rapport Bricaire a rendu impossible les arts de la relation du corps que sont le cirque et la danse. »* Pas question pour elle d'annuler purement et simplement. *« Je devais le report aux artistes qui sont soulagés. »* Avec 65 théâtres et 42 villes partenaires, l'événement est déplacé du 15 mai au 15 juin 2021. L'idée ? *« Ne pas empiéter sur Les Nuits sonores lyonnaises et finir avant Montpellier Danse, en travaillant de concert avec Les Nuits de Fourvière. »* Les deux entités partagent ainsi quelques coréalizations, se chevauchent dans le temps en faisant tout pour ne pas se concurrencer et ainsi mieux aborder l'avenir dans un format totalement inédit.

Au Théâtre du Peuple à Bussang (88) aussi il est question d'innovation. Situé en bordure du cluster du Haut-Rhin, Simon Delétang annonçait le 24 avril la décision concertée de reporter l'édition 2020 (du 1^{er} juin au 5 septembre) à... 2022, la programmation 2021 lors de laquelle le Théâtre sera le parrain de la promotion de l'Ensatt étant déjà bouclée. *« La seule solution envisageable pour sauver les spectacles prévus dans leur intégralité »*, assure le directeur. Une annonce sobre et informative, fruit d'une décision à l'unanimité sur zoom, avec toutes les parties prenantes. Fondé en 1895, ce lieu à nul autre pareil laissera fermé son célèbre fond de scène – s'ouvrant sur la forêt – pour la première fois depuis la seconde guerre mondiale.

Les irréductibles

Face à l'hécatombe, la petite cité de Sarlat-la-Canéda, sise en plein Périgord noir, a longtemps fait figure de village d'irréductibles Gaulois. Jean-Paul Tribout, directeur artistique du Festival des jeux du théâtre de Sarlat (du 18 juillet au 3 août), se tient *« comme un phare au milieu de la tempête. C'est vrai qu'on se trouve un peu seuls. Être comédien et metteur en scène revient à côtoyer la folie ! Notre festival existait avant la création du ministère de la Culture. Tous nos spectacles sont présentés en plein air, les jauges ont été baissées à moins de 400. Nous avons des stocks de gel et de masques. »* Il démarrait après le 15 juillet, fin de l'interdiction de ce type d'événements. Avec sa logistique modeste, il a *« la chance de pouvoir prendre une décision jusqu'à un mois avant la première pièce »*, expliquait Jean-Paul Tribout avant de jeter l'éponge fin mai. L'évolution des conditions sanitaires en a été le juge de paix : avec 50 % de recettes propres, il sera *« impossible de tenir financièrement avec un spectateur tous les trois sièges »* confiait, réaliste, le directeur artistique.

THOMAS FLAGEL



LOLL WILLEMS

Dominique Delorme, directeur des Nuits de Fourvière
« Nous survivrons aussi, l'important est de ne laisser personne sur le carreau. »

Les festivals veulent sauver leur édition... 2021 !

Beaucoup de manifestations tentent de maintenir leurs partenariats publics et privés, tout en procédant à des économies.

Après les annonces gouvernementales successives, les festivals français ont annulé les uns après les autres. « *C'est tout le travail d'une année qui est mis à mal, le moral des équipes en a pris un sérieux coup* », témoigne Alexandra Bobes, directrice de France Festivals, avant même d'évoquer les conséquences économiques. Les festivals les plus impactés financièrement par les interdictions ont évidemment été ceux prévus dès le mois d'avril. Nombre

d'entre eux (Chorus, Reperkusound, Panoramas, Printemps de Bourges...) avaient déjà engagé des frais de production conséquents. Parmi les manifestations plus tardives, quelques-unes ont tenté un report de quelques mois, comme les Nuits sonores à Lyon (69), le Bon Air à Marseille (13) ou Papillons de Nuit en Normandie, avant que les festivals de l'été ne soient annulés.

Reporter les affiches

Beaucoup de manifestations ont tenté de décaler la majeure partie de leur programmation un an plus tard, afin notamment d'éviter trop de remboursements de spectateurs. Le festival Pause Guitare, à Albi, qui avait vendu 45 000 billets – près de trois quarts de sa jauge globale – a vite communiqué sur la reprogrammation de la plupart des têtes d'affiche. Pour de plus petits événements, comme le Midi Festival à Hyères (83), « *l'enjeu n'était pas de préserver la trésorerie à travers la billetterie déjà vendue, mais de tenter de proposer la même programmation en 2021. Car nous voulons suivre ces artistes découvertes* », indique Frédéric Landini, directeur artistique de ce festival déjà malmené en 2018 et 2019 par une annulation, puis des intempéries. La moitié de son budget de 220 000 € provient de subventions des collectivités locales. L'inquiétude demeure sur le maintien de leurs engagements malgré le report. Déficitaire en 2019, le festival Au Foin de la Rue, en Mayenne (53), a préservé cette année environ 75 % des 130 000 € d'aides des collectivités et des sociétés civiles, mais table déjà sur une baisse de 20 000 € pour 2021. « *Nous avons une trentaine d'entreprises locales partenaires qui nous soutenaient à hauteur de 100 000 € en 2019, expose Lisa Bélangeon, coordinatrice du festival. Dans quelle situation seront ces PME dans quelques mois ? Nous craignons une chute de 30 à 40 % de leurs aides.* » Autre festival en situation financière délicate, Musiques Métisses, à Angoulême (16), est en redressement judiciaire



JULIEN MIGNOT

Vincent Carry, directeur des Nuits sonores
« *On reconstruira patiemment. Cela prendra du temps. Au moins cinq ans.* »

et n'a donc pas droit à l'erreur. Patrick Duval, le programmateur du festival, se veut rassurant pour cette année. « *Il semblerait que les collectivités maintiennent leurs subventions*, dit-il. *Mais qu'en sera-t-il en 2021 ?* » Financé aux deux tiers par des subventions publiques, le festival a pu indemniser des artistes régionaux et payer une quarantaine d'intermittents. « *Les versements de subventions permettent aussi le soutien à toute une filière* », estime l'administratrice, Laetitia Marchive.

Vers une baisse des cachets ?

Le festival Format Raisins n'a obtenu aucun engagement ferme sur le versement de ses 150 000 € de subventions (plus de la moitié de son budget) et a donc dû se résoudre à des économies drastiques. « *Nous nous sommes séparés d'un des trois permanents, nous avons arrêté la location d'un bureau en banlieue parisienne et revendu le véhicule que nous avions acheté* », liste Jean-Michel Lejeune, directeur artistique de cette manifestation rurale dédiée à la musique classique et à la danse. Au Foin de la Rue estime que son point d'équilibre financier – le « break » – passerait d'ici l'an prochain de 85 à 95 % de taux de remplissage. Beaucoup de festivals anticipent un manque à gagner et ont entamé une négociation à la baisse des cachets des artistes têtes d'affiche, en moyenne de 10 %. Les producteurs sont solidaires et jouent le jeu. Alexandra Bobes, directrice de France Festivals, constate que « *les festivals les plus menacés sont ceux qui étaient autrefois loués pour leurs importantes ressources propres* ». Le fonds festival, annoncé le 6 mai par Emmanuel Macron, n'était (fin mai) toujours pas chiffré, ni ciblé. Un président interpellé par la tribune collective de 14 festivals de spectacle vivant en milieu rural, « *des zones dans lesquelles le réseau subventionné n'agit pas* », d'après Charles Zévaco, du Festival des scènes sauvages. Eddy Pierres, coprésident de la fédération De Concert ! (28 festivals), ajoute que « *des questions se posent pour l'avenir : pourrait-on faciliter le mécénat en le défiscalisant totalement ? les collectivités maintiendront-elles leurs engagements en 2021 face à d'autres défis à relever ? Le Centre national de la musique sera-t-il doté de moyens supplémentaires ? Les cachets des têtes d'affiches redeviendront-ils raisonnables ?* » Si 2021 est un horizon pour de nombreux festivals, ils devront d'ici là lever de nombreuses incertitudes.

À Lyon (69), Vincent Carry est le directeur du

festival Nuits sonores, mais aussi d'un « écosystème » qui regroupe Culture Next (qui gère la salle de concerts Le Sucre), un incubateur d'entreprises culturelles et de média (Hôtel 71), un « food hall » nommé Heat... Ces structures sont des filiales d'Arty Farty, structure organisatrice des Nuits sonores. « *En 2019, l'activité de cet écosystème a généré 12 M€, déclare-t-il. Pour 2020, nos prévisions sont à 4 M€.* » Tout cet ensemble ne reçoit que 7 % de subventions publiques. « *Nos projets sont à 93 % dans le monde réel* », souligne Vincent Carry, qui annonce une perte réelle de 1,5 à 2 M€ sur l'ensemble de l'écosystème. Il a mis en place l'activité partielle et souscrit deux prêts garantis par l'État. Si la situation se stabilise, sans reprise de l'épidémie, il sera en mesure de les rembourser sur une période de 5 à 7 ans. « *Notre priorité est collective. Conserver les équipes parce que c'est ce qui fait la valeur de nos projets.* » Ceux-ci ont déjà été reconfigurés pendant le confinement. « *Nous avons perdu beaucoup de ressources (billetterie, privatisations...).* Alors, nous avons déposé six projets européens et nous cherchons à monétiser notre ingénierie ». Ce n'est pas pour les Nuits sonores que Vincent Carry est le plus inquiet, « *même si c'est pour le moment l'objet le moins compatible avec les règles de distanciation physique* ». Les éditions délocalisées à Bruxelles et Bogota à l'automne sont néanmoins en suspens. « *On reconstruira patiemment*, assure-t-il. *Ça prendra du temps. Au moins cinq ans. Mais l'écosystème solidaire que nous avons mis en place sera sauvé.* »

NICOLAS DAMBRE (AVEC CYRILLE PLANSON)

Quelles sont les pertes d'Avignon ?

POUR LE OFF : entre 15 et 20 M€

Il s'agit de l'évaluation des pertes économiques directes générées par l'annulation du festival Off d'Avignon, selon les estimations de Pierre Beffeyte, président d'AF&C.

POUR LE IN : entre 6 et 7 M€

À défaut de billetterie, c'est l'estimation des pertes financières directes du Festival d'Avignon, selon son directeur, Olivier Py. Le budget global du festival avoisine 13 M€.

POUR LE TERRITOIRE : entre 90 et 100 M€

C'est à ce niveau que sont évaluées les pertes de recettes directes et indirectes pour le territoire d'Avignon suite à l'annulation du In et du Off. 25 M€ de recettes directes et indirectes sont générés par le In.

Mécénat : conserver des soutiens futurs

Le mécénat peut représenter une part importante du budget de certains festivals. Ce modèle peut être fragilisé du fait des difficultés économiques rencontrées par les entreprises partenaires.

De la logique du mécénat d'entreprise on ne retient bien souvent que la manne financière qu'elle apporte aux structures qui en bénéficient. Mais les récipiendaires insistent fortement sur la relation humaine. La crise sera un indicateur de la fidélité comme facteur suffisant à garantir aux festivals l'engagement financier de leurs partenaires mécènes d'entreprise, bien souvent eux-mêmes impactés par le brutal ralentissement de l'économie ces derniers mois. Avant même de s'interroger sur la capacité à voir leur structure soutenue, les responsables mécénat des festivals ont pris des nouvelles des activités de leurs mécènes. « *La logique du Cabaret vert, avec son axe sur le développement durable et son identification forte au territoire ardennais, fait que nous avons une stratégie de partenariats locaux. Nous avons même construit des relations quasi amicales avec certains d'entre eux*, considère Julien Sauvage, directeur fondateur du festival de musiques actuelles de Charleville-Mézières (08), où le mécénat représente environ 18 % du budget. *Je passe beaucoup de temps à dialoguer avec les partenaires privés, ce sont des échanges très francs et faciles.* » Pour le prestigieux Festival d'art lyrique d'Aix-en-Provence (13), le mécénat représente 20 % du budget. « *Je suis au quotidien en contact avec le monde économique*, note Mathias Coullaud, directeur du mécénat au Festival d'Aix-en-Provence. *Dès le lendemain de l'annonce du président de la République de l'annulation des événements jusqu'au 15 juillet, nous avons envoyé un communiqué de presse à nos partenaires pour sécuriser nos canaux et nous avons lancé un fonds de solidarité adossé à notre fonds de dotation. Il est important pour nous d'être transparents auprès de nos mécènes et donateurs. Il s'agit de leur expliquer l'évolution de notre situation afin qu'ils ne soient*

pas surpris si nous devons les recontacter. »

Les subventions représentent moins de 28 % du budget du festival, le mécénat et les recettes billetterie constituent une part essentielle du budget d'une manifestation qui avait engagé de nombreux frais, notamment pour la construction des décors. La Fondation Orange s'est engagée à verser 50 % du soutien voté par son comité aux festivals annulés, gérés en association et peu subventionnés.

Premiers désengagements

La solidarité s'exerce dans les deux sens. Daniel Bizeray dirige le centre culturel de rencontres d'Ambronay (01), organisateur du festival du même nom. Lors de son entretien à *La Scène*, le festival était encore maintenu, avec des adaptations, en septembre prochain, et deux des partenaires



D. R.

Mathias Coullaud, directeur du mécénat au Festival d'Aix-en-Provence

« *Avoir un don, même moins important que prévu cette année, comptera pour la suite.* »

du festival avaient déjà annoncé leur désengagement. L'entreprise de fabrication de valises Delsey et un concessionnaire local, gestionnaire d'une agence de location de voitures Hertz, qui intervient habituellement par le biais de prêts de véhicules. Fin mai, l'équipe annonçait l'annulation du festival, remplacé par un rendez-vous qui prendra une autre forme, en début d'automne. « *Nous avons déjà informé l'agence Hertz qu'elle sera la première à qui nous demanderons un devis si besoin. Le jour où ils sont en difficulté, cela peut aussi être à nous de les soutenir.* » Au Festival de la Chaise-Dieu (43), où le mécénat représente 25 % du budget, Marion Servais, responsable de la communication et du mécénat, souligne la nécessité d'une relation de confiance : « *Cette relation et la transparence interviennent avant même la relation financière. S'il n'y a pas cet échange et cette honnêteté, le mécénat ne tient pas sur la durée. Nous avons déjà des engagements de fondations importantes qui avaient voté leur soutien en fin d'année dernière pour 2020. Ce sont des entreprises solides qui nous demandent déjà quels sont nos projets pour l'an prochain. Donc nous savons déjà que nous aurons au moins pour partie ces mécènes sur cette année et 2021.* »

Développer le mécénat des particuliers

L'enjeu pour les festivals est dès aujourd'hui de travailler à la poursuite des aides du secteur privé pour les années à venir. « *Je travaille déjà à l'élaboration de projections sur 2021, affirme Mathias Coullaud. Il est important de nous assurer que nos mécènes seront là ces prochaines années. Avoir un don, même moins important que prévu, cette année compte. Il nous est extrêmement précieux de savoir que ces sociétés maintiennent leurs dons, alors qu'elles traversent des difficultés économiques, même lorsqu'elles sont de grande envergure.* »

La question des contreparties se pose dès cette année pour le festival aixois qui proposera un festival numérique du 6 au 16 juillet, avec Arte et France musique. Pour les mécènes, les contreparties se feront sur la visibilité en communication. Des pistes sont à l'étude pour imaginer des avant-premières de récitals qui seront diffusés, et même pour des concerts privés en fin d'année. Mathias Coullaud assure ne pas envisager à l'heure actuelle une édition à jauge réduite l'an prochain, ce qui pourrait diminuer les recettes en billetterie si les contreparties en invitations offertes aux mécènes n'étaient pas proratisées à la nouvelle jauge globale. Aujourd'hui, le Festival d'Aix-en-Provence développe aussi sa politique de grands donateurs, avec un cercle de 13 grands donateurs dont la



BERTRAND PICHÈNE

Marion Servais, responsable de la communication et du mécénat du Festival de la Chaise-Dieu
« Je me suis donné une règle : ne pas être dans une position de demande dans les premiers temps. »

contribution s'élève à 40 % de la part de mécénat global. « *Cette crise aura des conséquences sur plusieurs années. Les financements publics seront peut-être plus orientés vers la santé et les solidarités. Les entreprises sont aussi impactées. Je pense que nous allons devoir nous tourner de plus en plus vers le mécénat particulier. Il est très développé aux États-Unis et peu en France à l'heure actuelle alors que des citoyens peuvent donner et en ont l'envie* », juge Marion Servais qui souhaite développer cet axe pour le Festival de la Chaise-Dieu. Les salles de musiques actuelles s'y mettent également, comme Stereolux, à Nantes (44), qui vient de lancer un programme de mécénat individuel, fléché sur les actions de sensibilisation des publics et l'émergence artistique.

TIPHAIN LE ROY

Pour les lieux, être à l'écoute malgré l'urgence de la saison à préparer

Pour les établissements culturels qui ont développé une politique de mécénat, la question du maintien de leurs soutiens privés se pose également. Samy Rebaa, formateur et conseil en mécénat, impliqué notamment auprès de plusieurs théâtres, et principalement du Théâtre Molière, scène nationale de Sète, remarque : « *Il faut, dès aujourd'hui, se poser la question de l'après. J'incite les structures à évaluer leurs pertes en mécénat pour cette année, mais mon propos est surtout de leur dire d'être à l'écoute des chefs d'entreprise afin de savoir comment ils vivent cette crise. Nous avons besoin de soutien, mais il y a aussi beaucoup d'autres gens qui vont souffrir, autres que les théâtres : les entreprises, les artistes, et bien d'autres encore.* »

Sylvie Robert

Sénatrice d'Ille-et-Vilaine

« Il nous faut un grand plan de relance culturelle »

Insatisfaite des déclarations d'Emmanuel Macron, elle en appelle à une politique plus ambitieuse et coordonnée entre l'État et les collectivités locales.

Comment jugez-vous la conférence de presse d'Emmanuel Macron sur la culture ? A-t-elle, selon vous, apporté des réponses suffisantes pour une crise de cette ampleur ?

Je passerais sur la forme, même s'il y aurait beaucoup à dire. J'ai l'impression que chacun s'est focalisé sur cette année blanche pour les intermittents. Elle était absolument nécessaire et la pression qui s'exerçait sur le gouvernement était tout à fait légitime. Il reste à savoir comment elle s'exercera car, je le rappelle, ce régime est le fruit d'une négociation entre les partenaires sociaux. Ensuite, pour ne rien vous cacher, j'ai été désemparée. Le président avait donné l'impression d'avoir entendu l'appel du monde de la culture, qui s'estimait oublié du train de mesures prises par le gouvernement depuis le début de la crise, mais il leur a répondu par un kaléidoscope de propositions. Il a parlé de nouvelles formes, ce que les artistes font en permanence. Il a évoqué le bon sens, de nouvelles relations aux publics, la nécessité de se réinventer. Bref, sur tous ces points, il renvoyait la responsabilité aux artistes, alors même que la question culturelle devrait être, comme l'éducation, au centre de toutes nos préoccupations dans la crise que nous traversons.

Avez-vous d'autres points de divergence ?

Dans sa conférence de presse, le président Macron a fait appel aux collectivités locales. mais elles sont déjà très engagées en soutien aux acteurs



D.R.

culturels. Elles ne l'ont pas attendu pour déclencher des soutiens à leurs équipes artistiques, aux festivals, aux lieux de diffusion. Aujourd'hui, on aurait besoin un peu de l'État. Il a évoqué les artistes auteurs, pour lesquels le fonds de solidarité n'est pas adapté. Cela ne suffit pas. Par ailleurs, j'ai été très étonnée de l'entendre parler des interventions auprès des jeunes, alors que les artistes sont déjà très coutumiers de l'action scolaire ou périscolaire. Qu'entendait-il alors. Voulait-il dire que les heures travaillées dans ce cadre entreraient désormais en compte dans le calcul des 507 heures demandées aux artistes ? Dans tout cela, il a manqué la vision d'une politique publique de la culture, celle dont nous avons tant besoin et qui aurait dû être coordonnée entre l'État et les collectivités locales.

Cette articulation qui fait défaut vous semble-t-elle essentielle ?

Oui. Le souci, aujourd'hui, serait de coordonner ces différentes mesures afin de les adapter à la réa-

j'appelle de mes vœux, il faut qu'il prenne en compte les spécificités de tous ces acteurs.

Certains, artistes ou diffuseurs, en appellent à une profonde réforme des pratiques professionnelles et à une refonte de l'écosystème du spectacle vivant à la faveur de cette crise.

Cela vous paraît-il souhaitable ?

Je suis toujours prudente sur ce genre de question. Plusieurs séquences vont s'enchaîner. Il y a celle que nous vivons et pendant laquelle les organisations professionnelles, les artistes, tentent de se projeter et d'imaginer d'autres types de rencontres avec les publics. Ils sont très responsables, conscients du pacte de confiance qu'il va leur falloir passer avec les publics. Il est important que nous ayons rapidement un cadre sanitaire, à adapter aux territoires et aux événements, qui nous permette d'aborder sereinement la seconde phase. ce sera celle de la rentrée de septembre, avec des saisons qui s'organiseront dans de nouvelles tem-

« Il a manqué à Emmanuel Macron la vision d'une politique publique de la culture »

lité et à la diversité des acteurs. Les collectivités ont déjà beaucoup fait en levant le « service non fait » pour accompagner au mieux les équipes artistiques. À ma connaissance, aucune n'a décidé de mettre ses interventions culturelles en pause malgré les difficultés.

Vers quels acteurs les aides des collectivités territoriales doivent-elles se porter de façon prioritaire ?

J'ai envie de dire vers tous, car aucun n'est épargné. Les salles, notamment celles qui sont labellisées, sont sans doute parmi les acteurs du spectacle vivant, celles qui s'en tirent le mieux. Encore que le statut de certaines (EPCC, EPL, SEM...) les ait privées du chômage partiel. Ceux qui sont les plus à protéger, ce sont les artistes, car eux sont tout au bout de la chaîne. Il ne faut pas les opposer. Les salles et les artistes sont interdépendants et il est nécessaire que la solidarité s'organise pleinement pour tous. Enfin, et je ne l'oublie pas, il y a aussi toute la filière privée pour laquelle les recettes de billetterie sont indispensables. S'il y a un plan de relance pour le secteur culturel, que

poralités, qui interrogeront peut-être de nouveaux modes de production et de relation aux publics. Une crise n'est pas le meilleur moment pour tout bouleverser, mais ensuite, elle ouvre sur un temps de réflexion. Et peut-être faudra-t-il interroger ensuite la production, les difficultés à tourner, à offrir aux œuvres la visibilité qu'elles méritent, à l'impossibilité des longues séries...

Quelles mesures d'ampleur le gouvernement devrait-il prendre, selon vous, pour pallier les difficultés qui ne manqueront pas de poindre dans le mois à venir ?

Dans le rapport que j'ai présenté au Sénat, je distingue deux plans. le premier est d'ordre sanitaire. Il doit permettre aux structures et à tous les opérateurs d'absorber tous les surcoûts humains et matériels liés à la sécurisation des représentations et des manifestations. Le second serait un grand plan de relance culturelle. Nous en avons vraiment besoin. J'ai demandé la prolongation du chômage partiel pour le secteur culturel dans le projet de loi de finances rectificative.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Le « service fait » en question

Face aux annulations de spectacles, certaines collectivités renouent à honorer les contrats, renforçant un sentiment de défiance vis-à-vis des décideurs publics.

Les compagnies ont sonné l'alerte dès leurs premières dates annulées en mars : certaines collectivités s'affranchissaient de tout dédommagement aux équipes qui auraient dû jouer dans une structure gérée en régie directe, mettant en avant la clause de service fait. La levée de cette clause, inscrite dans la loi d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19 parue le 25 mars au Journal officiel a permis aux compagnies de faire valoir un argument de poids face à des mairies ou à des

établissements publics de coopération intercommunaux récalcitrants. « *Nous sommes très souvent face à des directeurs de théâtre ou de festival très compréhensifs, qui voudraient nous dédommager, mais qui sont confrontés aux blocages du directeur général des services de la collectivité ou des élus, remarque une metteuse en scène qui souhaite rester anonyme. Ils arrivent parfois à débloquer la situation, mais nous sommes encore sans nouvelles de plusieurs villes où nous avions des dates qui ont été annulées.* »

Elsa Maupeu, coprésidente du Synavi confirme des difficultés dans certaines collectivités : « *La situation est encore bloquée dans certaines villes et communautés de communes, malgré la levée de la clause de service fait même si elle a été levée. C'est assez complexe car c'est souvent au bon vouloir et de l'interprétation de l'élu ou du maire.* » Président de la Fédération nationale des élus pour la culture, Jean-Philippe Lefèvre s'agace de cette critique de collectivités qui ne joueraient pas le jeu de la solidarité, demandée par le ministère de la Culture. « *À la FNCC, nous avons été les premiers à alerter sur la question du service fait. Nous avons communiqué auprès de nos adhérents sur le cadre légal, mais nous ne sommes que des prescripteurs et, globalement, les collectivités ont joué le jeu, même si l'on peut bien sûr toujours trouver des contre-exemples.* » L'interruption des élections municipales après le premier tour du 15 mars a pu compliquer les choses localement.

Souplesse

Le travail en bonne intelligence et la solidarité ont aussi été de mise dans de nombreuses collectivités, comme à Saint-Barthélemy-d'Anjou (49). Directeur du service culture de la ville, à la tête notamment de la médiathèque et du Théâtre de l'Hôtel de ville, Gurval Réto note : « *Nous avons payé les contrats de cession pour tous les spectacles annulés,*



Jean-Philippe Lefèvre, président de la FNCC
« On est encore dans une bulle actuellement.
La vraie question sera celle du budget 2021. »

D. R.

payé aux artistes les interventions pour les ateliers annulés et l'entière des contrats des techniciens intermittents avec lesquels nous travaillons. Tout a été validé par les élus. Le nouvel exécutif a été élu au premier tour, ce n'est pas un changement de majorité mais il y a un changement d'élus à la culture. Tous les paiements ont été validés par les élus, en accord avec les adjoints à la culture, sortant et arrivant.» Mathilde Favier, directrice de La Mouche, théâtre de Saint-Genis-Laval (69), membre du réseau le Groupe des 20 Scènes publiques Auvergne-Rhône-Alpes, qui compte 28 adhérents, dont sept théâtres en régie directe, analyse : « Selon les territoires, les situations rencontrées sont très distinctes. Elles dépendent de la politique culturelle locale, et de la place et du rôle pris par le théâtre dans les politiques de service public, de l'imbrication des différentes politiques menées par la ville ou de leur verticalité », poursuit-elle. En tant que réseau, nous ne pouvons absolument pas obliger un maire à signer pour indemniser une compagnie, mais nous sommes un groupe, nous sommes en veille sur les textes réglementaires et nous pouvons développer un argumentaire technique qui peut aider les directeurs généraux des services. » Concernant La Mouche, elle remarque : « Notre statut juridique nous a plutôt préservé dans ce contexte. Mais loin d'être toujours idéal, il pourrait nous imposer de fortes contraintes à l'avenir, notamment en nous privant d'une souplesse suffisante pour prendre des décisions dans les prochains mois. Nous devons défendre une plasticité organisationnelle, pour permettre la créativité dans la contrainte, et être encore plus réactifs. Des qualités souvent freinées par les modalités de gouvernance en régie directe, où nous devons respecter les protocoles de validation des décisions. Nous avons quelques semaines estivales pour nous préparer et nous affûter en équipe. »

Une défiance face au politique ?

Les très nombreuses incertitudes sur les conditions et dates de reprise des activités dans le spectacle vivant accentuent les craintes des compagnies et exacerbent la critique envers les mauvais payeurs. « Il y a beaucoup d'angoisse actuellement, confirme Jean-Philippe Lefèvre. Je suis frappé de voir qu'il y a une défiance quasi systématique de la parole politique actuellement. Il est important que nous ayons tous de la bienveillance et de l'écoute les uns envers les autres. » D'autant que



MARION BORNAZ

Mathilde Favier, directrice de La Mouche, théâtre de Saint-Genis-Laval

« Nous devons défendre une plasticité organisationnelle, pour permettre la créativité dans la contrainte. »

tout le secteur s'attend à voir les budgets culture des collectivités baisser l'an prochain. « On est encore dans une bulle actuellement. La vraie question sera celle du budget 2021, prévient le président de la FNCC. Les EPCI et les Régions seront les plus impactés car leurs recettes sont très largement assises sur les dynamiques économiques et commerciales. Hors, une rupture d'activité pendant deux mois va mécaniquement entraîner une baisse des recettes liées à l'activité économique. » À mi-mot, Nathalie Lanzi, vice-présidente à la culture de la Région Nouvelle-Aquitaine, se prépare aussi à une contraction de son enveloppe en 2021 : « Notre budget pour la culture sera probablement impacté l'an prochain », estime-t-elle. Comme pour anticiper une nouvelle montée des inquiétudes du secteur de la culture dans les mois à venir, Jean-Philippe Lefèvre souligne : « J'aimerais que le lien de confiance se rétablisse dans les deux sens, que les opérateurs culturels comprennent que lorsque un homme politique prend une décision, il ne cherche pas, par nature, à faire mal, à détruire, ou à être dans la rouerie. Nous devons rétablir notre capacité à nous écouter jusqu'au bout et, sans bien entendu nous donner quitus sur tout, escompter sur la bonne volonté des décideurs. » **TIPHAINE LE ROY**

Francis Gelin

Directeur de l'Agence culturelle Grand-Est

« Des barrières ont cédé »

Jouant de son rôle d'interface de l'État et des collectivités, l'agence s'est investie dans l'urgence mais aussi vers un « après-crise » plus collaboratif.



L'agence culturelle du Grand-Est se trouve installée à Sélestat, non loin de l'épicentre de l'épidémie de Covid-19 qui s'est déclarée en mars. Comment vous êtes-vous réorganisés sur cette période ?

La mission a déjà largement commencé. Dès le premier jour de confinement, que ce soit l'agence culturelle Grand-Est ou la Collaborative⁽¹⁾, nous sommes en ordre de marche. Notre première réaction a été de mettre en place tout ce qui était possible pour aider à la compréhension de la situation par l'écosystème de la culture. Nous avons orienté, conseillé, facilité, notamment pour que tous aient accès rapidement aux aides et aux fonds d'urgence débloqués par les différentes régions. Nous avons ainsi mis en place des webinaires à destination des lieux et des compagnies pour permettre un accompagnement de qualité, à distance.

Quel premier bilan en avez-vous tiré ?

On a bien vu, dès le début, l'immense solitude de certains artistes, de petits lieux, face aux difficultés juridiques, techniques ou sociales auxquelles ils étaient confrontés. Il était très important que nous gardions le lien avec les acteurs et que ceux-ci gardent le contact entre eux. Nous avons donc initié des réunions virtuelles avec les artistes seuls, avec les lieux seuls, puis tous ensemble. Il était important que chacun énonce la difficulté du moment, qu'il puisse mettre des mots sur ce qu'il traversait, de manière à ce que nous ayons une bonne connaissance des difficultés et des contraintes de chacun. L'expression était très libre. Les scénarios étaient élaborés et sans cesse réinterrogés.

Les services de l'État et de la Région ont-ils trouvé un terrain commun pour aborder cette crise ?

V. MÜLLER

Dès le 17 mars, une réunion était partagée par la Région Grand-Est avec la DRAC de manière à se concerter avec l'ensemble de l'écosystème. Des groupes de travail ont été ouverts sur le spectacle vivant, les festivals... Nous avons donc pu assez rapidement partager les diagnostics, mettre en situation l'importance d'une structuration de ces milieux, la nécessité d'un dialogue permanent État/Région/acteurs culturels. Cette démarche concertée nous a tous permis de chercher ensemble des solutions appropriées et complémentaires.

Lesquelles ?

Par exemple, l'ouverture d'une bourse pour les résidences dès le moment où les théâtres ont été rendus accessibles.

Et pour aller plus loin et répondre à une crise dont les répercussions se feront connaître sur le long terme ?

osé dire il y a six mois de cela. Il y a là une capacité à produire de l'intelligence collective sur laquelle nous devons tous capitaliser.

Comment la Collaborative s'est-elle positionnée pendant cette crise ?

Nous avons ouvert des webinaires sur des sujets concrets, sur des domaines spécifiques. Ils ont réuni dès le début de 50 à 100 personnes, représentants de compagnies et de lieux. Les réponses apportées ont été très concrètes, adaptées aux spécificités de chaque domaine artistique. Une séance de travail a rapidement réuni les collaborateurs des cinq agences. Il nous importait de nous projeter très vite dans l'après, sans être limités dans nos réflexions. Pour nous, cette situation interroge aussi le rapport aux publics. Les festivals ont été annulés. L'impact est économique, bien sûr, mais on voit bien combien la crise affecte aussi une réalité de vie sociale.

« Le rapport entre le milieu associatif et institutionnel ne sera plus le même à l'issue de cette crise »

En perspective, la Région et l'État se sont mobilisés dans un plan de reprise très ambitieux, un « Business Act » pour repenser l'économie régionale. Vingt-cinq groupes de travail ont été ouverts, dont un sur la culture, les filières créatives et le rayonnement. C'est intéressant et dans ses axes stratégiques, ce plan interroge au moins deux dimensions dans le champ culturel : la transition écologique et énergétique d'une part, la transformation numérique d'autre part. Au-delà de tout cela, on voit bien que cette remise en route ne s'effectue pas sur les mêmes bases que par le passé, pas si lointain. Une autre réalité s'est imposée à nous.

De quelle réalité s'agit-il ?

Au-delà de l'énumération des problématiques économiques, je remarque que l'on progresse vers autre chose. Pas seulement dans le secteur du spectacle vivant, mais dans tout le champ culturel ? L'approche est plus transversale, plus pragmatique aussi. Elle fédère des acteurs qui étaient en silo et n'échangeaient que très peu. La liberté de parole est totale. On cherche de nouveaux référentiels et parfois, j'entends des choses que personne n'aurait

Comment voyez-vous l'après-crise ?

Pensez-vous que certains des changements que vous avez évoqués soient destinés à perdurer ?

Toutes sortes de questions ont été mises en débat pendant cette période. Celle de la mobilité en est une. Plus globalement, des barrières qui n'arrivaient pas à tomber ont cédé. La culture va pouvoir s'exprimer dans une vraie transversalité. C'est mon sentiment personnel. Pour faire bouger les choses, il faut en être pleinement convaincu. Le rapport entre le milieu associatif et institutionnel ne sera plus le même à l'issue de cette crise. Les approches territoriales qui étaient parfois très complexes jusque-là, soumises à des jeux de pouvoir, se sont développées beaucoup plus librement pendant cette crise. Elles ont transformé les pratiques professionnelles. Quoiqu'il advienne désormais, ce sont sur ces bases que les échanges se feront et l'on ne s'isolera plus dans l'entre-soi.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

(1) La Collaborative regroupe l'OARA Nouvelle-Aquitaine, l'ODIA Normandie, Occitanie en scène, Spectacle vivant en Bretagne et l'Agence culturelle Grand-Est.

Villes et Métropoles : se projeter dans l'après

L'urgence est double pour les DAC qui se projettent sur la pérennisation de l'activité culturelle mais aussi la transformation des politiques.



D.R.

Hélène Amblès, directrice générale adjointe de la culture et du patrimoine de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers Communauté Urbaine
«Il nous faudra faire "modeste", à moindre coût, le temps ne sera pas aux grosses productions.»

Hélène Amblès est directrice générale adjointe de la culture et du patrimoine de la Ville de Poitiers et de Grand Poitiers Communauté Urbaine (86). Également présidente de l'Association des directeurs des Affaires culturelles des grandes villes et des agglomérations de France. Au terme du confinement, elle a l'impression d'avoir essuyé une vraie tempête. Avec, entre autres boussoles, le groupe What's app de son association «*pour échanger en temps réel nos expériences et le peu d'informations que nous avons*». S'exprimant comme ses collègues à titre personnel, la DAC de Rennes (35), Ville et Métropole, Rachel Fourmentin, concède que «*s'il faut bien sûr se montrer inventifs, il faut aussi reconnaître que ce que nous affrontons est vertigineux*». Se félicitant de la réactivité de la réponse des collectivités territoriales, pilotant fonds d'urgence et enquêtes alors que l'État demeurerait muet en centrale, elle pose trois sujets prioritaires dans sa réflexion du moment : «*le soutien aux acteurs culturels qui souffrent le plus (par l'aide à l'activité et la production), aux populations les plus fragiles (en densifiant l'offre à leur adresse), sans oublier les enjeux sociétaux qu'il faut relever, au premier rang desquels la crise climatique et les solutions qu'elle nous enjoint de trouver.*» Hélène Amblès tente, elle aussi, de maintenir le cap dans ce contexte mouvant. «*Il est vraiment difficile de se projeter et c'est sans*

doute ce qui est le plus dur à vivre. Le fil conducteur de la crise, c'est l'incertitude. S'il fallait en retenir une vérité, c'est bien la preuve de l'interdépendance de tous dans cet écosystème du spectacle vivant. Tous sont affectés et même les plus solides ne sont pas à l'abri. » À Poitiers, pour parer au plus pressé, les subventions 2020 ont été versées à l'identique de 2019, parfois un peu majorées. Un point sera fait en septembre pour voir qui se trouve encore en difficulté. « Les petites structures ont été affectées en premier, mais les grandes maisons seront d'autant plus ébranlées qu'elles sont souvent figées », note-t-elle avec inquiétude. À Rennes, Rachel Fourmentin réfléchit aux priorités d'action immédiates que sont les plateaux solidaires, une « bourse des espaces disponibles pour la recherche et la création dans les semaines à venir ». À terme, elle imagine des subventions exceptionnelles pour les structures en péril, y compris le secteur privé, une réflexion partagée avec le Département et la Région sur l'emploi dans les filières culturelles.

Dialogue avec l'État

Une lueur d'espoir dans cette crise inédite ? « Elle a permis de simplifier le dialogue entre les différents échelons de collectivités publiques, répond Rachel Fourmentin. Plus que jamais. Très rapidement, les éléments de diagnostic ont été mis en partage, les fonds d'urgence et cellules d'accompagnement relayés. » Hélène Amblès fait le même constat et renchérit : « C'était une bonne idée de relancer les CTC (conseils des territoires pour la culture) en région. Elles ont eu toute leur importance pour accompagner et nourrir le dialogue entre les collectivités locales et la DRAC. » L'avenir sera-t-il obéré par de nouvelles restrictions budgétaires, celles que tous craignent, tant il faudra à un moment ou un autre « payer la note » ? La DAC de Poitiers ne veut pas céder à la panique car « si l'on commence à se dire cela, nous serons entravés pour avancer. Pour 2021, on nous invite à nous réinventer car tout sera différent. Il y aura sans doute la nécessité de prendre en compte plus fortement les acteurs du territoire. Il nous faudra faire "modeste", à moindre coût, le temps ne sera plus aux grosses productions. Tout ce qui s'est passé durant cette

crise sanitaire nous oblige. Mais du positif ressort aussi de cela : la nécessité du temps long, de la co-construction, de ne plus tout gérer dans l'urgence, de ne plus démultiplier les propositions... »

Des cartes rebattues ?

Directeur culture et vie associative du Grand-Lyon (69), Michel Rotterdam ne souhaite éluder ni ce scénario « pessimiste » ni ses limites. « On ne pourra pas éponger à court ou moyen terme tous les déficits accumulés sur la période, prévient-il. Mais le danger, ce serait de jouer les pompiers, au risque de replonger. » Son autre scénario, celui qui a sa préférence, vise à profiter de ce coup d'arrêt pour chambouler un paysage culturel trop figé. « L'autre option, c'est aussi réinterroger, par exemple, ce qu'est une ville hors du triptyque événementiel/ attractivité/ rayonnement, analyse-t-il. C'est sortir d'une logique de consommation culturelle. Notre métier c'est aussi de corriger les inégalités et de défendre une culture qui participe d'une transformation sociale, du développement personnel et de l'émancipation collective. » Le moment est le bon, selon lui, pour faire prévaloir les droits culturels dans la cité. « Il nous faut penser l'avenir des politiques culturelles comme devant gérer une tension permanente entre l'exigence de l'objet artistique et la participation à la transformation sociétale, revendique-t-il. Une tension, oui, mais dans un équilibre entre ces deux pôles. Cela implique une autre relation à l'expertise, accepter qu'elle soit partagée, dans un dialogue, et non l'apanage d'une nouvelle aristocratie. » Moins radicale dans son propos, mais pas moins déterminée, Rachel Fourmentin souligne qu'à Rennes, depuis longtemps déjà, « la co-construction prévaut ». Sur ce sujet, dit-elle, « on ne s'interdit rien », tout en précisant que ce moment de crise n'est pas nécessairement le plus propice aux réformes d'envergure. « Il faut aussi rester modeste car ces phases de très grande inquiétude ne sont pas nécessairement génératrices d'un changement profond, assure-t-elle. Elles ouvrent en tout cas des espaces à la discussion. C'est un moment stimulant, dans lequel nous devons aussi garder pour nous cette bienveillance des uns envers les autres qui la caractérise. » **CYRILLE PLANSON**

Emmanuel Wallon

Professeur de sociologie politique à l'Université Paris-Nanterre,
codirecteur du Département des arts du spectacle

« Le public sait s'adapter à la menace »

Le sociologue croit au retour des publics, mais s'interroge sur les arbitrages de dépenses qu'ils seront amenés à faire à la réouverture des salles.

La crise actuelle nous a-t-elle révélé notre attachement ou le peu d'attachement au spectacle vivant ?

La réaction des théâtres au confinement, dont nul n'imaginait qu'il serait si long, s'est exprimée par une large palette de propositions. Beaucoup d'équipes artistiques et administratives ont su utiliser leurs sites institutionnels au-delà de leurs habituelles fonctions de communication et de réservation. Elles ont mis en ligne des captations de spectacles et tenté par une offre pléthorique de textes et de vidéos de fidéliser des publics que l'on supposait condamnés à une oisiveté forcée. Or, entre le télétravail, la garde d'enfants, l'approvisionnement, la quête d'informations et l'angoisse liée à l'incertitude, le temps d'attention disponible s'est plutôt raréfié. Les spectateurs occasionnels n'ont guère saisi la main tendue, tandis que les plus assidus voyaient leur attente de rencontre insatisfaite par cette substitution des écrans à la vie de la scène. Les maisons et compagnies ayant le mieux maintenu le lien sont celles qui ont su mettre la crise en récit, donner des traductions poétiques au désarroi et analyser leur propre expérience en dialogue avec le public. De nouvelles formes de créativité se sont déployées là, qui n'émanaient pas toujours des structures les mieux dotées. Mais la surabondance de propositions en ligne, les unes pertinentes, d'autres dictées par la peur du vide et relevant d'une approche occupationnelle, distendait aussi l'attache au territoire.

Quand l'activité reprendra, peut-on espérer que le public fasse preuve de résilience et reprenne confiance en ses théâtres ?

Aucun procédé technique ne comblera le besoin d'éprouver physiquement l'appartenance à une

assemblée de perception et d'appréciation. Le désir d'art et de rencontre s'exprimera diversement selon les groupes sociaux et les lieux, mais sa force s'imposera dès que seront réunies dans les salles de spectacle les conditions d'une distanciation plus matérielle qu'épique. Le public sait s'adapter à la menace. On l'a observé sous des dictatures, nous l'avons vu lorsqu'il est revenu au concert et au théâtre après les attentats de 2015. Pour autant,



ERIC DEGUIN

à la différence de cette séquence, le virus n'a pas de couleur politique, pas de religion, pas de visage sinon celui du voisin. En dehors de la fierté de soutenir un secteur sinistré, le spectateur ne tirera aucune plus-value morale du risque de contagion encouru en séjournant dans les salles obscures et les foyers animés. Les publics « déconfinés » seront attentifs à ce que les mesures sanitaires adoptées dans les établissements culturels leur garantissent une expérience à la fois sûre et intense. Les plus âgés, donc les plus exposés, qui représentent une part conséquente des effectifs d'habitues, adopteront vite des comportements de prévention, au prix d'une moindre fréquentation. Les plus jeunes, étudiants et/ou salariés, auront plus de difficulté à arbitrer entre les gestes « barrière », d'un côté, leurs envies de rencontres et de sorties collectives, de l'autre. Or dans les premières phases de la reprise l'offre de spectacles demeurera en concurrence avec le simple plaisir de se retrouver en famille ou entre amis...

souscription à triplé à la mi-mars), HBO, Amazon Prime Video, Orange ou Apple TV+ ne grignotent pas seulement le public du cinéma. Le nombre quotidien de connexions en France a doublé d'un printemps à l'autre. Il ne s'agit pas que d'un glissement conjoncturel. L'alerte sanitaire se doublant d'une crise économique, bien des consommateurs contraints d'arbitrer entre leurs dépenses culturelles voudront rentabiliser leurs abonnements sur le canapé du salon. Même si le spectacle subventionné offre des tarifs très attractifs (qu'il sera coûteux de maintenir avec des jauges réduites pour cause d'espacement), nombre de travailleurs, notamment sous contrat précaire ou en chômage partiel, auront vu leurs revenus se contracter durant cette période. Il faudra pour les attirer leur promettre une rencontre plus dense encore, en tout cas une expérience irréductible à la captation. L'injonction faite au théâtre de refonder chaque soir le contrat de représentation – expression que je préfère à celle de « pacte de fiction » – prend dès lors tout son sens.

« Il faudra promettre aux publics une rencontre, irréductible à la captation »

Et pour le public scolaire ?

Il faudra faire preuve de volontarisme. Les enseignants, les chefs d'établissement, les agents territoriaux, de même que les artistes et les médiateurs auront à cœur de susciter la découverte des œuvres et de monter des projets d'ateliers, aussi bien par impératif pédagogique que pour des motifs politiques et sociaux, à condition qu'on leur en donne les moyens financiers, ce que les annonces présidentielles n'ont pas garanti.

Les lieux doivent-ils à cette occasion repenser leur relation aux publics ?

Le théâtre public ne pourra pas faire l'économie d'une réflexion sur la manière dont il construit la relation avec son assistance et son environnement. Il en va de sa légitimité démocratique comme de sa survie économique. Durant ces mois de clôture, les spectateurs auront acquis d'autres habitudes qu'il ne sera pas aisé de déjouer. Les plateformes de streaming telles que Netflix – qui a gagné 15,8 millions d'abonnés dans le monde au premier semestre 2020, davantage sans doute au deuxième trimestre, et trône deux tiers de la consommation de vidéo en ligne en France –, Disney + (dont le rythme de

Pourquoi cela-vous apparaît-il inéluctable ?

Un mouvement s'est engagé. Le questionnement mutuel entre artistes et spectateurs, entamé pendant le confinement sur les sites institutionnels ou dans les infolettres, doit chercher son prolongement dans la volonté d'arpenter le territoire, d'accueillir les publics, de penser les espaces et les temps, de concevoir une programmation qui ne se résume pas à un catalogue de spectacles avec leur bonus d'action culturelle. Ces dernières années, l'affiche des établissements, surtout les plus grands, s'est caractérisée par une surenchère de propositions festivières, impossibles à suivre pour le commun des mortels. Dans ce domaine comme dans tant d'autres, le productivisme est mortifère. Ce n'est pas l'expansion de l'offre, mais son intensité qu'il faut privilégier pour valoriser l'acte artistique et sa réception collective. Un théâtre qui ne profiterait pas de cette traversée pour remettre en question ses routines de programmation se trouverait rapidement en difficulté dans sa relation aux spectateurs et son discours sur l'époque.

PROPOS RECUEILLIS PAR CYRILLE PLANSON

Durant tout le confinement, artistes, théâtres, salles de concert ou encore festivals ont fait preuve d'inventivité. Petite sélection d'initiatives innombrables.

Le défi de maintenir le lien

Wajdi Mouawad a sans doute été l'un des tout premiers à proposer un rendez-vous régulier aux publics de son théâtre, et même bien au-delà. En cultivant un lien direct aux publics confinés, le directeur de **La Colline**, à Paris leur a donné rendez-vous chaque jour, à 11 heures précises, pour un épisode sonore inédit de son journal de confinement. Un récit intime qui a été prolongé d'un autre dispositif mobilisant jusqu'à la fin du confinement, les « artistes amis de La Colline ». Ceux-ci se sont proposés de joindre au téléphone toute personne intéressée pour lui faire lecture de poésie, de théâtre, de littérature ou lui interpréter un extrait musical, quelques minutes ou plus... 180 comédiens, metteurs en scène ou auteurs – les « poissons pilotes » – ont répondu présent pour cet échange « au creux de l'oreille ».

Pratique partagée

Le lien s'est aussi maintenu par la pratique partagée. Fin mars dernier, le chorégraphe **Christian Bouriga** proposait des cours de danse d'une heure depuis son salon, pendant une semaine, via l'application Zoom. L'entraînement quotidien du danseur de Micadanses, à Paris, ne s'est pas arrêté pendant le confinement. Des chorégraphes et danseurs amis (Benjamin Lamarche, Téo Fdida, Marion Alzieu...) ont pris le relais les semaines suivantes. Des cours financés par Micadanses qui a également réglé leur abonnement à la plateforme de vidéo conférence. Sur une idée de **Sylvain Creuzevault**, le projet *Décameron-19* a regroupé une série de miniatures sonores. S'enregistrant depuis chez eux, des acteurs ont mis en scène les nouvelles du *Décameron*, de Boccace. Tous les

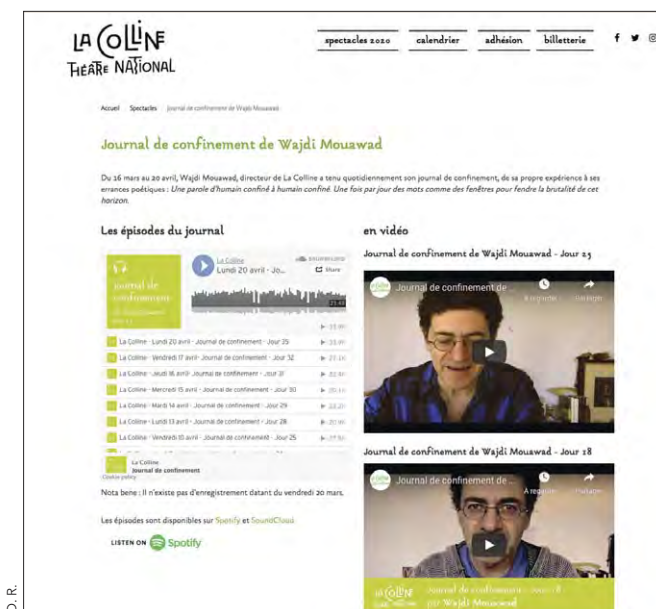
jours à 8 heures, le site Lundimatin.fr en a ainsi diffusé le feuilleton audio d'une trentaine de minutes. Sur les réseaux sociaux également, la chorégraphe **Marinette Dozeville** invitait les danseurs à imaginer une « chorégraphie de visage ». Le jeune public n'a pas été en reste. Les initiatives ont été nombreuses, du musée des enfants confinés imaginé par le comédien **Simon Delattre** (sur Facebook), aux captations intégrales mises en ligne par Assitej Belgique, en passant par les 80 Lettres de confinement (artistes, auteurs, parents...) diffusées chaque jour par Nova Villa-Méli'môme. Afin de maintenir le lien avec des milliers d'enfants, **les JM France** ont aussi invité tous les artistes ayant participé ou participant aux saisons pour leur envoyer leur « (Ré)création musicale ». Mises en ligne dès le début du confinement sur la chaîne YouTube JM France, ces (Ré)créations ont pris la forme de capsules vidéos ludiques « faites maison ».

Des projets solidaires

L'Espace des arts, scène nationale de Chalon-sur-Saône (71), s'est mobilisé dans la lutte contre le Covid-19. Récemment rénové, le lieu dispose d'un bâtiment dédié aux résidences d'artistes. Composé de six chambres avec cuisine commune, celui-ci a pu accueillir des soignants pendant le pic de l'épidémie. Au sein de l'équipe du théâtre, une couturière a monté un atelier de confection de masques avec l'aide de quatre autres couturières de la direction de la petite enfance de la communauté d'agglomération du Grand Chalon. Ces masques ont équipé des éboueurs, des chauffeurs de bus et des agents de la petite enfance mobilisés dans le cadre du service minimum d'accueil. À Nantes (44), l'association Bloc13 a lancé son premier « confestival », un événement programmé par des artistes et destiné à aider financièrement le Collectif de soutien migrants Nantes.

Des lieux en pleine invention

Pour pallier l'absence des spectateurs, les théâtres ont proposé toutes sortes d'expérience de diffusion en ligne. « L'Assemblée invisible », le blog de confinement du **Théâtre Am Stram Gram**, a ainsi rassemblé micro-poèmes, photographies, textes écrits au jour le jour, conseils de lectures, supports pour dessiner, films à visionner... Un nouveau lieu virtuel pour tous, enfants, adolescents, adultes. Jusqu'au 11 mai, le **Théâtre Paris-Villette** a mis en ligne des spectacles pour les enfants de 2 à 6 ans, toujours accessibles gratuitement sur leur site Internet. La salle parisienne **Apollo Théâtre** a, quant à elle, imaginé les « Direct Live », c'est-à-dire des spectacles à visionner depuis chez soi, en direct et sur scène. On pense aussi au « Carnet d'un voyage immobile », le projet graphique participatif de **la Comédie de Valence**. Plusieurs théâtres français offrent également au plus grand nombre leurs archives et captations : **les Bouffes du Nord**, **la Comédie de Caen**, **le Nouveau Théâtre de Montreuil**, **l'Opéra de Lille**, **la MC93 de Bobigny**... Sur le SoundCloud du **Lieu Unique**, scène nationale de Nantes, il était possible d'écouter les rediffusions en podcast de toutes les conférences qui ont eu lieu les mois précédents (Les Rencontres de Sophie, le festival Atlantide...). Toujours à Nantes, les passionnés de création numérique ont pu suivre les *live sessions* du Code Créatif organisées tous les mercredis soirs par **Stereolux**. Animé par des artistes en nouveaux médias, cet atelier ouvert à l'expérimentation et la création numérique a permis d'aborder, le temps d'une heure en *live* sur Facebook, une technologie ou un projet artistique. Dans son « Canard confiné », **la Garance**, scène nationale de Cavaillon, partageait aussi bien les coups de cœur du régisseur son Stéphane M., la web-télé « Ronan au théâtre » avec Pauline Bayle et Laura Guez que la captation de l'iconique *May B*, de Maguy Marin. « Tenir Parole », un programme solidaire imaginé par Emmanuel Demarcy-Mota, le directeur du **Théâtre de la Ville**, à Paris, était composé de cinq propositions, sur un calendrier de plusieurs mois, du début du confinement jusqu'à la saison 2020/2021, autour de quatre temporalités (le confinement, le déconfinement, la saison prochaine et l'après). « La troupe de l'imaginaire », créée pendant le confinement, réunit plus de 50 personnes venues d'horizons différents. Ensemble, ils ont proposé des Consultations poétiques et scientifiques par téléphone, en 15 langues. Un projet qui interroge



D. R.

Chaque jour, Wajdi Mouawad a tenu en haleine les publics, dans une relation intime et chaleureuse.

la culture dans un contexte incertain, et invite à l'expérimentation pour imaginer une sortie de crise.

Les festivals en mode alternatif

Dans l'impossibilité de réunir le public, les festivals ont dû se réinventer. Avec les « apéros virtuels » qui ont fleuri sur Internet, **le Printemps des comédiens** a proposé deux fois par semaine une Web-radio, la Radio Printemps. Sur SoundCloud, ces « feuilletons » d'environ 1 heure étaient constitués d'un assemblage de nombreux textes dits par des acteurs isolés dans leur confinement et des « instantané(e)s » d'une dizaine de minutes. « *Plantez vos tentes et assistez aux concerts depuis votre jardin ou votre salon !* » Tel est le mot d'ordre du **Download Festival** qui devait accueillir, cet été, les groupes Kiss, Deftones ou Korn. Baptisé Download TV, l'événement a pris la forme d'un festival virtuel, du 12 au 14 juin. Le Download Festival annonce une sélection d'interviews, des concerts exclusifs et des rediffusions de concerts d'années précédentes ainsi que des images inédites. Avec **We love green TV**, le festival parisien a, lui aussi, proposé une « version dématérialisée » de son événement. Fin avril, **le Printemps de Bourges** avait ouvert la voie en devenant « Le Printemps imaginaire », sur Facebook et sur les ondes de France Inter, mobilisant Alain Souchon, Catherine Ringer, Dionysos ou encore Jeanne Added. **LÉA CHEVREL**

Salles : une équation sanitaire et financière complexe

Pour les lieux dont les saisons ne reprendront en intérieur qu'à l'automne, l'inquiétude porte sur les surcoûts imposés par la communication et les investissements en matériel.

Dans le contexte d'une situation sanitaire toujours soumise à évolutions, la plupart des lieux font montre de prudence quant au dévoilement de leur programmation de saison et à l'ouverture de leur billetterie. Certains, plus téméraires, se sont lancés dès le mois de mai, comme le Monfort Théâtre, à Paris, ou La Fleuriaye, à Carquefou, près de Nantes. Sans présager des comportements des publics dans les mois à venir, les premières réservations permettent de voir se dégager des tendances. À la Fleuriaye, le public paraît pressé de retrouver le chemin de la salle de théâtre. « Nous enregistrons une baisse de 20 % seulement par rapport à la même période l'an dernier », indique Jérôme Ménard, directeur de l'espace culturel et de congrès de La Fleuriaye. *Nous craignons qu'elle ne soit plus importante.* » En regardant de plus près la typologie des spectacles les plus réservés, il est possible de faire quelques conjectures sur des publics plus inquiets de revenir dans les salles. « En théâtre, où le public est généralement plus âgé, la baisse de réservation est de 30 %. Elle est de 10 % pour les spectacles et abonnements "famille" », ajoute Jérôme Ménard. Optimiste, l'équipe a mis en vente des billets en prenant en compte sa jauge habituelle et certaines représentations affichent déjà un taux de remplissage autour de 65 % pour des spectacles programmés en septembre et octobre. « Nous nous adapterons en fonction des consignes sanitaires et des autorisations gouvernementales ou préfectorales », assure le directeur.

De nombreuses directions d'établissements envisagent un début de saison en plein air et en

petite jauge. Sandrine Mini, directrice du Théâtre Molière Sète (TMS), scène nationale de Sète, juge : « Nous avons une très belle arrière-saison, les gens sont souvent peu enclins à aller dans les salles en septembre et octobre alors nous pensons proposer de petites formes dans l'espace public, sur l'agglomération, pour aller au-devant des publics. » Idem



LAURENT WANGERMIEZ

Didier Estèbe, directeur du Krakatoa
 « Si notre jauge de 1 200 places doit tomber à 160, notre modèle économique ne tiendra pas. »

au Quai, à Angers, où Thomas Jolly, nouveau directeur, envisage une saison «corona-compatible», dont un début de saison en extérieur.

Les structures vont devoir investir pour la sécurité sanitaire des équipes et publics, souvent au prix de plusieurs milliers d'euros. Au Carré-Colonnes, scène nationale de Saint-Médard-en-Jalles et Blanquefort, un groupe de réflexion a été constitué au sein de l'équipe associant tous les services (direction, billetterie, technique, communication, des festivals organisés par la structure...). L'un des premiers points à régler est l'investissement dans des douchettes pour scanner les billets, jusqu'à présent déchirés à la main par des ouvriers et ouvrières. Le Carré-Colonnes proposera une saison moins dense en proposition, mais avec plus de dates sur chaque spectacle pour pallier une jauge plus faible à chaque représentation. Lors de son entretien avec *La Scène*, Chantal Regairaz, secrétaire générale du Théâtre national de Strasbourg attendait d'en savoir plus après les annonces d'Emmanuel Macron, en vue de la phase 3 du déconfinement, mi-juin. «*Nous espérons pouvoir ouvrir 70 % de la jauge, en dessous il est difficile d'envisager une communauté autour d'un spectacle. Nous insistons sur la commande de billets en ligne pour éviter une attente trop longue et trop nombreuse le soir. Les services communication et technique ont travaillé sur la mise en place de plexiglas à l'accueil, d'adhésif pour afficher les limites à ne pas dépasser entre les personnes et les sens de circulation. Il est bien de garder la main en interne, avec les services compétents, pour évaluer et adapter à l'usage.*»

Rassurer le public

Créer une ambiance sereine est une priorité pour faire revenir les spectateurs. «*Nous envisageons de demander à des plasticiens de réaliser des totems pour le gel hydroalcoolique, ou pour la signalétique au sol pour marquer les distances dans les files d'attente à la billetterie ou vers les accès des salles, et les sens de circulation. Nous voulons rendre ses mesures le plus ludiques possible*», argumente Hélène Debacker, secrétaire générale du Carré-Colonnes. L'accueil et la signalétique se posent dans les salles spécialisées dans le jeune public, avec la contrainte supplémentaire d'être adaptée aux enfants. Anne Courel, directrice de l'Espace 600 se laisse jusqu'à septembre pour adapter l'accueil des publics. Comme de nombreux théâtres, elle a pris soin de déplacer les formes proposées sur des jauges importantes

Équipements : la facture monte...

Depuis la levée progressive du confinement, toutes sortes d'articles sont accessibles aux organisateurs pour matérialiser les circulations et interdictions posées par les nouvelles règles sanitaires. Les coûts sont parfois significatifs. Pour le marquage au sol, il faut compter 4 à 5 € HT l'adhésif marquant un point d'attente, parfois 15 € HT s'il est antidérapant, 30 € HT en plus grand format. Pour la billetterie, l'hygiaphone de sécurité, en plexiglas ou PET, peut vite dépasser 100 € HT l'unité s'il est en verre trempé. Le ruban de marquage d'une délimitation au sol se négocie autour de 180 € HT pour 30 m. Comptez 15 à 20 € HT pièce pour un petit panneau de consignes au format A4. On le voit, la facture peut vite monter, pour équiper tout un lieu de spectacle, espaces administratif et coulisses compris. Parmi ces prestataires, Printoclock, Retif, Comoprint, toutelasignaletique.com...

à 2021 pour consacrer le début de saison à des formes plus petites. «*Les contraintes sanitaires nous obligent à être inventifs. Nous avons démonté un gradin et nous placerons les groupes, à l'écart les uns des autres, sur des coussins*», précise Anne Courel. Pour ce théâtre aux moyens modestes, l'aspect signalétique est loin d'être anodin alors que la diminution des jauges va affaiblir les recettes de billetterie. Disposant d'un budget restreint, et afin de rendre plus vivante et chaleureuse la signalétique, Anne Courel réfléchit à faire participer les publics via la conception de dessins ou de textes confectionnés par eux.

La Laiterie, à Strasbourg, a donné début juin un concert en configuration de public debout, chaque spectateur masqué étant positionné sur une croix marquée au sol, à un mètre les uns des autres, comme recommandé. La jauge est ainsi passée de plus de 800 à 60 spectateurs. «*Rouvrir dans ces conditions ne correspond pas à notre philosophie des concerts qui sont un moment de partage*», estime Didier Estèbe, directeur du Krakatoa, scène de musiques actuelles de Mérignac, dont la salle est à placement debout. Il ajoute : «*Pour une structure comme la nôtre, qui a un taux d'autofinancement de 61 %, majoritairement issu de la billetterie et du bar, si notre jauge de 1200 places doit tomber à 160, notre modèle économique ne tiendra pas. D'autant que les sociétés de nettoyage vont devoir passer plus souvent et que le matériel, comme le gel hydroalcoolique, vont représenter un surcoût, malgré les aides apportées pour que les structures se fournissent.*»

TIPHAINE LE ROY

Comment communiquer sur la saison à venir ?

Face à une programmation aux contours incertains, les lieux ont dû s'adapter et renoncer, pour certains, à publier une plaquette de saison.

La nécessité de reporter certains spectacles annulés et surtout les incertitudes planant sur une réouverture effective à l'automne ont contraint les salles à décider, en urgence, du bien-fondé d'éditer une plaquette de saison. Un tel objet étant très prisé des lieux (qui s'attellent en outre à sa rédaction dès janvier) comme des publics, le choix de le conserver ou non n'a pas été aisé à trancher. Afin de ne pas déstabiliser les specta-

teurs, Les Célestins, Théâtre de Lyon – dont la programmation, exceptionnellement très dense avec 43 spectacles, était bouclée à 90 % fin janvier – ont souhaité maintenir leur plaquette et la distribuer à la date habituelle, mi-mai. « *Décaler sa sortie à septembre n'était pas envisageable, car plus on retarde le lancement de la saison, plus on se met en difficulté sur le plan économique* », souligne Céline Chauvin, responsable de la communication et des relations extérieures aux Célestins. Le premier spectacle devant être présenté le 22 septembre, le théâtre a prévu, en cas de reconfinement, d'informer les publics par mail voire SMS, mais n'envisage pas de recourir à des flyers.

Agir sur les propositions

Bien différente est l'attitude observée par Le Triangle à Rennes (35), Le Gallia Théâtre de Saintes (17) et Le Quai-CDN d'Angers (49) qui ont soit supprimé la plaquette de saison, soit opté pour une segmentation de l'information (mensuelle ou trimestrielle) afin de conserver une marge de réactivité et s'adapter à une reprise plus lente de l'activité. La directrice du Gallia Théâtre, Dominique Sarah, a ainsi décidé d'éditer un cahier chaque trimestre. « *Même si j'ai pensé les grandes lignes de ma programmation, ce concept me permettra d'agir sur les propositions, d'en déplacer certaines ou même d'en insérer qui n'étaient pas prévues* », commente-t-elle, ajoutant avoir aussi tenu compte de l'appétence des publics (qu'il faudra « *reconquérir* ») à revenir dans les salles et de leur incapacité à se projeter sur un an. Ayant, lui aussi, finalement renoncé début mai à éditer une brochure jugée trop incomplète, Le Triangle mise sur une communication au fil de l'eau (qui lui offre en outre l'opportunité d'imaginer des événements surprises), délivrée sous la forme de dépliants disponibles à l'accueil et distribués. Afin de maintenir une information de proximité, le lieu entend activer les nombreux relais créés dans les quartiers grâce à son importante action culturelle, et



D. R.

Céline Chauvin, responsable de la communication et des relations extérieures aux Célestins, Théâtre de Lyon

« *Décaler la parution de la plaquette de saison à septembre nous aurait mis en difficulté sur le plan économique.* »

privilégier le contact direct avec des groupes d'habitants. « *C'est ce moyen-là, plus sûrement que les réseaux sociaux, qui nous a permis d'atteindre un tel niveau de fréquentation au Triangle* », assure son directeur, Charles-Édouard Fichet, qui peut aussi tabler sur le réseau des 19 structures rennaises partenaires du festival Water Proof pour intensifier sa communication. Enfin, la rénovation complète du site Internet du Triangle intervient fort à propos, afin de basculer une partie des textes de la plaquette sur le Web et d'ajouter des extraits de spectacles et des teasers.

La situation du Quai est, quant à elle, particulière. Nommé à sa tête en janvier 2020, Thomas Jolly avait eu en effet très peu de temps pour bâtir la prochaine saison. « *Cet inconvénient s'est transformé en avantage, fait valoir le secrétaire général du Quai, Timothée Vilain. La programmation n'étant pas bouclée, nous ne nous voyions pas contraints d'éditer dès la rentrée une brochure complète.* » Le nouveau directeur souhaitant toutefois modifier l'identité visuelle du CDN, une plaquette sera bien diffusée, mais en janvier 2021. « *De septembre à décembre, précise Solange Abaziou, responsable de la communication et du design, nous concevrons des documents papier moins aboutis pour être facilement revus quelques jours avant les représentations.* » Sans mention de dates, ils feront la part belle aux textes et aux informations pratiques, en particulier sur la limitation des jauges. Le Quai investira plus avant les réseaux sociaux, renforcera les mailings et les newsletters, et les feuilles de salle prendront plus d'importance qu'auparavant.

Transition numérique

Le bouleversement des programmations a bien évidemment une incidence sur la présentation de saison, dont les lieux s'attachaient depuis quelques années déjà à renouveler la forme. Tandis que Le Triangle transformera « La Table fantastique » qui rassemble chaque mois de juin 600 personnes et un artiste en « Rentrée fantastique », Le Gallia Théâtre a imaginé une fête à la rentrée, avant de donner rendez-vous aux publics au début de chaque trimestre. « *Nous pourrions ainsi, indique sa directrice, éclairer plus précisément la programmation et évoquer davantage nos actions.* » Repoussée en janvier au Quai, la présentation de saison a été remplacée aux Célestins par une brochure interactive sur le Web. Une solution qui interroge sur une possible accélération de la



Dominique Sarah, directrice du Gallia Théâtre, à Saintes
« L'édition de cahiers trimestriels me permettra d'agir sur les propositions, d'en déplacer et d'en insérer. »

transition numérique engagée par les salles. « *Nous n'aurions certainement pas proposé un tel document dès cette année* », reconnaît Cécile Chauvin, affirmant que la crise de la Covid-19 a conforté Les Célestins dans la voie d'une « *communication majoritairement numérique* » – sur les réseaux sociaux, dans les espaces digitaux des métros et sans doute bientôt via des programmes de salle connectés. Néanmoins, la plupart des lieux confessent toujours un attachement au document papier. Même au Quai dont Thomas Jolly souhaite faire un lieu de référence en matière numérique, Solange Abaziou défend la plaquette de saison comme « *le socle* » de la communication, « *un objet de référence, qui traverse le temps et marque les saisons* ». Après plusieurs mois de confinement où le virtuel s'est imposé à tous, il est par ailleurs temps, selon Charles-Édouard Fichet, de retisser des relations humaines, grâce entre autres à la brochure de saison, « *matière vivante d'un lieu* » que les publics aiment découvrir sur des présentoirs, offrir à d'autres et commenter avec eux. **MARIE-AGNÈS JOUBERT**

Transmettre durant le confinement

Comme d'autres écoles, celle du Théâtre national de Strasbourg a dû réinventer ses modes d'enseignement.

Dès l'annonce des mesures relatives au confinement, l'École du Théâtre national de Strasbourg (TNS), soucieuse d'assurer une continuité pédagogique auprès des 52 élèves (comédiens, mais aussi dramaturges, metteurs en scène, costumiers, scénographes, régisseurs), a sollicité ses intervenants afin qu'ils adaptent leurs programmes. « *L'implication de l'équipe pédagogique a été immédiate* », se félicite Dominique Lecoyer, directrice des études à l'École du TNS, citant plusieurs exemples d'initiatives. Appelé à diriger un stage, le metteur en scène Rémy Barché a demandé à l'autrice québécoise Rebecca Déraspe, à laquelle il était associé, d'écrire une pièce pour cinq acteurs, en lien avec les impératifs du confinement, et aux élèves de concevoir, en conviant d'autres personnes, une fiction en ligne qui devait être retransmise sur Facebook début avril. En prélude à son atelier

prévu fin mai, Roland Fichet a, quant à lui, constitué trois groupes d'auteurs, metteurs en scène et dramaturges invités à imaginer un récit à partir de situations, objets ou univers donnés. Des rendez-vous hebdomadaires via l'application Zoom permettaient à chacun de partager ses textes en vue d'une présentation publique dès le retour dans les murs du TNS. Afin de compléter ces travaux d'écriture collective, Sonia Chiambretto et Yoann Thommerel ont élaboré à l'attention des élèves un « *questionnaire confiné* », tandis que Stanislas Nordey leur a proposé de tenir un journal de bord. Les futurs scénographes et costumiers ont également poursuivi leur apprentissage sous la houlette d'Emmanuel Clolus qui a amorcé avec eux une recherche autour de *La Cerisaie* devant aboutir à la réalisation de maquettes. Plus difficile, en revanche, apparaissait le maintien d'un training physique et vocal de l'acteur. Profitant d'un partenariat noué avec le Ballet de l'Opéra national du Rhin, l'École du TNS a offert aux comédiens la possibilité de participer chaque matin aux cours (yoga et barre) dispensés à distance par le directeur artistique, Bruno Bouché, et le maître de ballet Claude Agraifeil. De leur côté, la professeure de chant Martine-Joséphine et le répétiteur Vadim Saukin ont initié un projet original autour de la chanson *We Are The World*, chaque élève enregistrant et adressant sa partie qui était ensuite mixée à celle des autres. Enfin, si les répétitions du *Dekalog* (spectacle de sortie du Groupe 45) ont dû être ajournées, plusieurs acteurs ont pu exprimer leur talent en participant au projet « Les Poissons pilotes » lancé par le Théâtre de la Colline.

Tous les étudiants ont ainsi conservé un rythme de travail soutenu, grâce à l'inventivité et l'investissement conséquent de l'équipe pédagogique ; laquelle entend bien faire de ces contraintes une force. « *Ce que nous avons expérimenté va nous permettre de prolonger notre réflexion*, conclut Dominique Lecoyer, *et de nouveaux outils et contenus apparaîtront peut-être dans les années à venir.* » MARIE-AGNÈS JOUBERT



JEAN-LOUIS FERNANDEZ

Dominique Lecoyer, directrice des études à l'École du TNS

« De nouveaux outils et contenus pédagogiques apparaîtront peut-être dans les années à venir. »

ARTISTES ET TECHNICIENS DU SPECTACLE, AYEZ LE RÉFLEXE AUDIENS



© Erwan Floch

SUR LE WEB

En cette période de crise sanitaire qui affecte durement les artistes et techniciens du spectacle, Audiens reste mobilisé à vos côtés. Retrouvez toutes les solutions de soutien sur audiens.org, profil intermittents, rubrique Actualités.



Découvrez également Audiens Le Média, le magazine web culture et protection sociale d'Audiens : www.audienslemedia.org

PRENDRE SOIN DE VOUS ET PRÉSERVER VOTRE SANTÉ

Pour le remboursement de vos frais médicaux, pensez à la complémentaire santé dédiée aux intermittents. 507h effectuées en 2019 ? Vos cotisations sont réduites en 2020 et 2021

 **0 173 173 590**

Pour votre visite médicale, le suivi de votre santé au travail ou encore vous informer sur les risques professionnels liés à votre activité :

 **www.cmb-sante.fr**

Pour réaliser un bilan de santé spécifique aux professionnels du spectacle afin de prévenir les pathologies liées à vos métiers :

 **0 173 173 394**

PRÉVOYANCE

Pour vous renseigner sur votre couverture, y compris pendant vos périodes d'inactivité, en cas d'incapacité temporaire totale de travail (ITT), d'invalidité 3^e catégorie ou de décès :

 **0 173 173 921**

Artistes et techniciennes, découvrez votre accompagnement maternité spécifique.

 **0 173 173 465**

CONGÉS SPECTACLES

Pour connaître vos droits à une période de congé, vous immatriculer et effectuer votre demande de congé annuel :

 **0 173 173 434**
ou conges-spectacles.audiens.org

PRÉPARER VOTRE RETRAITE POUR BIEN LA VIVRE

Pour vous informer, recevoir un relevé de situation dès 35 ans, reconstituer votre carrière, bénéficier d'un entretien information retraite personnalisé à partir de 45 ans...

 **0 173 173 755**

Pour faire de cette étape une expérience positive, réfléchir à votre projet de vie, participez à nos réunions d'information et d'échange.

 **0 173 173 726**

AIDE À LA GARDE D'ENFANTS

Une aide financière pour la garde de votre enfant, jusqu'à ses 4 ans, quel que soit le mode de garde.

 **0 173 173 343**

Le boom des formations distancielles

Pendant la crise, les acteurs de la formation ont trouvé ici une nouvelle orientation qu'ils comptent bien développer.

Quand j'y pense maintenant, je regrette de ne pas avoir opéré cette mutation plus tôt», reconnaît Denis Thévenin, le directeur de l'Agécif. Depuis, 100% des formations inscrites à son programme l'ont été. «*Nous avons eu la chance d'être initiés à l'utilisation de la plateforme Zoom il y a quelques mois. l'un de nos formateurs, basé en Californie, intervenait de cette manière*», sourit-il fin mai, un mois et demi après la reprise des formations, à distance cette fois. Trois semaines ont été nécessaires pour préparer les adaptations. Les journées de sept heures en visioconférence ont été «*déstructurées*» en demi-journées ou en petits modules de deux heures. Denis Thévenin est très satisfait d'avoir adopté un modus operandi qui lui a permis

de préserver son entreprise. «*Les prévisions de chiffre d'affaires sur le deuxième trimestre sont justes en dessous de ce que nous avons réalisé en 2019, peut-être même aurons-nous un résultat supérieur*». Rares sont ceux, en effet, qui se sont montrés réticents et ont demandé le report de leur formation. «*Les aides de l'État pour la formation sur le temps du confinement nous ont donné un petit coup de pouce, c'est certain, reconnaît-il. Mais, surtout, nous avons vu venir vers nous des personnes isolées géographiquement ou parents de jeunes enfants, qui ne pouvaient suivre nos formations en distanciel.*»

Coup d'accélérateur

Cyrille Bureau, le directeur des formations Artes, a lui repositionné un tiers de ses formations en mode distanciel. Pour lui, la pandémie a été «*un coup d'accélérateur*» dans une transition déjà engagée. Toutes les formations ne se prêtent pas à la visioconférence, prévient-il : «*On peut imaginer beaucoup de choses pour rendre les séances vivantes. On alterne les interventions théoriques avec des exercices pratiques, des temps de lecture ou de visionnage de courtes vidéos*». Il poursuit : «*Mais pour des formations très techniques, celles où l'on aurait besoin de l'œil du formateur par-dessus son épaule, ou pour la mise en œuvre de cas d'école, ce n'est pas souhaitable. Je pense à des modules de comptabilité, aux formations au management et à l'accompagnement au changement, que nous reportons en présenciel.*» Comme pour Denis Thévenin, les premières évaluations sont bonnes sur la réception des formations, également fragmentées dans le temps. Les formations à distance ont permis à Artes de traverser la tempête avant la reprise des formations reportées à la mi-mai. «*C'est une accélération de mouvement intéressante*, estime Cyrille Bureau. *Il reste à voir ce qui prédomine dans l'attractivité de ces formations à distance, entre leur intérêt intrinsèque et l'opportunité des dispositifs d'aides qui ont été déployés*». CYRILLE PLANSON



Denis Thévenin, directeur de l'Agécif
«Je regrette de ne pas avoir opéré cette mutation plus tôt.»

D. R.

LA CULTURE EST À NOUS



LIBERTÉ !

CRÉATIVITÉ !

FRATERNITÉ !

**NOUS QUI LUTTONS POUR LE PARTAGE DU SAVOIR, DE LA BEAUTÉ,
DE L'ÉMOTION CRÉATRICE. NOUS QUI VOULONS L'INSERTION DE TOUS
DANS UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE ET FRATERNELLE. NOUS QUI NOUS ENGAGEONS
AVEC NOTRE BANQUE À SOUTENIR DES PROJETS QUI FONT DU BIEN
À LA VIE EN SOCIÉTÉ. DIFFUSER LA CULTURE, ENCOURAGER SES CRÉATEURS,
FINANCER SES ACTEURS, NOUS AVONS CE POUVOIR.**

LE POUVOIR DU NOUS

**RETROUVEZ-NOUS SUR
[CREDIT-COOPERATIF.COOP/
LACULTUREESTANOUS](https://credit-cooperatif.coop/lacultureestanous)**

Covid-19 et intermittents du spec

Cachets, assurance chômage, activité partielle, aides, annonces d'Emmanuel Macron... Êtes-vous bien au fait des règles actuelles, suite à la crise sanitaire ? La Scène vous propose de faire le point.

1. Que sont devenues les règles provisoires mises en place jusqu'au 31 mai en ce qui concerne l'assurance chômage des intermittents du spectacle ?

- ☐ a) Les règles provisoires ont été prolongées jusqu'au 30 juin.
- ☐ b) De nouvelles règles vont être annoncées suite aux arbitrages entre le ministère de la Culture et le ministère du Travail.
- ☐ c) Pôle Emploi a annoncé que des règles plus restrictives seraient mises en place, en particulier pour les techniciens.

2. Le 6 mai, Emmanuel Macron a déclaré qu'il convenait que les intermittents «soient prolongés» :

- ☐ a) Jusqu'au 31 août 2020
- ☐ b) Jusqu'au 31 décembre 2020
- ☐ c) Jusqu'au 31 août 2021
- ☐ d) Jusqu'à la réouverture complète des salles de spectacles

3. Le président de la République a déclaré qu'il fallait, dans le monde culturel :

- ☐ a) Terrasser l'éléphant
- ☐ b) Enfourcher le tigre
- ☐ c) Chatouiller la panthère
- ☐ d) Taquiner la gazelle

4. Lors de la même intervention, le président de la République a appelé au pragmatisme et opéré un parallèle avec :

- ☐ a) Robinson Crusoe cherchant du fromage et du jambon
- ☐ b) Thomas Pesquet tranchant du Cochonou dans la station spatiale internationale
- ☐ c) Lady Gaga rêvant à un duo avec Renaud Capuçon

☐ d) Olivier Py brûlant des cierges pour que le Festival d'Avignon ne soit pas annulé

5. Concernant la déclaration mensuelle de situation, les intermittents du spectacle doivent :

- ☐ a) Continuer à s'actualiser chaque mois
- ☐ b) Ne pas s'actualiser s'ils n'ont pas travaillé ou s'ils ont été placés en activité partielle
- ☐ c) Compte tenu de l'impossibilité quasi-totale de travailler, l'actualisation a été suspendue par un décret.

6. Pour prétendre au «chômage partiel», les intermittents du spectacle doivent apporter la preuve :

- ☐ a) de 100 heures de travail sur les 16 dernières semaines
- ☐ b) d'un contrat de travail signé
- ☐ c) d'une promesse d'embauche formalisée avant le 17 mars

7. Pour démontrer l'existence d'une promesse d'embauche, les éléments suivants peuvent suffir :

- ☐ a) Son nom sur un planning, sur un programme ou une affiche, un email ou un sms de l'employeur
- ☐ b) Une conversation autour d'une bière
- ☐ c) Une furieuse envie de travailler

8. Pour les cachets, le remboursement par l'État de l'indemnité d'activité partielle est-il plafonné :

- ☐ a) Oui, à 223,81 euros par cachet indemnisé
- ☐ b) Oui, au plafond mensuel de la Sécurité sociale (PMSS), soit à 3428 euros
- ☐ c) Non, aucun plafond n'est applicable mais le cachet ne doit pas être

«anormalement élevé par rapport aux cachets précédemment perçus par l'artiste, dans les 12 derniers mois»

9. L'employeur rémunère l'intermittent du spectacle à hauteur de 70 % de la rémunération brute, soit environ 84 % du salaire net. Peut-on exiger de l'employeur d'être rémunéré à 100 % ?

- ☐ a) Oui, mais uniquement pour les intermittents adhérents à un syndicat
- ☐ b) Oui, mais seulement pour les intermittents justifiant d'au moins 5 ans d'ancienneté dans la structure
- ☐ c) Non, rien ne peut contraindre l'employeur à le faire

10. Une date reportée peut-elle faire l'objet d'une indemnisation au titre de l'activité partielle ?

- ☐ a) Non, une date reportée ne peut jamais être prise en charge au titre de l'activité partielle.
- ☐ b) Oui, elle peut être prise en charge au titre de l'activité partielle mais uniquement pour les artistes.
- ☐ c) Oui, elle peut être prise en charge au titre de l'activité partielle pour tous les intermittents du spectacle.

11. Il est possible de bénéficier de l'activité partielle de la part de plusieurs employeurs :

- ☐ a) Non, l'activité partielle est limitée au premier employeur
- ☐ b) Oui, peu importe le nombre d'employeurs mais chaque employeur doit effectuer ses démarches
- ☐ c) Oui, mais dans la limite de 4 fois la valeur mensuelle du SMIC

12. L'indemnité d'activité partielle est soumise à l'impôt

tacle : testez vos connaissances !

sur le revenu au titre des autres revenus imposables ?

- ☐ a) Oui, pour sa totalité
- ☐ b) Oui, jusqu'à 3 fois la valeur annuelle du SMIC
- ☐ c) Non, compte tenu de son caractère spécial et temporaire, elle est totalement exonérée d'impôt sur le revenu

13. L'employeur qui place un intermittent du spectacle en « chômage partiel » est tenu de lui délivrer un bulletin de salaire :

- ☐ a) Oui, ce bulletin doit notamment indiquer le montant de l'indemnité d'activité partielle, le net imposable, la CSG et la CRDS et les éventuelles charges dues
- ☐ b) Non, mais l'intermittent peut exiger un « avis de règlement d'indemnité » de la part de l'employeur
- ☐ c) Non, Pôle Emploi lui adressera un « Relevé mensuel d'activité partielle » (RMAP)

14. Les périodes d'activité partielle valident des heures « spectacle » ?

- ☐ a) Chaque jour d'activité partielle est assimilé à raison de 7 heures de travail dans le spectacle, pour les artistes comme pour les techniciens
- ☐ b) Chaque jour d'activité partielle est assimilé à raison de 7 heures de travail dans le spectacle, pour les artistes, et à 10 heures pour les techniciens
- ☐ c) Non, s'agissant de « chômage » partiel, ces heures ne sont pas prises en compte dans la recherche des 507 heures

15. L'indemnité d'activité partielle est-elle prise en compte dans le calcul de l'allocation journalière (AJ) ?

- ☐ a) Oui, elle est prise en compte dans son intégralité



JAN STRECHA

- ☐ b) Oui, mais seulement jusqu'à 223,81 euros
- ☐ c) Non, l'indemnité reçue au titre de l'activité partielle n'étant pas soumise aux contributions et cotisations sociales de l'assurance chômage, elle n'est pas prise en compte dans le salaire de référence

16. Le ministère du Travail vient de publier un décret instituant une PIT (Période d'impossibilité de travailler) au bénéfice des intermittents du spectacle :

- ☐ a) Oui, ce décret a été publié le 20 mai 2020
- ☐ b) Non, mais cela fait partie des annonces d'Emmanuel Macron le 6 mai.
- ☐ c) Non, mais il s'agit d'une revendication des syndicats de salariés du spectacle

17. Les employeurs du GUSO qui peuvent bénéficier du dispositif d'activité partielle sont :

- ☐ a) Les sociétés, les associations sous certaines conditions et certains établissements publics
- ☐ b) Les collectivités territoriales (mairies...)

- ☐ b) Les particuliers
- ☐ c) Toutes ces structures

18. Des mesures spécifiques ont été adoptées en faveur des intermittentes du spectacle en congé maternité ?

- ☐ a) Oui, depuis le 10 avril, les « maternittentes » peuvent bénéficier d'un fonds spécial et recevoir 1500 euros à la naissance de leur enfant
- ☐ b) Oui, depuis le 10 avril, les « maternittentes » voient leurs droits plongés 21 jours après la naissance
- ☐ c) Non, rien n'est prévu pour les « maternittentes » qui vont être pénalisées par la crise

19. En cette période, des mesures exceptionnelles ont été instaurées pour favoriser l'accès à la formation des intermittents du spectacle ?

- ☐ a) Oui, pour les artistes comme pour les techniciens. Toutes les informations sont disponibles sur le site de l'Afdas : afdas.com
- ☐ b) Non, les actions de formation sont suspendues jusqu'au 31 août 2020
- ☐ c) Non, les actions de formation sont

suspendues jusqu'à une date encore indéterminée

20. Audiens a mis en place des aides exceptionnelles en faveur des intermittents du spectacle ?

- ☐ a) Oui, elles s'adressent aux artistes et techniciens qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes
- ☐ b) Oui, elles s'adressent à tous les artistes et techniciens ayant été placés en activité partielle.
- ☐ c) Oui, elles s'adressent uniquement aux artistes et techniciens étant à

moins de 5 ans de la liquidation de leur retraite

- ☐ d) Pas encore, un dispositif sera annoncé le 15 juin et rien ne dit s'il sera rétroactif

21. Quelles catégories d'intermittents du spectacle seront particulièrement pénalisées par la crise Covid-19 ?

- ☐ a) Les intermittentes en congés maternité
- ☐ b) Les « primo-entrants »
- ☐ c) Les allocataires en rupture de droits

☐ d) Les intermittents en arrêt maladie reconnu pour affection de longue durée

- ☐ e) Toutes ces catégories

22. Le 6 mai, Emmanuel Macron a encouragé, pour les mois à venir, les intermittents du spectacle à :

- ☐ a) Devenir animateur socio-culturel sur les plages et dans les campings durant les mois d'été
- ☐ b) Se produire dans les écoles, pour les artistes
- ☐ c) Se reconvertir dans l'industrie automobile

Réponses

1.a : Le 20 mai, Pôle Emploi a annoncé que la prolongation jusqu'au 30 juin des mesures provisoires initialement prévues jusqu'au 31 mai. Cette « mesure technique » permet notamment la prolongation des droits sans rupture, pour les intermittents arrivant en fin de droits. **2.c :** Le président de la République a annoncé une « année blanche » mais aucun texte n'a été publié à l'heure où nous bouclons. **3.b ; 4.a ; 5.a ; 6.b/c ; 7.a ; 8.a :** Le remboursement par l'État est plafonné à 70 % de 4,5 smic, soit 223,81 euros par cachet indemnisé (10,15 € X 4,5 X 7h X 70 %). Le montant du cachet brut contractuel correspondant à ce maximum s'élève à 319,73 euros. **9.c :** Rien n'empêche un employeur d'indemniser ses salariés au-delà de 70 % du salaire brut s'il le peut/souhaite ou si une convention collective ou un accord d'entreprise le prévoit. **10.c :** Le ministère de la Culture a assuré que les dates reportées entraînent bien dans le champ d'application de l'activité partielle. La FAQ du ministère du Travail a été modifiée. ; **11.b ; 12.a ; 13.a ; 14.a :** Elles sont prises en compte dans la recherche des 507 heures pour une ouverture de droit à l'allocation ARE, à la clause de rattrapage et aux allocations de solidarité spectacle (APS et AFD.) **15.c ; 16.c ; 17.a ; 18.c :** En l'absence d'activité, les intermittentes en congé maternité ne pourront en effet pas présenter de contrat de travail nécessaire pour faire valoir leurs droits à l'assurance chômage. **19.a :** Compte tenu de la situation actuelle liée à la crise sanitaire, les partenaires sociaux mettent en place des mesures exceptionnelles

pour soutenir et favoriser l'accès à la formation des salariés intermittents du spectacle. La période de carence est levée pour leur permettre de suivre une formation dans cette période particulière. L'étude de recevabilité se fait sur 36 mois (versus 24) pour atteindre un nombre suffisant de cachets/jours de travail. La période écoulée depuis le 17 mars sera considérée comme une période d'activité pour le primo-accédant à la formation afin d'atteindre les deux années requises pour accéder à une formation. À noter : seule une formation métier pourra être mobilisée. **20.a :** La demande d'aide exceptionnelle peut se faire par l'intermédiaire d'un formulaire à télécharger sur le site d'Audiens. Elle est réservée aux artistes ou techniciens intermittents du spectacle, qui rencontrent des difficultés sociales et/ou financières importantes, qui ont eu plus de 5 jours ou cachets annulés au cours d'un mois civil. **21.e ; 22.b**



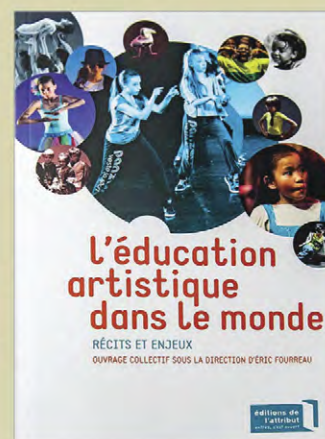
NATALIE PARHAM

Bienvenue sur editions-attribut.com



DARD/DARD, la revue qui accélère la transition, butine le local et pique les consciences

NECTART, la revue qui analyse les mutations culturelles et numériques



Les **éditions de l'Attribut**, quinze années de publications sur les enjeux culturels

Soutenez l'édition indépendante !

CRISE SANITAIRE ET ACTUALITÉS SOCIALES DANS LE SPECTACLE

Les 10 choses que vous devez absolument savoir

Notre sélection de mesures et dispositifs d'aides concernant les artistes, techniciens, auteurs et employeurs.

1 Structures culturelles : exonération de cotisations patronales

Dans le cadre du plan d'urgence économique, le gouvernement a pris un train de mesures. Citons ces deux dispositifs décidés en ce qui concerne notamment le secteur du spectacle.

- **Une exonération d'une partie des cotisations patronales.** Pour les entreprises de moins de 250 salariés relevant notamment des secteurs de la culture et de l'événementiel, ou dont l'activité est étroitement liée à celle de ces secteurs, une exonération de certaines cotisations patronales est applicable sur la période du 1^{er} février au 31 mai.

L'exonération doit porter sur les cotisations de sécurité sociale, cotisations d'assurance-chômage, contribution solidarité autonomie, contribution fonds national d'aide au logement, dues sur les rémunérations versées aux salariés entrant dans le champ d'application de la réduction générale.

- **Une aide au paiement des cotisations sociales.** Les entreprises précitées pourront bénéficier d'une aide au paiement des cotisations sociales, correspondant à 20% des revenus d'activité pris en compte pour le calcul des cotisations et déclarés par l'employeur entre le 1^{er} février et le 30 avril 2020 (entreprises de moins de 10 salariés) et entre le 1^{er} février et le 31 mai 2020 (pour les entreprises de moins de 250 salariés dans les secteurs précités). Cette aide au paiement sera imputable en 2020 sur les cotisations restant

dues auprès de l'Urssaf. Des précisions seront prochainement diffusées sur Urssaf.fr.

2 Activité partielle : 100 % pour les entreprises culturelles, au moins jusqu'en septembre

Les entreprises de la culture et les entreprises de secteurs connexes, ayant subi une très forte baisse d'activité, le gouvernement a décidé de leur permettre de continuer de bénéficier d'une prise en charge du chômage partiel à 100% par l'État. Et ce, au moins jusqu'en septembre. Dans les secteurs non visés par cette mesure, les employeurs doivent, depuis le 1^{er} juin, prendre en charge 15% du coût du chômage partiel. En outre, au 1^{er} juillet, il n'y aura pas de baisse de l'indemnisation pour les salariés, tous secteurs confondus.

3 Annexes 8 et 10 : bénéficier de l'allongement des droits à l'assurance chômage

Les pouvoirs publics ont décidé de prolonger jusqu'au 30 juin 2020 (date provisoire) les droits de tous les demandeurs d'emploi qui se retrouvent en fin de droits du 1^{er} mars 2020 jusqu'au 29 juin 2020 (date provisoire). Concrètement, pour les intermittents du spectacle, la date anniversaire est reportée au 30 juin 2020.

Plusieurs types d'allocations sont concernés :

- l'allongement des droits concerne

l'allocation d'aide au retour à l'emploi (ARE), ainsi que l'ARE de la clause de rattrapage ;

- l'Allocation de professionnalisation et de solidarité (APS) et l'Allocation de fin de droits (AFD) : à chaque fin de contrat de travail, Pôle emploi examine si vous pouvez bénéficier d'une réadmission au titre de l'ARE.

L'allongement est effectué par Pôle emploi de façon automatique. Vous n'avez aucune autre démarche à faire, hormis celle de vous actualiser tous les mois par Internet. Dans les faits, certains dossiers peuvent présenter plus de complexité ou être traités de manière « aléatoire » par Pôle emploi...

À noter que cette date du 30 juin est une mesure technique mise en place par Pôle emploi pour permettre une prolongation des droits sans rupture pour les intermittents arrivant en fin de droits. Elle pourrait être reportée à nouveau.

4 Promesse d'embauche : attention aux conditions !

Dès lors qu'il existe, si le salarié (intermittents ou non) n'a pas encore signé de contrat de travail, une promesse d'embauche formalisée avant le 17 mars, date de début du confinement, l'employeur peut solliciter le bénéfice du dispositif Coronavirus (Covid-19) au titre des périodes contractuellement prévues. Il est toutefois à noter que cette doctrine ne s'appliquera que pendant la crise sanitaire et uniquement pour les cas où la suspension de l'activité est liée à la crise de Covid-19.

Le placement en activité partielle peut être contesté par les salariés dans la mesure où l'employeur ne met pas le contrat/la promesse d'embauche à exécution.

Pour rappel, la définition jurisprudentielle de la promesse d'embauche implique qu'elle doit comporter les éléments suivants : emploi proposé au candidat retenu (définition du poste) ; date d'entrée en fonction envisagée ; rémunération ; lieu de travail. Des employeurs conciliants peuvent retenir un simple e-mail, SMS, planning...

5 **Activité partielle : la cotisation aux Congés Spectacles est due**

L'article R. 5122-11 du Code du travail dispose que « *la totalité des heures chômées est prise en compte pour le calcul de l'acquisition des droits à congés payés* ». De façon complémentaire, le décret du 16 avril 2020 dispose en son article 3 que les employeurs doivent cotiser pour les congés payés. De fait, les employeurs de salariés relevant des annexes VIII et X doivent verser la cotisation de congés payés à la caisse dédiée. Cette cotisation ne saurait être prise en charge par le dispositif et ne doit pas être intégrée dans l'assiette servant de calcul à l'allocation et l'indemnité d'activité partielle (Source : ministère du Travail).

6 **Date reportée et activité partielle : tout n'est pas permis**

Une date reportée peut-elle faire l'objet d'une indemnisation au titre de l'activité partielle ? Réponse pendant plusieurs semaines : non ! Le ministère du Travail a ensuite précisé sa position et modifié sa « FAQ ». Ainsi, une date reportée ne peut être prise en charge au titre de l'activité partielle si un avenant au contrat de travail, fixant une date précise du report, a été signé



MARK THOMPSON

entre l'employeur et le salarié.

En revanche, si la date est reportée sans date d'exécution prévue au moment de l'annulation, elle pourra être prise en compte par l'activité partielle, ce cas étant assimilé à une annulation. Si la date venait à être reprogrammée à une date ultérieure non connue au moment du report, les services du ministère du Travail ne sauraient demander le reversement des sommes perçues à ce titre.

7 **Intermittents : le casse-tête de la date anniversaire**

• **Votre date anniversaire était prévue début mars 2020** : que vous ayez ou non les 507 heures, si votre date anniversaire se situe entre le 1^{er} mars et le 29 juin 2020 (date provisoire), vos droits sont automatiquement allongés et votre date anniversaire est reportée au 30 juin 2020 (date provisoire).

• **Votre date anniversaire était prévue fin avril 2020 ou fin mai 2020** :

là encore, peu importe que vous ayez ou non les 507 heures, si votre date anniversaire se situe entre le 1^{er} mars et le 29 juin 2020 (date provisoire), vos droits sont automatiquement allongés et votre date anniversaire est reportée au 30 juin 2020 (date provisoire).

• **Votre date anniversaire était fin février 2020 et vous ne justifiez ni des 507 heures pour renouveler vos droits, ni de 338 heures pour la « clause de rattrapage »** : votre date anniversaire se situant avant le 1^{er} mars, vous ne pouvez pas bénéficier de l'allongement des droits. Dès que vous atteignez de nouveau les 507 heures permettant de renouveler vos droits, vous pourrez déposer une demande d'examen.

8 **507 heures : la période de recherche allongée**

À l'heure actuelle, la période de recherche des 507 heures est allongée du nombre de jours calendaires de

CRISE SANITAIRE ET ACTUALITÉS SOCIALES DANS LE SPECTACLE

Les 10 choses que vous devez absolument savoir (suite)

la période de confinement (entre le 1^{er} mars et le 31 mai 2020). Cet allongement se fait dans la limite du dernier contrat ayant déjà servi à une ouverture de droit. L'allongement de la période de recherche d'affiliation concerne l'ARE (première ouverture de droit ou réadmission), l'ARE de la clause de rattrapage, l'allocation de professionnalisation et de solidarité et l'allocation de fin de droits. Cette période de recherche est susceptible d'évoluer en fonction des textes à paraître.

9 Les mesures exceptionnelles d'Audiens

Dans le contexte actuel, Audiens a adapté son organisation pour accompagner plus efficacement les artistes et techniciens intermittents du spectacle. Un traitement prioritaire et spécifique des demandes d'aide exceptionnelle a été mis en place à destination des intermittents confrontés à des annulations de cachets ou de jours de travail. « *Nous ne pourrions évidemment pas aider tout le monde, mais ferons le maximum pour soutenir les professionnels les plus en difficulté* », prévient toutefois Audiens.

La demande d'aide exceptionnelle peut se faire par l'intermédiaire d'un formulaire allégé à télécharger sur son site Internet.

Par ailleurs, Audiens a déployé différents dispositifs d'aides sociales :

- **L'aide exceptionnelle Netflix** : le fonds Netflix, doté de 1M€, est ouvert aux professionnels qui ont perdu leur indemnisation Pôle emploi depuis le 1^{er} janvier 2020 et qui ont effectué au moins 12 jours de travail ou cachets entre septembre 2019 et février 2020

pour la production audiovisuelle ou le cinéma. Il s'agit d'une aide de 500 € ou de 900 €.

- **Les aides du fonds de professionnalisation et de solidarité** : si vous avez perdu votre indemnisation aux annexes 8 ou 10 avant le 1^{er} mars 2020, le volet indemnitaire du Fonds de professionnalisation et de solidarité des artistes et techniciens du spectacle peut vous aider. Géré par Pôle emploi, il peut vous permettre de toucher l'allocation de professionnalisation et de solidarité (APS) ou l'allocation de fin de droits (AFD).

- **L'aide sociale exceptionnelle d'urgence** : une aide exceptionnelle d'urgence a été mise en place au début du confinement à destination des professionnels en situation de grande précarité. Elle est réservée aux artistes et techniciens qui se retrouvent dans une situation de fragilité financière due à une baisse de leur activité professionnelle, engendrée par la crise sanitaire en raison de la crise de Covid-19. Chaque demande fera l'objet d'une évaluation globale de la situation sociale.

- **Les autres aides d'Audiens** : face à une difficulté sociale quelle qu'elle soit, des soutiens financiers sont également mobilisables au long cours. Dans le cadre de l'aide sociale « classique », la situation du foyer est prise en compte de façon globale et les délégués sociaux d'Audiens peuvent également vous orienter vers les différents accompagnements possibles.

10 Les soutiens des sociétés civiles

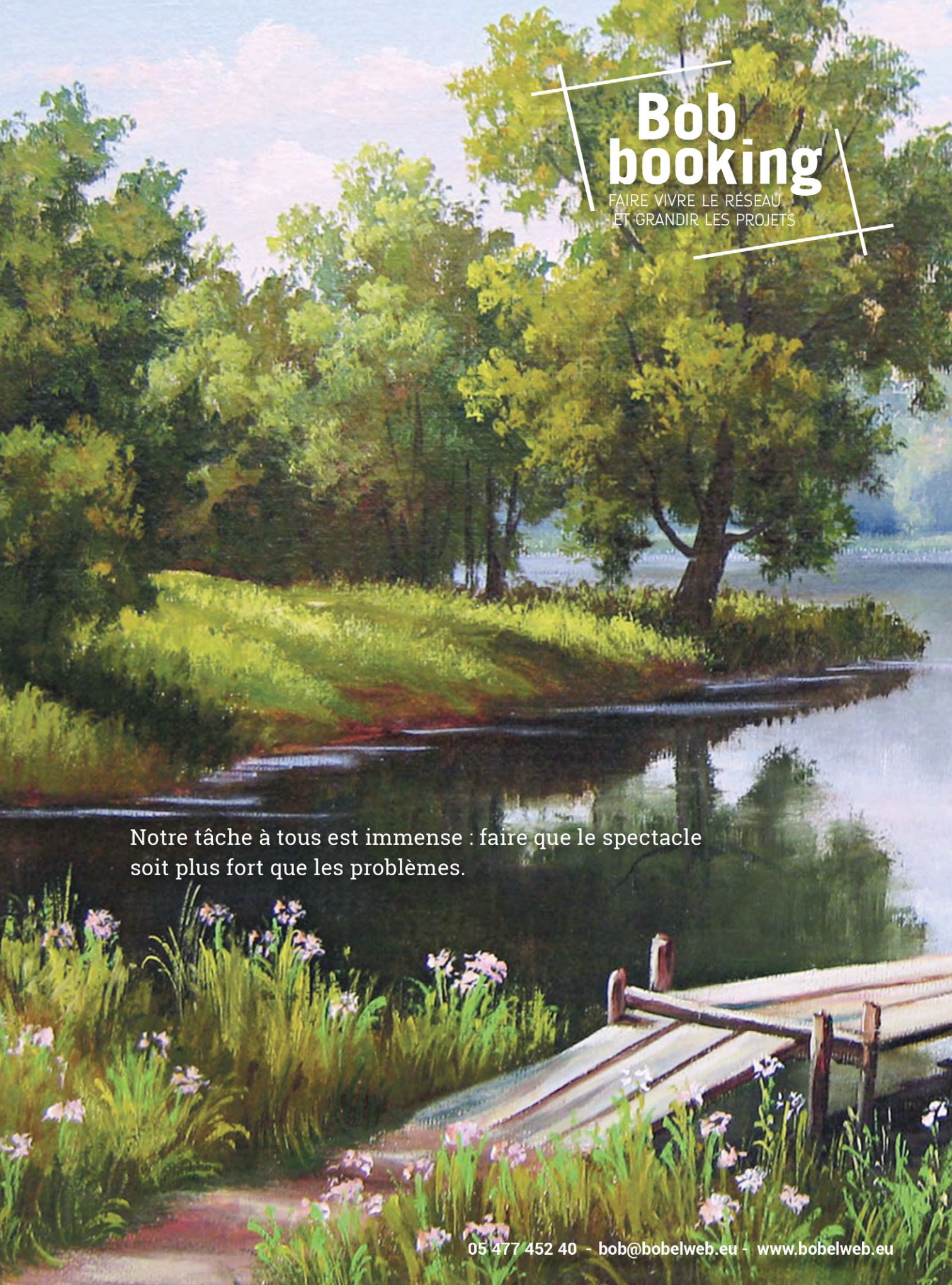
Plusieurs aides d'urgence sont mobilisables auprès des sociétés de droits d'auteur et de droits voisins, généralement par leurs membres ou sociétaires.

- **Adami** : le fonds d'aide « Adami-Droit au cœur » est ouvert aux artistes-interprètes confrontés à des difficultés financières temporaires du fait de l'annulation ou du report des projets artistiques auxquels ils devaient participer en raison de la crise sanitaire.

- **SACD** : le Fonds d'urgence Audiovisuel, Cinéma, Animation, Web, financé par le CNC, prévoyant des aides financières individuelles pour les auteurs ne bénéficiant ni d'aides au titre du Fonds de solidarité nationale, ni d'une mesure de chômage partiel supérieure ou égale à 1 500 €. Le dossier de demande doit être adressé avant le 1^{er} septembre 2020. La société d'auteur a aussi mis en place un Fonds d'urgence Solidarité pour ceux ne bénéficiant d'aucun revenu fixe, ni allocation de retraite, ni salaire...

- **Sacem** : un Fonds de secours géré par le Comité du cœur des sociétaires de la Sacem et la direction des Affaires sociales de la Sacem, pour répondre aux besoins de première nécessité avec des aides financières individuelles à partir de 1 500 €. Par ailleurs, des avances exceptionnelles de droits d'auteur, requérables durant un an, avec un remboursement décalé et étalé sur une période maximale de 5 ans.

- **Spedidam** : un fonds d'urgence a été créé en direction des artistes en grande difficulté financière avec une dotation initiale de 200 000 € qui sera réajustée en fonction du nombre de demandes des artistes et des possibilités de financement de la Spedidam. L'aide est consacrée au paiement de factures, loyers, échéances de crédits... Elle s'élève à 1 500 euros maximum lorsqu'elle est versée à l'artiste directement, à 3 500 euros lorsqu'elle est réglée à un tiers. **ANTOINE BLONDEL**



Bob booking

FAIRE VIVRE LE RÉSEAU
ET GRANDIR LES PROJETS

Notre tâche à tous est immense : faire que le spectacle
soit plus fort que les problèmes.

05 477 452 40 - bob@bobelweb.eu - www.bobelweb.eu

Le Fonds de secours au spectacle de musique et de variétés

L'aide d'urgence du Centre national de la musique (CNM) est prolongée jusqu'au 31 août.

L'objectif

Abondé⁽¹⁾ par le CNM à hauteur de 10 M€, par la Sacem, l'Adami et la Spedidam à hauteur de 500 K€ chacun, le Fonds de secours mis en place le 18 mars dernier vise à soutenir les entreprises de spectacles de musique et des variétés fragilisées par l'arrêt complet ou partiel de leur activité pendant la crise sanitaire. L'aide est attribuée au regard de la situation financière des demandeurs, du 1^{er} mars au 31 août 2020, et non plus uniquement sur leurs prévisions de niveau de trésorerie au 30 juin 2020 comme c'était le cas dans la première version du fonds, avant sa modification le 15 mai par le conseil d'administration du CNM.

Les conditions

L'une des conditions pour bénéficier du fonds de secours est d'avoir préalablement activé tous les dispositifs nationaux de soutien aux entreprises à sa disposition (reports de cotisations, reports fiscaux, mise en place de l'activité partielle, le fonds de solidarité)

et de ne solliciter le fonds de secours de son aide qu'en complément.

Ce fonds est destiné aux TPE/PME (chiffre d'affaires inférieur à 50 millions d'euros et moins de 250 salariés) détentrices d'une licence d'entrepreneur de spectacle de catégorie 1, 2 et/ou 3 qui exercent leur activité principalement dans le domaine de la musique et des variétés. Réservé au départ aux personnes morales, il est ouvert par dérogation depuis le 15 mai aux entreprises individuelles répondant aux conditions d'attribution de l'aide.

Le montant

Chaque demandeur peut bénéficier d'une aide maximum équivalant à 50% de ses prévisions de pertes nettes prévues du 1^{er} mars au 31 août, dans la limite d'un montant de 35 000 € (contre 8 500 euros dans la 1^{re} version du fonds). S'il atteste qu'il a engagé des dépenses pour compenser la perte de rémunération nette des artistes interprètes dont les représentations ont été annulées ou reportées, un bonus

plafonné à 10 000 € peut aussi lui être attribué comme suit :

- 30 € / jour d'indemnisation / personne dans le cas de mise en œuvre du chômage partiel et de compensation par l'employeur ;
- 100 % de l'indemnisation compensatoire plafonnée à 100 € par personne et par date dans les cas où le chômage partiel n'a pas pu être activé ;
- 100 € par personne et par date par salaire versé dans les cas où le chômage partiel n'a pas pu être activé.

La procédure

Un nouveau formulaire de demande adapté à la deuxième version du fonds de secours est téléchargeable sur le site Internet du CNM : www.cnv.fr et doit être renvoyé par e-mail sur la boîte secours@cnv.fr. Il n'existe pas de date limite pour le dépôt de sa demande. Le paiement de l'aide intervient dans les deux semaines suivant le dépôt. Un demandeur ayant déjà sollicité le Fonds de secours au spectacle vivant dans sa première version (FDS 1 : 18 mars-28 mai 2020) pourra solliciter le Fonds de secours dans sa deuxième version. Le soutien total accordé via les Fonds de secours 1 et 2 du CNM à une même structure est alors plafonné à 45 000 € d'intervention du CNM sur l'année 2020. **AGNÈS GARNIER**

À SAVOIR : pour chaque aide versée, le CNM abonde, pour un montant équivalent à 5 % de la somme attribuée, un fonds de solidarité à destination des auteurs et compositeurs en difficulté.

(1) Les collectivités territoriales peuvent apporter une contribution financière au fonds – 2^e version.

Les critères d'appréciation du CNM

- La sincérité et le sérieux des informations financières transmises ;
- Le caractère direct du lien entre les difficultés économiques rencontrées et l'épidémie de Covid-19 ;
- L'historique d'activité du demandeur ;
- Le caractère central de l'activité de production et/ou de diffusion de spectacles dans l'économie du demandeur ;
- La gravité de la situation du demandeur et le risque quant à la continuité de son activité ;
- La solidarité du demandeur avec les producteurs de spectacles, lieux, prestataires, artistes et techniciens impactés par les activités objet de la demande ;
- L'effectivité des mesures de droit commun ;
- L'historique du demandeur vis-à-vis de la déclaration et du paiement de la taxe sur les spectacles.



PRINTER

Boca Systems
Double alimentation
Bracelets
WIFI
RFID



SERVICE

Maintenance
Location
Support
Assistance
Expertise

Accréditations
E-Invitations
Contrôle d'accès
Parking
Boutique
Vestiaire



EVENT



DT 785, la billetterie facile

Conception
Fabrication
Thermique
Animés
Antifraude

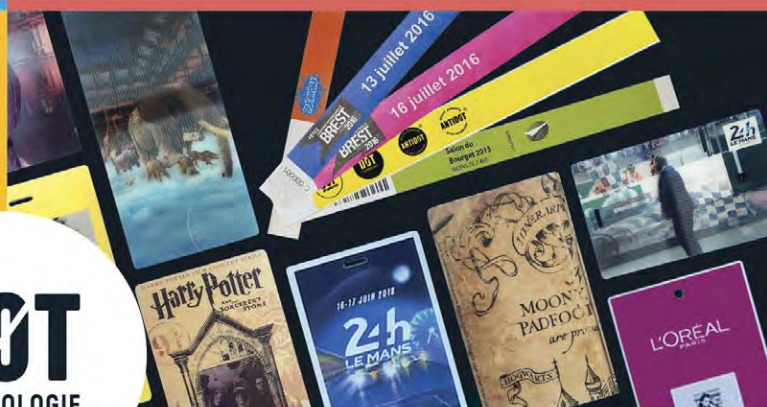


TICKET



Ticket 3DCollector
Réalité augmentée
Badges
grand format
Fans / VIP
Revenus

DOT
TECHNOLOGIE



BILLETTERIE FACILE

Présent aux BIS les 22 et 23 janvier 2020



Le Fonds d'urgence pour le spectacle vivant privé est en place

Les demandes d'aide sont à effectuer en ligne sur www.fusv.org.

■ Les bénéficiaires

Créé par le ministère de la Culture et la Ville de Paris en partenariat avec l'Adami et l'Association pour le soutien du théâtre privé (ASTP) chargée de sa gestion, le Fonds d'urgence pour le Spectacle vivant privé (FUSV) vient au secours des entreprises de spectacles professionnelles fragilisées par la crise sanitaire, hors secteur subventionné ou conventionné, et hors secteur musical et de variétés. Peuvent ainsi bénéficier de l'aide du FUSV : les exploitants de théâtres privés⁽¹⁾ (titulaires de la licence d'entrepreneur de spectacles de catégorie 1) et les entreprises de spectacles de théâtre (producteur et tourneur titulaires de la licence de catégorie 2) dès lors qu'ils ne sont pas subventionnés sur des fonds publics et à condition que tout ou partie de leur programmation ou production relève du champ de la taxe ASTP. Les compagnies titulaires de la licence catégorie 2 et intervenant dans le champ du « théâtre » (y compris marionnettes et contes), de la danse, du cirque ou des arts de la rue, et du « jeune public », sont, elles aussi, éligibles au FUSV, à condition de pas être conventionnées par l'État et/ou les collectivités territoriales, et ce, même si elles perçoivent des subventions publiques au projet (soutien à la création, d'EAC, etc).

■ La demande

Chaque entreprise ne peut déposer qu'une seule⁽²⁾ demande en ligne et seulement en complément des aides publiques de droit commun (au titre de l'activité partielle, du fonds de solidarité aux entreprises impactées par la crise de Covid-19...). Une entreprise attributaire d'une aide

du Fonds de secours au spectacle de musique et de variété porté par le Centre national de la musique peut prétendre à l'aide du FUSV, mais celle-ci sera diminuée du montant de l'aide déjà obtenue du CNM.

■ Le montant de l'aide

→ **Pour les exploitants de théâtres privés**, la prise en charge est calculée sur un prorata de 10 semaines, et différenciée selon le montant annuel des charges fixes⁽³⁾ (hors salaires et charges salariales, hors amortissements) selon les taux suivants :

- Moins de 150 K€ : 80 %, et plafond à 20 000 € ;
- De 150 à 300 K€ : 70 %, et plafond à 37 000 € ;
- De 300 à 600 K€ : 65 %, et plafond à 60 000 € ;
- Plus de 600 K€ : 55 %, et plafond à 70 000 €.

→ **Pour les entreprises de spectacles de théâtres**, la prise en charge est calculée sur un prorata de 10 semaines, et différenciée selon le montant annuel des charges fixes hors masse salariale selon les taux suivants :

- Moins de 75 K€ : 90 %, et plafond à 12 000 € ;
- De 75 à 150 K€ : 80 %, et plafond à 20 000 € ;
- Plus de 150 K€ : 70 %, et plafond à 45 000 €.

→ **Pour les compagnies**, la prise en charge est plafonnée à 8 000 € et est égale à - 15 % du montant HT du contrat de cession, hors frais d'approche (voyages, hébergement, restauration) ou - 15 % du coût de plateau par représentation annulée pour les contrats de co-réalisation, calculés à partir des salaires et charges des artistes et techniciens employés par

la compagnie. Seules sont prises en compte les représentations annulées pour lesquelles un engagement avait été pris avant le 14 mars 2020, non reportées avant le 31 décembre 2020, et dont les acomptes éventuellement versés ont dû être remboursés aux diffuseurs. Ne sont pas prises en compte les représentations que la compagnie devait exploiter en direct (exploitation à la recette). **AGNÈS GARNIER**

À SAVOIR : les contributions de la Ville de Paris aux FUSV sont exclusivement fléchées sur des entreprises implantées sur son territoire.

(1) Les exploitants de théâtres avignonnais ne sont pas éligibles aux aides du FUSV.

(2) Une même entreprise exploitant deux ou plusieurs théâtres ne pourra donc déposer qu'une seule demande d'aide.

(3) Sont pris en compte : les charges locatives, maintenance, bureautique, fournitures, consommables, honoraires et assurances hors spectacles. Sont exclues les charges imputables à une activité annexe non liée à la production ou la diffusion de spectacles (activité cinématographique, bar, restauration, événementiel).

La clause de minoration

La prise en charge de leurs frais fixes par le FUSV est minorée pour les exploitants d'un théâtre et les entreprises de spectacles de théâtres lorsque leur actionnaire majoritaire est également majoritaire au capital d'une autre entreprise de spectacles : moins 15 % pour 2 entreprises à même actionnaire majoritaire ; moins 20 % pour 3 entreprises à même actionnaire majoritaire ; moins 25 % pour 4 entreprises et au-delà à même actionnaire majoritaire.

Billetterie et Gestion digitales des publics

*Avec Ressource by Ressources,
L'accès sans contact
protège tout le monde*.*



Conception / Création : Gémis FB - Illustration : Boia.

Depuis plus de 35 ans, nous innovons pour que vos spectacles, représentations, expositions connaissent la plus belle réussite. Nous œuvrons quotidiennement afin que votre établissement bénéficie du **meilleur système pour gérer sa billetterie et ses publics**. Nous avons créé Ressource, un progiciel de gestion intégré puissant, évolutif, capable d'analyser des données complexes et délivrer des solutions innovantes que vous adaptez à tous vos besoins.

* avec l'achat en ligne, le e-billet et le contrôle sans contact.

Spectacle vivant / Cinéma / Musée / Sport / Office de tourisme / Parc de loisirs

Ressources

Vous êtes autonomes mais jamais seuls

Ressource by Ressources
Système de billetterie
et de gestion des publics

contact@ressources-si.fr
+33 1 30 58 18 00



Microsoft



Réouverture des salles : les normes

Dans une circulaire du 11 juin, la DGCA actualise les recommandations sanitaires à destination des salles autorisées à rouvrir.

■ Préparer l'accueil des spectateurs

→ Nettoyage et ventilation de la salle

- Avant réouverture de l'établissement : remise en propreté des locaux selon les méthodes habituelles, sans mesure spécifique de désinfection complémentaire. Vérifiez le bon fonctionnement du système de ventilation.
- Après ouverture au public : nettoyage approfondi des locaux une fois par jour avec des désinfectants ménagers courants. Les surfaces fréquemment touchées par les spectateurs (notamment poignées de porte, rampes, robinets d'eau des toilettes) doivent être nettoyées entre chaque séance. Aérez si possible la salle pendant 10 à 15 minutes entre deux séances. Les climatisations collective (de type « tout air neuf », ou sans recyclage) ne présentent pas de risque.

→ Adaptation du rythme

des spectacles

- Décalez les horaires de spectacles si vous avez plusieurs salles pour limiter les croisements de publics.
- Augmentez le nombre de représentations pour limiter l'impact des réductions de jauge.

→ Information du public

- Rassurez le public sur les mesures prises pour l'accueillir en toute sécurité et informez-le des consignes sanitaires à respecter via votre site Internet et des affiches dans les espaces stratégiques (portes d'entrée, halls, sanitaires, etc.).

■ Accueillir les spectateurs

→ Billetterie

- Privilégiez la réservation en ligne.
- Les comptoirs de billetterie doivent être équipés de plaques de plexiglas. À défaut, les salariés peuvent être équipés de visières en plus de masques.
- Les salariés au contact avec le public doivent être équipés de masques.

→ Accès au lieu

- Aux abords de l'établissement : organisez des files d'attente ; prévoyez des emplacements spécifiques aux deux-roues.
- À chaque entrée : mise à disposition de solutions hydroalcooliques ; accès réservé aux spectateurs munis d'un masque (sauf pour les enfants de moins de 11 ans),
- À l'intérieur : laissez le service de vestiaires fermé ; contrôlez visuellement les billets.

→ Circulation intérieure

- Respectez la distanciation d'au moins 1 mètre entre les spectateurs qui ne font pas partie d'un même groupe de réservation (marquages au sol).
- Une circulation en sens unique peut être mise en place. À défaut, un marquage au sol peut permettre de séparer les flux. Si possible, laissez les portes ouvertes et différenciez la/les porte(s) de sortie de la/les porte(s) d'entrée.
- Une seule personne par ascenseur de moins de 4 m² (sauf pour les personnes du même foyer).

→ Sanitaires

- Les urinoirs doivent être espacés de plus d'un mètre ; à défaut, un sur deux doit être condamné.
- Les essuie-mains à usage unique doivent être privilégiés et les essuie-mains en tissu sont à proscrire.
- Laissez les fenêtres ouvertes pendant l'utilisation des sanitaires.

■ Organiser le placement des spectateurs

→ Pour les spectacles en

configuration assise

- Le port du masque est obligatoire pour tous les spectateurs (sauf pour les enfants de moins de 11 ans).
- Chaque spectateur doit disposer d'une place assise. Laissez un siège vacant entre deux spectateurs ou à

chaque extrémité d'un groupe de réservation de moins de 10 personnes. Un marquage des fauteuils est indispensable pour indiquer quelles sont les places qui peuvent être occupées ou non. N'utilisez les strapontins que lorsque les circulations sont suffisamment larges. Laissez vacants les premiers rangs si la scène est proche. Il est possible d'utiliser des espaces nus et de disposer des chaises et/ou des coussins par terre (lavables à 60°) espacé d'1 mètre au moins.

- Entrée dans la salle : afin d'éviter les files d'attente et les congestions, multipliez si possible les portes d'entrée et ne les ouvrez pas au dernier moment.
- Informez le public de l'organisation de sortie de salle (rangée par rangée ou tout autre fonctionnement adapté à la configuration des lieux) en début de séance.

- Éviter les entractes.

→ Pour les spectacles

en configuration debout

L'article 45 du décret du 31 mai 2020 prévoit que chaque spectateur doit disposer d'un siège. Les concerts et spectacles en configuration debout ne peuvent donc pas être organisés.

→ Pour les spectacles déambulatoires

De façon générale, que ce soit dans des espaces clos ou en espace public, la référence pour la jauge est de 4 m² sans contact par spectateur.

→ Cas spécifique de l'espace public

Un contrôle de jauge doit pouvoir être mis en place, soit grâce au fait que l'espace public est déjà délimité (parc, jardin, cour, etc.) soit grâce à un barriérage ou à l'utilisation de rubalise.

AGNÈS GARNIER

À savoir : Ces recommandations ne sont valables qu'à partir du moment où la salle est autorisée à ouvrir par le préfet de son département.

IL Y A LA SEINE ET LA SCÈNE !



Création & réalisation : www.lagencecomcom.com
© photo : Shutterstock

NE VOUS TROMPEZ PAS D'EXPERT-COMPTABLE !

Com'Com accompagne le spectacle vivant et l'industrie de la musique mais aussi les entreprises de l'audiovisuel, les scénaristes, les artistes auteurs, les photographes, les galeries d'art, l'édition, le multimédia, les freelances, les agences de communication, le jeu vidéo...



Tel : 01 53 19 00 00 - www.comcom.fr

Spectacles annulés : les règles de remboursement des billets changent

L'ordonnance n°2020-538 du 7 mai 2020 permet aux organisateurs de rembourser les spectateurs sous forme d'avoir.

Dérogation au droit des contrats

En droit des contrats, la résolution pour cause de force majeure du contrat de vente de billets de spectacle, par l'organisateur ou le spectateur, oblige à rembourser les clients. En effet, par application des articles 1229 et 1352-8 du Code civil, il existe un droit au remboursement du contractant qui se voit privé de la prestation de service qu'il a déjà payée. Ainsi le spectateur qui a droit au remboursement ne peut être contraint d'accepter un avoir.

Afin de soulager la trésorerie des organisateurs de spectacles contraints d'annuler leurs représentations en raison de la crise sanitaire, l'Ordonnance n° 2020-538 du 7 mai 2020 relative aux conditions financières de résolution de certains contrats en cas de force majeure dans les secteurs de la culture et du sport modifie temporairement le droit des contrats. Elle permet aux entrepreneurs de spectacles responsables de la billetterie de proposer à leurs clients un avoir à valoir sur de prochains spectacles et de différer le remboursement du prix des billets dans le cas où le spectateur souhaiterait finalement être remboursé.

Champ d'application de l'ordonnance

L'ordonnance s'applique aux contrats de vente de billets (à l'unité ou dans le cadre d'un abonnement) donnant accès à des représentations de spectacles vivants et aux services associés (festivals compris), dont la « résolution » consécutive à l'annulation du spectacle et/ou au refus du spectateur de reporter son billet sur un autre spectacle est notifiée au spectateur

entre le 12 mars 2020 et le 15 septembre 2020 inclus, que les billets aient été commercialisés directement par l'entrepreneur de spectacle responsable de la billetterie du spectacle ou par l'intermédiaire de distributeurs autorisés.

Procédure et délais

L'entrepreneur de spectacles a 30 jours à compter de la résolution du contrat de vente du billet de spectacle pour faire une proposition d'avoir au spectateur. Si le contrat a été résolu avant la date d'entrée en vigueur de l'ordonnance (JO du 8 mai), la proposition d'avoir doit être faite avant le 8 juin 2020. Lorsqu'un avoir lui est proposé, le spectateur ne peut plus solliciter le remboursement de ses paiements avant l'expiration d'un délai pouvant aller jusqu'à 15 mois à compter de la résolution du contrat.

Ensuite, l'organisateur doit adresser au spectateur une offre de remplacement dans les trois mois de la notification de la résolution du contrat. Pour les billets annulés le 13 avril par exemple,



cette proposition doit être faite avant le 13 juillet 2020.

Le spectateur a alors un délai maximum de 12 mois pour accepter l'offre à compter du jour où celle-ci lui est proposée.

Enfin, si l'avoir n'est toujours pas utilisé par le spectateur au terme de sa période de validité, alors l'entrepreneur de spectacles devra procéder au remboursement intégral du paiement initial des billets de spectacles.

AGNÈS GARNIER

Avoir et offres de remplacement : les conditions à respecter

L'émission des avoirs et offres de remplacement est encadrée par l'ordonnance n° 2020-538 :

- Le montant de l'avoir est « égal à celui de l'intégralité des paiements effectués au titre des prestations non réalisées du contrat résolu » ;
 - L'offre de remplacement devra être « de même nature et de même catégorie que la prestation prévue par le contrat résolu » ;
 - son prix ne devra pas être supérieur à celui de la prestation initiale ; et la nouvelle offre ne pourra donner lieu à aucune majoration tarifaire.
- Si un spectateur demande un billet dont le prix est supérieur à celui de son achat initial, alors l'organisateur sera tenu d'imputer l'avoir émis sur ce prix. À l'inverse, dans le cas où il n'aurait pas utilisé l'intégralité du montant de l'avoir, le spectateur obtiendra le solde restant.



Rodrigue

vos billets, notre expérience, leurs émotions

la communauté

La Communauté Rodrigue s'inscrit dans notre volonté
de vous apporter toujours plus de services
avec toujours plus de qualité.

Pour
connaître les

**ACTUALITÉS
RODRIGUE**

Pour
partager vos

**RETOURS
D'EXPÉRIENCE**

Pour aller
plus loin dans

**L'UTILISATION
de nos OUTILS**

www.rodrigue.fr



CAHIER PRATIQUE SPÉCIAL COVID-19

Les aides régionales

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
Auvergne-Rhône-Alpes					
Plan de soutien au secteur culturel	Plan de relance en plusieurs volets visant à soulager la trésorerie des structures éligibles : aides versées sous forme de subventions jusqu'à 5 000€ par bénéficiaire.	Associations, artistes, techniciens, structures de tous les secteurs, cinéma, arts vivants, livre...	Report ou annulation d'événements, perte de chiffre d'affaires liée à la fermeture administrative des structures.	Plan de sauvetage de la culture doté de 32 M€, dont un renforcement du Fonds régional d'urgence culture à hauteur de 15 M€ et création d'un fonds régional de prêt « Micro-entreprises et associations » doté de 16 M€.	Numéro unique mis en œuvre par l'agence de développement économique Auvergne-Rhône-Alpes Entreprises : 02 62 92 24 56 Direction régionale des entreprises de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (Dirrecte), par téléphone : 04 72 68 29 69, ou par e-mail : ara.redressement.productif@dirrecte.gouv.fr
Plan de soutien aux entreprises	Aides d'urgence accordées sous forme de subventions et création d'un « Prêt Région Auvergne-Rhône-Alpes » avec Bpifrance.	TPE, micro-entrepreneurs, indépendants, associations.	Entreprises de plus d'un an, dont le chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 M€, présentant un bilan et employant au moins un salarié.	50 M€ injectés par la Région. 265 M€ de prêts de trésorerie sont proposés aux entreprises.	
Bourgogne-Franche-Comté					
Plan de soutien aux associations	Sécurisation des subventions 2020 pour les bénéficiaires des politiques régionales, complétées d'un Fonds de soutien exceptionnel et d'aides économiques spécifiques.	Associations de tous secteurs	Associations dont la pérennité est directement menacée par les conséquences de la crise sanitaire. Modalités définies en concertation avec les réseaux associatifs.	5,6 M€ de financement régional, dont un fonds de soutien exceptionnel de 2,8 M€, et 2,8 M€ d'aides économiques spécifiques.	Contactez la Région au 03 39 25 05 27, ou par e-mail : yvan.trellu@bourgognefranche-comte.fr Dispositif local d'accompagnement (DLA) : https://www.info-dla.fr
Plan de soutien aux entreprises	Maintien des paiements aux entreprises, mise en place d'un différé de remboursement de toutes les avances remboursables gérées par la Région et création d'un prêt rebond pour les secteurs les plus impactés.	Secteurs les plus impactés (hôtellerie, spectacle, événementiel).	Structures ayant fait l'objet d'une interdiction administrative d'accueil du public ou ayant perdu au moins 50 % de leur CA au mois de mars 2020, dont l'effectif comprend au moins un salarié et qui se sont vu refuser un prêt de trésorerie par leur banque.	Création d'un prêt rebond par la Région, avec le soutien de Bpifrance. Une affectation de 3 M€ par la Région permettra de financer 18 M€ de trésorerie aux entreprises.	Mise en place d'une plateforme par téléphone : 03 80 76 29 38, ou par e-mail : bfc.continueeeco@dirrecte.gouv.fr France Active : https://www.franceactive.org

CAHIER PRATIQUE SPÉCIAL COVID-19

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
BRETAGNE					
Plan de soutien aux associations	L'aide est accordée sous forme de subventions et prorogation des conventions pour les manifestations reportées en raison des risques liés à l'épidémie.	Toutes les structures du monde associatif, culturel, sportif et touristique.	Annulation d'événements sportifs et culturels et de perte brutale de chiffre d'affaires.	Fonds exceptionnel doté de 5 M€.	Contactez la Région par e-mail : culture@bretagne.bzh
Plan de soutien aux entreprises	Renforcement de la trésorerie des entreprises grâce à un prêt Rebond à taux zéro de 10 K à 200 K€.	PME, TPE, indépendants, agriculteurs, artisans, commerçants, micro-entrepreneurs, professions libérales.	Entreprises rencontrant un besoin de financement lié à une difficulté conjoncturelle (et non structurelle) et/ou à une situation de fragilité temporaire.	Prêt Rebond doté de 5 M€ de prêt à taux zéro, accompagné d'un fonds national abondé par la Région à hauteur de 21 M€.	Contactez bpiFrance au 0 969 370 240, ou en ligne : bpiFrance.fr Contactez la direction du développement économie au 02 99 27 96 51 (questions urgentes), ou par e-mail : ecocoronavirus@bretagne.bzh

CENTRE-VAL DE LOIRE					
Plan de soutien aux structures culturelles	L'aide est accordée sous forme de subventions. La Région s'engage à maintenir le versement de toutes les subventions annoncées pour les événements prévus.	Structures culturelles et artistes de tous les secteurs, professionnels de la musique, du livre, du cinéma, de la danse, du spectacle, du théâtre, du cirque et arts de la rue.	Différents critères d'éligibilité s'appliquent suivant le secteur professionnel.	Aide ponctuelle aux structures culturelles les plus impactées par l'annulation de spectacles à partir d'un fonds régional de soutien exceptionnel de 1 M€.	Le ministère de la Culture a mis en place une cellule d'information destinée à aider par secteur les professionnels impactés par la crise.
Plan de soutien aux associations	Le « Contrat d'apport associatif Rebond » (CARE Centre-Val de Loire) vise à consolider la trésorerie des structures pendant la crise.	Toutes les structures associatives.	Associations rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou à une perte de chiffre d'affaires.	Outil de prêt doté de 1 M€ par la région. Prêt à taux zéro sur 2 à 5 ans avec 1 an de différé.	Contactez par e-mail : covid19.care@centractif.fr
Plan de soutien aux entreprises	Un versement forfaitaire de 1500€ est accordé aux entreprises en difficulté, complété par un « Prêt CAP Rebond ».	TPE et PME.	Entreprises rencontrant des difficultés conjoncturelles liées à une baisse d'activité ou une perte de chiffre d'affaires.	Participation de la Région au Fonds national de solidarité à hauteur de 10 M€.	Un numéro vert : 0 969 370 240

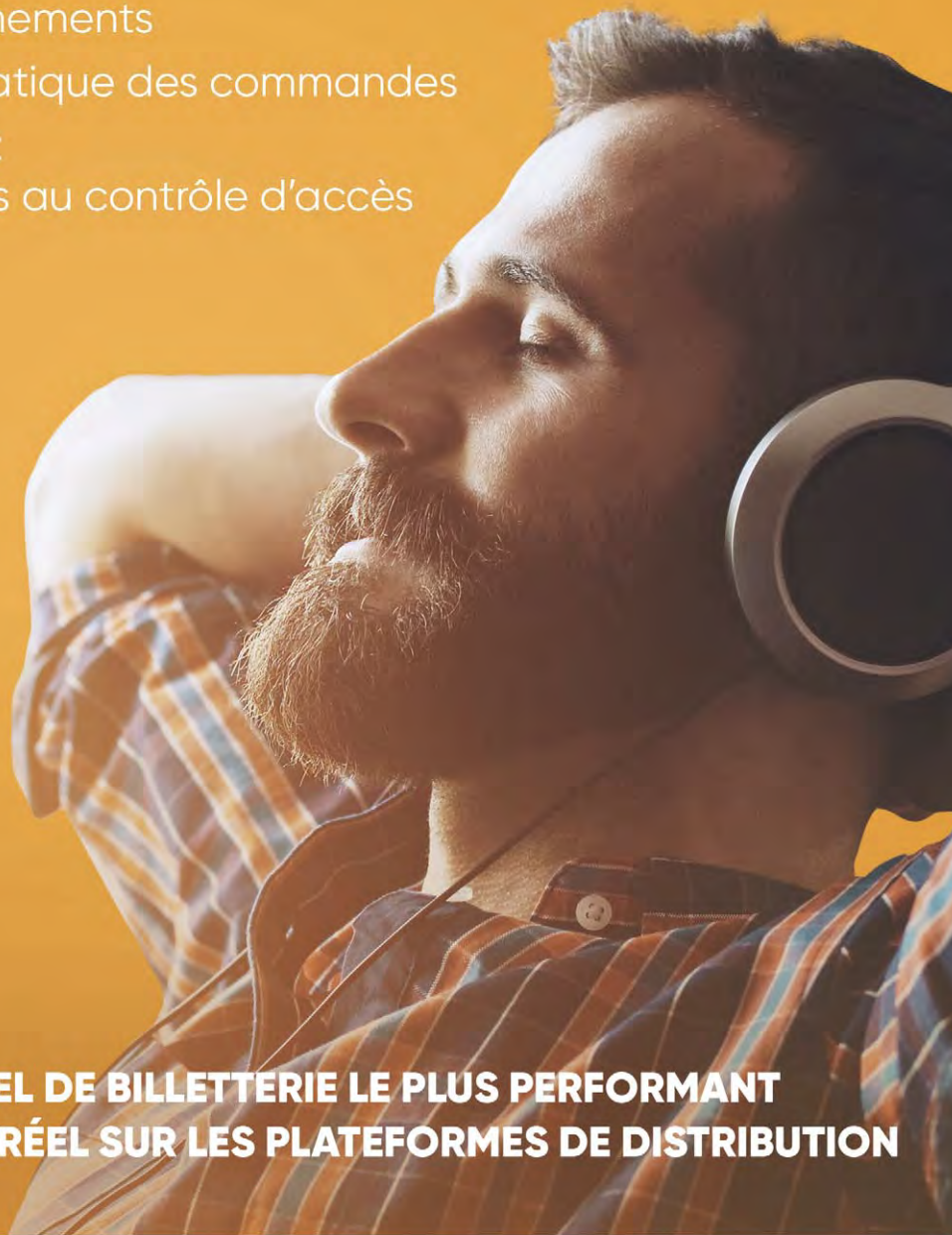
Les aides régionales (suite)

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
CORSE					
Plan de soutien aux entreprises et associations	L'aide est accordée sous forme de prêts à taux zéro et de subventions d'un montant immédiat de 1500 €, sur simple demande effectuée sur le site Internet de la DGFIP, et dans certains cas, un versement complémentaire de 2000 €.	Toutes les entreprises inscrites au registre du commerce et des sociétés, indépendants, commerçants, artisans, professions libérales, agriculteurs, TPE, associations culturelles et sportives.	Tous les acteurs économiques du territoire insulaire respectant les critères fixés par ordonnance, ayant moins de 1M€ de chiffre d'affaires.	La Région mobilise 30M€ dans le cadre d'un plan d'urgence, complété par une participation à hauteur de 250 M€ au Fonds de solidarité institué par le Gouvernement.	Plateforme en ligne : covid-19.corsica
GRAND-EST					
Plan de soutien au secteur culturel	La DRAC se mobilise avec la Région afin maintenir une activité financière permettant de verser les subventions attendues par les structures culturelles, en particulier les plus fragiles d'entre elles.	Intermittents du spectacle, artistes interprètes et techniciens, salariés de tous les secteurs culturels.	Structures culturelles et de la création fragilisées par la crise sanitaire, ayant subi une interdiction d'accueil du public.	Le ministre de la Culture demande aux structures les plus solides financièrement, ainsi qu'à ses opérateurs et aux structures subventionnées par l'État, de faire jouer la solidarité en payant les cessions prévues aux compagnies et en honorant les cachets des intermittents afin de ne pas les fragiliser.	La DRAC Grand-Est a créé une adresse spécifique dédiée aux organisateurs de festivals : festivalscovid19.grandest@culture.gouv.fr
Plan de soutien aux entreprises et associations	L'aide est accordée sous forme de prêts remboursables dans un délai d'un an voire plus en cas de difficulté, permettant d'octroyer des aides de 5000 à 10 K€ aux entreprises. Ce soutien peut monter à 30 K€ pour les associations et les acteurs du secteur non-marchand.	TPE, PME, ETI, indépendants, autoentrepreneurs, employeurs, associations.	Entreprises et associations employeuses fragilisées par la crise sanitaire, qui comptent jusqu'à 10 salariés.	Création du Fonds « Résistance » à hauteur de 44M€ pour soutenir les associations et les petites entreprises.	Numéro vert CMA : 0 986 879 370 Numéro vert CCI : 0 971 009 690 Contacter la Directrice de la Région par e-mail : ge.pole3e@directe.gouv.fr Contacter les services de la Région par e-mail : pacte.tresorerie@grandest.fr

PARCE QU'ON AIME FACILITER LA VIE DE NOS CLIENTS,

APARTÉ EST CONNECTÉ EN TEMPS RÉEL AVEC **BILLETRÉDUC**

- Mise en vente des événements
- Enregistrement automatique des commandes
- Plus de contremarque :
les billets sont reconnus au contrôle d'accès



**APARTÉ, LE LOGICIEL DE BILLETTERIE LE PLUS PERFORMANT
POUR VENDRE EN TEMPS RÉEL SUR LES PLATEFORMES DE DISTRIBUTION**

TICK & LIVE

Une société du groupe
FNAC DARTY

tickandlive.com - 01 72 03 94 00 - aparte.tickandlive@fnac.com

Les aides régionales (suite)

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
GUADELOUPE					
Plan de soutien aux entreprises	Le dispositif permet aux entreprises éligibles de bénéficier d'une subvention égale à la perte déclarée de chiffre d'affaires en mars 2020, dans la limite de 1500 € par mois.	TPE et PME.	Entreprises dont le chiffre d'affaires sur le dernier exercice clos est inférieur à 1M€, dont l'effectif est inférieur ou égal à 10 salariés, ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, ou ayant subi une perte de chiffre d'affaires d'au moins 70% en mars 2020 par rapport à mars 2019.	Participation au Fonds de solidarité nationale à hauteur d'1M€ et mise en place d'un prêt rebond de 5M€ par la Région.	Pour faciliter le contact avec les entreprises, les services de la Direction générale adjointe de l'économie (DGAE) sont chargés de la coordination de ce dispositif.
HAUTS-DE-FRANCE					
Plan de soutien aux entreprises	Aides régionales directes dont le Fonds de premiers secours et le Fonds Hauts-de-France Prévention, et mise en place de prêts Région/BPI pour renflouer les trésoreries.	Commerçants, artisans et entreprises régionales.	Différents critères d'éligibilité s'appliquent suivant les aides. Le Fonds de premiers secours est destiné aux entreprises de moins de 25 salariés ; le Fonds Hauts-de-France Prévention aux entreprises ayant un effectif supérieur ou égal à 10 salariés.	La Région mobilise plus de 327M€, dont 121M€ de prêts et de subventions. 30M€ d'aides directes, 36M€ de prêts Région/BPI, 54M€ de contribution au Fonds d'aide nationale de solidarité, 1M€ pour les associations.	Numéro unique : 03 59 75 01 00. En fonction des besoins identifiés après une prise de contact avec les services régionaux, les entreprises et professionnels seront aiguillés vers la solution la plus adaptée à leur besoin.

SIRIUS

logiciel | billetterie | spectacle | vivant

La solution billetterie...



**Billetterie
sûre, facile
et complète**



**Interface de
vente en ligne
performante**



**Service d'assistance
disponible et
dévoué**



**400 structures du
spectacle vivant
équipées**

...toujours là pour vous

sirius@forumsirius.fr | 01 39 73 33 00 | www.forumsirius.com |  

Les aides régionales (suite)

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
ÎLE-DE-FRANCE					
Plan de soutien au secteur culturel	Fonds d'aide d'urgence se déclinant en deux volets : volet d'assouplissement permettant d'accélérer le versement des subventions, et mise en place d'un dispositif d'« Aide exceptionnelle d'urgence Covid-19 en faveur du spectacle vivant ».	Les équipes artistiques, les lieux et les opérateurs professionnels du spectacle, de droit privé ou public, dont l'activité et le siège social sont en Île-de-France.	Professionnels du spectacle vivant faisant face à l'interruption de toute activité : annulation de spectacles, représentations, festivals, créations en cours de production, résidences, formations, actions culturelles.	Fonds d'urgence à hauteur de 10 M€ pour le spectacle vivant.	Numéro d'appel unique : 01 53 85 53 85, ou contacter par e-mail : covid-19-culture@iledefrance.fr
Plan de soutien aux entreprises	L'aide est versée sous forme de subventions. Les entreprises peuvent déposer une demande pour bénéficier d'une aide allant jusqu'à 1500 €, et solliciter un soutien complémentaire « anti-faillite » de 2 000 €.	TPE, indépendants, micro-entrepreneurs, professionnels libéraux, associations et autres agents économiques quels que soient leur statut et régime fiscal et social.	Entreprises et professionnels réalisant moins de 1 M€ de chiffre d'affaires, ayant fait l'objet d'une fermeture administrative ou enregistré une baisse de plus de 50 % de leur chiffre d'affaires de mars 2020, par rapport à mars 2019.	La contribution de la Région s'élève à 76 M€.	

MARTINIQUE					
Plan de soutien aux entreprises	Mise en place d'un Fonds de Subvention Territoriale complété d'un prêt territorial spécial Covid-19 et d'un prêt rebond avec le soutien de la BPI.	Activités relevant du secteur du tourisme, de la pêche, de l'agriculture, TPE, PME.	Entreprises ayant leur siège social en Martinique, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 2 M€ et ayant fait l'objet d'une obligation de fermeture administrative ou ayant subi un ralentissement d'activité.	L'enveloppe prévisionnelle du Fonds de Subvention Territoriale est fixée à 20 M€.	Afin d'accompagner les entreprises dans le montage de leur dossier, la CTM a souhaité s'appuyer sur des mandataires (Chambre de commerce, chambre des métiers, chambre d'agriculture, comité des pêches...).

Créateur d'un logiciel de Comptabilité

pour aller plus loin que les autres !



Notre logiciel LegieCompta intègre un module analytique à plusieurs niveaux, qui vous permet d'aller plus loin que les autres !

Depuis 30 ans Legilog crée, **avec et pour vous**, des logiciels de gestion dédiés à l'univers culturel.

+ d'info : legilog.fr

legilog

Créateur de logiciels

Les aides régionales (suite)

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
NOUVELLE-AQUITAINE					
Plan de soutien aux entreprises et associations	L'aide est accordée sous forme de subventions ; des prêts sont mis à disposition des entreprises éligibles à la garantie Bpifrance Financement.	TPE, PME, travailleurs indépendants, micro-entreprises, associations employeuses sur certains secteurs d'activité (sport, culture, formation, ESS, caritatives...).	Entreprises de moins de 10 salariés et auto-entrepreneurs, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1M€, observant une perte de 70 % de chiffre d'affaires en mars 2020 par rapport à mars 2019.	Contribution de la Région à hauteur de 20 M€, dont un Fonds de soutien aux associations de 5 M€ et 15 M€ pour le Fonds d'aide d'urgence aux entreprises.	Contacteur la Région par téléphone : 05 57 57 55 88, ou par e-mail : entreprisecovid19@nouvelleaquitaine.fr
NORMANDIE					
Plan de soutien aux entreprises et associations	L'aide est accordée sous forme de prêts. Le Prêt Croissance TPE, créé en 2017 en association avec Bpifrance, est désormais accessible à plus d'entreprises, permettant d'emprunter entre 10 K et 50 K€, sur 5 ans, à taux réduit et avec un différé de remboursement de 12 mois.	TPE, PME, ETI, indépendants, autoentrepreneurs.	Entreprises ayant fait l'objet d'une fermeture administrative, dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1M€, et observant une baisse de chiffre d'affaires d'au moins 50 % au mois de mars 2020. Le Prêt Croissance TPE est accordé aux entreprises de plus de 3 ans et de moins de 50 salariés.	Le Prêt Rebond permet une aide à la trésorerie de 10 K€ à 300 K€ en contrepartie d'un prêt bancaire et remboursable sur 7 ans, avec un différé de 2 ans.	Par téléphone : 02 35 52 22 00, ou par e-mail : covid19-eco@adnormandie.fr
OCCITANIE					
Plan de soutien aux associations et au secteur culturel	L'aide est accordée sous forme de subventions grâce à la création d'un Fonds de secours aux secteurs associatif, culturel, sportif, de l'économie sociale et solidaire et de la politique de la ville.	Structures associatives, culturelles et sportives.	Structures ayant fait l'objet d'une interdiction d'accès au public et dont les manifestations ont été annulées ou reportées.	Fonds de soutien à hauteur de 5 M€.	Par téléphone : 0 800 31 31 01

CAHIER PRATIQUE SPÉCIAL COVID-19

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
OCCITANIE (SUITE)					
Plan de soutien aux entreprises	L'aide est accordée sous forme de prêts en association avec Bpifrance, et des subventions sont versées aux entreprises éligibles grâce au Fonds de solidarité national.	TPE, PME.	Entreprises de plus d'un an d'existence, enregistrant une perte de chiffre d'affaires d'au moins 40 % au mois de mars 2020.	64 M€ mobilisés, dont un Fonds de solidarité de 25 M€, 10 M€ pour l'élargissement et l'assouplissement des aides aux entreprises en difficultés, la création d'un fonds de garantie bancaire avec la BPI à hauteur de 5 M€.	Numéro vert dédié aux entreprises : 0 800 31 31 01
PAYS DE LA LOIRE					
Plan de soutien aux associations et au secteur culturel	L'aide est accordée sous forme de subvention, versée en une seule fois, jusqu'à 30 K€ par association.	Toutes les structures organisatrices d'événements culturels, associatifs et sportifs.	Annulation sans report possible de l'événement, ou maintien avec pertes significatives. La manifestation devait avoir lieu entre le 1 ^{er} mars et le 30 juin. Les dépenses liées à l'événement ne peuvent être inférieures à 30 K€.	Fonds d'urgence de 2 M€, complété par le dispositif Pays de la Loire Fonds d'Urgence Événements s'élevant à 2,3 M€, portant à 4,3 M€ le soutien financier global.	Un numéro vert dédié aux structures culturelles, associatives et sportives : 0 800 200 402, ou par e-mail : fondsculturesport@paysdelaloire.fr
Plan de soutien aux entreprises	6 mesures à disposition des entreprises régionales accordées sous forme d'abondement des trésoreries et de prêts bancaires mis en place par la Région et Bpifrance.	Artisans, commerçants, agriculteurs, PME, ETI et grands groupes.	Entreprises ayant subi une interdiction d'accueil du public et/ou ayant subi une perte de chiffres d'affaires. La perte de chiffre d'affaires doit correspondre à au moins 50 % au mois de mars 2020 par rapport au mois de mars 2019.	60 M€ destinés aux entreprises, dont un prêt Rebond doté de 12 M€ de prêt à taux zéro, 5 M€ de report des avances remboursables accordées par la Région, 10 M€ de garanties de prêts avec le dispositif Pays de la Loire Garantie, 15 M€ de prêts en trésorerie.	Un numéro vert pour contacter les services de la Région : 0800 100 200, ou par e-mail : SE@paysdelaloire.fr Prêt Rebond : contacter votre banque puis Bpifrance au 0 969 370 240, ou en ligne : bpifrance.fr

Les aides régionales (suite)

Aide	Forme	Structures concernées	Critères	Montant	À qui s'adresser ?
RÉUNION					
Plan de soutien aux entreprises	Fonds de Solidarité Nationale (FSN) cumulable avec le dispositif du Fonds de Solidarité Réunionnais (FSR), et renforcement par la Région du Fonds de garantie à la trésorerie de Bpifrance.	TPE, micro-entrepreneurs et indépendants.	Entreprises de moins de 10 salariés et professionnels dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1M€, ayant fait l'objet d'une fermeture par décision administrative ou appartenant à un secteur particulièrement touché, et ayant subi une perte de chiffre d'affaires supérieure à 70 %.	Déblocage de plus de + 50 M€. Le FSN permet aux entreprises de bénéficier d'une aide forfaitaire de 1500 €, cumulable avec le FSR permettant aux entreprises de disposer d'une enveloppe globale comprise entre 2500 et 4000 €.	Par téléphone : 02 62 92 24 56, ou par e-mail : region.reunion@crreunion.fr
SUD PROVENCE-ALPES-CÔTÉ D'AZUR					
Plan de soutien au secteur culturel	L'aide est accordée sous forme de subventions aux compagnies et artistes les plus fragiles.	Structures permanentes, compagnies et artistes.	Structures fragilisées par la crise sanitaire, dont les manifestations ont été annulées ou reportées.	Enveloppe globale de 35 M€, dont 30 M€ sanctuarisés et versés malgré les annulations pour que les subventions votées soient maintenues, et mise en place d'un plan exceptionnel de 5 M€ pour que la Région reste terre de culture.	Par téléphone : 0800 730 087
Plan de soutien aux entreprises	L'aide est accordée sous forme de subventions, versées en deux temps, dont une première aide d'urgence de 1500 € pour toutes les TPE.	TPE, PME.	Entreprises ayant fait l'objet d'une interdiction d'accueil du public, réalisant un chiffre d'affaires constaté lors du dernier exercice clos supérieur ou égal à 8000 €.	La Région mobilise 18 M€ pour le Fonds de solidarité nationale, complété du Fonds régional « Covid Résistance » doté de 20 M€.	Numéro vert pour contacter le Portail Entreprises de la Région : 0 805 805 145 La DIRECCTE de la Région : 04 86 67 32 86, ou par e-mail : paca.continueiteeco@dirrecte.gouv.fr



CAHIER FORMATIONS CULTURELLES

ÉTÉ 2020



CAHIER FORMATIONS CULTURELLES

ÉTÉ 2020

Les producteurs et tourneurs annonceurs dans ce numéro :

Agecif	175
Artes Formations	173
Cagec Gestion	176
CFA, Métiers des Arts de la Scène Opéra National de Lorraine	178
Compagnie Internationale Alligator ..	174
Ecole Atla	177
FAI-AR, formation supérieure d'art en espace public	174
Greta CDMA	180
La Filière	172
Le Hall de la Chanson	179
Les Formations d'Issoudun	181

la filièrè
CENTRE NATIONAL DE FORMATION
CFPTS CFASVA

RÉGISSEUR GÉNÉRAL ADMINISTRATEUR DE RÉSEAUX SCÉNIQUES

Deux formations d'excellence
en alternance dans le cadre
de contrat d'apprentissage

Candidatures
à partir d'avril 2020
Rentrée novembre 2020

Validation
Diplômes de niveau 6 (Eu)
titre professionnel et
licence professionnelle

Vous souhaitez travailler
dans le spectacle vivant
ou l'événementiel,
vous êtes passionné
par la régie, l'organisation
du travail, le manage-
ment, l'informatique
et les nouvelles
technologies ?
Lancez-vous dans
ces métiers !

La Filière – Centre
National de Formation
www.cfpts.com
www.cfa-sva.com

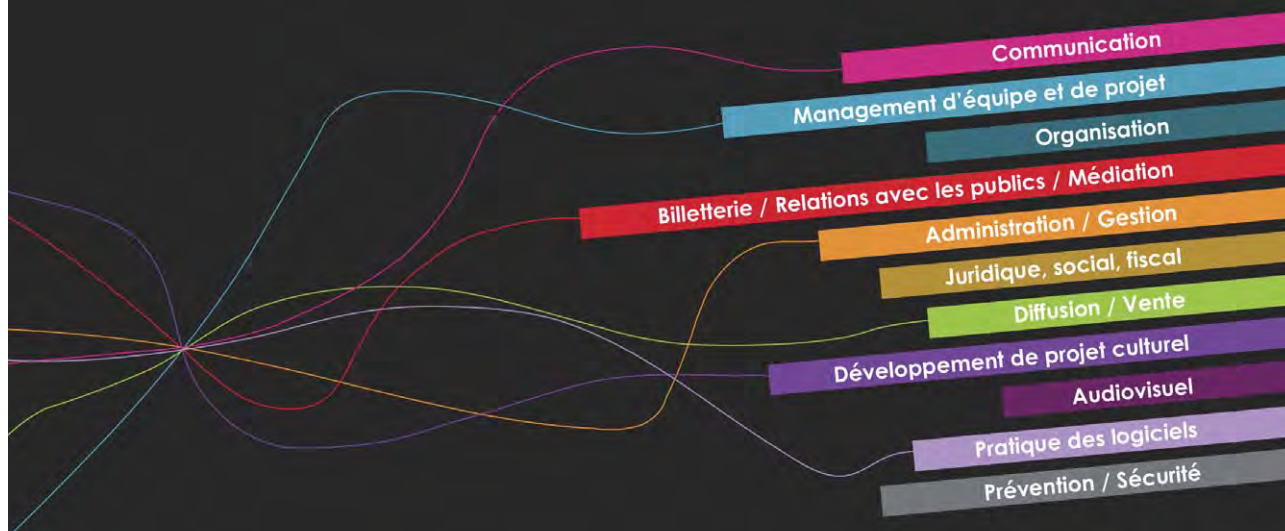


ile de France

ARTES FORMATIONS

Ce n'est pas que du savoir :

Réfléchir sur les enjeux, les méthodes
Évoluer dans son métier
Échanger avec d'autres professionnels



Pour réussir vos objectifs 2020

- Projet culturel et financements européens
- Le management responsable des activités et des événements
- Réussir dans sa fonction managériale
- Action et médiation vers les publics empêchés
- Valoriser et animer le patrimoine de proximité
- Maximiser la portée de sa communication digitale
- Mettre en œuvre une démarche CRM dans la Culture
- Financer et produire son projet audiovisuel
- Tournage et post-production (bases et perfectionnement)
- Tourner en caméra RED
- Développer l'assertivité
- ...



TOSA Centre Agréé

Nantes : 02 40 20 35 35 / Toulouse : 05 62 15 04 42 / Lyon : 04 26 68 71 06

www.artes-formations.fr

**"L'ACTEUR ENGAGÉ
DANS L'ESPACE PUBLIC"** # 6^{ème} EDITION

du 23 NOV. au 4 DÉC. 2020

DÉCOUVRIR
ET ÉPROUVER
LES SPÉCIFICITÉS
DU TRAVAIL D'ACTEUR
EN ESPACE PUBLIC
ET LIEUX NON DEDIES,
AUTOUR D'UNE PRATIQUE
DE THÉÂTRE À TEXTE,
DE THÉÂTRE ENGAGÉ EN
RÉSONANCE AVEC
L'ESPACE PUBLIC
ET LES CITOYENS
QUI S'Y
TROUVENT.

STAGE conventionné
AFDAS

DURÉE 70 HEURES réparties sur 2 semaines
(sauf week-end)

LIEU L'Atelline Lieu d'activation art
et espace public - (Juvignac 34)

**COÛT
PÉDAGOGIQUE** 1062 €

**DÉLAI
D'INSCRIPTION** avant le 30 OCT. 2020

PUBLIC 10 stagiaires ayant droit AFDAS
Artistes dramatiques, danseurs,
cirassiens, musiciens, chanteurs...

Justifier d'une forte motivation
et d'un intérêt pour la création en espace
public, d'une expérience professionnelle
dans le domaine du spectacle vivant.

CONTACT : CIA - C^{ie} Internationale Alligator
MAIL : cialligatormail.com / TÉL : 04 67 69 33 00

+ D'INFOS : www.cia-alligator.com/formation-professionnel-stage/

PRISE EN CHARGE : www.afdas.com **Afdas**

CIA
Compagnie
Internationale
Alligator

conventionnée
par
le
Ministère
de
la
Culture

Photographie : José Garcia / Lucrèce Côté, 2018 9785 et 3118787

Prochains cahiers thématiques

→ Artistes en tournée

La Scène n°99 – décembre 2020

→ Artistes en tournée

La Scène n°100 – mars 2021

→ Formations culturelles

La Scène n°101 – juin 2021

→ Off d'Avignon

La Scène n°101 – juin 2021

POUR PARAÎTRE DANS CES PAGES :

Tél. : 07 61 82 06 06

pascal.clergeau@lascene.com

FAI-AR

Formation supérieure d'art
en espace public



Laboratoire Le monde du ski-ANGLES, Aurillac 2020 © FAI-AR

FORMATION SUPÉRIEURE
OUVERTURE DU CONCOURS : SEPTEMBRE 2020

MOOC
CREATE IN PUBLIC SPACE

FORMATION CONTINUE

+33 (0) 4 91 69 74 67 | www.faiar.org | infos@faiar.org














265 thèmes . 609 sessions . 2217 jours



Deux tiers des formations de l'AGECIF
entrent dans le cadre du CPF

A G E C I F

Une certaine idée de la formation des professionnels de la culture

**L'AGECIF est le premier organisme de formation
professionnelle continue spécialisé dans le domaine
de la gestion culturelle en France.**

N'hésitez pas à nous contacter pour des formations
chez vous pour vous, ou pour vous et d'autres.

www.agecif.com
01 48 87 58 24

Gestion et finance, Droit, Prévention des risques,
Production, Diffusion, Anglais, Public et médiation,
Jeune public, Efficacité personnelle, Développement,
Communication, Stratégie, Management, Informatique.

CERTIFICAT PROFESSIONNEL FFP CHARGÉ-E D'ADMINISTRATION DES PAYES DU SPECTACLE



Grâce à lui, vous maîtriserez la paie et les déclarations sociales, les contrats d'embauche d'intermittents et saurez gérer d'autres types de rémunérations (droits d'auteur...).

Et comme le dit une participante « J'ai apprécié l'accueil, le sérieux et l'efficacité des intervenants ainsi que leur humour sans oublier la bienveillance de chacun. Je me sens plus à l'aise et mieux préparée aux métiers de la paye ».



NOS MODULES COURTS

COMPTABILITE

Chargé-e de la comptabilité

SOCIAL

Paies - Droits des intermittents

JURIDIQUE

Environnement juridique
Rémunérations

Etrangers - CCN EAC

Auteurs - Contrat d'embauche

REGLEMENTAIRE

Négociations - Actualités

MECENAT

DIFFUSION

Stratégie - Budget
Contrats



CYCLES PROFESSIONNELS MUSICIENS
INSTRUMENTS ET CHANT
MUSIQUES ÉLECTRONIQUES
MANAGEMENT ARTISTIQUE ET CULTUREL
PRATIQUES AMATEURS ET LOISIRS

RENTÉE 2020/2021 LES INSCRIPTIONS SONT OUVERTES !

CONTACTEZ-NOUS DÈS MAINTENANT !
PLUS D'INFORMATIONS SUR ATLA.FR

FORMATIONS PROFESSIONNELLES POUR MUSICIENS

INSTRUMENTISTES ET CHANTEURS

FORMATIONS MUSIQUES ÉLECTRONIQUES

MUSICIENS ÉLECTRONIQUES

FORMATIONS EN MANAGEMENT

ARTISTIQUE ET CULTUREL

PRATIQUES AMATEURS ET LOISIRS

ADULTES ET JUNIORS

12 VILLA DE GUELMA, 75018 PARIS M° PIGALLE WWW.ATLA.FR - 01 44 92 96 36



Afdas



FCM
LE PAYSAN - PAYSAN
CREATION MUSICALE



Île de France



MAIRIE DE PARIS



RÉSEAU DES
MUSIQUES ACTUELLES
DE PARIS
ma p



Star's Music



MAMA

O

Métiers
des arts de la scène
CF – A



image : Nicolas Walterfaugle – graphisme : coast-agency.com

Licences professionnelles Formations en alternance

Métiers de la scène lyrique

Formation aux métiers de
régisseur de scène, régisseur
d'orchestre, chargé de
production, bibliothécaire musical

**Accompagnement des publics
et partenariats dans le spectacle
vivant**

OPÉRA NATIONAL
DE LORRAINE

cfa-operaorchestre.fr
1 rue Sainte-Catherine, 54000 Nancy
T 03 83 85 33 20



Théâtre-École des répertoires de la Chanson

*Concours:
interprète ou
arrangeur*

25 juin

• Date limite de réception des dossiers

Informations et candidatures sur
lehalldelachanson.com/TEC

formations pour adultes aux métiers du spectacle vivant

Costumier(ère)

Bac pro Perruquier posticheur

Coiffure d'époque

Méthode tailleur costumes de spectacle

Décor et patine de costume

Teinture

Teinture naturelle

www.cdma.greta.fr



CANDIDATEZ À NOS FORMATIONS AUX MÉTIERS DE LA MUSIQUE

NOUVELLE FORMATION EN 2021

CHARGÉ DE DIFFUSION - BOOKER

Un programme développé avec des professionnels

Filière musicale et métiers	Artistique
Droit du travail et contrats	Base de données et fichiers clients
Budgets et financement	Stratégie de diffusion et négociation
Connaissances techniques et fiche technique	Développement et agents à l'international

Des méthodes pédagogiques efficaces

Pédagogie des situations	Projets personnels
Simulations	Accompagnement individuel
Jeux de rôles	Stages en entreprises

lfiissoudun.org/formation/booker

CHARGÉ DE PRODUCTION

(TITRE CERTIFIÉ NIVEAU 5*)

CANDIDATURES

DU LUNDI 4 MAI 2020
AU VENDREDI 17 JUILLET 2020

FORMATION

DU LUNDI 9 NOVEMBRE 2020
AU VENDREDI 23 JUILLET 2021
1169 HEURES

RÉGISSEUR DE PRODUCTION

(TITRE CERTIFIÉ NIVEAU 5*)

CANDIDATURES

DU LUNDI 4 MAI 2020
AU VENDREDI 21 AOÛT 2020

FORMATION

DU LUNDI 4 JANVIER 2021
AU MARDI 10 AOÛT 2021
1008 HEURES

TECHNICIEN DE PLATEAU

CANDIDATURES

DU LUNDI 4 MAI 2020
AU VENDREDI 18 SEPTEMBRE 2020

FORMATION

DU JEUDI 18 FÉVRIER 2021
AU MARDI 29 JUIN 2021
609 HEURES

WWW.LFISSOUDUN.ORG

Formations organisées avec le concours financier de la Région Centre-Val de Loire et le soutien du Prodiss. Cette opération est cofinancée par l'Union Européenne, l'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen pour l'offre "Se former aux métiers des musiques actuelles", parcours métiers 2017-2020 à Issoudun

La Scène

LE MAGAZINE DES PROFESSIONNELS DU SPECTACLE

PROCHAINS CAHIERS FORMATIONS CULTURELLES : SEPTEMBRE 2020 - JUIN 2021

Contact : Pascal Clergeau

Tél. : 07 61 82 06 06 – pascal.clergeau@lascene.com

NOUVEAU NUMÉRO

UN VÉRITABLE «THÉÂTRE DE PAPIER» POUR LE PUBLIC ET LES PROFESSIONNELS



Disponible en kiosque, librairies et par abonnement
sur www.magazinetheatres.com

ET AUSSI CE TRIMESTRE



Le collectif R2D2 lors des BIS, à Nantes

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Un beau succès pour Drastic on Plastic

Plus de 100 festivals ont signé la charte Drastic on Plastic France, les derniers étant No Logo, dans le Jura, le Bon Air et Delta, à Marseille. Des webinaires thématiques sont proposés chaque mois aux signataires qui s'engagent à réduire leurs déchets plastiques. La charte avait été lancée lors des BIS par le collectif R2D2 (Réseaux d'accompagnement des événements au développement durable).

JEUNE PUBLIC

Un neuf trois Soleil ! a trouvé une autre date

La saison des festivals jeune public a été largement amputée au printemps. Les annulations de Méli'môme (Reims), des Premières rencontres (Villiers-le-Bel), du festival Au bonheur des mômes (Le Grand Bornand) ou du festival Théâtr'enfants (Avignon) ont profondément modifié le paysage de la diffusion. Un seul festival a misé sur le report. Il s'agit d'Un neuf trois Soleil !, festival dédié à la petite enfance et programmé sur le territoire de la Seine-Saint-Denis. La 13^e édition du festival se tiendra à partir du 30 août.



Toyo!, Compagnie Les Colporteurs

LIEU

Le Théâtre de Clamart ouvrira en janvier

Régie directe de Vallée Sud Grand Paris, Le Théâtre de Clamart ouvrira un peu plus tard que prévu, suite à des retards sur le chantier de rénovation. Cette réouverture succédera à une saison hors les murs et à un intense travail d'action culturelle sur le début de saison 2020-2021.

INTERNATIONAL

Africa2020 en 2021

L'Institut français et la commissaire générale, N'Goné Fall, ont confirmé le report de la saison Africa2020 du début décembre 2020 à mi-juillet 2021. « La programmation pourrait être annoncée à l'automne prochain », précise-t-on à l'Institut français.

DANSE

Une plateforme pour les résidences

Le Centre de développement chorégraphique Atelier de Paris a lancé le site studiod-danse.fr. Il s'agit d'une plateforme de mise en relation entre des compagnies de danse ayant besoin d'espaces de travail et des lieux qui disposent de studios susceptibles de les recevoir. Pour le moment, 29 salles sont répertoriées.

DISTINCTIONS

Bernard Kudlak, Grand prix SADC



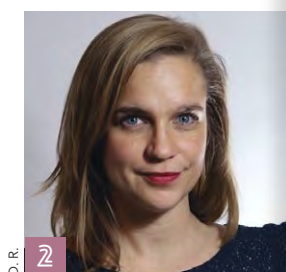
D.R.

Le 15 juin, la SADC a dévoilé la liste de ses « prix » pour 2020. Son Grand Prix a été attribué à Bernard Kudlak, l'un des fondateurs du Cirque Plume.

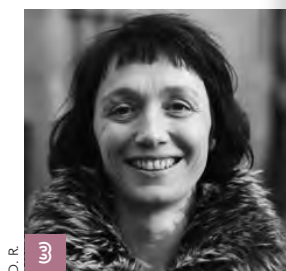
- Prix théâtre : Pauline Bureau
- Prix nouveau talent théâtre : Valérie Lesort
- Prix de la mise en scène : Mathilda May
- Prix de la traduction et/ou adaptation : Blandine Péliissier
- Prix humour / one man show : Guillaume Meurice
- Prix nouveau talent Humour / one man show: Kelly Rivière
- Prix cirque : Camille Decourtaye et Blai Mateu Trias – Ensemble Baro d'Evel Cirk
- Prix arts de la rue : Périne Faivre - Compagnie Les Arts Oseurs
- Prix chorégraphie : Thierry Malandain
- Prix nouveau talent chorégraphie : Marion Lévy
- Prix musique : Alexandros Markeas
- Prix nouveau talent musique : Francesco Filidei
- Les médailles Beaumarchais ont été attribuées à Audrey Azoulay, Aurélie Cardin, Véronique Cayla, Annick Teninge et Laurent Pouvalet.



D. R. 1



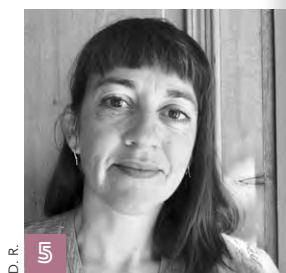
D. R. 2



D. R. 3



YANN ZGORZALEK 4



D. R. 5

MINISTÈRE DE LA CULTURE.

Leïla Derouich est nommée directrice adjointe de cabinet, en charge des médias et des industries culturelles au ministère de la Culture (MC). **Matthias Grolier** est conseiller auprès du ministre, en charge des affaires internationales, de la langue française et de la francophonie, du livre et de la lecture. **Quentin Bataillon** est conseiller politique et parlementaire. **Simon Garcia** est conseiller en charge de la transformation du ministère, du budget et de la fiscalité, et du suivi de l'exécution des réformes. **Pierre-Louis Lagnau** est chef de cabinet.

DRAC BRETAGNE

Cécile Duret-Masurel responsable du pôle création - industries culturelles et action culturelle et territoriales de la DRAC Pays de la Loire, est nommée directrice adjointe de la DRAC Bretagne. Elle succède à Véronique Charlot qui était directrice adjointe et fait valoir ses droits à la retraite.

DRAC HAUTS-DE-FRANCE

À Lille, **Peggy Le Roy** a été nommée directrice régionale adjointe déléguée chargée des publics et territoires - industries culturelles. Elle y était directrice régionale adjointe déléguée chargée de la création et remplace Éric Le Moal (retraite).

Pierre Haramburu lui succède comme directeur régional adjoint délégué chargé de la création. Il travaillait au bureau de l'action territoriale de la DGCA.

L'EMPREINTE

Après avoir assuré la direction artistique de la compagnie 01Studio et de Scène2, dans les Vosges, **Cécile Huët** rejoint l'équipe de l'Empreinte, scène nationale à Tulle (19) et Brive (19), au nouveau poste de secrétaire générale.

THÉÂTRE DE CORNOUAILLE

Armelle Nguyen-Huynh rejoint le Théâtre de Cornouaille, scène nationale de Quimper (29) et centre de création musicale, au poste d'administratrice. Elle était administratrice d'Équinoxe, scène nationale de Châteauroux (36).

CNM

Anne-Sophie Bach a été recrutée comme chargée de mission auprès du président et du directeur général délégué du Centre national de la musique (CNM), pour préparer la future configuration de l'établissement public.

ESSONNE

Aurélien Deréglé devient directrice de la culture et de l'action internationale au conseil départemental de l'Essonne, suite au départ de Christophe

Popovics à la direction de la culture et du patrimoine du département de la Haute-Savoie.

SCÈN'O CENTRE

Virginie Vigne a pris ses fonctions comme secrétaire générale de Scèn'O Centre, réseau des opérateurs culturels du Centre-Val de Loire. Elle était conseillère pour le théâtre, le cirque, les arts de la rue et la marionnette à la DRAC du Centre-Val de Loire, à Orléans (45), et fut directrice administrative du Centre chorégraphique national d'Orléans (CCNO).

DIJON

Richard Robert est nommé directeur de l'Amphithéâtre et du Péristyle de l'Opéra de Lyon. Il succédera le 1^{er} septembre à Olivier Conan. Dominique Pitoiset prend lui la direction de l'Opéra de Dijon, où il succédera à Laurent Joyeux en 2021.

LA FLEURIAYE

Jérôme Ménard succède à Michel Nadal (retraite) à la direction de l'Espace culturel et de congrès La Fleuriaye à Carquefou (44).

NUITS DE FOURVIÈRE

Sophie Broyer rejoint les Nuits de Fourvière, à Lyon (69), comme conseillère artistique musique et responsable des productions. Elle était conseillère au Réseau national Printemps de Bourges.

ET AUSSI CE TRIMESTRE



D. R.

LIEUX

Les salles du groupe Lagardère en vente

Arnaud Lagardère met en vente son pôle entertainment, lequel se compose du Casino de Paris [photo], les Folies Bergère, le Bataclan, ainsi que la concession des Arenas de Bordeaux et d'Aix-en Provence, et l'organisation des tournées de plusieurs artistes (dont M, Jean-Louis Aubert ou encore Florent Pagny...) est sur la table. Les repreneurs potentiels ont été approchés. Mais, à ce jour, Fimalac Entertainment, Vivendi et Live Nation ont décliné l'offre qui leur était faite. Arnaud Lagardère espère 70 M€ de la vente de ce pôle.

MUSIQUES

Appel à projets pour des commandes

La Sacem s'est associée à la Fondation Banque populaire et à la plateforme de financement participatif Proarti pour lancer l'appel à projets Mise en œuvre(s). Celui-ci entend susciter qui incite les commandes à des compositeurs de musique contemporaine pour une œuvre instrumentale, vocale ou électro-acoustique.

LIEU

Matthieu Banvillet annonce son départ

Le directeur du Quartz, scène nationale de Brest, prendra le large à la fin de



D. R.

l'année. Il était directeur depuis dix ans après avoir été administrateur pendant six ans. Il entend « envisager d'autres

aventures professionnelles, sourit-il. Je ne pars pas pour autre chose. »

JEUNE PUBLIC

L'Assitej déplace son Congrès

Le Congrès mondial de l'Assitej internationale, qui devait se tenir à Tokyo (Japon) en mai dernier, a été reporté au mois de mars 2021, toujours dans la capitale nippone.



CÉDRIC LOTTERIE

La Maison en petits cubes (Compagnie Spectabilis) devait jouer à Tokyo en marge du congrès

DANSE

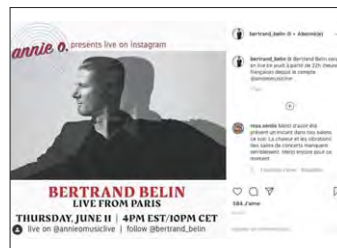
L'Onda et la SACD lancent Trio(s)

Le nouveau dispositif Trio(s) entend soutenir la diffusion de la danse. Il proposera un soutien financier aux structures subventionnées, situées dans une zone géographique cohérente, accueillant sur une saison deux œuvres d'une ou d'un chorégraphe pour un minimum de trois représentations. Trios(s) est doté de 160 000 € cofinancés paritaire-ment par la SACD et l'ONDA.

MUSIQUES

Des rémunérations pour les « live streams »

La Sacem met en place une rémunération de droits d'auteur adaptée à la diffusion des « live » en streaming sur Facebook, Instagram et Youtube. La Sacem pourra rémunérer ses membres pour leurs « live streams » diffusés sur ces trois plateformes, dès lors qu'ils auront généré un minimum de 1 000 vues. Auteurs, compositeurs et éditeurs membres de la Sacem peuvent déclarer leur « live » depuis le 3 juin. Les montants minima répartis vont de 10 € pour un titre à 76 € pour un « live stream » de plus de 20 minutes. À ceci s'ajoute une rémunération complémentaire de 0,001 € par vue, hors frais de gestion.



D. R.

M E R C I
POUR TOUS VOS
MESSAGES DE
SOUTIEN !
TOUTE L'ÉQUIPE
EST À VOS COTÉS
AUSSI.



L'ÉDITEUR SPÉCIALISTE DE LA PAIE DU SPECTACLE

 commercial@ghs.fr  01 53 34 25 25

www.ghs.fr

*Le Guso, partenaire
du spectacle vivant !*



www.guso.fr

Le Guichet Unique du Spectacle Occasionnel

